



Ministère du Procureur général

**Division des
services aux tribunaux
Rapport annuel 2012-13**



Plafond en vitrail de l'atrium du palais de justice d'Osgoode Hall

Table des matières

Message du sous-procureur général.....	i
Message de la sous-procureure générale adjointe	ii
Chapitre 1 : Introduction à la Division des services aux tribunaux.....	1
Mission	1
Services de base.....	1
Ouverture des tribunaux.....	2
Rôle de la sous-procureure générale adjointe, Division des services aux tribunaux	3
Structure régionale	3
Directeurs régionaux	3
Portrait de la région Centre-Est.....	5
Portrait de la région Centre-Ouest	7
Portrait de la région Est.....	9
Portrait de la région Nord-Est.....	11
Portrait de la région Nord-Ouest	13
Portrait de la région de Toronto.....	15
Portrait de la région Ouest	17
Directeurs et directrices ministériels.....	19
Soutien interne	19
Chapitre 2 : Introduction aux tribunaux de l'Ontario	21
Cour d'appel de l'Ontario.....	21
Cour supérieure de justice	22
Cour de justice de l'Ontario	24
Effectif judiciaire	26
Chapitre 3 : Activités de tribunaux en 2012-2013.....	27
Les tribunaux de droit criminel — Cour de justice de l'Ontario	28
Les tribunaux de droit criminel — Cour supérieure de justice.....	29
Les tribunaux de droit civil.....	30
Les tribunaux de droit de la famille.....	31
Les tribunaux de droit de la famille — Cour supérieure de justice	33
Les tribunaux de droit de la famille — La division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice	34
Les tribunaux de droit de la famille — Cour de justice de l'Ontario.....	35
La Cour des petites créances.....	36
La Cour d'appel.....	37
Chapitre 4 : Survol des activités en 2012-13.....	38
Les cours criminelles.....	38
Les tribunaux de droit civil.....	40
Les cours de la famille.....	41
Chapitre 5 : Initiatives de la Division en 2012-13.....	43
Accès à la Justice.....	43
Révision par un jury.....	44
Modernisation de la prestation des services	45
Gestion des pièces à conviction.....	47
Sécurité dans les tribunaux	48
Initiatives de formation pour la Division et partenariats.....	48
Services à la clientèle.....	49
Collaborer avec nos partenaires du système judiciaire.....	50
Gestion des installations judiciaires	50
Planifier l'avenir.....	53
Chapitre 6 : Rapport sur les ressources	54
Ressources humaines par région.....	54
Recettes par région, 2012-13.....	54
Ressources humaines (EPT) pour l'exercice, 2012-13.....	54
État des dépenses.....	55
Annexe A : Plan quinquennal de la Division des services aux tribunaux de 2012-2013 à 2016-2017	A1
Annexe B : Statistiques sur les tribunaux de 2008-2009 à 2012-2013.....	B1



Message du sous-procureur général

Le ministère du Procureur général joue un rôle primordial dans l'administration de la justice en Ontario. Au sein de l'administration, son rôle consiste à assurer la primauté du droit, un principe fondamental selon lequel les mêmes règles et principes s'appliquent à tous les citoyens de l'Ontario, peu importe de leur situation.

Le personnel dévoué de la Division des services aux tribunaux, qui est responsable des services de première ligne, doit remplir cette promesse jour après jour dans chaque région de notre province, et ce, avec empressement, fierté et efficacité. En fait, lors de mes déplacements dans les divers palais de justice de la province au cours de ma première année en tant que sous-procureur, j'ai pu constater le profond engagement du personnel des tribunaux envers la mission du ministère, qui consiste à offrir des services de justice accessibles, justes, rapides et efficaces au public. En toute humilité, je dois dire que je suis ravi de faire partie de cette équipe dévouée. Comme le démontre le présent rapport annuel, la Division des services aux tribunaux exploite le système judiciaire le plus important et le plus achalandé au Canada, et l'un des plus vastes en Amérique du Nord, avec des services de base comprenant du soutien à la magistrature et du soutien en salle d'audience, des programmes de médiation, et des services d'exécution des jugements. Le rapport annuel de 2012-2013 de la Division des services aux tribunaux fait état des principales réalisations de la dernière année. J'encourage chacun d'entre vous à prendre le temps de le lire et à transmettre vos commentaires au ministère, par courriel, à attorneygeneral@ontario.ca.

En 2012-2013, la Division des services aux tribunaux a poursuivi l'installation d'appareils d'enregistrement numérique dans toutes les salles d'audience de la province. L'installation de ces appareils fait partie du plan pluriannuel de la Division, qui vise à fournir au personnel des outils modernes et à veiller à l'intégrité et à la sécurité des dossiers judiciaires. Et ce n'est qu'une des mesures prises par la Division pour moderniser les services aux tribunaux. Le ministère a poursuivi ses partenariats avec diverses collectivités des Premières Nations de l'Ontario, et avec l'aide de la Division, il a tenu des forums de sensibilisation à la fonction de juré dans le but d'accroître la participation des membres des Premières Nations au processus d'instruction devant jury.

Le ministère, par l'intermédiaire de son Bureau des projets de diversification des modes de financement et

d'approvisionnement pour les tribunaux et en collaboration avec le ministère de l'Infrastructure et Infrastructures Ontario, a recours au modèle de diversification des modes de financement et d'approvisionnement pour réaliser plusieurs projets de nouveaux palais de justice. Les travaux de construction du Palais de justice central de la région de Waterloo ont pris fin en janvier 2013, et ceux des palais de justice polyvalents des régions de Quinte, de Thunder Bay et de St. Thomas devraient se terminer un peu plus tard cette année. En mai 2012, le ministère a aussi transféré le Centre provincial de sélection des jurés de London à Toronto.

Je salue et j'appuie les efforts qui ont été faits par la Division des services aux tribunaux pour favoriser la participation des membres du personnel et créer, dans toute la Division, des milieux de travail professionnels et respectueux. J'ai eu le plaisir de participer à plusieurs séances de discussion ouverte dans la province pour recueillir les commentaires des employés sur la façon dont nous pourrions accroître leur participation à l'avenir. En 2012-2013, la Division a aussi réaffirmé son engagement envers l'accessibilité lorsque le Règlement de l'Ontario 191/11 (Normes d'accessibilité intégrées) est entré en vigueur. Ce règlement prévoit que tous les membres du personnel doivent recevoir une formation sur les exigences des normes d'accessibilité énoncées dans le règlement et sur les dispositions du *Code des droits de la personne*, réitérant ainsi l'engagement de la Division à faciliter l'accès au système judiciaire.

J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier la sous-procureure générale adjointe, Lynne Wagner, de son leadership ainsi que le personnel et les chefs de la Division qui n'ont ménagé aucun effort pour offrir un service à la clientèle de grande qualité tout en constituant un système judiciaire moderne et professionnel voué à offrir des services de justice efficaces et accessibles. Je me réjouis à l'idée de travailler de nouveau avec vous dans l'intérêt d'une bonne administration de la justice en Ontario.

Patrick Monahan
Sous-procureur général



Message de la sous-procureur général adjointe

J'ai l'immense plaisir de présenter le rapport annuel de la Division des services aux tribunaux pour l'exercice du 1er avril 2012 au 31 mars 2013. La Division continue de s'efforcer d'offrir des services de justice de qualité supérieure, et à titre de sous-procureure générale adjointe, je suis extrêmement fière de tout ce que nous avons effectué. Nos réalisations et les progrès que nous avons accomplis au cours de l'exercice 2012-2013 sont décrits dans le présent rapport.

La Division des services aux tribunaux offre depuis longtemps un accès à la justice et des services professionnels de grande qualité à la magistrature et au public. Dans le budget de l'Ontario 2012, le gouvernement a annoncé qu'il amorcerait la modernisation des services judiciaires en offrant plus de services en ligne, notamment le dépôt des documents judiciaires et le paiement des frais judiciaires. En 2012-2013, la Division a commencé à élaborer un plan pluriannuel par étapes pour atteindre ces objectifs. Lorsque ce plan sera mis en œuvre, la Division pourra fournir plus d'information sur les initiatives de modernisation des services aux tribunaux.

Les travaux de construction du Palais de justice central de la région de Waterloo ont pris fin en janvier 2013, et ceux des nouveaux palais de justice de Quinte, de Thunder Bay et de St. Thomas devraient se terminer au cours de l'exercice 2013-2014. Plusieurs autres projets concernant les installations ont aussi été réalisés dans la province pour soutenir l'objectif de la stratégie Justice juste-à-temps (JJAT), qui consiste à faciliter la collaboration entre tous les participants du secteur de la justice. Grâce à ces projets, la Division a pu moderniser et améliorer le système judiciaire.

La Division continue d'offrir de nouvelles formations. Cette année, le Règlement de l'Ontario 191/11 (Normes d'accessibilité intégrées) est entré en vigueur, et une formation axée sur l'inclusion et l'accessibilité a été mise sur pied pour le personnel. La Division réaffirme également son engagement à créer des milieux de travail professionnels et respectueux en offrant une formation continue à ses employés.

En 2012-2013, la Division des services aux tribunaux a réussi à renforcer son partenariat avec le Bureau des obligations familiales pour veiller à ce que les brefs de saisie-exécution et les saisies-arrêts visant l'exécution des ordonnances alimentaires soient traités le plus

rapidement possible. Les palais de justice de l'ensemble de la province recourent maintenant aux services centralisés d'un greffier pour traiter ces documents d'exécution importants. La Division des services aux tribunaux poursuit sa collaboration avec ses partenaires pour offrir des services à la clientèle plus efficaces et plus efficaces.

La Division continuera également de favoriser la participation des employés. Cette année, pour interagir avec le personnel de la province et susciter sa participation, nous avons continué les rencontres individuelles entre employés et chefs. J'ai également pu participer aux séances de discussion ouverte du sous-procureur général avec les membres du personnel pour recueillir leurs commentaires sur la façon dont nous pourrions collaborer pour améliorer nos milieux de travail. De plus, le bulletin d'information de la Division, publié uniquement en anglais et intitulé *Court Services Connection*, en est à sa troisième année de publication. Le bulletin d'information continue de favoriser une meilleure communication interne entre tous les membres du personnel.

J'aimerais remercier les quelque 4 000 membres du personnel de la Division dans toute la province qui travaillent sans relâche pour appuyer les travaux du ministère, pour offrir des services de qualité à la population de l'Ontario et pour améliorer l'accès à la justice. Je vous encourage à lire le rapport annuel de 2012-2013 de la Division des services aux tribunaux pour connaître les réalisations que nous avons accomplies.

Lynne Wagner
Sous-procureure générale adjointe
Division des services aux tribunaux

Chapitre 1

Introduction à la Division des services aux tribunaux

Mission

Le ministère du Procureur général est chargé d'administrer la justice en Ontario. Au sein du ministère, la Division des services aux tribunaux est responsable de l'administration des tribunaux.

La mission de la Division est d'offrir des services modernes et professionnels pour permettre aux tribunaux de rendre la justice de façon accessible, équitable, rapide et efficace.

Objectif

La Loi sur les tribunaux judiciaires (LTJ) énonce d'importants objectifs quant à l'administration des tribunaux. L'article 71 de la *LTJ* prévoit que :

L'administration des tribunaux devrait être assurée de façon à :

- a. maintenir l'indépendance de la magistrature en tant qu'organe de gouvernement distinct;
- b. reconnaître les rôles et responsabilités respectives du procureur général et de la magistrature dans l'administration de la justice;
- c. favoriser l'accès du public aux tribunaux et sa confiance envers l'administration de la justice;
- d. améliorer la prestation des services au public;
- e. promouvoir l'utilisation efficace des ressources publiques.

La Division est déterminée à développer ces objectifs et est tenue par la loi de décrire, dans son rapport annuel, les progrès qu'elle a réalisés chaque année pour les atteindre.

Core Services

Services de greffe

La Division des services aux tribunaux offre des services de greffe dans toutes les régions de la province, y compris l'inscription des dossiers au rôle selon les directives de la magistrature, des services de renseignements et des services au comptoir pour le public, et la gestion des dossiers et des documents juridiques.

Soutien à la magistrature et soutien en salle d'audience

La Division fournit le soutien administratif à tous les juges de la Cour d'appel de l'Ontario et de la Cour supérieure de justice, de même qu'à tous les juges et juges de paix de la Cour de justice de l'Ontario. La Division gère aussi le système de jury et fournit un soutien dans les salles d'audience par l'entremise de greffiers, de commis, de sténographes, de préposés à l'enregistrement magnétique, d'agents des services aux tribunaux et d'interprètes.

Services d'exécution

La Division administre l'enregistrement des saisies-arrêts et des brefs d'exécution, la perception et la distribution des sommes provenant de l'exécution aux créanciers, et l'application des ordonnances en droit civil, notamment les expulsions, les injonctions et les brefs de délaissement.

Programmes de médiation

La médiation obligatoire dans les affaires de droit civil fait partie de la procédure des tribunaux civils à Ottawa, Toronto et Windsor.

La Division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice offre aux familles des services de médiation par des fournisseurs externes dans ses 17 emplacements de la province. La Division des services aux tribunaux administre les contrats régissant la prestation des services de médiation pour ces tribunaux. Les médiateurs assurent ces services dans les établissements de la Cour de justice de l'Ontario qui entendent les affaires de la famille à Toronto.

La rentrée des tribunaux

Le 12 septembre 2012, l'honorable Warren K. Winkler, juge en chef de l'Ontario, a présidé la cérémonie d'ouverture des tribunaux de Toronto en présence de l'honorable Heather F. Smith, juge en chef de la Cour supérieure de justice, et de l'honorable Annemarie E. Bonkalo, juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario. Le procureur général, John Gerretsen, s'est joint aux juges en chef.

Dans son allocution, le procureur général a exprimé sa gratitude aux représentants de la vaste et diversifiée communauté juridique de l'Ontario pour leur enthousiasme à l'égard de l'innovation et leur engagement envers la coopération. Selon le ministre Gerretsen, c'est grâce aux efforts de toutes ces personnes que la province a pu offrir des services judiciaires fiables et efficaces à ses habitants, un niveau de vie élevé à l'ensemble de ses citoyens et un système de justice convoité dans le monde entier.

Le juge en chef Winkler a fait remarquer ce qui suit : « Bien que cette cérémonie mette en valeur les travaux des Cours, il est important de souligner que notre système judiciaire est une entreprise collaborative, qui fait appel aux efforts d'un vaste éventail de particuliers et d'organisations. Ce sont les magistrats, avocats, fonctionnaires du gouvernement, administrateurs, ainsi que le personnel de divers organismes d'arbitrage, d'exécution de la loi et de services communautaires. Ensemble, nous avons la responsabilité collective de faire respecter la règle de droit. Au cœur de cette responsabilité règne le besoin d'assurer l'accès à la justice. »

La juge en chef Smith a déclaré : « La famille est au cœur de mon discours d'ouverture des tribunaux depuis trois ans. Notre priorité absolue est toujours de demander et veiller à ce que le niveau essentiel de services de première ligne à la famille dans chacun de nos 50 tribunaux de la Cour supérieure soit fourni. L'année passée, grâce à des efforts considérables, à une collaboration étroite et au soutien financier essentiel du procureur général de l'Ontario, notre objectif commun a été atteint. C'est avec grand plaisir que je vous fais part de cet accomplissement. [...] Pour l'année qui vient, notre priorité absolue pour les affaires familiales consistera à poursuivre nos efforts afin d'améliorer les procédures judiciaires dans les cas de protection de l'enfance et les cas complexes. Notre Cour est déterminée à faire preuve d'innovation pour que chaque dossier mettant en jeu des enfants à risque dans l'ensemble de la province reçoive rapidement l'attention du tribunal. Ces enfants n'en méritent pas moins! »

La juge en chef Bonkalo a fait remarquer ce qui suit : « La Cour de justice de l'Ontario s'est engagée à moderniser et à travailler en collaboration avec le ministère et d'autres partenaires du secteur de la justice pour moderniser la façon dont nous dispensons nos services. La société évolue, et il doit en être de même pour nos tribunaux! Qu'il s'agisse d'affaires de droit de la famille, de droit criminel, d'infractions provinciales ou mettant en cause des jeunes, notre Cour cherche toujours des occasions de fournir des services de façon plus novatrice et plus accessible. »



Vue extérieure du palais de justice d'Osgoode Hall

Rôle de la sous-procureure générale adjointe, Division des services aux tribunaux

La sous-procureure générale adjointe de la Division des services aux tribunaux est la gestionnaire supérieure du ministère qui supervise l'administration des tribunaux de l'Ontario. Elle a la responsabilité des politiques de législation, de réglementation, et des politiques opérationnelles, ainsi que de l'élaboration de programmes visant à améliorer l'appareil judiciaire.

Structure régionale

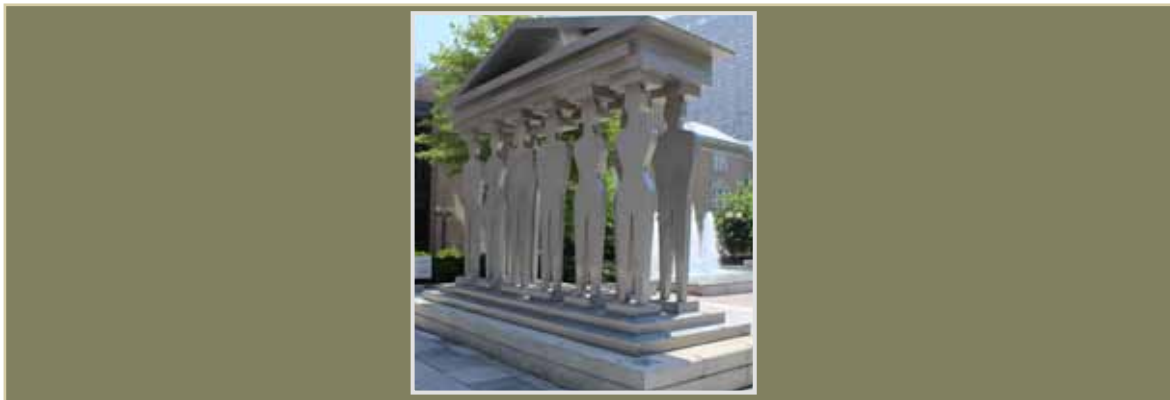
Aux fins de la prestation des services aux tribunaux, la Division est organisée en sept régions administratives. Chaque région est chargée des fonctions suivantes :

- assurer la prestation de services locaux de droit criminel, de droit civil, des petites créances et de droit de la famille;
- gérer les documents, les dossiers, les pièces à conviction et les bases de données;
- fournir des services de soutien à la magistrature, notamment un soutien administratif et un soutien en salle d'audience;
- fournir des services de soutien à la magistrature, y compris un soutien administratif et un soutien en salle d'audience;
- assurer la gestion du système de jury;
- mettre à exécution les ordonnances des tribunaux;
- gérer les amendes, les droits et honoraires, et les fonds en fiducie;
- assurer la gestion des communications avec les intervenants régionaux;
- mettre en œuvre les initiatives de la Division.

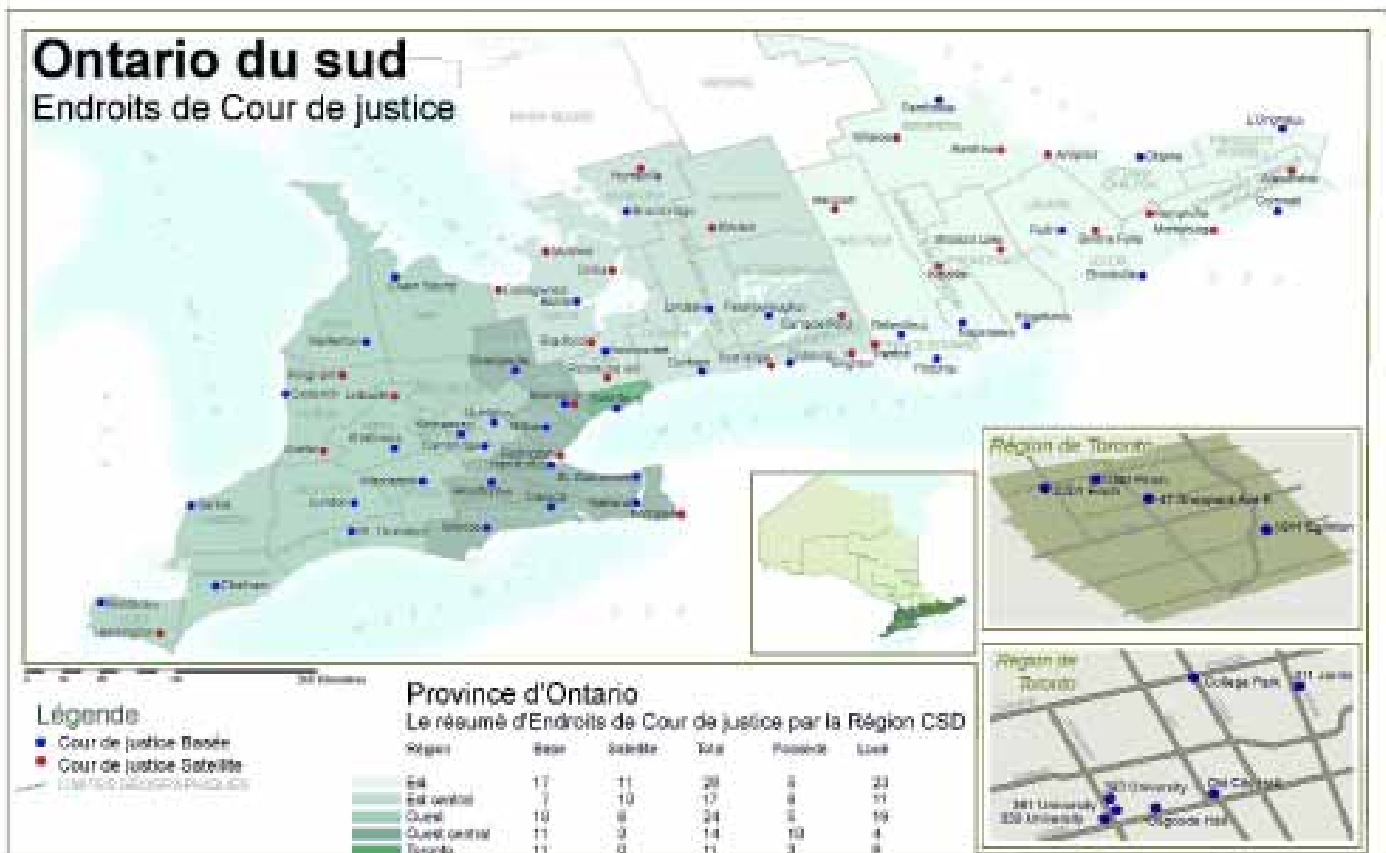
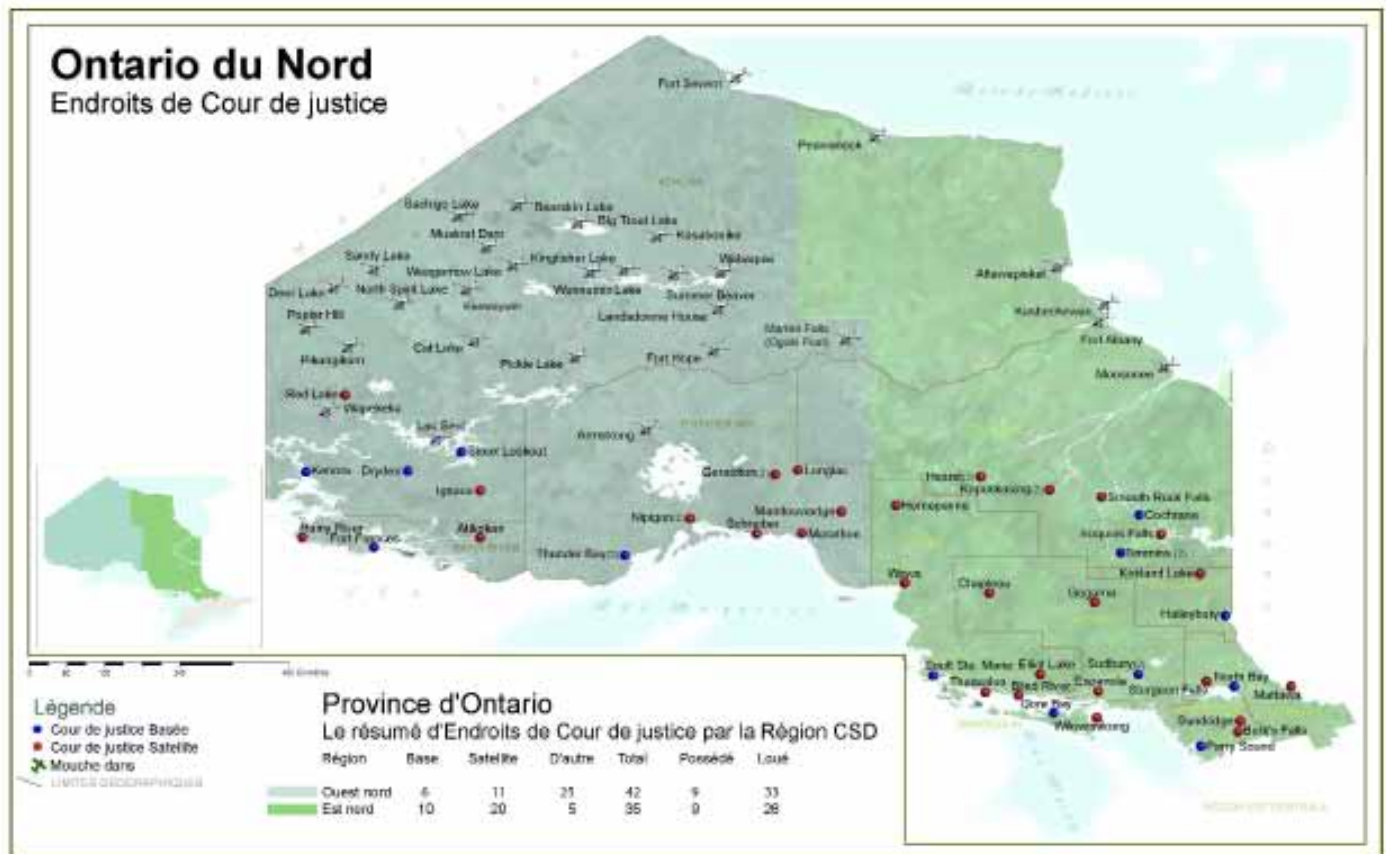
Directeurs régionaux

Chaque région est administrée par un directeur ou une directrice de l'administration des tribunaux qui relève de la sous-procureure générale adjointe, Division des services aux tribunaux.

Les directeurs et directrices régionaux sont Sarina Kashak, directrice de l'administration des tribunaux de la région Centre-Est; Cathy Huiser, directrice de l'administration des tribunaux de la région Centre-Ouest; Viviane Carpentier, directrice de l'administration des tribunaux de la région Est; Robert Gordon, directeur de l'administration des tribunaux de la région Nord-Est et de la région Nord-Ouest; Beverly Leonard, directrice de l'administration des tribunaux de la région de Toronto, et Paul Langlois, directeur de l'administration des tribunaux de la région Ouest.



« Piliers de la justice », sculpture d'Edwin Sandys, Toronto



Portrait de la région Centre-Est



Sarina Kashak
directrice intérimaire
de l'administration des
tribunaux de la région
Centre-Est

La région du Centre Est, qui est située au nord et à l'est de Toronto, fait partie de la région du grand Toronto et compte près de deux millions et demi d'habitants. Comptant huit palais de justice et dix tribunaux satellites, la région offre des services judiciaires aux communautés de York, de Durham, de Simcoe, de Muskoka, d'Haliburton, de Northumberland et de Peterborough, ainsi qu'à la ville de Kawartha Lakes.

Au cours de la dernière décennie, son taux de croissance a été l'un des plus forts au pays. Pour faire face à la croissance anticipée des 25 prochaines années, des études de planification stratégique des immobilisations ont été réalisées dans la région de York et le comté de Simcoe. Une étude de faisabilité a été menée en 2012 dans le comté de Peterborough, et la version finale du rapport devrait être publiée sous peu.

Pour répondre à la demande croissante de services à la clientèle à Richmond Hill, une nouvelle installation a ouvert ses portes à Markham. Les services à la clientèle de la Cour des petites créances de Richmond Hill ont donc été déplacés dans la nouvelle installation en septembre 2012. Le déménagement a permis l'aménagement d'une salle d'audience supplémentaire pour la Cour des petites créances à Richmond Hill. Toutes les affaires sont maintenant instruites au palais de justice d'origine de Richmond Hill, tandis que les services administratifs et le dépôt de documents au comptoir sont offerts à l'installation de Markham.

L'installation des nouveaux panneaux d'affichage est terminée au palais de justice de Cobourg. Quant au palais de justice de Barrie, qui a participé au projet pilote provincial en matière d'affichage dans les tribunaux, il compte un nouveau cabinet des juges, de nouveaux sièges ont été installés dans les espaces publics de tout l'édifice, et son système de chauffage, de ventilation et de climatisation a été modernisé. La récente mise en place de nouveaux appareils d'aide de suppléance à l'audition portables dans tous les palais de justice de Simcoe et de Muskoka a favorisé la création d'environnements

d'écoute accessibles pour divers usagers des tribunaux : victimes, témoins, jurés, défenseurs, demandeurs, juges et membres du public.

La salle d'audience modulaire du palais de justice de Barrie est une installation provisoire qui propose une solution financièrement responsable au besoin de plus en plus pressant d'augmenter le nombre de places dans la salle d'audience. L'espace modulaire comprendra une salle d'audience, une salle de délibérations des jurés, trois cabinets des juges, une salle d'interrogatoire, un bureau pour la ou le secrétaire judiciaire et des toilettes. La conception du plan d'aménagement a débuté en mai 2012, et les lieux devraient pouvoir être occupés dès janvier 2014. Des plans ont récemment été approuvés pour l'aménagement d'une salle d'audience modulaire à Lindsay. Cette salle d'audience devrait pouvoir être utilisée en 2014.

Le projet de renforcement de la sécurité au palais de justice de Barrie comprenait la modernisation des caméras de sécurité et du système de surveillance en passant de la technologie analogique à la technologie numérique ainsi que l'installation d'un plus grand nombre de caméras de surveillance dans la nouvelle salle d'audience modulaire et dans tout le palais de justice. Le système de contrôle d'accès par carte du palais de justice subit actuellement une cure de rajeunissement. Ce projet permettra de sécuriser le stationnement et les couloirs du palais de justice.

La partie historique des fondations de l'entrée principale du palais de justice de Bracebridge a récemment été réparée pour éviter que des dégâts d'eau n'endommagent le sous-sol. Un nouvel aménagement paysager sera réalisé au palais de justice au printemps 2013.

Outre les projets concernant les installations énoncés ci-dessus, bon nombre de projets relatifs à la sécurité ont été réalisés en 2012-2013, notamment l'installation de portes magnétométriques et d'appareils de radioscopie à l'une des entrées publiques du palais de justice de Barrie pour améliorer la sécurité de la magistrature, du personnel et du public. Les portes magnétométriques installées au 70, rue Simcoe, à Peterborough, permettent d'améliorer la sécurité de tous les usagers. La sécurité a été renforcée au palais de justice de Newmarket avec l'installation de caméras de sécurité supplémentaires et la prise de mesures de sécurité additionnelles dans les blocs cellulaires.

Statistiques de la région Centre-Est

Centre régional : Newmarket

Population : 2 452 057

Superficie : 25 809 km²

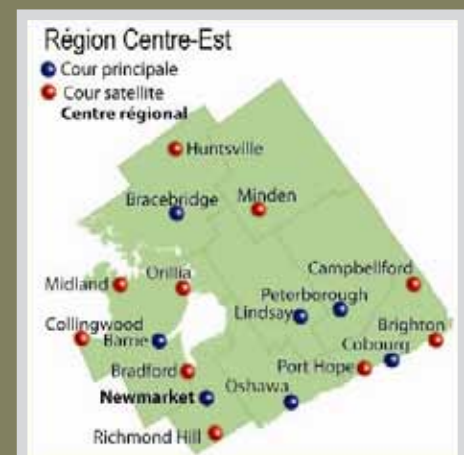
Densité de population : 95 habitants/km²

Tribunaux principaux : 8

Tribunaux satellites : 10

Total des tribunaux : 18

Les statistiques démographiques proviennent des résultats du Recensement de 2011 de Statistique Canada.





Palais de justice de Durham

En février 2013, le Palais de justice de la région de Durham s'est vu décerner un prix par la Building Owners and Managers Association (BOMA), qui est la norme de l'industrie canadienne pour la certification des immeubles verts. La certification BOMA BEST de niveau 4 obtenue par le Palais de justice de la région de Durham témoigne d'un engagement envers l'amélioration constante de la performance environnementale de l'immeuble et du leadership exercé par cet édifice sur le plan de l'efficacité énergétique.

Grâce à la stratégie Justice juste-à-temps (JJAT), tous les palais de justice de la région du Centre Est ont constaté une réduction marquée des délais avant le procès et du nombre de comparutions en cour. En raison du succès obtenu à Oshawa, le modèle du bureau d'inscription à la première comparution est maintenant utilisé à Peterborough. Le palais de justice de Peterborough a diminué de 37 % le nombre moyen de jours nécessaires pour fixer la date du procès. En juin 2012, le palais de justice de Newmarket a lancé un tribunal de triage. Toutes les causes devant être instruites ou devant faire l'objet d'une enquête préliminaire sont acheminées vers une salle d'audience particulière, où le procureur de la Couronne responsable du triage leur attribue un ordre de priorité. Ainsi, le tribunal de première instance peut se consacrer uniquement aux enquêtes préliminaires et aux procès pouvant être instruits sans délai, ce qui permet de veiller à ce que les poursuites soient entendues le plus rapidement possible. Lorsque toutes les parties sont prêtes pour l'instruction de leur cause, celle-ci passe du tribunal de triage au tribunal de première instance pour y être entendue par un juge. Les équipes locales de Justice juste-à-temps se rencontrent régulièrement pour examiner les autres possibilités d'améliorations.

La région du Centre Est prend part à un grand nombre d'initiatives pour améliorer les services judiciaires offerts au public. Le greffe du tribunal de la famille de Durham participe, avec les tribunaux de Toronto et de Brampton, à un projet pilote de la Division intéressant la Direction des politiques et des programmes en matière de droit de la famille du ministère du Procureur général et le Bureau des obligations familiales du ministère des Services sociaux et communautaires. Ce projet pilote vise une meilleure efficacité des affaires familiales en accélérant la constitution, le traitement et la mise au rôle des dossiers d'exécution judiciaire. Cette initiative est maintenant reprise dans toute la province.

Les tribunaux de la région du Centre Est peuvent maintenant recourir aux services des agents de règlement des différends et au Programme d'information obligatoire (PIO) pour aider les familles à obtenir un règlement plus rapide des questions de droit de la famille. Le PIO prévoit la fourniture aux parties de renseignements sur la séparation et la procédure judiciaire et peut comprendre des renseignements sur des sujets tels que les options offertes pour régler les différends, y compris des solutions de rechange pour le règlement des litiges; l'impact de la séparation des parents sur les enfants; et les ressources disponibles pour aider les parties à faire face aux problèmes résultant de la séparation.

Le Centre de télémandat de l'Ontario, qui se trouve actuellement au tribunal de Newmarket, compte aussi un bureau au tribunal d'Oshawa pour permettre aux juges de paix de service de travailler à partir de l'un ou l'autre des deux emplacements. Le fait que deux palais de justice se chargent des services du Centre de télémandat est un excellent exemple de partage des ressources. La transition s'est faite sans heurts et a permis d'améliorer la qualité des services offerts dans toute la province.

La région du Centre Est a agi comme chef de file en matière d'innovation en 2012 grâce au développement de solutions technologiques et de mesures d'efficacité pour la prestation des services. Par exemple, la région continue de recevoir des demandes d'utilisation de la télévision en circuit fermé pour l'audition de témoignages à distance et pour la sélection de jurés dans un vaste bassin de candidats. Toutes les cours principales de la région sont maintenant équipées d'appareils d'enregistrement numérique, qui permettent la saisie numérique des dossiers judiciaires. Les tribunaux satellites de Simcoe (Midland, Collingwood et Bradford) ont fait l'objet de mises à niveau technologiques pour améliorer leur efficacité et leur sécurité, tandis que les contraintes d'espace ont été surmontées à la cour principale de Barrie.

Le palais de justice de Durham participe à un projet pilote avec les Services des sténographes judiciaires. Ces services ont conçu un Système de gestion des enregistrements (SGE), une application normalisée qui permet l'enregistrement et le suivi des demandes de transcription ainsi que l'accès aux fichiers audio dans toute la province. La direction et le personnel responsable de la gestion des bandes ont suivi une séance d'introduction par l'intermédiaire de l'application Live Meeting, et une formation a été donnée en personne en janvier 2013. Cette première vague de formation portait essentiellement sur les principales fonctions du système et sur les demandes, c'est-à-dire la saisie et la conservation des ordonnances de transcription et la sauvegarde des listes dans le système. Les palais de justice qui participent au projet pilote feront part de leurs commentaires sur les fonctionnalités du système aux Services des sténographes judiciaires.

Le personnel continue d'offrir des services de première ligne de qualité qui satisfont aux objectifs opérationnels et aux normes de service à la clientèle de la Division. Les membres du personnel ont participé à des séances de formation sur la sécurité personnelle, la fraude par carte de crédit, l'application de la loi, la marche à suivre pour traiter les ordonnances alimentaires d'exécution réciproque et les arriérés d'aliments devant les tribunaux de la famille, la marche à suivre pour traiter les dossiers d'adoption et la participation des membres des Premières Nations au processus d'instruction devant jury (par l'intermédiaire de l'application Live Meeting).

Portrait de la région du Centre-Ouest



Cathy Hiuser
directrice intérimaire
de l'administration des
tribunaux de la région
Centre-Ouest

La région du Centre Ouest comprend l'ouest de la région du grand Toronto et s'étend de Fort Erie dans l'est jusqu'au comté de Dufferin dans le nord et au comté de Norfolk au sud ouest.

Il s'agit de la région la plus densément peuplée des sept régions de la Division des services aux tribunaux et elle compte une population multiculturelle et diversifiée, notamment les Six Nations de la rivière Grand, la Première Nation la plus peuplée du Canada, et la Première Nation mississauga de New

Credit. La région comprend aussi la ville de Milton qui, d'après le Recensement de 2011, est la communauté qui affiche la plus forte croissance au pays. Au cours de l'exercice 2012-2013, pour des raisons d'ordre opérationnel, la surveillance de la gestion des services aux tribunaux de Brampton a été temporairement transférée à la région du Centre Est. La population de la région du Centre Ouest, qui comprend les résidents des territoires utilisant les tribunaux de Brampton, se chiffre à plus de trois millions d'habitants.

En 2012-2013, plusieurs projets concernant les installations ont été entrepris pour améliorer l'administration des tribunaux et l'ergonomie dans les bureaux administratifs et les salles d'audience de l'ensemble de la région.

À Milton, le comptoir – droit criminel de la Cour de justice de l'Ontario, le comptoir des petites créances et le comptoir – exécution de la Cour supérieure de justice, et la Cour des juges de paix ont été repensés et rénovés. Ces rénovations comprenaient le déplacement de la Cour des juges de paix, permettant ainsi d'accroître le nombre de places réservées aux clients et d'améliorer les fonctions administratives des services aux tribunaux. Le personnel administratif et les juges de paix ont dû être temporairement déplacés dans une installation modulaire adjacente au palais de justice, du 26 octobre 2012 au 14 décembre 2012.

Les travaux de rénovation sont terminés dans deux salles d'audience de la Cour de justice de l'Ontario de St. Catharines. Ces rénovations

comprennent la modification de la tribune et de l'espace de travail du personnel du tribunal dans les deux salles d'audience, l'installation d'un banc des accusés dans une des salles, et la modification de l'autre salle pour la rendre accessible aux fauteuils roulants.

Le palais de justice de Brampton fait également l'objet de rénovations importantes, avec l'ajout de 11 cabinets des juges. De plus, une annexe modulaire est en train d'être installée, ce qui permettra d'ajouter deux autres salles d'audience de la Cour supérieure de justice et deux salles de conférence en vue d'un règlement.

La conception va bon train en vue du déménagement du comptoir des services administratifs de la Cour des petites créances au 7765, rue Hurontario, à Brampton. Ce déménagement permettra au personnel de jouir d'un plus grand espace (bureau 100 du 7755, rue Hurontario) et favorisera l'interaction entre le personnel administratif et le personnel des salles d'audience de la Cour des petites créances. Le personnel disposera de locaux plus spacieux et d'un plus grand espace pour le classement. Le déménagement permettra aussi d'améliorer les services offerts aux clients de la Cour des petites créances, qui n'auront plus à se déplacer entre deux édifices pour obtenir des services.

Le tribunal de la famille de la Cour supérieure de justice de Hamilton est l'un des trois palais de justice de la province qui doivent participer à un projet pilote visant à remplacer les espaces de travail actuels des sténographes judiciaires et des greffiers par des solutions ergonomiques. Les palais de justice de Milton, d'Orangeville, de Cayuga, de Brantford et de Simcoe ont aussi été équipés, dans plusieurs salles d'audience, de surfaces de travail ergonomiques destinées aux employés de soutien des tribunaux.

Depuis juillet 2012, le service de police de Brantford envoie, de façon aléatoire, du personnel pour surveiller les systèmes de sécurité périphérique, notamment les portes magnétométriques, installés aux palais de justice de la Cour de justice de l'Ontario et de la Cour supérieure de justice de Brantford. Parmi les autres projets prévus pour 2012-2013 à Hamilton, citons le remplacement des places réservées au public dans six salles d'audience du tribunal de la

Statistiques de la région Centre-Ouest

Centre régional : Hamilton

Population : 3 051 812

Superficie : 10 654 km²

Densité de population : 286,4 habitants/km²

Tribunaux principaux : 11

Tribunaux satellites : 3

Total des tribunaux : 14

Les statistiques démographiques proviennent des résultats du Recensement de 2011 de Statistique Canada.



famille et l'installation de panneaux d'affichage au Palais de justice John Sopinka.

Les équipes de direction régionales et locales responsables de la stratégie Justice juste-à-temps continuent de se rencontrer régulièrement pour discuter des nouvelles améliorations à apporter aux procédures. À Cayuga et à Simcoe, les équipes de direction locales de chaque palais de justice ont été remplacées par un nouveau comité : le comité de coordination de la justice pénale. Ces comités sont présidés par le juge et chef régional de l'administration de chaque palais de justice, et les membres se rencontrent régulièrement pour discuter des nouvelles améliorations à apporter aux procédures. La stratégie Justice juste-à-temps est un point permanent à l'ordre du jour des réunions de ces comités. À Brantford, un tribunal de première comparution spécialisé a été mis sur pied. Ce tribunal permet aux parties au litige qui en sont à leur première comparution d'entendre la divulgation complète de tous les faits pertinents par la Couronne et de présenter une demande d'aide juridique avant de comparaître devant le juge qui préside. À Hamilton, les comparutions par vidéoconférence pour les ordonnances de renvoi dans la salle d'audience 100 n'ont lieu que trois jours par semaine, et non plus cinq, ce qui laisse plus de temps pour instruire les affaires de cautionnement entendues en personne.

À la demande de la juge principal régionale de la Cour de justice de l'Ontario, une réunion axée sur la collaboration a eu lieu en janvier 2013 pour discuter de la stratégie Justice juste-à-temps et définir des critères repères pour chaque palais de justice de la région, notamment celui de Brampton. Parmi les participants à cette réunion figuraient les juges et chefs régionaux de l'administration de la Cour de justice de l'Ontario, le juge de paix principal régional, les juges de paix et chefs régionaux de l'administration, le directeur intérimaire de l'administration des tribunaux, les chefs de l'administration des tribunaux de la région du Centre Ouest, le directeur des services des procureurs de la Couronne et les procureurs de la Couronne de chaque palais de justice de la région.

Le 5 juillet 1977, la première Cour unifiée de la famille du Canada a ouvert ses portes à Hamilton. Le 35^e anniversaire de cet événement a été souligné en juin 2012 par le dévoilement d'une plaque commémorative par l'honorable Rob Nicholson, ministre de la Justice et Procureur général du Canada, et par l'honorable John Philip Gerretsen, procureur général de l'Ontario. Ont également participé à cet important événement Warren Winkler, juge en chef de la Cour d'appel de l'Ontario, Heather Smith, juge en chef de la Cour supérieure de justice, Douglas Cunningham, alors juge en chef adjoint de la Cour supérieure de justice, Annemarie Bonkalo, juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario, et feu Lincoln Alexander, ancien lieutenant-gouverneur de l'Ontario.

En juillet 2012, des représentants de la Brantford Native Housing ont remis quatre plumes d'aigle à un juge de paix lors d'une cérémonie qui s'est déroulée en présence de magistrats et de membres de la communauté juridique à la Cour de justice de l'Ontario de Brantford. Les plumes d'aigle sont conservées au palais de justice et peuvent être utilisées par les personnes qui préfèrent prêter serment au moyen d'une plume d'aigle lorsqu'elles témoignent.

Pour appuyer l'initiative de modernisation de la Division des services aux tribunaux, l'unité des services de technologie de l'information de Brantford, de Brampton et de la région du Centre Ouest a élaboré et mis à l'essai une solution qui passe par la fonction de numérisation des appareils multifonctions. Le projet pilote comprend la numérisation des dossiers du tribunal criminel de la Cour de justice de l'Ontario et leur distribution par courriel aux partenaires du système judiciaire. Cette solution permet de simplifier les processus opérationnels et d'offrir de meilleurs services à la clientèle aux partenaires du système judiciaire tout en appuyant l'initiative d'écologisation de la fonction publique de l'Ontario (FPO). L'initiative a ensuite été mise à l'essai dans plusieurs palais de justice de la province.

La Division a soutenu l'installation d'appareils d'aide de suppléance à l'audition et la configuration d'appareils d'enregistrement numérique dans toute la région. Du soutien et une formation de base sur l'utilisation des appareils d'aide de suppléance à l'audition et leur interaction avec les appareils d'enregistrement numérique ont été offerts aux employés de soutien des tribunaux. Les appareils d'aide de suppléance à l'audition sont disponibles depuis octobre 2012 pour les personnes ayant une déficience auditive.

Pour appuyer la participation des employés de la région, deux séances de formation en personne d'une demi-journée intitulées « Suis-je fait pour la gestion? » ont été données en novembre 2012 à Hamilton aux employés qui souhaitaient entamer une carrière en gestion dans un tribunal. Selon les commentaires reçus des participants, la séance était instructive, utile et leur a permis de prendre une décision quant à leur carrière. De plus, tous les employés de la région du Centre Ouest ont participé à une formation obligatoire en ligne sur l'accessibilité, l'application du Règlement de l'Ontario 191/11 (Normes d'accessibilité intégrées) dans la FPO et le projet « Travaillons ensemble ». Les employés de toute la région ont participé à diverses séances de formation locales, notamment une formation en matière d'intervention en cas d'urgence et une formation intitulée « Trouver le juste équilibre et apprécier le changement ». De plus, les comités de la diversité de la région ont organisé des dîners-causeries pour promouvoir la diversité et l'inclusion.



Palais de justice de Brampton

Portrait de la région Est



Viviane Carpentier
directrice intérimaire de
l'administration
des tribunaux
de la région Est

La région de l'Est forme un triangle bordant la province de Québec le long de la rivière des Outaouais de L'Orignal à Killaloe, s'étendant au sud ouest le long du fleuve Saint-Laurent et du lac Ontario jusqu'à Quinte West, et adjacent à la région centrale de l'Ontario, à l'est de Peterborough et de Huntsville.

La région sert plus de 1,6 million de personnes et fournit des services judiciaires dans 28 palais de justice dans 10 comtés. Un bon nombre de ces palais de justice sont des endroits désignés et offrent des services en français et en anglais.

Pour améliorer la prestation des services et répondre aux besoins opérationnels des tribunaux, on a apporté plusieurs améliorations aux installations de la région et l'on poursuit la construction du nouveau palais de justice de Belleville. Les travaux de construction du nouveau palais de justice polyvalent de Quinte sont presque terminés. La majeure partie du palais de justice devrait être prête le 31 mai 2013, et le tribunal devrait commencer à entendre des causes dès la mi-août. Le nouveau palais de justice de Quinte sera situé au 15, rue Bridge Ouest, à Belleville.

Le palais de justice d'Ottawa a subi plusieurs réparations en raison de l'inondation survenue en juin 2012, notamment la réfection de quatre salles d'audience, de quatre bureaux pour les détenteurs de fonctions judiciaires, de deux bureaux pour les commis aux services juridiques, d'espaces pour

les conférences préparatoires au procès et du bureau du Programme d'aide aux victimes et aux témoins. Les panneaux ont aussi été remplacés dans ce palais de justice, conformément à la norme en matière d'affichage dans les tribunaux. Des améliorations à la sécurité sont aussi prévues.

L'escalier intérieur principal du palais de justice historique de Brockville a aussi été rénové. Le projet de remplacement des fenêtres du palais de justice de Perth est en cours, le fournisseur ayant été choisi pour cet édifice patrimonial. La planification de la mise à niveau du système de caméras de sécurité du palais de justice de Cornwall a commencé. Certains projets sont terminés dans les trois palais de justice de Kingston, notamment l'application de peinture et le remplacement du tapis et des couvre-fenêtres.

Dans le cadre de la stratégie Justice juste-à-temps (JJAT), le palais de justice de Cornwall a mis en œuvre un projet pilote pour réduire le nombre d'ajournements au tribunal de première comparution. Dans le cadre de cette initiative, les partenaires de la justice s'efforcent d'établir un rôle cohérent en s'assurant de la présence du même juge de paix, des mêmes employés du tribunal, du même procureur de la Couronne, du même auxiliaire de la justice et du même avocat de service lors de la première comparution pour favoriser la connaissance du dossier et maintenir une certaine continuité. L'avantage d'une mise au rôle cohérente est qu'il y a moins d'ajournements et que l'admission de la cause se fait plus rapidement. L'adoption d'une mise au rôle cohérente devrait permettre de faire passer les affaires de l'étape de l'admission à celle de l'établissement de la

Statistiques de la région Est

Centre régional : Ottawa

Population : 1 697 989

Superficie : 35 296 km²

Densité de population : 48.1 habitants/km²

Tribunaux principaux : 18

Tribunaux satellites : 10

Total des tribunaux : 28

Les statistiques démographiques proviennent des résultats du Recensement de 2011 de Statistique Canada.



date d'instruction de façon efficace. Au palais de justice d'Ottawa, une nouvelle salle d'interrogatoire a été construite dans le bloc cellulaire pour que les avocats de la défense et les médecins aient un meilleur accès aux clients les jours où des affaires liées à des problèmes de santé mentale doivent être entendues.

Sur le plan communautaire, les palais de justice historiques de Pembroke et de Brockville ont réaffirmé leur appui aux écoles locales en permettant aux étudiants d'utiliser une salle d'audience pour y tenir des procès fictifs dans le cadre de leur programme d'études en droit. Certains membres du barreau local ou de la magistrature siègent en tant que « juges », et parfois, des policiers et des employés aident les participants en jouant le rôle de commis du tribunal ou d'autres employés du tribunal, afin de leur permettre de vivre une expérience réelle en milieu professionnel. Pendant le mois de juillet 2012, des membres de la collectivité et des employés du ministère du Procureur général ont joué « La dernière pendaison », une pièce qui s'inspire des faits réels qui ont mené à la dernière pendaison, survenue à L'Orignal en 1933. Les représentations ont eu lieu à l'ancienne prison de L'Orignal et à la salle d'audience principale du palais de justice de L'Orignal, la plus vieille salle toujours en fonction en Ontario.

La région de l'Est a continué à innover en mettant à l'essai plusieurs initiatives, notamment un projet mené par le palais de justice de Kingston qui vise à rédiger des guides d'utilisation pour les appareils d'aide de suppléance à l'audition utilisés pour rendre

les tribunaux plus accessibles et des ordonnances judiciaires types pour certaines affaires. Le palais de justice d'Ottawa participe à un projet pilote pour favoriser l'échange de documents par voie électronique, ce qui lui permettrait de réduire son empreinte écologique.

Des salles d'audience des palais de justice de Cornwall, d'Ottawa et de Kingston ont été équipées d'appareils de présentation des preuves et de télévisions en circuit fermé. Cet équipement, qui peut être utilisé lorsqu'une victime, un accusé ou un témoin ne peut comparaître, appuie les initiatives de modernisation et d'amélioration des technologies utilisées dans les salles d'audience.

La région a renforcé son engagement à l'égard de l'apprentissage et de la participation des employés en mettant à jour le pipeline de la région de l'Est, un dépôt de documents électroniques partagé où sont stockés des documents et des renseignements auxquels le personnel de la région a accès, assurant ainsi un accès en temps opportun à des documents de référence précis. Le personnel a suivi les diverses formations obligatoires de la fonction publique de l'Ontario, du ministère du Procureur général et de la Division des services aux tribunaux. Le personnel a également suivi une formation sur la sécurité personnelle et le maintien d'un milieu de travail professionnel et respectueux. Un programme intensif a aussi été offert aux membres du personnel intéressés à occuper un poste de direction et a permis de repérer des personnes qui pourraient être les leaders de demain.



Palais de justice de Kingston

Portrait de la région Nord-Est



Robert Gordon
directeur intérimaire
de l'administration
des tribunaux de la
région Nord-Est

La région du Nord Est couvre le territoire allant de Mattawa dans l'est jusqu'à Wawa dans l'ouest, et de Parry Sound dans le sud jusqu'à Peawanuck sur la côte de la baie d'Hudson au nord. Elle est composée des grands centres urbains du Nord de l'Ontario et des communautés moins densément peuplées situées près de la baie James.

Soixante dix pour cent de la population du Nord de l'Ontario habite dans la région du Nord Est. Elle compte un grand nombre de francophones et de populations autochtones, et les services aux tribunaux sont fournis régulièrement en français, en ojibway et en cri. La région du Nord Est compte dix cours principales et 25 tribunaux satellites. Six des tribunaux satellites sont situés dans des réserves des Premières Nations, et cinq autres se trouvent en région éloignée accessible seulement par la voie des airs. En 2012, le Groupe de travail sur les tribunaux mobiles a été mis sur pied pour améliorer l'efficacité des services aux tribunaux dans les communautés éloignées et leur accessibilité.

En 2012-2013, plusieurs projets concernant les installations judiciaires de la région ont considérablement avancé. À Timmins, l'espace consacré à la bibliothèque a été réaménagé pour créer deux nouveaux cabinets pour la Cour de justice de l'Ontario. L'aménagement des deux cabinets s'est terminé en septembre 2012.

À Parry Sound, la bibliothèque de droit a été déménagée, en collaboration avec l'association juridique locale. L'espace libre a été réaménagé en salle d'audience et est actuellement utilisé pour les réunions et les conférences en vue d'un règlement.

La salle d'audience principale du palais de justice de Gore Bay a été équipée d'une cabine privée pour offrir un service de vidéoconférence entièrement fonctionnel et améliorer l'accès à la justice dans cette communauté. Le projet devrait être terminé le 31 mai 2013.

En avril 2012, les occupants du palais de justice de Sault Ste. Marie ont repris le chemin de l'édifice patrimonial qu'ils occupaient avant d'être évacués à la suite d'un incendie qui s'est déclaré en août 2011. Des améliorations à la sécurité ont été apportées, et un port optique et une porte magnétométrique ont été installés au palais de justice de Sault Ste. Marie pour créer un point d'entrée unique provisoire. Les travaux ne sont pas encore tous terminés, mais le projet devrait être achevé d'ici la fin d'avril 2013. Les travaux de rénovation se poursuivent au sous-sol et devraient être terminés d'ici la fin de 2013. Au nombre des changements, notons l'ajout d'un bureau du Programme d'aide aux victimes et aux témoins, d'une salle pour les témoins vulnérables et d'un bureau des services aux tribunaux de la Police provinciale de l'Ontario.

Le palais de justice de Kirkland Lake a été évacué en mai 2012 en raison du feu de forêt qui brûlait à proximité de la communauté. Le personnel du district de Timiskaming a fait preuve de diligence en veillant à ce que les services au comptoir soient transférés au palais de justice de Haileybury. Aucune interruption de service n'a été constatée.

L'application de la stratégie Justice juste-à-temps (JJAT) s'est poursuivie dans toute la région. En 2013, le système de critères repères a été mis en place, et la région prévoit une nouvelle diminution du nombre de comparutions dans les causes moins complexes, les causes complexes et les causes réunies à une autre affaire.

Un projet pilote a été lancé dans la région du Nord Est pour effectuer, par téléconférence, des audiences préalables

Statistiques de la région Nord-Est

Centre régional : Sudbury

Population : 551 775

Superficie : 366 192 km²

Densité de population : 1,5 habitants/km²

Tribunaux principaux : 10

Tribunaux satellites : 25

Total des tribunaux : 35

Les statistiques démographiques proviennent des résultats du Recensement de 2011 de Statistique Canada. Comme la région Nord-Est couvre plusieurs districts de recensement, nous avons utilisé les hypothèses suivantes pour calculer les statistiques régionales. La population comprend tous les districts où le recensement a été complété, ainsi que la population de Peawanuck. La région géographique comprend tous les districts où le recensement a été complété, plus 86 % du district de Cochrane et 27 % du district de Kenora. Les données démographiques de certaines régions ne sont pas disponibles dans le Recensement de 2011 en raison du dénombrement incomplet des réserves autochtones.



à l'évaluation afin d'essayer de régler les affaires visant des évaluations de la relation avocat-client et de réduire le nombre de comparutions en cour. Un partenariat a été formé avec la région du Centre Est pour permettre à ses agents d'évaluation de tenir des audiences préalables à l'évaluation dans le Nord. Cette nouvelle initiative devrait permettre de régler les questions en litige et de réduire le temps de comparution.

L'expansion des services de justice à la famille s'est poursuivie dans la province au cours de l'exercice 2012- 2013. Des séances d'information obligatoires sont maintenant offertes dans tous les palais de justice de la région du Nord Est. La plupart des cours principales de la région comptent un coordonnateur des services d'information et d'orientation qui agit comme personne-ressource pour les familles qui entrent dans le système de justice familiale.

Les efforts pour mieux faire connaître aux Premières Nations le système des jurys de l'Ontario et encourager leur participation au tableau des jurés se poursuivent dans la région du Nord Est. La direction s'efforce de créer des liens avec les Premières Nations pour s'assurer que les peuples autochtones participent au tableau des jurés.

Pour accroître sa capacité à offrir la formation et à mettre en œuvre les initiatives de la Division de manière efficiente et rentable dans le cadre de son engagement à soutenir une main-d'œuvre professionnelle, la région continue

de tirer pleinement avantage de la vidéoconférence, de l'application Live Meeting de Microsoft, de l'application Cisco TelePresence Movi et des modules d'apprentissage en ligne. La région recourt à la technologie pour animer, chaque mois, une séance régionale d'échange de renseignements au cours de laquelle le directeur de l'administration des tribunaux, les chefs et les superviseurs discutent, par l'intermédiaire de l'application Live Meeting, des mises à jour apportées au sein de la Division, présentent les changements à l'échelle régionale et recueillent des renseignements des personnes sur le terrain pour appuyer et orienter les initiatives de la Division. En 2012-2013, la région du Nord Est a offert son premier atelier intitulé « Suis-je fait pour la gestion? » aux membres du personnel intéressés à devenir responsables de l'administration des tribunaux. Plusieurs personnes ont suivi la formation, et les commentaires recueillis à la suite de celle-ci étaient positifs. Un deuxième atelier est prévu à Sault Ste. Marie en mai 2013. En raison des modifications au Règlement de l'Ontario 191/11 (Normes d'accessibilité intégrées) qui sont entrées en vigueur le 1er janvier 2013, tous les membres de la haute direction ont suivi une formation sur les exigences des normes d'accessibilité énoncées dans le règlement et sur les dispositions du *Code des droits de la personne* qui s'appliquent aux personnes handicapées. La formation de tout le personnel de la région a commencé et devrait se poursuivre jusqu'au 31 mai 2013, au plus tard.



Palais de justice de North Bay

Portrait de la région Nord-Ouest



Robert Gordon
directeur de
l'administration des
tribunaux de la région
Nord-Ouest

La région du Nord Ouest s'étend de la frontière du Minnesota au sud jusqu'à Fort Severn au nord, et de la frontière du Manitoba à l'ouest jusqu'à la rivière White dans l'est. La vaste étendue de cette région, l'éloignement des communautés et les conditions de déplacement hivernales posent de nombreux défis à la prestation des services.

La région du Nord Ouest compte cinq cours principales et 36 tribunaux satellites, dont 22 se trouvent dans des communautés autochtones accessibles seulement par la voie des airs. Pour fournir des services à ces collectivités, le personnel des tribunaux, les membres de la magistrature et les avocats doivent parcourir régulièrement de grandes distances.

En collaboration avec la Direction de la gestion des installations du ministère et en partenariat avec la magistrature, la Division des services aux tribunaux a concerté un plan d'amélioration des tribunaux situés dans la région du Nord Ouest, notamment ceux situés en région éloignée. En 2012, le Groupe de travail sur les tribunaux mobiles a été mis sur pied pour améliorer l'efficacité des services aux tribunaux dans les communautés éloignées et leur accessibilité.

Les travaux de construction du nouveau palais de justice polyvalent de Thunder Bay ont commencé en 2012 et devraient prendre fin à l'automne 2013. Le nouveau palais de justice, qui abritera la Cour de justice de

l'Ontario, la Cour supérieure de justice et les bureaux des procureurs de la Couronne, sera conçu de manière à inclure plusieurs références à la culture des Premières Nations.

L'application de la stratégie Justice juste-à-temps (JJAT) s'est poursuivie dans toute la région. En 2013, le système de critères repères a été mis en place, et la région prévoit une nouvelle diminution du nombre de comparutions dans les causes moins complexes, les causes complexes et les causes réunies à une autre affaire. Parmi les projets entrepris dans le cadre de la stratégie JJAT, on compte la mise en œuvre d'un nouveau système de gestion des causes criminelles à Thunder Bay, où les tribunaux seront réaménagés pour améliorer l'accès à chaque étape de l'instruction d'une cause criminelle, et ce, en commençant par une meilleure gestion des causes dès l'étape de l'admission.

À Kenora, la stratégie JJAT a permis la création d'un nouveau système de séances de libération sous caution qui prévoit qu'aucune audience de mise en liberté sous caution n'est fixée tant qu'un plan de libération sous caution n'est pas mis en œuvre et examiné de façon complète. Grâce à la comparution vidéo offerte aux palais de justice de Dryden et de Sioux Lookout, les affaires pour lesquelles les détenus sont placés sous garde sont entendues en temps opportun, et ce, dès le début de la journée. Ainsi, il y a moins de transfèrement de détenus et le tribunal peut entendre plus efficacement les causes inscrites au rôle.

Pour favoriser la prestation de services judiciaires accessibles, équitables, rapides et efficaces aux

Statistiques de la région Nord-Ouest

Centre régional : Thunder Bay

Population : 223 797

Superficie : 436 204 km²

Densité de population : 0.5 habitants/km²

Tribunaux principaux : 5

Tribunaux satellites : 37

Total des tribunaux : 42

Les statistiques démographiques proviennent des résultats du Recensement de 2011 de Statistique Canada. Comme la région Nord-Ouest couvre plusieurs districts de recensement, nous avons utilisé les hypothèses suivantes pour calculer les statistiques régionales. La population comprend tous les districts où le recensement a été complété, sauf la population de Peawanuck. La région géographique comprend Thunder Bay et Rainy River, plus 14 % du district de Cochrane et 73 % du district de Kenora. Les données démographiques de certaines régions ne sont pas disponibles dans le Recensement de 2011 en raison du dénombrement incomplet des réserves autochtones.



personnes qui introduisent une procédure en droit de la famille, le Programme d'information obligatoire (PIO) est offert par vidéoconférence dans toute la région, et ce, à partir du palais de justice de Thunder Bay. Le PIO est mis en œuvre par un avocat en droit de la famille du Barreau local et un non-juriste. Pour accéder plus rapidement au PIO, les clients participent aux séances par vidéoconférence à partir des autres palais de justice de la région du Nord Ouest.

La région du Nord-Ouest a énormément bénéficié de son partenariat avec les collectivités et les organisations des Premières Nations dans la prestation de services judiciaires. Le Nord Ouest continue de travailler pour que la diversité de la région se reflète tant dans sa main-d'œuvre que dans la prestation des services. Plusieurs Premières Nations vivent dans la région. Des services d'interprétation en langue ojibway et en dialecte ojicri, ainsi que dans plusieurs dialectes propres à une communauté, sont couramment fournis lors des séances du tribunal. La fonction d'interprète judiciaire demeure aussi une priorité pour la région, puisqu'elle continue de recruter, de former et d'encadrer des interprètes des Premières Nations.

En raison des obstacles géographiques particuliers de la région du Nord Ouest, l'accès à la justice y passe de

plus en plus par la vidéoconférence. En 2012-2013, la région a participé à un projet pilote sur l'application Cisco TelePresence Movi, ou technologie MOVI, une solution de vidéoconférence de bureau. La technologie MOVI est un logiciel portable qui permet à ses utilisateurs de recourir à la vidéoconférence au moyen d'une connexion sécurisée à partir de leur ordinateur portable, et ce, partout dans la province.

Pour accroître sa capacité à offrir la formation et à mettre en œuvre les initiatives de la Division de manière efficiente et rentable dans le cadre de son engagement à soutenir une main-d'œuvre professionnelle, la région continue de tirer pleinement avantage de la vidéoconférence, de l'application Live Meeting de Microsoft, de l'application Cisco TelePresence Movi et des modules d'apprentissage en ligne. La région recourt à la technologie pour animer, chaque mois, une séance régionale d'échange de renseignements au cours de laquelle le directeur de l'administration des tribunaux, les chefs et les superviseurs discutent, par l'intermédiaire de l'application Live Meeting, des mises à jour apportées au sein de la Division, présentent les changements à l'échelle régionale et recueillent des renseignements des personnes sur le terrain pour appuyer et orienter les initiatives de la Division.



Palais de justice de Dryden

Portrait de la région de Toronto



Beverly Leonard
directrice de
l'administration des
tribunaux de la région
de Toronto

La région de Toronto dessert les citoyens de la ville de Toronto. Avec une population de plus de 2,6 millions d'habitants, cette région possède la plus forte densité de population de toutes les régions de la Division des services aux tribunaux. Elle est caractérisée par une grande diversité ethnique, puisqu'un immigrant sur quatre qui s'établit au Canada choisit d'habiter la ville de Toronto.

On trouve dans la région de Toronto des palais de justice très achalandés et des participants clés au système judiciaire, notamment : la Cour d'appel de l'Ontario, les cabinets des juges en chef pour la Cour d'appel, la Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario, l'Assemblée législative de l'Ontario, les bureaux du Barreau du Haut-Canada et bon nombre des plus grands cabinets d'avocats de la province. La région administre aussi le premier tribunal électronique de l'Ontario servant à entendre les causes de nature commerciale et les causes civiles qui ne sont pas plaidées devant jury, le premier tribunal intégré pour l'instruction des causes de violence familiale du Canada, plusieurs tribunaux spécialisés, et des salles d'audience à sécurité renforcée qui sont équipées de technologies avancées permettant d'instruire les procès complexes à multiples défendeurs.

La Division a continué à apporter des améliorations aux palais de justice existants en 2012-2013 grâce, entre autres, à un projet pluriannuel de modernisation des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation du palais de justice situé au 311, rue Jarvis. Le projet, qui visait le remplacement et la modernisation des systèmes

de chauffage et de ventilation, le remplacement du système d'alarme incendie et l'installation de nouveaux systèmes de gicleurs, est terminé depuis mars 2013.

En mars 2013, les comptoirs pour le public de la plus grande Cour des petites créances et du tribunal de la famille de la Cour de justice de l'Ontario situés au 47, avenue Sheppard ont été reconfigurés pour satisfaire à toutes les exigences prévues dans la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.

La salle d'audience 22 du 361, avenue University a été modifiée pour permettre l'aménagement d'une nouvelle salle d'audience pour les procès à multiples défendeurs. Ce projet, qui s'est terminé en mars 2013, a permis de faire passer le nombre de sièges sur le banc des accusés de quatre à huit, d'ajouter des tables réservées aux avocats et d'améliorer la technologie utilisée pour présenter les éléments de preuve.

La région de Toronto continue de soutenir la stratégie Justice juste-à-temps (JJAT) du ministère. En février 2013, la salle d'audience 301 du 1000, avenue Finch a été modifiée pour que l'avocat de service et le procureur de la Couronne puissent jouir d'un espace suffisant pour discuter, de façon confidentielle, des options possibles avec l'accusé lors des premières comparutions. Ces modifications, qui comprennent l'installation de six postes de travail entièrement fonctionnels et privés, devraient améliorer l'efficacité des premières comparutions, ce qui permettra de gagner du temps pour les audiences visant à fixer des dates d'instruction.

L'outil d'établissement du rôle des audiences par voie électronique conçu par le personnel du palais de justice de la région de Durham et mis en œuvre au 2201, avenue Finch et au 1911, avenue Eglinton en 2012, ainsi qu'au 1000, avenue Finch Ouest en 2011, a aussi été mis

Statistiques pour la région de Toronto

Centre régional : 700 Bay Street

Population : 2 615 060

Superficie : 630 km²

Densité de population : 4 146,5 habitants/km²

Tribunaux principaux : 11

Tribunaux satellites : 0

Total des tribunaux : 11

Les statistiques démographiques proviennent des résultats du Recensement de 2011 de Statistique Canada.



en œuvre à College Park en janvier 2013. Un outil d'établissement du rôle des audiences semblable en format Excel a été mis en œuvre à l'Ancien hôtel de ville à l'automne 2012. Cet outil convenait mieux au nombre de dossiers présentés à l'Ancien hôtel de ville. Ces outils facilitent l'inscription des données servant à la mise au rôle, le suivi de ces données et leur communication aux participants du secteur de la justice, permettant ainsi d'optimiser l'utilisation des salles d'audience.

En avril 2012, l'installation de 19 systèmes de présentation des preuves par voie électronique a commencé dans les salles d'audience. En date de février 2013, les systèmes étaient installés dans huit salles d'audience de la région : un au 311, rue Jarvis, un à College Park, deux au 2201, avenue Finch, deux au 1000, avenue Finch, et deux au 1911, avenue Eglinton. Les 11 autres systèmes seront installés dans la région au cours du printemps et de l'été 2013, notamment quatre appareils à la Cour supérieure de justice située au 361, avenue University. L'installation de ces appareils appuie l'instruction en temps opportun des causes criminelles dans la région de Toronto.

En juin 2012, un tribunal pour adolescents autochtones a été mis en place au 311, rue Jarvis pour tirer profit des services communautaires autochtones afin d'aider le tribunal à rédiger divers plans culturellement adaptés, notamment des plans de réinsertion, et pour offrir des services appropriés sur le plan culturel. Les professionnels de la santé mentale qui figurent parmi les partenaires communautaires avec lesquels ce tribunal collabore évalueront les jeunes autochtones et leur fourniront des services.

Au cours de l'exercice 2012-2013, la région de Toronto a continué à installer des appareils d'enregistrement numérique dans tous les palais de justice. À ce jour, 91 % des 191 salles d'audience disposent de ce type d'appareils. L'équipe de projet régionale collabore étroitement avec les participants du secteur de la justice et prévoit que tous les palais de justice seront munis de cette technologie au plus tard en avril 2013, ce qui assurera le respect de l'engagement de la Division envers la modernisation et la normalisation des procédures d'enregistrement des dossiers judiciaires.

Pour soutenir une main-d'œuvre professionnelle et compétente, un comité de l'apprentissage et du perfectionnement régional a été mis sur pied en 2012-2013 pour fixer les priorités en matière de formation, trouver des possibilités de formation pour tous les employés de la région de Toronto et de la Cour d'appel de l'Ontario, et pour faire des recommandations à l'équipe de gestion régionale. De plus, des séances de formation axées sur le soutien des chefs ont été offertes en 2012-2013, notamment sur la gestion de l'assiduité et les finances. La Division a commencé à planifier l'offre des cours intitulés « Suis-je fait pour la gestion? » pour l'exercice 2013-2014. Le personnel suit actuellement les séances de formation obligatoires sur l'application du Règlement de l'Ontario 191/11 (Normes d'accessibilité intégrées) dans la FPO et le projet « Travaillons ensemble » pour veiller au respect des normes de service fixées par la Commission ontarienne des droits de la personne et prévues dans la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.



Palais de justice de l'Ancien hôtel de ville de Toronto

Portrait de la région Ouest



Paul Langlois
directeur de
l'administration
des tribunaux
de la région Ouest

La région de l'Ouest compte environ 2 259 725 habitants. Sur le plan géographique, la région s'étend sur environ 33 000 kilomètres carrés et englobe de grands centres urbains et des collectivités rurales agricoles. Ses frontières vont d'Owen Sound au sud le long des rives du lac Huron jusqu'à Windsor, puis le long des rives du lac Érié vers le nord jusqu'à St. Thomas, avant de rejoindre Owen Sound via Kitchener et Guelph. La région comprend les villes de Sarnia et de Windsor, qui constituent des

points de passage frontaliers importants entre le Canada et les États Unis.

La région de l'Ouest compte 16 cours principales dans 12 collectivités, lesquelles offrent des services complets de soutien judiciaire dans tous les types de cas (criminel, civil, familial et petites créances), en plus de six tribunaux satellites et du nouveau site pilote pour le projet de tribunal pénal de Walpole Island, qui est appuyé par la cour principale de Sarnia. En mai 2012, la région a réussi à transférer le Centre provincial de sélection des jurés de London aux bureaux de l'administration centrale à Toronto.

Les travaux de construction sont terminés et le déménagement des services aux tribunaux de la région de Waterloo a commencé au Palais de justice central de la région de Waterloo. Le nouveau palais de justice polyvalent compte 30 salles d'audience, huit salles de conférence destinées aux juges, ainsi que des salles d'audience équipées de technologies avancées. Le premier déménagement de la Cour supérieure de justice a eu lieu en mars 2013. Les activités de planification de la transition ont débuté : tous les participants du secteur de la justice se préparent pour le déménagement. Des groupes de travail chargés de la transition du personnel ont été formés pour assurer la participation de tous les employés et l'utilisation de leurs compétences pour que la transition se fasse sans heurts.

Les travaux en vue de la construction d'un palais de justice polyvalent à St. Thomas se poursuivent et devraient prendre

fin au plus tard en décembre 2013. Le personnel et les intervenants déménageront dans le palais de justice rénové entre les mois de décembre 2013 et de février 2014. Une fois les travaux terminés, le nouveau palais de justice polyvalent comptera huit salles d'audience, trois salles des motions et salles de conférence en vue d'un règlement, ainsi que des salles d'audience équipées de technologies avancées.

Tous les tribunaux de la région de l'Ouest continuent de participer activement à la stratégie Justice juste-à-temps (JJAT). Le personnel de la Division et les responsables de la stratégie JJAT continuent de collaborer avec les membres de la magistrature et d'autres participants du secteur de la justice à la mise en œuvre et à la poursuite de nouvelles solutions élaborées à l'échelon local, à l'aide d'équipes de direction locales et de discussions informelles, dans tous les tribunaux de la région. La collaboration s'est poursuivie avec le comité de leadership du Bureau régional de l'Ouest auquel siègent des membres de la magistrature, les directeurs de l'aide juridique et certains de ses représentants régionaux, des avocats de la défense, le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels, les responsables de la Division des services aux victimes et aux personnes vulnérables, et la County and District Law Presidents Association. En décembre 2012, l'approche préconisée par la région de l'Ouest en matière de présentation des rapports sur les critères repères pour chaque palais de justice a été adoptée par le comité de direction de la stratégie JJAT afin de fournir un modèle de rapport simplifié et plus clair. Ce rapport sera utilisé aux fins de discussion et de mise en œuvre dans la région de l'Ouest.

Le palais de justice de Windsor a mis de l'avant le « concept de marché » qu'il a élaboré dans le cadre de l'initiative JJAT en regroupant sur un même étage le tribunal des cautionnements, le tribunal de première comparution, le tribunal des règlements améliorés et quatre tribunaux de première instance. Ces tribunaux sont entourés par les principaux bureaux de soutien, notamment ceux du procureur de la Couronne et du procureur fédéral, du criminaliste de service, du responsable des demandes d'aide juridique, des agents de probation et de liberté conditionnelle pour adultes, de l'agent de soutien aux Premières Nations

Statistiques de la région Ouest

Centre régional : London

Population: 2 259 725

Superficie : 32 789 km²

Densité de population : 68,9 habitants/km²

Tribunaux principaux : 18

Tribunaux satellites : 6

Total des tribunaux : 24

Les statistiques démographiques proviennent des résultats du Recensement de 2011 de Statistique Canada.



devant les tribunaux, et du travailleur social judiciaire auprès des jeunes ayant des troubles de santé mentale. Le palais de justice de London a amélioré le programme Accueil rationalisé : protocole de 90 jours lancé en janvier 2012 en l'appliquant dans les tribunaux des cautionnements et lors d'affaires où le poursuivant est le procureur fédéral. Ce programme a porté ses fruits à London et dans d'autres palais de justice en permettant aux clients de mieux se préparer pour leur comparution.

London compte plusieurs tribunaux spécialisés, notamment un tribunal Gladue, des tribunaux thérapeutiques pour adultes et adolescents, et un tribunal de traitement de la toxicomanie. London a également réussi à instruire un procès exigeant un niveau de sécurité élevé auquel participait un grand nombre de jurés et de témoins et nécessitant la présentation de nombreuses pièces à conviction.

La région met actuellement à l'essai plusieurs initiatives uniques et variées, dont celles qui suivent.

- Les palais de justice d'Owen Sound et de Walkerton ont utilisé le service de vidéo mobile, qui permet à un avocat et à son client, détenu au Centre correctionnel du Centre Nord, à Penetanguishene, de communiquer par audioconférence ou par vidéoconférence. Le temps et les frais de déplacement des avocats devraient diminuer grâce à ce projet pilote.
- À la fin du mois de mars 2013, le palais de justice d'Owen Sound a lancé un projet pilote visant la délivrance d'ordonnances de probation types.
- La Cour de justice de l'Ontario siège sur la réserve de la Première Nation de Walpole Island dans le cadre d'un projet pilote d'un an. Les sessions pilotes, qui ont commencé en juin 2012, découlent des efforts d'un comité de travail composé de partenaires et d'intervenants du secteur de la justice local de Sarnia et de membres de la Première Nation de Walpole Island. La Cour siège le premier mercredi de chaque mois et entend les affaires afférentes au règlement, à la déjudiciarisation et à la responsabilisation directe.
- Le palais de justice de Windsor est l'un des neuf tribunaux du Canada qui ont participé à une étude sur l'expérience vécue

par les parties au litige non représentées par un avocat lors de leur comparution devant le tribunal de la famille et le tribunal civil. Cette étude nationale a été menée par Julie Macfarlane, de la Faculté de droit de l'Université de Windsor.

À Windsor, les Services juridiques pro bono de l'Ontario ont commencé à offrir des services juridiques gratuits en ligne aux parties au litige non représentées par un avocat lors d'affaires civiles ne relevant pas du droit familial entendues à la Cour supérieure de justice et à la Cour des petites créances. Les clients peuvent accéder aux Services juridiques pro bono de l'Ontario en ligne, par courriel ou en composant le numéro sans frais. Les clients admissibles recevront des renseignements généraux, de l'aide pour remplir les formulaires et des conseils sommaires dispensés par un avocat bénévole.

La région de l'Ouest a continué de favoriser les activités d'apprentissage et de perfectionnement. Les chefs ont participé à l'initiative officielle d'accompagnement professionnel et de mentorat, deux séances de la formation « Suis-je fait pour la gestion? » ont été offertes, et un employé de la région a été choisi pour prendre part à la nouvelle formation destinée au personnel administratif, intitulée « Au-delà du rôle administratif (GPB) : évolution du rôle des employés administratifs au sein de la FPO ». Des séances d'intégration et d'orientation sont offertes aux nouveaux employés de la Division des services aux tribunaux.

La Division a maintenu son programme de formation continue pour les nouveaux employés et les cours de recyclage pour les anciens employés sur le professionnalisme et le respect en milieu de travail. Les membres du personnel ont suffisamment de temps pour suivre les formations obligatoires, comme celles sur l'application du Règlement de l'Ontario 191/11 (Normes d'accessibilité intégrées) dans la FPO, sur le projet « Travaillons ensemble », sur le *Code des droits de la personne de l'Ontario*, sur le *Programme de prévention de la discrimination et du harcèlement au travail*, sur le Programme de prévention de la violence au travail, et sur le module « May I Help You? Welcoming Customers with Disabilities ».



Directeurs et directrices ministériels

Les directrices et directeurs ministériels administrent les directions de la Division : la Direction des politiques et des programmes en matière de droit civil, la Direction de la planification interne, la Direction de la modernisation des services aux tribunaux, la Direction des politiques et des programmes relatifs à la *Loi sur les infractions provinciales* et au droit criminel, la Direction du soutien à la Division, et la Direction des politiques et des programmes en matière de droit de la famille. La Direction des solutions pour les tribunaux de la Division des services technologiques pour la justice assure le soutien technologique au sein de la Division. Chaque directeur relève de la sous-procureure générale adjointe.

Les directeurs et directrices ministériels sont Susan Charendoff, Direction des politiques et des programmes en matière de droit civil; Susie Bridge (I), Direction de la planification interne; Diana Hunt (I), Direction de la modernisation des services aux tribunaux; Kate Andrew (I), Direction des politiques et des programmes relatifs à la *Loi sur les infractions provinciales* et au droit criminel; Sheila Bristo (I), Direction du soutien à la Division; Anne Marie Predko, Direction des politiques et des programmes en matière de droit de la famille; et Chris Walpole, responsable, Direction des solutions pour les tribunaux.

Soutien interne



Susan Charendoff,
Direction des politiques
et des programmes en
matière de droit civil

La Direction des politiques et des programmes en matière de droit civil a les responsabilités suivantes :

- élaborer, mettre en œuvre et gérer les initiatives en matière de législation, de réglementation et d'administration qui concernent le système de justice civile;
- fournir au personnel des tribunaux en matière civile et du bureau d'exécution un soutien juridique et opérationnel, ainsi qu'en matière de politiques et de programmes;
- fournir à la haute direction un soutien et des conseils de nature juridique, opérationnelle et politique en matière de droit civil et d'application de la loi;
- participer au Comité des règles en matière civile;
- élaborer, mettre en œuvre et gérer des stratégies de réforme de la justice civile visant à réduire les coûts et les délais du système judiciaire.



Susie Bridge
Direction de la
planification interne

La Direction de la planification interne a les responsabilités suivantes :

- élaborer une politique opérationnelle et fournir un soutien en matière de programmes pour l'administration des tribunaux dans des domaines comme l'interprétation judiciaire, la sténographie judiciaire et la production des transcriptions;
- recruter de façon continue des interprètes judiciaires, les former et tester leurs connaissances;
- améliorer le modèle de prestation des services de sténographie judiciaire et de production des transcriptions en Ontario;
- gérer les projets spéciaux de la Division, notamment ceux en matière de ressources humaines et de relations de travail;
- rédiger et publier le rapport annuel et les autres outils opérationnels pluriannuels;
- élaborer les séances de formation et les initiatives d'apprentissage offertes par la Division.



Anne-Marie Predko
Direction des politiques
et des programmes en
matière de droit de la
famille

La Direction des politiques et des programmes en matière de droit de la famille a les responsabilités suivantes:

- laborer, mettre en œuvre et gérer les initiatives en matière de législation, de réglementation et d'administration ainsi que les stratégies de réforme de la justice visant à réduire les coûts et les délais du système de justice familiale;
- superviser et offrir des politiques et des programmes qui soutiennent les services d'information et de médiation familiale;
- fournir au personnel des tribunaux de la famille un soutien et une formation en matière juridique, technique, de politiques et de programmes;
- fournir à la haute direction un soutien et des avis juridiques sur les questions relatives à la justice familiale;
- participer aux comités fédéraux-provinciaux-territoriaux en matière de droit de la famille et au Comité des règles en matière de droit de la famille.



Sheila Bristo
Direction du soutien à la
Division

La Direction du soutien à la Division a les responsabilités suivantes :

- gérer la planification des finances et de la main-d'œuvre;
- soutenir la planification des installations et de la gestion des urgences;
- coordonner les communications avec le public;
- élaborer des politiques opérationnelles et fournir des programmes de soutien pour l'administration des tribunaux dans des domaines comme la gestion des pièces à conviction, la gestion des jurys, la conservation des dossiers et la sécurité des tribunaux;
- gérer le processus de sélection des jurés dans la province avec l'aide du Centre provincial de sélection des jurés;
- conserver les documents judiciaires et mettre à jour les ressources Web.

La Direction des politiques et des programmes relatifs à la Loi sur les infractions provinciales et au droit criminel a les responsabilités suivantes :

- élaborer, mettre en œuvre et gérer les initiatives en matière de législation, de réglementation, de règles de procédure et d'administration qui touchent les tribunaux criminels et les tribunaux saisis des affaires relevant de la *Loi sur les infractions provinciales*;
- assurer la liaison entre les cabinets des juges en chef et la Division du droit criminel sur les initiatives en matière de législation, de réglementation, de règles de procédure et d'administration qui touchent les tribunaux criminels et les tribunaux saisis des affaires relevant de la *Loi sur les infractions provinciales*;
- fournir au personnel des tribunaux criminels un soutien en matière de politiques, de litiges et de programmes;
- appuyer les initiatives prises par la Division du droit criminel du ministère et par l'équipe de projet Justice juste-à-temps;
- superviser les affaires liées à la *Loi sur les infractions provinciales*, les encadrer d'un soutien stratégique et opérationnel tout en agissant comme agent de liaison avec les partenaires municipaux concernés;
- fournir à la haute direction un soutien et des avis juridiques et politiques sur les questions concernant les affaires de droit criminel, les affaires liées à la *Loi sur les infractions provinciales* et les questions mixtes, comme les services de sténographie judiciaire et les services d'interprétation judiciaire;
- appuyer les nominations à des fonctions judiciaires et à la magistrature;
- fournir des services de bibliothèque judiciaire et des services de site Web aux tribunaux;
- assurer un service de recherche.



Kate Andrew
Direction des politiques et des programmes relatifs à la Loi sur les infractions provinciales et au droit criminel

La Direction des solutions pour les tribunaux a les responsabilités suivantes :

- faire preuve de leadership stratégique et conseiller les tribunaux sur les solutions technologiques utilisées pour appuyer et mettre de l'avant leurs priorités opérationnelles;
- élaborer et mettre en œuvre les composantes ayant trait aux technologies de l'information du plan pluriannuel de la Division des services aux tribunaux;
- planifier, élaborer, gérer et exécuter des initiatives complexes et à grande échelle en technologie de l'information et en réorganisation des activités;
- planifier, élaborer et mettre en œuvre des systèmes de technologie de l'information comportant des modèles de soutien qui permettront au ministère d'atteindre ses objectifs de modernisation du système judiciaire;
- assurer la liaison entre les directions, la Division des services technologiques pour la justice et les Services technologiques d'infrastructure tout en pilotant l'élaboration et la mise en œuvre progressive de services de technologie de l'information;
- consulter, au besoin, le Bureau de technologie de l'information pour le secteur judiciaire et la magistrature pour s'assurer de leur concours dans la planification et la gestion des initiatives touchant l'environnement informatique judiciaire et l'élaboration de solutions;
- superviser et gérer, pour la Division, l'acquisition d'appareils et de logiciels de technologie de l'information;
- assurer une harmonisation stratégique avec les orientations de l'organisme central, de l'unité ministérielle responsable de l'ITI et de l'industrie;
- proposer des améliorations fonctionnelles et techniques dans un environnement de gestion de projets axé sur le portefeuille pour veiller à ce que les systèmes en cours de conception continuent d'appuyer les exigences opérationnelles.



Chris Walpole
Direction des solutions pour les tribunaux

La Direction de la modernisation des services aux tribunaux a les responsabilités suivantes :

- rédiger et mettre en œuvre un plan pluriannuel visant la modernisation des services judiciaires;
- collaborer avec la magistrature et consulter les partenaires du secteur de la justice pour trouver des idées pour moderniser les services judiciaires;
- fournir des renseignements à la direction, y compris des statistiques sur l'activité des tribunaux.



Diana Hunt
Direction de la modernisation des services aux tribunaux

Chapitre 2

Introduction aux tribunaux de l'Ontario

La Loi sur les tribunaux judiciaires de l'Ontario constitue le cadre législatif de la structure des tribunaux de la province. La Loi établit la compétence des trois cours provinciales : la Cour d'appel de l'Ontario, la Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario.

Cour d'appel de l'Ontario

La Cour d'appel de l'Ontario est le plus haut tribunal de la province. Elle entend les affaires suivantes :

- les appels en droit criminel de décisions rendues par la Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario pour les infractions majeures;
- les appels des détenus (les audiences ont lieu un mois sur deux à Kingston et mensuellement à Toronto);
- les motions en autorisation d'interjeter appel d'une décision rendue par le tribunal d'appel de niveau inférieur dans les affaires de déclaration de culpabilité par procédure sommaire et les affaires en lien avec la *Loi sur les infractions provinciales*;
- les appels au civil de décisions rendues par la Cour supérieure de justice;
- les motions en autorisation d'interjeter appel et l'appel des décisions rendues en appel par la Cour divisionnaire;
- les requêtes entendues par un juge seul ou par une formation, relatives à des questions en appel dont la Cour a été saisie.

La Cour d'appel de l'Ontario siège à Osgoode Hall, à Toronto. Elle se compose du juge en chef de l'Ontario, Warren K. Winkler, du juge en chef adjoint de l'Ontario, Dennis O'Connor, de 20 autres juges réguliers, et de quatre juges surnuméraires. Le juge en chef adjoint de l'Ontario, Dennis O'Connor, a pris sa retraite de la Cour à la fin de décembre 2012, après y avoir siégé pendant près de 15 ans.

Les appels sont entendus par une formation de trois ou cinq juges. Moins de 3 % des décisions de la Cour d'appel font l'objet d'un pourvoi devant la Cour suprême du Canada. Concrètement, la Cour d'appel représente donc, dans la plupart des cas, le dernier recours dans la province.

La Cour d'appel est le plus haut tribunal de l'Ontario et joue un rôle unique dans notre système juridique. Dans la plupart des cas, elle offre une dernière voie d'appel aux justiciables qui ont déjà comparu devant l'un des tribunaux administratifs ou judiciaires de l'Ontario. Toutefois, la Cour d'appel est également l'une des nombreuses institutions qui partagent le but commun d'appuyer le système juridique de l'Ontario, système qui constitue une entreprise concertée, qui mobilise les efforts d'une multitude de personnes et d'organismes, dont les juges, les avocats, les administrateurs ainsi que les organismes chargés de l'exécution de la loi et les organismes décisionnels et communautaires.

L'honorable Warren K. Winkler,
juge en chef de l'Ontario



Bibliothèque du palais de justice d'Osgoode Hall

Cour supérieure de justice

La Cour supérieure de justice entend :

- les poursuites en droit criminel pour les infractions majeures;
- certaines poursuites en droit criminel visant des jeunes;
- les appels en matière de déclaration sommaire de culpabilité de la Cour de justice de l'Ontario;
- les révisions en matière de mises en liberté sous caution; les actions civiles (les actions civiles portant sur une somme inférieure à 25 000 \$ relèvent de la Cour des petites créances, une division de la Cour supérieure);
- les affaires de droit de la famille portant sur une demande de divorce, une revendication sur les biens, une demande de pension alimentaire pour enfant et conjoint, ou une demande pour obtenir la garde des enfants et le droit de visite (là où il y a une Cour de la famille de la Cour supérieure de justice, la Cour supérieure entend toutes les affaires de droit de la famille, y compris les causes de protection de l'enfance et d'adoption).
- certains appels et certaines demandes de révision judiciaire, notamment les appels prévus par la loi qui visent des décisions rendues par les tribunaux administratifs de la province.



La Cour supérieure de justice siège dans 50 palais de justice en Ontario. Elle est dirigée par la juge en chef Heather J. Smith. Le juge J. Douglas Cunningham a été le juge en chef adjoint de la Cour supérieure de justice jusqu'à sa retraite, en septembre 2012. La juge en chef possède le pouvoir statutaire d'administrer et de superviser les audiences et l'assignation des fonctions judiciaires. Sous l'autorité de la juge en chef, ces pouvoirs sont délégués à huit juges principaux régionaux pour leur région respective. Les juges principaux régionaux peuvent, à leur tour, désigner des juges et chefs régionaux de l'administration pour assigner et inscrire les causes au rôle dans certains palais de justice. Le juge principal de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice conseille la juge en chef sur les affaires connexes au droit de la famille dans toute la province et exerce les autres fonctions se rapportant à la Cour de la famille que lui délègue la juge en chef. Le juge R. John Harper occupe actuellement le poste de juge principal de la Cour de la famille.

Les juges et officiers de justice de notre Cour démontrent, dans leur salle d'audience, un engagement, une intégrité et une sagesse remarquables. Je suis persuadée que je fais écho à l'opinion de tous les membres de la Cour lorsque j'affirme que je tire beaucoup de fierté de mon appartenance à l'un des systèmes judiciaires les plus respectés et admirés au monde. [...] Mais les réussites de cette Cour ne sont pas attribuables qu'aux seuls juges. Elles sont aussi le fruit d'efforts assidus de la part du personnel professionnel et dévoué des services aux tribunaux et du personnel du Cabinet du juge en chef. Sans leur aide précieuse, la Cour ne pourrait fonctionner et je les remercie de leur excellente contribution à nos accomplissements, tant passés que futurs.

L'honorable Heather J. Smith,
juge en chef de la Cour supérieure de justice (Ontario)

Cour Divisionnaire

La Cour divisionnaire est une division de la Cour supérieure de justice et est l'un des tribunaux d'appel les plus achalandés et les plus efficaces au Canada. La division est la première instance pour la révision judiciaire des décisions rendues par le gouvernement en Ontario et détient une certaine compétence pour entendre les appels en matière de droit civil. À titre d'exemple, la Cour divisionnaire entend les appels et les révisions des décisions rendues par des centaines d'organismes et commissions du gouvernement. La Cour divisionnaire entend également certains appels en matière civile portant sur des montants inférieurs à 50 000 \$.

La Cour divisionnaire siège dans différents endroits de la province avec un ou trois juges, en fonction du type d'instance. Elle comprend le juge en chef de la Cour supérieure de justice, le juge en chef adjoint de la Cour supérieure de justice et d'autres juges de la Cour supérieure de justice.

Cour de la famille

Dans certaines régions, une division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice a été établie pour entendre toutes les affaires de droit de la famille, y compris les demandes de divorce, les demandes de séparation de biens, les questions touchant la protection des enfants, l'adoption, les demandes de pension alimentaire pour enfant et conjoint, et les affaires intéressant la garde d'enfants et le droit de visite. Les services spéciaux fournis par la Cour de la famille comprennent les Centres d'information sur le droit de la famille, les centres de visites surveillées, les services de médiation et les séances d'information pour les parents.

Une Cour de la famille a été établie dans 17 municipalités de la province. En l'absence d'une telle cour, la compétence sur les affaires de droit de la famille est répartie entre la Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario.

Les tribunaux de la division de la Cour de la famille ont toujours offert des services spéciaux, notamment un coordonnateur des services d'information et d'orientation, des services de médiation et des séances d'information à l'intention des parents.

À l'été 2011, le procureur général de l'Ontario a amorcé un important développement des services de première ligne en droit de la famille dans toute la province. Actuellement, tous les tribunaux de la Cour supérieure de justice jouissent du soutien d'un coordonnateur des services d'information et d'orientation et offrent des services de médiation sur place et hors site, ainsi que le Programme d'information obligatoire aux parties à une instance en matière familiale.

Cour des petites créances

La Cour des petites créances est une division de la Cour supérieure de justice. Elle entend les actions intentées au civil pour des montants ne dépassant pas 25 000 \$. Souvent désignée comme la « cour du peuple », la Cour des petites créances utilise une procédure simplifiée et rend abordable l'accès à la justice. Elle entend presque la moitié des instances civiles dans la province. La Cour des petites créances est habituellement présidée par des avocats chevronnés qui sont nommés pour agir comme juges suppléants. Un petit nombre de juges de la Cour des petites créances est également nommé en permanence.



Cour supérieure de justice, palais de justice de Stratford

Cour de justice de l'Ontario

Toutes les causes de droit criminel sont instruites à la Cour de justice de l'Ontario et plus de 95 % d'entre elles se règlent à cette cour. Les juges et les juges de paix de la Cour de l'Ontario siègent dans plus de 170 palais de justice de la province.

La Cour de justice de l'Ontario entend :

- les poursuites intentées au criminel pour des infractions majeures et des déclarations de culpabilité sommaires;
- la plupart des poursuites en matière criminelle visant des jeunes;
- les appels de décisions rendues par des juges de paix dans des affaires relevant de la *Loi sur les infractions provinciales*;

Les requêtes portant sur la protection des enfants, les affaires de droit de la famille comportant des requêtes pour obtenir la garde des enfants, le droit de visite, une pension alimentaire et les demandes d'adoption, dans les régions où il n'y a pas de Cour de la famille de la Cour supérieure de justice.

Les juges de paix entendent :

- les enquêtes sur le cautionnement;
- les premières comparutions;
- les poursuites intentées pour des infractions provinciales.

La Cour est dirigée par la juge en chef Annemarie E. Bonkalo. Le juge en chef adjoint Peter D. Griffiths et le juge en chef adjoint John A. Payne appuient la juge en chef et détiennent des responsabilités spéciales en plus de celles qui leur sont conférées par la loi.

Aux fins de l'administration judiciaire de la Cour de justice de l'Ontario, la province est divisée en sept régions administratives, chacune avec un juge principal régional et un juge de paix principal régional. Partout dans la province, des juges administratifs locaux et des juges de paix prêtent assistance aux juges principaux régionaux et aux juges de paix principaux régionaux.



La Cour de justice de l'Ontario est très chanceuse de pouvoir compter sur le professionnalisme et l'engagement du personnel de la Division des services aux tribunaux. Je suis confiante qu'en poursuivant notre excellente collaboration, nous atteindrons notre objectif commun, qui consiste à offrir des services de justice équitables, accessibles et modernes aux communautés que nous servons. Ensemble, nous pouvons faire changer les choses de façon significative et durable.

L'honorable Annemarie E. Bonkalo,
juge en chef de la Cour de justice de
l'Ontario

La magistrature 2012 - 2013



L'honorable Warren K. Winkler
juge en chef de
l'Ontario



**The Honourable
Dennis R. O'Connor**
juge en chef adjoint de
l'Ontario



**L'honorable Heather
Forster Smith**
juge en chef de la Cour
supérieure de justice



**The Honourable
J. Douglas Cunningham**
juge en chef adjoint de la
Cour supérieure de justice



**L'honorable
Annemarie E. Bonkalo**
juge en chef de la Cour
de justice de l'Ontario



**L'honorable Peter D.
Griffiths**
juge en chef adjoint de
la Cour de justice de
l'Ontario



**L'honorable John A.
Payne**
juge en chef adjoint-
coordonnateur des juges
de paix



Vue de nuit du palais de justice d'Osgoode Hall

Effectif judiciaire (au 31 mars 2012)

Tribunal	Responsable judiciaire	Effectif
Cour d'appel de l'Ontario	Juges de la Cour d'appel de l'Ontario (à temps plein)	20
	Juges de la Cour d'appel de l'Ontario (surnuméraires)	4
Cour supérieure de justice	Juges de la Cour supérieure de justice (à temps plein)	239
	Juges de la Cour supérieure de justice (surnuméraires)	75
	Juges de la Cour des petites créances (à temps plein)	2
	Juges suppléants de la Cour des petites créances	379
	Protonotaires traditionnels (à temps partiel)	2
	Protonotaires responsables de la gestion des causes	16
Cour de justice de l'Ontario	Juges de la Cour de justice de l'Ontario (à temps plein)	284
	Juges de la Cour de justice de l'Ontario (mandatés sur une base journalière)	44
	Juges de paix (à temps plein)	345
	Juges de paix (mandatés sur une base journalière)	61

Chapitre 3

Activités des tribunaux en 2012-2013

Les données statistiques sur les activités des tribunaux en 2012-2013 proviennent des systèmes automatisés de suivi des causes utilisés en Ontario.

Les données statistiques sur les instances criminelles de la Cour de justice de l'Ontario proviennent d'un système opérationnel appelé ICON.

Les données statistiques des autres tribunaux proviennent du système FRANK. Le système recueille les données et facilite les activités de suivi pour les instances en droit civil, en droit de la famille et à la Cour des petites créances, de même que les instances criminelles de la Cour supérieure de justice.

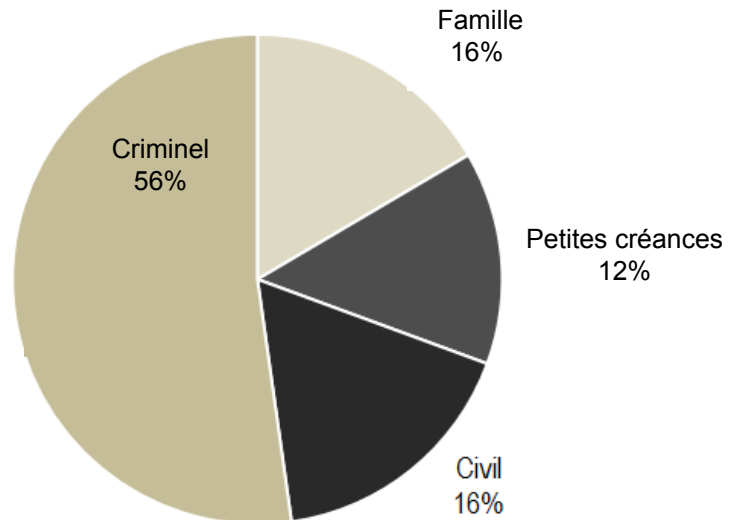
Les données du système FRANK pour l'ensemble de la province sont disponibles depuis le 1er avril 2005 et ont remplacé les données sur les instances à la Cour supérieure de justice en droit criminel, en droit civil, en droit de la famille et relatives à la Cour des petites créances qui étaient consignées auparavant. Les statistiques plus anciennes ne sont pas comparables aux données obtenues avec le nouveau système.

Le présent chapitre souligne certaines des tendances actuellement suivies par la Division des services aux tribunaux pour les différents domaines de pratique. Des renseignements et des définitions supplémentaires sont présentés à l'annexe B.

Nouvelles affaires reçues par domaine de pratique

En 2012-2013, les affaires criminelles représentaient plus de la moitié de toutes les nouvelles instances, suivies par les affaires de droit civil et de droit de la famille, qui dans chaque cas comptaient pour 16 %, et les affaires de petites créances, qui représentaient 12 % des nouvelles causes reçues.

Nouvelles affaires reçues par domaine de pratique d'avril 2012 à mars 2013



Les tribunaux de droit criminel – Cour de justice de l'Ontario

Tendances sur une période de cinq ans

Causes reçues, décisions rendues et causes en instance¹

Toutes les causes criminelles sont d'abord déposées à la Cour de justice de l'Ontario. Certaines de ces causes seront entendues à la Cour supérieure de justice par voie de mise en accusation.

En 2012-2013, la Cour de justice de l'Ontario a reçu plus de 240 000 causes criminelles. Les causes visant des infractions au *Code criminel* du Canada commises par des adultes représentaient 79 % du total des causes reçues, les causes visant des infractions à une loi fédérale commises par des adultes, 10 %, et les causes visant des jeunes, 10,6 %.

Au cours des cinq derniers exercices, le nombre total de causes reçues a diminué de 11,5 %. Le nombre de causes visant des infractions au *Code criminel* du Canada commises par des adultes a diminué de 8 %, tandis que le nombre de causes visant des jeunes a diminué de 33 %.

Le nombre de causes à l'égard desquelles une décision a été rendue a diminué de 11 %. Le nombre de causes visant des infractions au *Code criminel* du Canada commises par des adultes et de causes visant des infractions à une loi fédérale commises par des adultes ont diminué respectivement de 11 % et de 8 %.

Le nombre de causes en instance a diminué de 19,7 %. Au cours des cinq dernières années, les causes en instance relativement à des infractions au *Code criminel* du Canada commises par des adultes ont diminué de 18 %, tandis que les causes visant des jeunes ont diminué de 36 %.

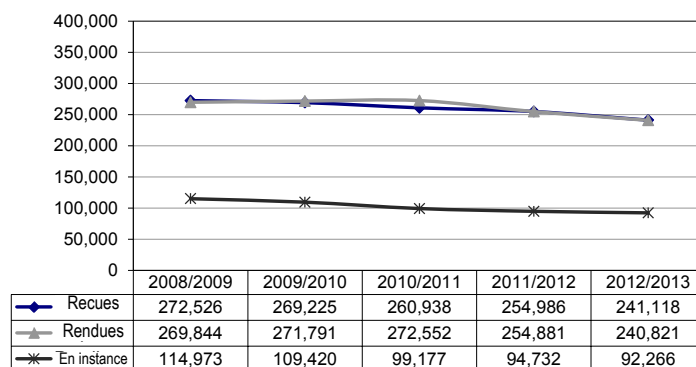
Événements

Un événement est une comparution devant le tribunal. Au cours des cinq dernières années, le nombre d'événements entendus au criminel à la Cour de justice de l'Ontario a diminué de 21,3 %.

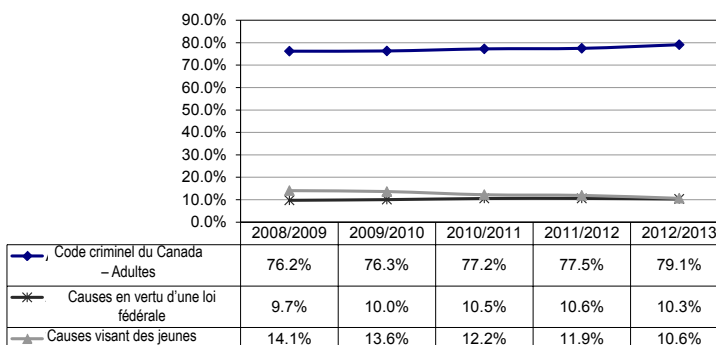
Heures d'activité des salles d'audience²

Les heures d'activité des salles d'audience ont diminué de 6 % au cours des cinq dernières années.

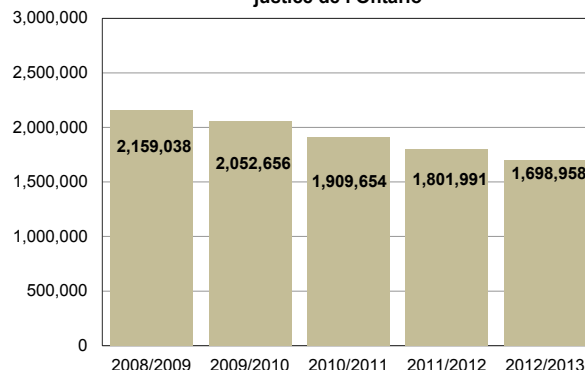
Causes reçues, décisions rendues, causes en instance à la Cour de justice de l'Ontario



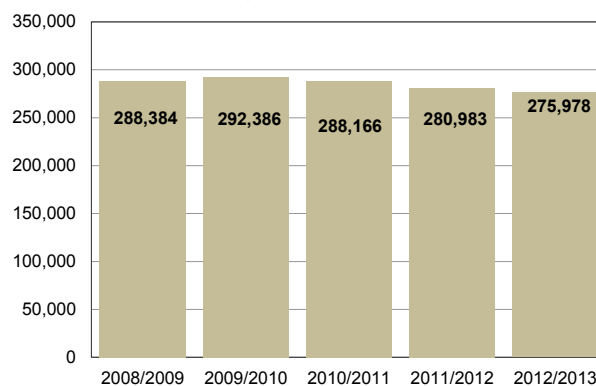
Pourcentage des causes reçues par la Cour de justice de l'Ontario



Événements entendus au criminel à la Cour de justice de l'Ontario



Heures d'activité des salles d'audience à la Cour de justice de l'Ontario



1 Il s'agit des premières données sur les causes criminelles publiées dans le rapport annuel de la Division des services aux tribunaux. Les versions précédentes des rapports annuels de la Division des services aux tribunaux comprenaient des données sur les accusations. On entend par « cause » toutes les accusations figurant dans la dénonciation d'un accusé. On entend par « dénonciation » le document qui énonce toutes les accusations portées contre un accusé.

2 Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal. Les activités en dehors des salles d'audience ne sont pas mesurées.

Les tribunaux de droit criminel – Cour supérieure de justice

Tendances sur une période de cinq ans

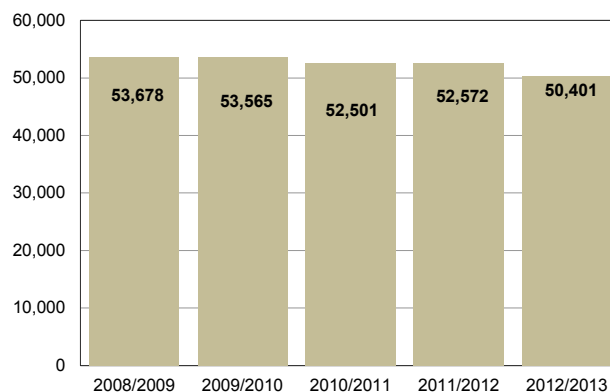
Causes reçues, décisions rendues et causes en instance¹

En 2012-2013, la Cour supérieure de justice a reçu 3 968 causes criminelles et a rendu 2 921 décisions (actes d'accusation et appels). Depuis 2009-2010, le nombre de causes criminelles reçues a diminué de 3,4 %, tandis que le nombre de causes pour lesquelles une décision a été rendue est demeuré relativement stable. Au cours des quatre derniers exercices, le nombre de causes criminelles en instance a augmenté de 8,2 %.

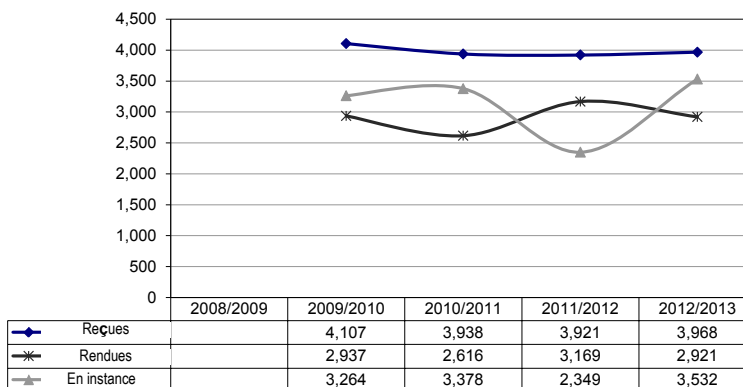
Heures d'activité des salles d'audience²

Les heures d'activité des salles d'audience ont diminué de 6 % au cours des cinq dernières années.

Heures d'activité des salles d'audience à la Cour supérieure de justice (droit pénal)



Causes instruites, décisions rendues, causes en instance à la Cour supérieure de justice (droit pénal)



¹ En raison d'un changement dans les méthodes d'entrée et de collecte des données à Ottawa, Toronto et Windsor, les statistiques provenant de données antérieures ne sont pas comparables aux données obtenues grâce à la nouvelle méthode de collecte. Pour cette raison, les données sur les tendances sur une période de cinq ans ne seront pas disponibles jusqu'en 2013-2014.

² Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal. Les activités en dehors des salles d'audience ne sont pas mesurées.

Les tribunaux de droit civil

Tendances sur une période de cinq ans

Nouvelles instances

En 2012-2013, 80 566 nouvelles instances ont été introduites à la Cour supérieure de justice, une diminution de 14,6 % par rapport à 2008-2009.

En 2012-2013, la Cour divisionnaire a entendu 1 245 instances.

Événements entendus

Au cours des cinq dernières années, le nombre d'événements entendus a diminué de 16,4 %.

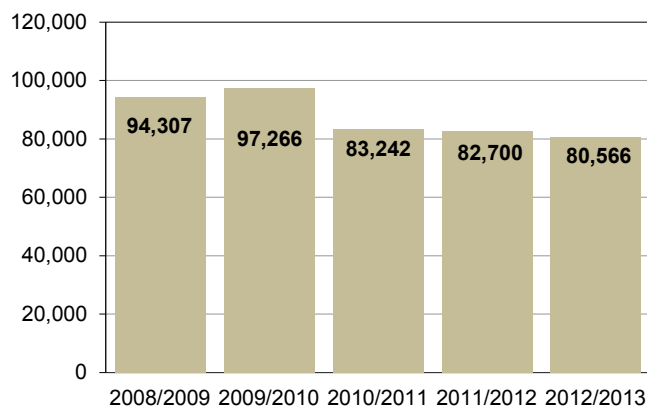
Programme de médiation

La médiation obligatoire fait partie de la gestion des causes civiles à Toronto¹, à Ottawa et à Windsor. Le taux de règlement total pour les causes renvoyées à la médiation obligatoire à Ottawa et à Windsor est passé de 44,6 % environ en 2008-2009 à 45,5 % en 2012-2013.

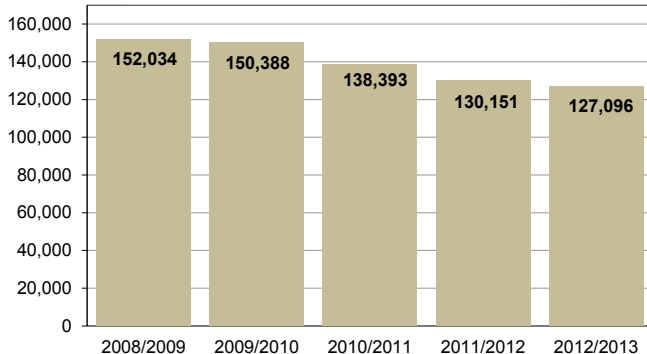
Heures d'activité des salles d'audience²

Les heures d'activité des salles d'audience ont diminué de 10,6 % au cours des cinq dernières années.

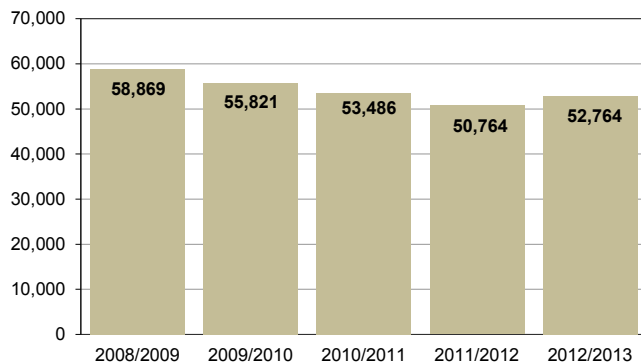
Nouvelles affaires à la Cour supérieure de justice
(droit civil)



Événements entendus au criminel à la Cour
supérieure de justice (droit civil)



Heures d'activité des salles d'audience à la Cour
supérieure de justice (droit civil)



¹ Les statistiques pour Toronto ne sont pas disponibles actuellement.

² Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal. Les activités en dehors des salles d'audience ne sont pas mesurées.

Les tribunaux de droit de la famille

Tendances sur une période de cinq ans

Aperçu des instances en droit de la famille

Les instances en droit de la famille sont entendues à la Cour supérieure de justice, à la division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice, et à la Cour de justice de l'Ontario. La division de la Cour de la famille de la Cour supérieure a été implantée dans 17 tribunaux afin d'entendre toutes les causes de droit de la famille. Dans le reste de la province, les causes de droit de la famille sont entendues soit à la Cour supérieure de justice, soit à la Cour de justice de l'Ontario, en fonction des demandes.

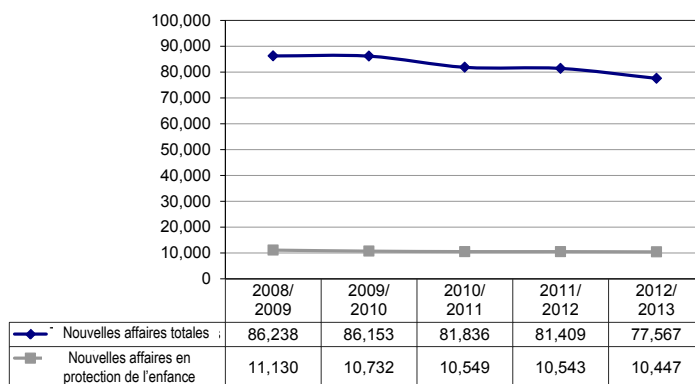
Nouvelles instances

En 2012-2013, les tribunaux de droit de la famille ont reçu 77 567 nouvelles instances. De ce nombre, 10 447 (13,5 %) étaient des instances de protection de l'enfance en vertu de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*. Depuis 2008-2009, le nombre total de nouvelles instances a diminué de 10 %, et le nombre de nouvelles instances en matière de protection de l'enfance a diminué de 6 %.

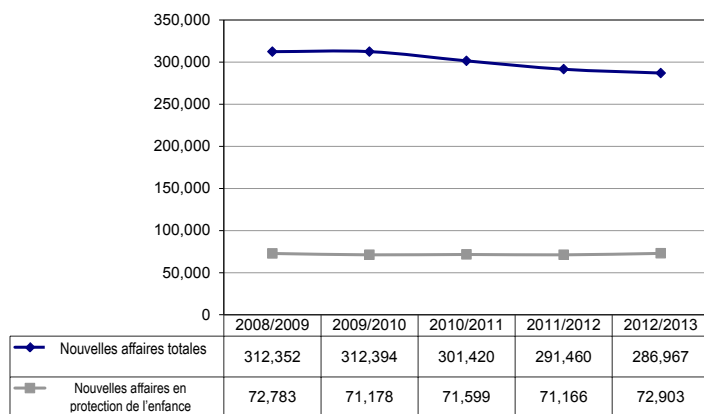
Événements entendus

En 2012-2013, 286 967 événements ont été entendus dans les tribunaux de la famille, dont 25,4 % concernaient des affaires de protection de l'enfance. Depuis 2008-2009, le nombre total d'événements entendus a diminué de 8 %, tandis que le nombre d'événements en matière de protection de l'enfance entendus est demeuré relativement stable. Le 1er septembre 2011, les Règles en matière de droit de la famille ont été modifiées. Depuis, toutes les parties aux litiges doivent, sauf exception, suivre le Programme d'information obligatoire. Ce programme prévoit la fourniture aux parties de renseignements sur l'impact de la séparation des parents sur les enfants et la famille, de renseignements juridiques, de renseignements sur la procédure judiciaire et de renseignements sur les autres options offertes pour régler les différends familiaux. Bien que la participation à ces séances soit enregistrée dans le système FRANK, ces événements ne sont pas inclus dans le nombre total d'événements entendus parce qu'une séance d'information de groupe ne permet pas d'examiner ou de présenter une cause.

Nouvelles affaires en droit de la famille à la Cour supérieure de justice, à la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et à la Cour de justice de l'Ontario



Événements entendus en droit de la famille à la Cour supérieure de justice, à la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et à la Cour de justice de l'Ontario



Les tribunaux de droit de la famille

Tendances sur une période de cinq ans

Temps nécessaire pour rendre une décision dans les affaires de protection de l'enfance

Depuis 2008-2009, le pourcentage d'instances en matière de protection de l'enfance qui n'ont pu être tranchées en moins de quatre mois est passé de 48 % à 52 %. Au cours de la même période, le nombre d'affaires portant sur la protection de l'enfance a diminué en raison des modifications apportées à la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*. L'augmentation du temps nécessaire pour rendre une décision dans les affaires de protection de l'enfance peut être imputable à la complexité accrue des dossiers à traiter. Ces données démontrent la nécessité de régler rapidement ce type de causes, ce qui est la priorité des initiatives en matière de droit de la famille prises dans chaque tribunal.

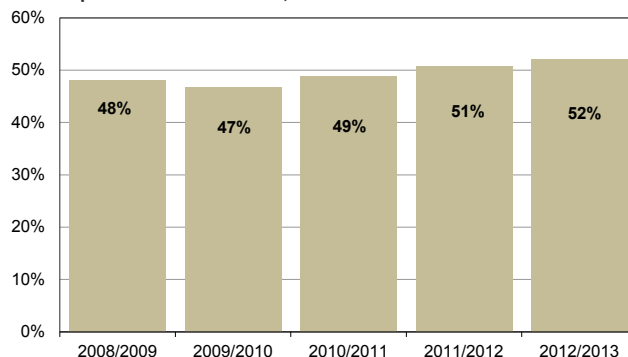
Médiation

Le taux de règlement total ou partiel des causes envoyées à la médiation familiale a diminué légèrement, passant de 81 % en 2008-2009 à 78,4 % en 2012-2013. En 2011, les services de médiation ont été offerts dans 32 autres territoires juridictionnels où la compétence en matière de droit de la famille est partagée entre la Cour de justice de l'Ontario et la Cour supérieure de justice. Avant 2011, environ 40 % des tribunaux de la province avaient accès à des services de médiation. Maintenant, ces services sont offerts dans tous les tribunaux.

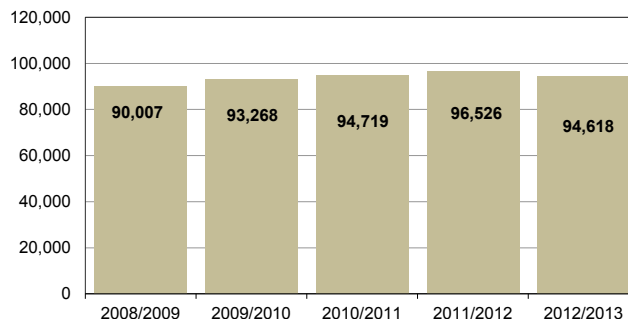
Heures d'activité des salles d'audience¹

Depuis 2008-2009, le nombre d'heures d'activité des salles d'audience a augmenté de 5 %.

Pourcentage d'affaires en matière de protection de l'enfance ou la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario ont mis plus de quatre mois pour rendre une décision



Heures d'activité des salles d'audience à la Cour supérieure de justice, à la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et à la Cour de justice de l'Ontario



¹ Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal. Les activités en dehors des salles d'audience ne sont pas mesurées.

Les tribunaux de droit de la famille Cour supérieure de justice

Nouvelles instances

Depuis 2008-2009, le nombre de nouvelles instances introduites à la Cour supérieure de justice a diminué de 9 %.

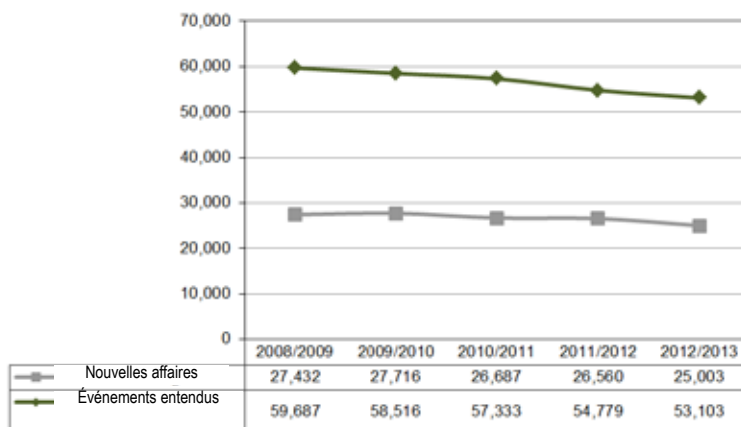
Événements entendus

Au cours des cinq dernières années, le nombre d'événements entendus a diminué de 11 %. La participation au Programme d'information obligatoire n'est pas comptée dans le nombre total d'événements entendus parce qu'une séance d'information de groupe ne permet pas d'examiner ou de présenter une cause.

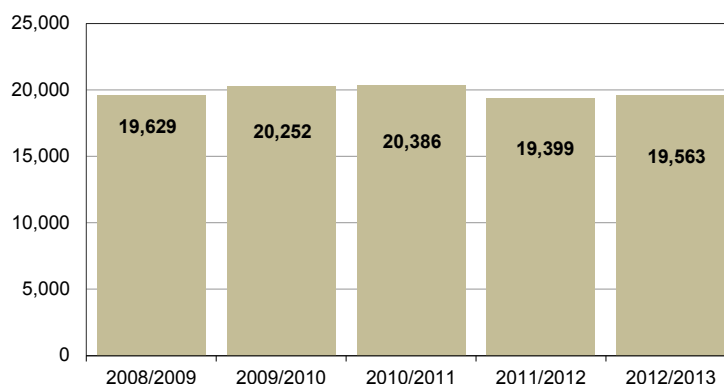
Heures d'activité des salles d'audience¹

Depuis 2008-2009, le nombre d'heures d'activité des salles d'audience est demeuré relativement stable.

Nouvelles affaires et nouvelles instances en droit de la famille entendus à la Cour supérieure de justice



Heures d'activité des salles d'audience à la Cour supérieure de justice



¹ Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal. Les activités en dehors des salles d'audience ne sont pas mesurées.

Les tribunaux de droit de la famille La division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice

Nouvelles instances

Depuis 2008-2009, le nombre total de nouvelles instances introduites à la division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice a diminué de 8 %, et le nombre de nouvelles instances en protection de l'enfance introduites a diminué de 6 %.

Événements entendus

Au cours des cinq dernières années, le nombre total d'événements entendus a diminué de 4 %, tandis que le nombre d'événements en matière de protection de l'enfance entendus a augmenté de 2 %. La participation au Programme d'information obligatoire n'est pas comptée dans le nombre total d'événements entendus parce qu'une séance d'information de groupe ne permet pas d'examiner ou de présenter une cause. Les intéressés dans une cause portant sur la protection de l'enfance ne sont pas tenus de participer au Programme d'information obligatoire.

Temps nécessaire pour rendre une décision dans les affaires de protection de l'enfance

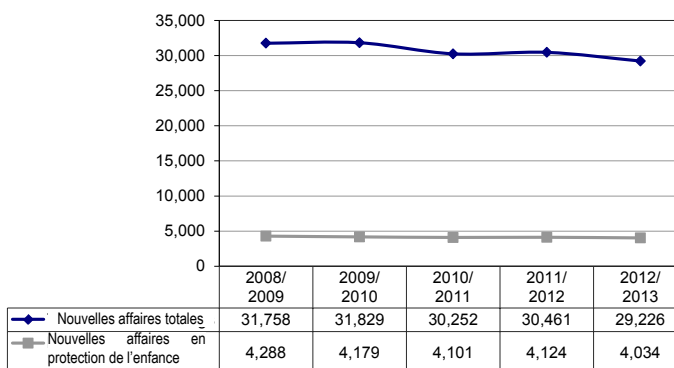
Le pourcentage d'instances en matière de protection de l'enfance qui n'ont pu être tranchées en moins de quatre mois est passé de 44 % en 2008-2009 à 53 % en 2012-2013. La Cour supérieure de justice s'est engagée à régler ces causes de façon rapide et juste, ce qui est le point central de son initiative « Donner la priorité aux enfants ».

Heures d'activité des salles d'audience¹

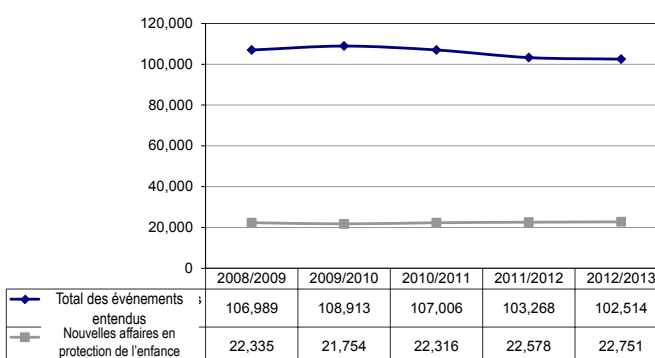
Depuis 2008-2009, le nombre d'heures d'activité des salles d'audience a augmenté de 17 %.

¹ Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal. Les activités en dehors des salles d'audience ne sont pas mesurées.

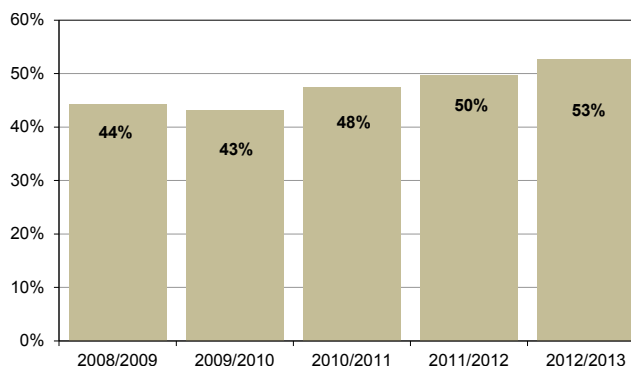
Nouvelles affaires en droit de la famille à la divisions de la famille de la Cour supérieure de justice



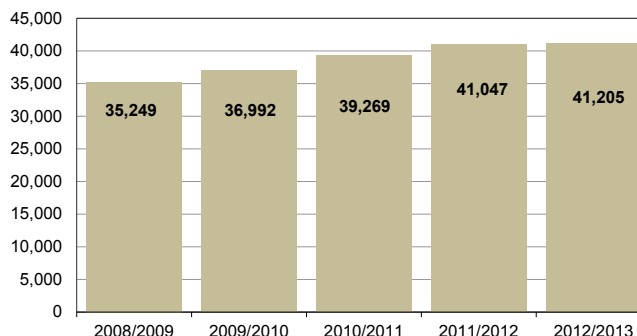
Événements entendus en droit de la famille à la divisions de la famille de la Cour supérieure de justice



Pourcentage d'affaires en matière de protection de l'enfance pour lesquelles la division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice a mis plus de quatre mois pour rendre une décision



Heures d'activité des salles d'audience à la divisions de la famille de la Cour supérieure de justice



Les tribunaux de la famille Cour de justice de l'Ontario

Nouvelles instances

Au cours des cinq dernières années, le nombre total de nouvelles instances en droit de la famille introduites à la Cour de justice de l'Ontario a diminué de 13,7 %, et le nombre de nouvelles instances en protection de l'enfance introduites a diminué de 6,3 %.

Événements entendus

Depuis 2008-2009, le nombre total d'événements entendus a diminué de 10 %, tandis que le nombre d'événements en matière de protection de l'enfance entendus est demeuré relativement stable. La participation au Programme d'information obligatoire n'est pas comptée dans le nombre total d'événements entendus parce qu'une séance d'information de groupe ne permet pas d'examiner ou de présenter une cause. Les intéressés dans une cause portant sur la protection de l'enfance ne sont pas tenus de participer au Programme d'information obligatoire.

Temps nécessaire pour rendre une décision dans les affaires de protection de l'enfance

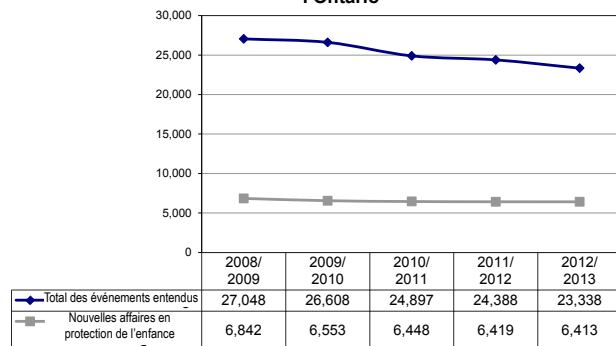
Le pourcentage d'instances en matière de protection de l'enfance qui n'ont pu être tranchées en moins de quatre mois est passé de 50 % en 2008-2009 à 52 % en 2012-2013.

Heures d'activité des salles d'audience¹

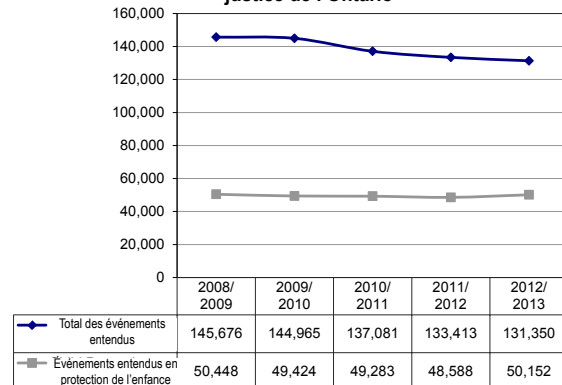
Depuis 2008-2009, le nombre d'heures d'activité des salles d'audience a diminué de 3,6 %.

¹ Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal. Les activités en dehors des salles d'audience ne sont pas mesurées.

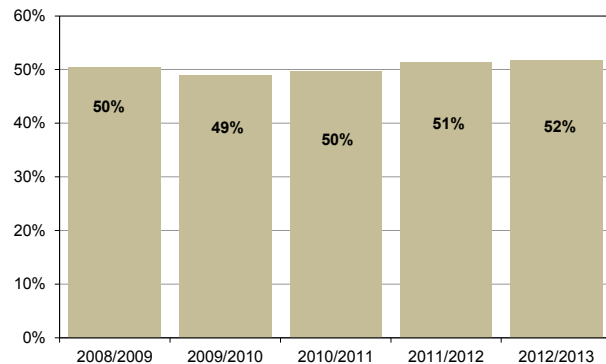
Nouvelles affaires en droit de la famille à la Cour de justice de l'Ontario



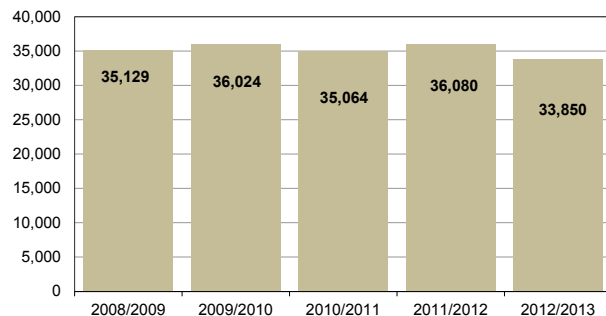
Événements entendus en droit de la famille à la Cour de justice de l'Ontario



Pourcentage d'instances de protection de l'enfance qui n'ont pu être tranchées en moins de quatre mois à la Cour de justice de l'Ontario



Heures d'activité des salles d'audience à la Cour de justice de l'Ontario



La Cour des petites créances

Tendances sur une période de cinq ans

Nouvelles instances

En 2012-2013, 45 % de toutes les causes au civil introduites consistaient en des demandes à la Cour des petites créances.

En 2012-2013, 66 059 nouvelles causes ont été déposées à la Cour des petites créances, une augmentation de 3,6 % par rapport à 2008-2009. Cette augmentation a probablement été causée par l'augmentation de la limite pécuniaire de la Cour des petites créances, qui est passée de 10 000 \$ à 25 000 \$ le 1er janvier 2010. Cette réforme a permis de saisir la Cour des petites créances d'affaires qui, avant 2010, auraient été introduites à la Cour supérieure de justice.

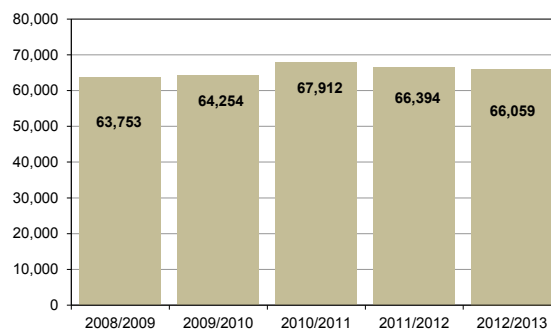
Événements entendus

Au cours des cinq dernières années, le nombre d'événements entendus a augmenté de 2,5 %.

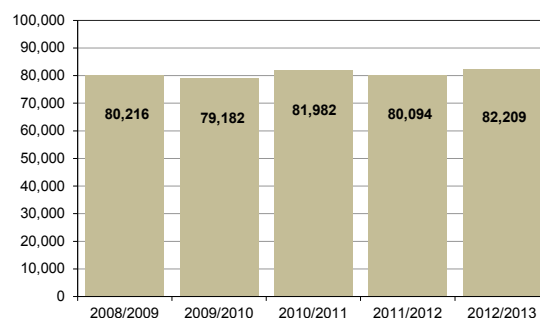
Heures d'activité des salles d'audience¹

Depuis 2008-2009, le nombre d'heures d'activité des salles d'audience a augmenté de 2,7 %.

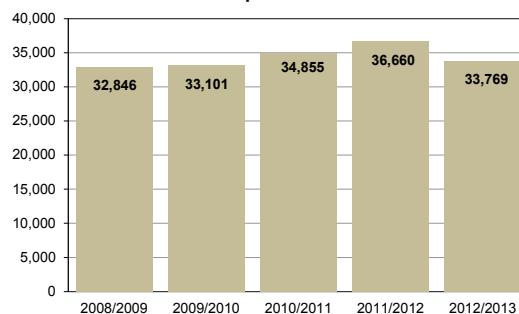
Nouvelles affaires à la Cour des petites créances



Événements entendus à la Cour des petites créances



Heures d'activité des salles d'audience à la Cour des petites créances



¹ Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal. Les activités en dehors des salles d'audience ne sont pas mesurées.

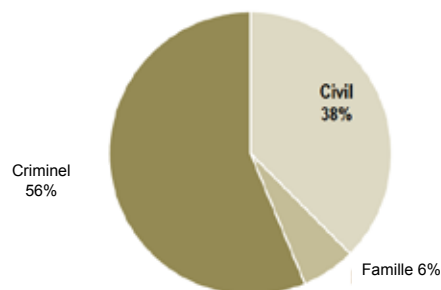
La Cour d'appel

Tendances sur une période de cinq ans

Nouveaux appels interjetés par domaine de pratique

En 2012-2013, les appels en matière criminelle englobaient 56 % de tous les nouveaux appels interjetés à la Cour d'appel de l'Ontario. Les appels en matière de droit de la famille représentaient 6 % de tous les appels, et ceux en matière de droit civil, 38 %.

Appels déposés à la Cour d'appel de l'Ontario d'avril 2012 à mars 2013



Appels en matière criminelle

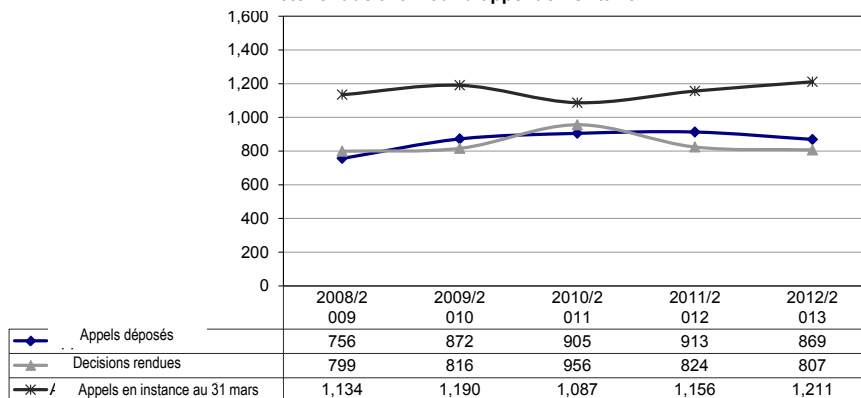
Au cours des cinq dernières années, le nombre d'appels interjetés en matière criminelle a augmenté de 15 %, tandis que le nombre d'appels résolus a diminué de 11 %.

Le nombre d'appels en instance en matière criminelle a augmenté de 7 %.

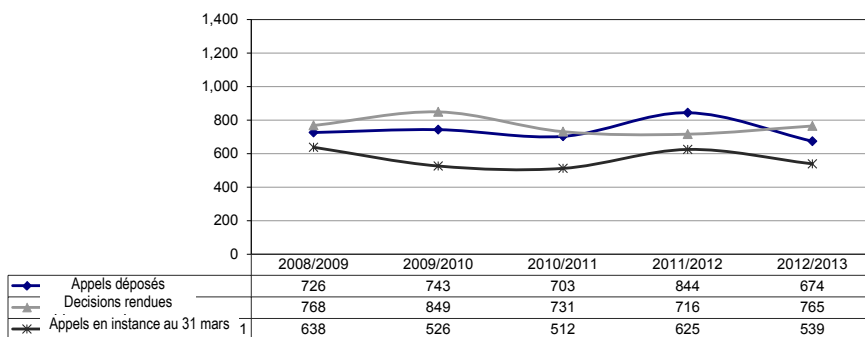
Appels en matière de droit civil et de droit de la famille

Au cours des cinq dernières années, en droit civil et en droit de la famille, le nombre d'appels interjetés a diminué de 7 %, tandis que le nombre d'appels réglés est demeuré relativement stable.

Appels en matière criminelle déposés et pour lesquels une décision a été rendue à la Cour d'appel de l'Ontario



Appels déposés et décisions rendues en matière de droit civil et de droit de la famille à la Cour d'appel de l'Ontario



Chapitre 4

Les cours criminelles

Justice juste-à-temps

Cherchant à réduire les retards dans ses tribunaux pénaux, la province de l'Ontario a annoncé en 2008 l'adoption de la stratégie Justice juste-à-temps (JJAT). L'objectif de cette stratégie est de parvenir à offrir une justice pénale plus rapide et mieux ciblée en réduisant le nombre moyen de jours d'audience et de comparutions nécessaires pour mener une affaire à terme.

C'est avec fierté que le personnel des services judiciaires, tant à l'échelon local qu'à celui de l'administration centrale, appuie activement la stratégie JJAT visant à accroître l'efficacité de tous les tribunaux.

Le personnel des services judiciaires joue un rôle indispensable dans les équipes de direction locales par sa collaboration avec les participants du secteur de la justice, son soutien aux fonctionnaires judiciaires et sa collecte de statistiques et de données déterminantes pour la stratégie JJAT, la connaissance des données étant au cœur de l'approche de la stratégie.

Les données concernant la stratégie JJAT et le traitement des dossiers des tribunaux pénaux pour la période de janvier à décembre 2012 peuvent être consultées à l'adresse suivante : www.ontario.ca/justicejusteatemps. Selon les données recueillies, la stratégie JJAT permet de réduire les retards.

La stratégie JJAT a pu accomplir ce qu'aucune autre initiative d'élimination des retards dans les tribunaux criminels n'avait pu faire auparavant : réduire le nombre moyen de comparutions et les délais nécessaires pour statuer sur une accusation criminelle. Les résultats et les avantages de cette stratégie vont bien au-delà des chiffres. Les services offerts au public se sont améliorés et les tribunaux pénaux de l'Ontario fournissent davantage

de renseignements plus tôt dans le processus, donc les accusés sont mieux préparés à chaque comparution. Le personnel des tribunaux pénaux de la province peut utiliser plus efficacement les ressources disponibles, ce qui lui permet de se concentrer sur les cas graves et difficiles et de mieux venir en aide aux victimes, aux témoins et au public.

Même si elle entre dans une nouvelle phase, la Division des services aux tribunaux continue d'appuyer la stratégie parce qu'elle mise sur ces réalisations, tout en axant ses efforts sur d'autres domaines d'intérêt et en adoptant une nouvelle approche pour mesurer les progrès réalisés.

Un groupe chargé des mesures, coprésidé par un dirigeant de la Division des services aux tribunaux et composé d'experts chevronnés et avertis représentant tous les secteurs du système de justice pénale, a tenu des consultations au cours de l'été 2012 et a fixé un nombre de comparutions et de jours pour la plupart des causes entendues :

- cinq comparutions et 90 jours pour les causes moins complexes;
- dix comparutions et 240 jours pour les causes plus complexes;
- neuf comparutions et 180 jours pour les infractions provinciales et fédérales combinées.

Des groupes régionaux, composés notamment des juges et juges de paix principaux régionaux, des directeurs de l'administration des tribunaux et d'autres personnes, ont participé à la définition des objectifs d'amélioration au moyen des critères repères comme outil de mesure.

La Division siège également à un groupe d'experts en matière de mise en liberté sous caution, qui examine



Salle d'audience du palais de justice de Pembroke

actuellement les processus de mise en liberté sous caution en vigueur et tient des consultations ciblées. Ce groupe déposera sous peu une série de recommandations pour améliorer les pratiques en matière de mise en liberté sous caution dans la province.

Bien que la mise en liberté sous caution soit toujours un domaine prioritaire, le personnel des services judiciaires et d'autres leaders locaux de chaque région continuent d'entreprendre, de mettre en œuvre et de poursuivre des initiatives visant à réduire les retards dans les tribunaux pénaux.

Règles en matière criminelle de la Cour de justice de l'Ontario

Les nouvelles règles en matière criminelle de la Cour de justice de l'Ontario sont entrées en vigueur le 1er juillet 2012. Les nouvelles règles, qui visent à instruire « équitablement et efficacement » les instances criminelles, sont beaucoup plus concises que les anciennes règles, comprennent moins de formules, et simplifient et allègent les tâches administratives associées à la présentation d'affaires criminelles.

Diminution des demandes de copies certifiées conformes de documents de procédure

Un projet pilote d'un an visant à mettre à l'essai un processus plus efficace pour fournir aux procureurs de la Couronne des copies certifiées conformes des documents de procédure nécessaires a été lancé dans la région de Toronto en juillet 2012. Jusqu'à présent, ce projet pilote a permis de réduire le nombre de demandes de copies certifiées conformes de documents de procédure dans la région.

Directive de pratique de la Cour de justice de l'Ontario en matière d'accès aux documents relevant de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents par les partenaires du secteur de la justice

Le 4 janvier 2013, la juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario a délivré une ordonnance en vertu du sous-alinéa 119(1)s)(ii) de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* pour normaliser l'accès aux dossiers du tribunal pour adolescents par les principaux partenaires du secteur de la justice de la province, tout en maintenant rigoureusement la norme sur la protection de la vie privée des adolescents prévue dans la Loi. Cette ordonnance permet aux participants du secteur de la justice, notamment aux agents de probation et aux travailleurs sociaux judiciaires auprès des jeunes ayant des troubles de santé mentale qui épaulent les adolescents qui ont des démêlés avec le système de justice pénale, d'avoir accès à l'information nécessaire pour aider les adolescents lors de leur comparution

et facilite les activités quotidiennes du tribunal pour adolescents. En autorisant la diffusion électronique des dossiers, cette ordonnance simplifie également les processus opérationnels que doit suivre le personnel des tribunaux, améliore les services à la clientèle offerts aux partenaires du secteur de la justice et optimise le recours à la technologie en place.

Projet pilote de la Cour de justice de l'Ontario sur les ordonnances électroniques

La Division des services aux tribunaux collabore avec la Cour de justice de l'Ontario pour mettre à l'essai les nouvelles ordonnances de probation et d'emprisonnement avec sursis rendues contre les adultes et les nouvelles ordonnances de probation délivrées contre les adolescents. Ces nouvelles ordonnances seront délivrées au tribunal, et les processus judiciaires et administratifs connexes seront testés dans le cadre d'un projet pilote mis en œuvre dans trois palais de justice en vue de leur mise en place dans toute la province. Le libellé et le style des ordonnances du projet pilote visent à rendre les documents plus faciles à comprendre et à respecter pour les contrevenants et les partenaires du secteur de la justice, notamment les services de probation et les services policiers. Les palais de justice qui participent au projet pilote testeront diverses options pour trouver la meilleure façon d'utiliser la technologie et d'améliorer l'administration de la justice.

Groupe de travail sur les tribunaux siégeant les fins de semaine et les jours fériés

La Division des services aux tribunaux coprécide, avec la Division du droit criminel, un Groupe de travail sur les tribunaux siégeant les fins de semaine et les jours fériés (Groupe de travail sur les tribunaux FSJF). La Cour de justice de l'Ontario et les principaux partenaires du secteur de la justice, dont les membres de la Criminal Lawyers' Association, de l'Association des chefs de police de l'Ontario, de la Police provinciale de l'Ontario, du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels et d'Aide juridique Ontario, ainsi que les responsables du Programme d'aide aux victimes et aux témoins et du Programme de vérification et de supervision des mises en liberté sous caution, participent au groupe de travail. L'ébauche d'un rapport final sur les pratiques exemplaires utilisées par les tribunaux siégeant les fins de semaine et les jours fériés de la province et l'ébauche d'une trousse d'information sur les cautions sont en cours de rédaction.

La Division est heureuse de pouvoir collaborer avec toutes les parties intéressées dans les tribunaux siégeant les fins de semaine et les jours fériés pour faire connaître les pratiques exemplaires et rédiger des documents utiles afin d'améliorer l'accès à la justice.

Les tribunaux civils

Règles en matière civile

Le Comité des règles en matière civile est un comité réglementaire composé de représentants de la magistrature, du barreau et du ministère du Procureur général. Le Comité a le pouvoir d'établir les règles de procédure régissant toutes les instances civiles.

Gestion des causes civiles

La gestion des causes en application de la règle 77 des *Règles de procédure civile* est pratique courante à Ottawa, à Toronto et à Windsor. Elle prévoit que les tribunaux supervisent le déroulement des instances afin d'en favoriser un règlement rapide. En juin 2006, le gouvernement de l'Ontario a demandé à l'ancien juge en chef adjoint Coulter Osborne d'examiner le système de justice civile et de lui recommander des améliorations. Dans le cadre du Projet de réforme du système de justice civile, des consultations ont été menées dans l'ensemble de la province, les études et réformes apportées au système de justice civile dans d'autres territoires de compétence ont été passées en revue, et les données disponibles ont été analysées.

Le Comité des règles en matière civile a examiné les recommandations de M. Osborne sur la réforme de la gestion des causes civiles, et la nouvelle Règle 77 (modifiée) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010. Cette Règle 77 modifiée a mis fin à la gestion automatique des causes en confiant aux parties une plus grande responsabilité à cet égard et le mandat de progresser

rapidement vers le procès ou vers une autre forme de résolution.

Les fiches de renseignements « Gestion des causes civiles en application de la Règle 77 des *Règles de procédure civile* » et « Modifications apportées aux *Règles de procédure civile* », qui ont été mises à jour, figurent à l'adresse <http://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/courts/ccm/Default.asp>

Médiation obligatoire

La médiation obligatoire prévue à la règle 24.1 des *Règles de procédure civile* s'applique aux actions introduites à Toronto, à Ottawa et à Windsor. Elle vise à aider les parties à régler leur litige au début de la procédure judiciaire afin de leur épargner le temps et les frais d'un procès. Les affaires que la médiation ne permet pas de régler entièrement suivent le processus judiciaire.

Les services de médiation sont assurés par des médiateurs du secteur privé. Le ministère conserve une liste des médiateurs qualifiés pour les régions d'Ottawa, de Toronto et de Windsor. La règle 24.1 s'applique à la majorité des causes civiles qui ne relèvent pas du droit de la famille et, à moins d'en être exemptées par une ordonnance du tribunal, les causes relatives aux successions, aux fiducies et aux décisions de mandataires sont également renvoyées à la médiation en application de la règle 75.1.



Nouveau palais de justice de la région de Waterloo

Les fiches de renseignements « Médiation obligatoire en vertu des règles 24.1 et 75.1 des *Règles de procédure civile* » et « Modifications apportées aux Règles de procédure civile » sont disponibles en ligne, à l'adresse suivante : <http://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/courts/ccm/Default.asp>

Procédure simplifiée

La procédure simplifiée établie par la règle 76 des *Règles de procédure civile* est un processus plus rationnel et économique. Comme le recommandait l'ancien juge en chef adjoint Osborne, depuis le 1er janvier 2010, la procédure simplifiée est applicable aux instances dont le montant réclamé va de 25 000 \$ à 100 000 \$. Le plafond pécuniaire était auparavant de 50 000 \$. L'incidence de la réforme continue de faire l'objet d'un suivi.

Les fiches de renseignements « Procédure simplifiée en vertu de la règle 76 des *Règles de procédure civile* » et « Modifications apportées aux Règles de procédure civile » sont disponibles en ligne, à l'adresse suivante : http://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/courts/civil/suing_and_being_sued_main.asp.

Cour des petites créances

Depuis le 1er janvier 2010, les particuliers et entreprises peuvent présenter leurs réclamations civiles de 25 000 \$ et moins à la Cour des petites créances, à moindre coût et suivant des procédures plus simples et plus rapides. Le plafond était auparavant de 10 000 \$.

Outre le relèvement du plafond monétaire, un certain nombre de modifications ont été apportées aux *Règles de la Cour des petites créances* et à ses formules afin de simplifier et de rationaliser le traitement de ce type d'instances. Depuis janvier 2010, 11 règles de procédure ont été modifiées, et 42 formules ont été améliorées. Ces formules sont disponibles dans les greffes et peuvent être remplies en ligne sur le site suivant : <http://www.ontariocourtforms.on.ca/french/>

Depuis le mois de mai 2010, les cinq formulaires d'usage courant pour intenter ou contester une réclamation à la Cour des petites créances peuvent être remplis à l'aide de l'Assistant aux formulaires de la Cour de l'Ontario, à l'adresse suivante : <https://formsassistant.ontariocourtforms.on.ca/>. Bon nombre de formulaires de la Cour des petites créances ont été remplis en ligne, en tout ou en partie, ce qui en facilite la présentation au tribunal pour les Ontariens et leur permet d'être entendus plus rapidement.

Des guides conviviaux sur les procédures sont également offerts dans les greffes ou en ligne à

l'adresse <http://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/courts/scc/Default.asp>. En outre, des systèmes d'information téléphonique automatisés sont en place dans 12 palais de justice très achalandés de la Cour des petites créances de la province. Ce système permet au public de choisir parmi différentes options pour obtenir des renseignements généraux (tels que l'adresse, le numéro de télécopieur et les heures d'ouverture) et des consignes de base pour déposer ou contester une réclamation devant la Cour des petites créances.

Succession

Une version prête à remplir des formules en matière de succession que prévoit la règle 74 des *Règles de procédure civile* est disponible sur le site Web des formules des cours de l'Ontario. Les formules peuvent être remplies en format PDF ou MS-Word. La présentation des formules est conforme aux normes établies par le paragraphe 4.01 des *Règles de procédure civile*. Les formules sont disponibles en ligne, à l'adresse suivante : <http://www.ontariocourtforms.on.ca/french/civil>.

Les tribunaux de la famille

Transfert de l'Unité de l'accessibilité du ministère

En octobre 2012, la Division des services aux tribunaux a transféré la responsabilité de l'Unité de l'accessibilité du ministère du Procureur général de la Direction des politiques et des programmes en matière de droit de la famille à l'Unité des activités stratégiques des ressources humaines de la Division de la gestion des services ministériels. Ce transfert de responsabilité reflète très bien l'engagement du ministère, qui consiste à intégrer à ses activités les composantes « accessibilité » et « diversité » du programme d'inclusion. Les prochaines mesures que prendra le gouvernement de l'Ontario en matière de diversité et d'accessibilité porteront davantage sur la participation des employés à l'ensemble des programmes d'inclusion et sur l'intégration du message de l'inclusion dans l'administration. Ainsi, le ministère a créé un nouveau poste de chef de la diversité et de l'accessibilité, qui relève directement du directeur des ressources humaines.

La Division des services aux tribunaux poursuit son étroite collaboration avec l'Unité de l'accessibilité pour s'assurer que les tribunaux de l'Ontario sont accessibles au public et à tous les participants du système de justice.

Services de médiation familiale et d'information

Depuis l'automne 2011, les familles de toute la province ont accès aux mesures suivantes :

- le Programme d'information obligatoire;
- des services de médiation sur place et hors site pour aider les familles à chercher des solutions ailleurs qu'au tribunal;
- l'assistance d'un coordonnateur des services d'information et d'orientation qui oriente les parties aux litiges vers des services de la collectivité destinés aux familles en désagrégation, pour leur offrir du soutien, des séances de consultation et des solutions de rechange pour le règlement des litiges.

Les services sont fournis par les soumissionnaires retenus à la suite d'un processus d'acquisition concurrentielle. La Direction des politiques et des programmes en matière de droit de la famille supervise les fournisseurs de services, offre du soutien stratégique et applique des mesures de responsabilité financière dans le cadre de ces contrats. En 2012-2013, la Direction a lancé une demande de proposition et évalué les soumissions reçues pour quatre palais de justice de l'Ontario dont les contrats des fournisseurs prenaient fin en mars 2013.

Prolongation du partenariat avec le Bureau des obligations familiales

Après qu'une évaluation eut démontré le succès obtenu par un projet pilote réalisé en collaboration avec le Bureau des obligations familiales (BOF) pour centraliser le traitement des brefs de saisie-exécution et des avis de saisie-arrêt, la Direction des politiques et des programmes en matière de droit de la famille a décidé de prolonger le partenariat pour inclure tous les tribunaux de la famille de l'Ontario. Actuellement, un greffier au Bureau des obligations familiales à Toronto offre des services centralisés de délivrance des brefs et avis de saisie-arrêt pour toutes les affaires dont est saisi le BOF. La Division des services aux tribunaux poursuit son étroite collaboration avec le BOF pour améliorer les services à la clientèle.

Modifications aux règles en matière de droit de la famille

Le Comité des règles en matière de droit de la famille est un comité réglementaire composé de représentants de la magistrature, du barreau et du ministère du Procureur général auquel est confié le pouvoir d'établir des règles de procédure pour les tribunaux de la famille de l'Ontario.

Il est présidé par l'honorable juge Russell Juriansz de la Cour d'appel de l'Ontario.

En 2012, le Comité des règles en matière de droit de la famille a modifié les règles aux fins suivantes :

- prolonger le mandat du protonotaire chargé de la gestion des causes à la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice à Ottawa (règle 42);
- préciser les parties à une motion en modification d'une ordonnance rendue en vertu de l'article 57.1 de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* pour en normaliser la pratique (paragraphe 4.1 de la règle 7);
- modifier les formules 8D (Requête en adoption) et 25C (Ordonnance d'adoption) pour préciser le processus d'adoption par le conjoint du père ou de la mère;
- apporter plusieurs modifications au processus d'arbitrage familial pour satisfaire aux exigences procédurales découlant des modifications apportées en 2008 à la *Loi de 1991 sur l'arbitrage* et à la *Loi sur le droit de la famille*, ce qui a entraîné la création de deux nouvelles formules pour soutenir les nouvelles procédures d'arbitrage : la formule 32.1 (Demande d'exécution d'une sentence d'arbitrage familial) et la formule 32.1A (Contestation d'une demande d'exécution);
- apporter des modifications pour soutenir le nouveau règlement pris en application de la *Loi sur le Tuteur et curateur public* concernant les sommes d'argent consignées au tribunal et versées par celui-ci dans les causes en droit de la famille et en droit civil.



Œuvre d'art intitulée « Thèmes », de Gino Lorcini, au palais de justice de London

Chapitre 5

Initiatives de la Division en 2012-13

Accès à la justice

Accessibilité pour les personnes handicapées

La Division des services aux tribunaux a mis sur pied et mis à jour bon nombre d'initiatives en matière d'accessibilité en 2012-2013. Le service du coordonnateur de l'information sur l'accessibilité, une des principales initiatives lancées par la Division pour favoriser l'accessibilité des tribunaux, a été amélioré et est maintenant offert dans les tribunaux satellites qui se trouvent en région éloignée ou qui ne sont accessibles que par la voie des airs. La liste des coordonnateurs de l'information sur l'accessibilité qui servent ces palais de justice a été mise à jour et ajoutée sur le site Web public du ministère. Pour obtenir la liste des coordonnateurs de l'information sur l'accessibilité, rendez-vous au <http://www.ontariocourtforms.on.ca/french/accessibilite-aux-personnes-handicapees> ou appelez la ligne de renseignements généraux du ministère, à l'un des numéros suivants :

téléphone : 416 326 2220 ou 1 800 518 7901;

ATS : 416 326 4012 ou 1 877 425 0575.

L'amélioration de l'accessibilité des salles d'audience est un domaine dans lequel on constate des progrès constants. La Division des services aux tribunaux installe actuellement des appareils d'aide de suppléance à l'audition dans les palais de justice relevant du ministère

pour faciliter l'écoute des personnes souffrant d'une déficience auditive. Les appareils d'aide de suppléance à l'audition pourront être utilisés par les membres du public et de la magistrature dans toutes les salles d'audience de la province.

Plusieurs projets concernant les installations visant à améliorer l'accessibilité des salles d'audience ont été réalisés en 2012-2013. Parmi ces projets, citons la construction d'un bureau d'aide juridique accessible à Haileybury, la construction de comptoirs accessibles à Kenora, à Cornwall et à Sudbury, et les travaux de rénovation nécessaires pour donner accès à certaines tribunes des palais de justice de Cornwall et de Toronto.

La Division a démontré son engagement envers l'amélioration des services à la clientèle offerts aux personnes handicapées en offrant davantage de formation sur l'accessibilité. De nouvelles formations ont été mises sur pied, notamment sur l'utilisation des téléimprimeurs et du Service de relais Bell ainsi que sur la capacité à répondre aux besoins des personnes aveugles. Le personnel du ministère a aussi suivi des séances de formation en personne et en ligne sur la création de documents accessibles.

Cette année, la Division a réaffirmé son engagement envers l'accessibilité lorsque le Règlement de l'Ontario 191/11 (Normes d'accessibilité intégrées) est entré en vigueur. Le personnel de toute la province a reçu une



Symbole d'accessibilité au nouveau palais de justice de la région de Waterloo

formation sur le Règlement et les dispositions du *Code des droits de la personne* afin de respecter toutes les exigences énoncées dans le Règlement au plus tard en mai 2013. Cette formation obligatoire réitère l'engagement de la Division à faciliter l'accès au système judiciaire.

En novembre 2012, la Division a participé à un module de formation juridique continue offert par le Barreau du Haut-Canada sur le service du coordonnateur de l'information sur l'accessibilité. Cette intervention directe fait partie des efforts constants déployés par la Division pour favoriser une certaine cohérence dans les services à la clientèle offerts aux personnes handicapées par le système judiciaire de l'Ontario. Les documents de ces séances de formation et les exposés magistraux prononcés dans le cadre de celles-ci sont publiés sur le site intranet de la Division comme ressource d'apprentissage destinée au personnel.

Bon nombre d'activités en matière d'accessibilité portent sur la sensibilisation à la santé mentale et sur le système judiciaire. L'Association canadienne pour la santé mentale (ACSM) a fait une présentation aux membres du Comité d'accessibilité aux tribunaux de l'Ontario. La Division a également commencé à travailler à la mise sur pied d'un comité responsable de la santé mentale dans les tribunaux, qui sera parrainé par l'ACSM et qui aura pour mandat d'améliorer l'accès aux tribunaux au moyen de formations et de cours sur la façon de servir les clients qui ont des problèmes de santé mentale. Dans le cadre des événements sur la diversité, la Division a coordonné une activité de sensibilisation à la santé mentale offerte au personnel du ministère en mars 2012.

Le personnel de l'Unité de l'accessibilité a présenté un survol du Règlement de l'Ontario 191/11 (Normes d'accessibilité intégrées), qui est entré en vigueur en 2012, aux nombreux comités de gestion de la Division et aux 30 fournisseurs de services de justice à la famille. L'Unité continue également de coordonner trois comités d'accessibilité : le Comité d'accessibilité aux tribunaux de l'Ontario, le Comité directeur de l'accessibilité et le Sous-comité d'accessibilité aux tribunaux.

La Division a amélioré l'accessibilité en rédigeant davantage de documents en format accessible. Les publications suivantes sont maintenant disponibles en format accessible : le *Guide des procédures à la Cour de la famille*, le *Guide d'auto-assistance relatif aux motions en modification* et le document intitulé *Ce que vous devez savoir sur le droit de la famille en Ontario*. De plus, huit formules ont été révisées et sont maintenant accessibles sur le site Web public des formules des Cours de l'Ontario, à <http://www.ontariocourtforms.on.ca>.

La Division a aussi obtenu des commentaires sur ses initiatives en matière d'accessibilité. Plusieurs outils ont été utilisés pour recueillir des données sur la satisfaction de la clientèle et surveiller l'offre de services aux clients ainsi que pour obtenir des suggestions sur la façon d'améliorer la prestation des services aux tribunaux. La satisfaction des clients continuera d'être évaluée pour voir si des améliorations peuvent être apportées aux services axés sur l'accessibilité pour augmenter le degré de satisfaction.

Interprètes judiciaires

L'interprétation judiciaire est une profession très spécialisée, et la Division des services aux tribunaux continue de favoriser la création de liens pour valoriser cette profession et promouvoir les échanges d'information et les meilleures pratiques.

Depuis juin 2009, la Division a évalué plus de 1 800 interprètes dans l'ensemble de la province à l'aide de nouveaux tests pour interprètes judiciaires. En 2012-2013, plus de 200 interprètes ont passé les tests. La formation des interprètes judiciaires qui est offerte dans toute la province tient compte des principes d'apprentissage chez les adultes. Pour aider les candidats à se préparer au test, la Division organise des cours gratuits. Ces cours complètent les documents de préparation offerts en ligne et décrivent la meilleure façon de les utiliser. En 2012-2013, plus de 30 séances de préparation aux tests ont été offertes, auxquelles ont participé plus de 200 interprètes en poste et interprètes éventuels. Grâce aux nouveaux tests, la Division continue de recruter, de mettre à l'épreuve et de former des interprètes judiciaires qualifiés.

Pour améliorer constamment le programme d'interprétation judiciaire, la Division continue d'explorer des possibilités d'accroître l'utilisation des technologies vidéo et audio en vue de fournir des services d'interprétation à distance.

Révision par un jury

En 2012, le ministère a terminé le transfert à Toronto du Centre provincial de sélection des jurés, qui occupe maintenant le même espace que l'Unité du soutien opérationnel de la Direction du soutien à la Division.

Une mise à jour du manuel de gestion des jurys a été publiée sur le site intranet de la Division des services aux tribunaux, qui constitue un guichet unique pour le personnel des tribunaux.



Salle de conférence des jurés au nouveau palais de justice de la région de Waterloo

Au début de 2013, à la suite d'un processus de consultation avec la magistrature et l'Université Ryerson, le ministère a filmé une mise à jour de la vidéo d'introduction à la fonction de juré. Cette vidéo, qui devrait être disponible au cours de l'été 2013, fournira des renseignements utiles aux personnes assignées à remplir les fonctions de juré.

En 2012-2013, le ministère a poursuivi ses partenariats avec diverses collectivités des Premières Nations de l'Ontario en tenant des forums de sensibilisation à la fonction de juré pour échanger des renseignements et accroître la participation des membres des Premières Nations qui vivent sur des réserves au processus d'instruction devant jury. Pour accroître la participation des personnes vivant sur des réserves au processus d'instruction devant jury, le procureur général a mandaté l'honorable Frank Iacobucci pour mener un examen indépendant sur la question. Le 26 février 2013, M. Iacobucci a terminé son examen et publié un rapport comportant 17 recommandations intitulé « La représentation des Premières Nations sur la liste des jurés en Ontario ». Ce rapport permettra au ministère à consolider ses efforts continus pour accroître la participation des membres des Premières Nations aux tableaux des jurés.

Modernisation de la prestation des services

Services des sténographes judiciaires

Installation d'appareils d'enregistrement Numérique

En 2012-2013, le ministère a terminé l'installation d'appareils d'enregistrement numérique dans les salles d'audience de la province. En effet, des appareils d'enregistrement numérique ont été installés dans plus de 700 salles d'audience dans 162 tribunaux. Ces appareils servent à normaliser les services de sténographie

judiciaire et ne sont qu'une des étapes prévues dans le plan pluriannuel de la Division pour fournir au personnel des outils professionnels et assurer l'intégrité et la sécurité des dossiers judiciaires.

Plus de 1 000 membres du personnel ont été formés, avec l'aide et l'orientation de spécialistes de l'enregistrement numérique et de moniteurs auprès des pairs de la région. Les équipes locales de mise en œuvre ont joué un rôle primordial en permettant de combiner les efforts des membres locaux du personnel cadre, des agents des systèmes, des responsables régionaux de la gestion, des coordonnateurs des services de technologie de l'information, des spécialistes de l'enregistrement numérique et des moniteurs auprès des pairs pour que les appareils puissent être installés.

En 2012, une nouvelle tarification réglementée a été instaurée pour couvrir les frais associés à la remise d'une copie sur CD de l'enregistrement numérique aux personnes qui y sont autorisées par le tribunal.

Une application améliorée d'entreposage et de renommage des fichiers numériques a été conçue pour permettre aux juges d'avoir accès, rapidement et en temps utile, aux enregistrements des instances qu'ils président.

Un certain nombre de conférences par l'entremise du service Live Meeting, de conférences téléphoniques et de réunions sur place ont aussi eu lieu pour soutenir l'initiative. De plus, les comités de gestion régionale, la magistrature et le personnel judiciaire ont pu assister aux nombreuses présentations sur l'enregistrement numérique données dans la province.

Le ministère a reçu des commentaires positifs sur l'enregistrement numérique de la part du personnel

judiciaire, de la magistrature et des responsables de la gestion. Les avantages de la technologie numérique sont particulièrement ressortis, notamment la qualité et la sauvegarde sécuritaire des enregistrements, qui permettent la lecture et la transcription ultérieures des enregistrements.

Système de Gestion des Enregistrements

Un système Web de gestion des enregistrements a été conçu pour normaliser la gestion et le suivi des demandes de transcription et d'accès aux fichiers audio. Un projet pilote est en cours, et le système devrait être déployé dans toute la province en 2013-2014.

Projets et réalisations en matière de technologie de l'information

Au cours de l'exercice 2012-2013, la Direction des solutions pour les tribunaux a fourni expertise et conseils pour l'élaboration et la mise en œuvre des projets de technologie de l'information (TI) suivants.

Modernisation des serveurs de fichiers et d'imprimantes

En 2012-2013, la Direction des solutions pour les tribunaux a lancé un projet visant à moderniser les services de fichiers et d'impression offerts à la Division des services aux tribunaux afin de lui offrir une infrastructure stable et moderne pour appuyer ses exigences grandissantes en matière de stockage de l'information, de gestion des impressions et d'entreposage des fichiers obtenus au moyen d'un appareil d'enregistrement numérique. Grâce à cette initiative, la Division réduira aussi ses dépenses en matière de matériel de sauvegarde et d'impression.

Un projet de validation de concept pour les services de fichiers et d'impression qui utilisent un programme de chiffrement de données de pointe est actuellement en cours.

Besoins technologiques des tribunaux (région de Toronto) – Mise à niveau des systèmes de présentation des preuves par voie électronique

En 2012-2013, une technologie améliorée de présentation des preuves par voie électronique a été déployée dans cinq palais de justice de la région de Toronto (huit salles d'audience). D'autres palais de justice de la région devraient disposer de cette technologie sous peu.

La technologie améliorée de présentation des preuves par voie électronique permet aux usagers des tribunaux de présenter des éléments de preuve dans divers formats électroniques. Cette initiative collective, à laquelle collaborent la Direction des solutions pour les tribunaux,



Pièces pour la présentation des preuves par voie électronique aménagées au 1000, avenue Finch, à Toronto

la Division des services aux tribunaux, la Division du droit criminel et le Réseau vidéo pour la justice pénale, permet d'améliorer l'efficacité et l'efficience des processus judiciaires et peut servir de modèle pour d'autres salles d'audience de la province.

Soutien offert à la magistrature

La Direction des solutions pour les tribunaux continue d'assurer son soutien à la magistrature au nom de la Division des services aux tribunaux, par une aide directe en ce qui touche les TI et par une constante collaboration avec le Bureau de technologie de l'information pour le secteur judiciaire (BTISJ). La Direction des solutions pour les tribunaux et le BTISJ collaborent pour cerner et régler les problèmes de TI et pour aider la Division à améliorer l'accès à la justice en soutenant, en étudiant et en développant sans cesse de nouveaux outils en matière de TI, ce qui est essentiel pour assurer la sécurité et la séparation des renseignements judiciaires.

En 2012-2013, la Direction a travaillé en collaboration et en consultation avec la Cour de justice de l'Ontario et la Cour supérieure de justice à l'élaboration d'initiatives qui comprennent, entre autres, le renouvellement de l'équipement de soutien informatique utilisé par le personnel judiciaire, un projet qui garantit un environnement informatique à jour à tous les usagers du système de justice, ainsi que le Projet d'amélioration de l'accès aux enregistrements numériques, un projet pilote qui a été mené et mis en œuvre avec succès dans les palais de justice de Cornwall, de Sault Ste. Marie, de Gore Bay, d'Elliot Lake et de St. Thomas, ainsi qu'à la Cour supérieure de justice de Toronto. Le projet devrait être appliqué à l'ensemble des tribunaux de la province au début de 2013-2014. Le Projet d'amélioration de l'accès aux enregistrements numériques vise à permettre aux juges d'accéder plus facilement, par voie électronique, aux enregistrements des séances qu'ils président.

Système d'enregistrement des présences pour les tribunaux

Le système d'enregistrement des présences pour les tribunaux a été mis à l'essai et est actuellement utilisé par la Division des services aux tribunaux dans la région de l'Est. Il s'agit d'un outil électronique de suivi des présences utilisé pour simplifier le processus actuel de présentation des rapports et satisfaire aux exigences locales, régionales et ministérielles concernant le suivi et la gestion des heures de travail du personnel des tribunaux. Le système fait actuellement l'objet de modifications pour en améliorer les fonctionnalités, après quoi il sera progressivement mis en œuvre dans l'ensemble de la province.

Enregistrement numérique, phase 2

La Division des services aux tribunaux a poursuivi l'installation graduelle d'appareils d'enregistrement numérique dans les salles d'audience de l'Ontario en 2012-2013, remplaçant les enregistreurs analogiques encore utilisés pour enregistrer les dossiers judiciaires. Plus de 1 100 appareils d'enregistrement sont actuellement utilisés dans les salles d'audience de la province.

L'installation d'appareils d'enregistrement numérique par la Division a permis d'améliorer, de façon significative, les procédures adoptées par les tribunaux.

Système provincial de sélection des jurés

Le Système provincial de sélection des jurés est une application Web centralisée utilisée par la Division des services aux tribunaux pour favoriser la création des tableaux des jurés, la gestion des listes de candidats à la fonction de juré, et la production de rapports et de données statistiques sur ces tableaux et listes.

En 2012-2013, les efforts de la Division ont essentiellement porté sur l'amélioration des fonctionnalités du système pour rehausser la gestion des membres du tableau des jurés et des jurés, ainsi que de l'information qui leur est transmise. Grâce à ces caractéristiques améliorées, la Division et le public peuvent assurer cette importante fonction judiciaire.

Successions

Le Système d'information sur les successions permet à la Cour supérieure de justice de traiter les questions de succession.

À la suite de certaines modifications législatives, la Division des services aux tribunaux et la Direction des solutions pour les tribunaux ont uni leurs efforts pour mettre à niveau le système, qui a été déployé dans toute la province et qui comprend maintenant des fonctionnalités améliorées offertes sur une plateforme technologique modernisée.

Distribution électronique des registres

Le Réseau intégré d'information sur les infractions (ICON) produit des registres criminels (rôles d'audience) sur papier pour tous les palais de justice de la Cour de justice de l'Ontario. En 2012-2013, la Direction des solutions pour les tribunaux a collaboré avec la Division des services aux tribunaux pour élaborer un processus visant à réaliser des économies en distribuant, de façon électronique, les dossiers aux intervenants internes et externes du secteur de la justice.

Cette initiative, qui a d'abord été lancée au début de janvier 2013 dans 12 palais de justice de la Cour de justice de l'Ontario de la province, est maintenant offerte dans tous les tribunaux de la Cour de justice de l'Ontario depuis avril 2013.

Gestion des pièces à conviction

En juin 2012, la Direction du soutien à la Division a élaboré et publié le guide *High Risk Exhibit Phase II*. Ce



Les salles d'audience du nouveau palais de justice de la région de Waterloo sont aménagées pour permettre le changement des armoiries au moyen d'un simple panneau coulissant, donc la salle peut être configurée soit pour les affaires instruites devant la Cour supérieure de justice, soit pour celles instruites devant la Cour de justice de l'Ontario.

guide précise les processus et procédures à suivre pour manipuler et entreposer de façon sécuritaire les pièces à risque élevé et traite également de plusieurs des recommandations en matière de santé et de sécurité formulées dans le rapport de la Division de la vérification interne de l'Ontario sur la gestion des pièces à conviction des tribunaux.

Un groupe de travail sur la formation relative aux pièces à conviction posant un risque élevé (un sous-groupe du comité de travail sur la gestion des pièces à conviction de la Division) a été mis sur pied pour concevoir des documents de formation afin de faciliter la mise en œuvre du guide sur la gestion des pièces à risque élevé. Un document de formation PowerPoint, avec des diapositives et un message audio, a été préparé. Ce document porte essentiellement sur l'identification des pièces à risque élevé et des pièces dangereuses et sur la santé et la sécurité, notamment l'utilisation adéquate de l'équipement de protection individuel. La formation est notamment destinée au personnel des tribunaux susceptible de manipuler des pièces à conviction.

Sécurité dans les tribunaux

En 2012, le gouvernement provincial a commencé à prendre en charge les coûts que défraient les municipalités pour la sécurité dans les tribunaux et le transport des prisonniers. Cette prise en charge se fera par étape au cours des sept prochaines années et permettra aux municipalités de jouir d'un montant pouvant atteindre 125 millions de dollars par année en nouveau financement d'ici 2018. Cette initiative comprend aussi l'élaboration d'un cadre normatif en matière de sécurité dans les tribunaux de l'Ontario, en consultation avec la police, la magistrature et les principaux participants du secteur de la justice.

Sous la présidence de la Division et comptant des représentants de l'administration judiciaire, du secteur municipal, des services de la police et d'autres participants du secteur de la justice, le Groupe de travail sur les normes de sécurité dans les tribunaux a, en 2011-2012, distribué un document de consultation à un large éventail de participants et d'intervenants du secteur de la justice pour obtenir leurs commentaires sur la version préliminaire d'un cadre normatif en matière de sécurité dans les tribunaux. Les commentaires obtenus serviront à poursuivre l'élaboration du nouveau cadre de normes de sécurité pour les tribunaux.

Initiatives de formation pour la Division et partenariats

Initiatives de formation pour le personnel et les gestionnaires des tribunaux

La Division des services aux tribunaux, qui continue d'accorder la priorité à la formation et au perfectionnement du personnel et des gestionnaires des tribunaux, assure la présence de ressources efficaces pour répondre aux besoins de formation. Pour la Division, qui compte plus de 4 000 employés dans sept régions et cinq directions différentes, les besoins d'apprentissage sont multiples.

Le plan de formation de la Division des services aux tribunaux guide la coordination centrale des initiatives de formation et permet de s'assurer que le personnel dispose, pour son perfectionnement, de matériel didactique cohérent et de première qualité. Le plan préconise la formation opérationnelle sur les nouveaux systèmes et priorités des tribunaux, et comprend une formation mise au point et offerte par le ministère. Le comité de l'apprentissage et du perfectionnement, qui est formé de représentants ministériels et régionaux de toute la Division, appuie le plan de formation. Ce forum de consultation permet de discuter des priorités en matière d'apprentissage et de perfectionnement, d'évaluer le programme de formation continue actuel et de recenser les écarts en matière de savoirs et de compétences qu'il faudrait combler dans les formations à venir.

En 2012-2013, la Division a donné des séances de formation obligatoires sur l'accessibilité, le processus de sélection des jurés dans les collectivités des Premières Nations, l'application de la loi et les services d'interprétation. Un nouveau programme de formation volontaire,



Lynne Wagner, sous-procureure générale adjointe, prononçant un discours lors d'une réunion du personnel de gestion de la Division en mai 2012.

intitulé « Suis-je fait pour la gestion? », a été élaboré et offert aux membres du personnel intéressés à occuper un poste de direction. Dans le cadre de ce cours, les participants reçoivent une trousse comprenant des ressources sur les compétences en gestion et peuvent participer à une séance en personne avec un comité d'experts composé de chefs et de superviseurs. Ce nouveau cours appuie l'engagement de la Division envers la participation des employés par l'avancement professionnel et semble très apprécié des employés de toute la province.

Le fait de fournir des outils favorisant le maintien d'un milieu de travail professionnel et respectueux est demeuré une priorité essentielle pour la Division en 2012-2013. Plus de 4 000 employés ont pu suivre les séances offertes en personne et par l'intermédiaire de l'application Live Meeting en 2011-2012. Au cours du présent exercice, la Division a lancé une séance de formation enregistrée comme nouvel outil d'apprentissage électronique pour s'assurer que toutes les personnes qui seront embauchées bénéficieront des mêmes possibilités d'apprentissage. Cet outil fait maintenant partie de la formation obligatoire donnée dans le cadre du programme d'orientation et d'intégration de la Division.

La Division des services aux tribunaux estime que l'orientation et l'intégration sont des composantes importantes de son programme d'apprentissage et de perfectionnement. En 2010, la Division a rédigé un manuel des employés, une ressource d'orientation en ligne destinée aux employés. Le manuel est régulièrement mis à jour et demeure une source d'information et de soutien pour les nouveaux employés, tout comme pour les anciens. La Division a aussi élaboré une vidéo d'orientation dans laquelle la sous-procureure générale adjointe, Lynne Wagner, souhaite personnellement la bienvenue aux nouveaux employés et examine avec eux les outils et ressources ministériels en matière d'orientation et d'intégration.

Certificat spécialisé en services de soutien juridique

En 2007-2008, des gestionnaires et des superviseurs de la Division des services aux tribunaux se sont joints à des membres de la magistrature pour encadrer et appuyer le Collège Durham dans son élaboration du tout premier programme de formation spécialisé en services de soutien juridique qui sera offert en Ontario. Ce programme d'une durée de huit mois met entièrement l'accent sur les rôles et les responsabilités des employés de soutien des tribunaux. Il comprend la formation relative aux documents utilisés dans le système judiciaire, la production des transcriptions et la

gestion des jurys, sans oublier l'éthique, les procédures en vigueur dans les salles d'audience ainsi que la terminologie juridique. Et lorsqu'ils passent par le processus de sélection pour obtenir des postes de soutien au sein de la Division des services aux tribunaux, les diplômés enchaînent les succès.

Vu l'heureuse tournure du programme créé au Collège Durham, il a été élargi au Collège Centennial en septembre 2009 et au Collège Algonquin en 2011. La Division fournit un appui soutenu à tous les programmes.

Services à la clientèle

Sondage sur la satisfaction des clients 2012-2013

En janvier et en février 2013, la Division a réalisé son sondage annuel sur la satisfaction des clients. Le sondage a été réalisé en ligne et en personne dans dix palais de justice des sept régions.

Le sondage portait sur la satisfaction de la clientèle à l'égard des services au comptoir des tribunaux dans les domaines de pratique civile, familiale, criminelle et de la Cour des petites créances. Il sert à mesurer le rendement de l'organisation, et non pas le rendement de chacun des membres du personnel.

Au total, 1 538 personnes ont répondu au sondage dans la province sur une période de deux mois. Les résultats du sondage révèlent invariablement un niveau élevé de satisfaction des clients dans toute la province, pour tous les domaines de pratique et pour tous les tribunaux.

Dans l'ensemble, 89 % des usagers ont répondu qu'ils étaient d'accord ou fortement d'accord avec l'affirmation selon laquelle ils étaient satisfaits des services reçus au comptoir des tribunaux. Le sondage a aussi évalué la satisfaction des clients par rapport aux services en français et aux services d'accessibilité offerts par la Division. De tous les répondants (1 538), une petite proportion (1,5 %) a demandé à être servie en français. De ce nombre, 87 % se sont dits satisfaits des services reçus. Un peu plus de 3 % des répondants avaient un besoin lié à un handicap, et la plupart d'entre eux se sont dits satisfaits de l'aide reçue.

Les résultats du sondage sur la satisfaction des clients expriment la qualité élevée des services offerts quotidiennement dans les palais de justice de l'ensemble de la province par le personnel et les chefs de la Division des services aux tribunaux.



Dépôt de documents au
comptoir de la Cour d'appel
de l'Ontario

Collaboration avec nos partenaires du système judiciaire

Administration municipale des infractions provinciales

La *Loi sur les infractions provinciales (LIP)* est le code de procédure qui régit l'application de la loi, les poursuites judiciaires et le jugement des infractions établies par règlement municipal, par une loi provinciale comme le *Code de la route*, la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et la *Loi sur la protection de l'environnement*, et par certaines lois fédérales comme la *Loi sur les pêches*, la *Loi sur la marine marchande du Canada*, la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et la *Loi sur les Indiens*.

Les fonctionnaires judiciaires nommés par le gouvernement provincial et affectés par la Cour de justice de l'Ontario statuent sur les affaires relevant de la LIP. Les services aux tribunaux pour les affaires relevant de la LIP sont principalement offerts par les municipalités.

Un des éléments du rôle de surveillance des services fournis par les municipalités de la Division consiste à effectuer des examens opérationnels périodiques de certains tribunaux chargés des infractions à la LIP. En 2011-2012, la Division a établi que cinq tribunaux municipaux devaient subir un examen opérationnel en 2012. Elle a également mené plusieurs projets qui visaient à aider les partenaires municipaux dans la prestation des services à l'échelon local et à renforcer le partenariat provincial-municipal dans le cadre de la LIP.

Parmi ces projets, mentionnons :

- une collaboration avec des partenaires municipaux pour apporter à la LIP des modifications importantes qui simplifient les procédures judiciaires, étendent les mesures de perception des amendes et améliorent les services au public, notamment l'élaboration d'un nouveau processus de règlement rapide des différends pour les deux millions d'accusations en vertu de la partie I de la LIP qui sont portées chaque année et d'un cadre juridique pour la gestion électronique des causes entendues dans les tribunaux chargés des infractions à la LIP;
- une collaboration avec les ministères des Transports, des Finances et des Affaires municipales et du Logement pour appuyer la perception améliorée, par les municipalités, des amendes impayées imposées en vertu de la LIP;

- des réunions régulières pour les principaux représentants de la Division et les représentants des partenaires municipaux afin de faciliter la communication, la collaboration et la consultation;
- une collaboration avec des partenaires municipaux et des intervenants francophones afin d'accroître la prestation de services en français dans les tribunaux administrés par des municipalités;
- un appui aux initiatives de formation de la Municipal Court Managers' Association et de la Prosecutors' Association of Ontario sur un éventail de sujets, notamment les obligations relatives à la prestation de services en français et les récentes modifications visant à simplifier la LIP.

Commissaires aux affidavits

Les nouvelles dispositions de la *Loi sur les commissaires aux affidavits* ont été adoptées et un règlement est entré en vigueur le 31 décembre 2012. Ce nouveau règlement a élargi les catégories de personnes automatiquement habilitées à recevoir des affidavits en raison de leur profession. La liste sera davantage élargie pour inclure les parajuristes pourvus d'un permis lorsque les dispositions du règlement à cet égard entreront en vigueur le 1er juillet 2013.

Gestion des installations

Au sein du ministère du Procureur général, la Division de la gestion des services ministériels assume la responsabilité de la planification et de la supervision stratégique des immobilisations par l'intermédiaire de sa Direction de la gestion des installations (DGI). La Division des services aux tribunaux travaille en partenariat avec la DGI pour dégager les priorités en matière de planification des immobilisations et gérer les problèmes liés aux installations des palais de justice à l'échelle de la province. La DGI travaille en étroite collaboration avec Infrastructure Ontario et le ministère de l'Infrastructure pour réaliser des travaux d'amélioration des palais de justice.

Planification de la gestion des biens

Au début de l'été 2011, la province a publié son nouveau plan d'infrastructure de dix ans, intitulé *Construire ensemble*. L'une des priorités du gouvernement et de tous les ministères énoncées dans ce plan visait la gestion des biens. Chaque ministère provincial qui possède et exploite des éléments d'infrastructure est maintenant tenu de préparer et de mettre à jour un inventaire annuel de ces derniers, de même qu'un plan d'entretien de ces actifs, en se fondant sur un cadre uniforme.



Inauguration du nouveau palais de justice de Waterloo

De gauche à droite : Dante Pontone, sous-procureur général adjoint, Division de la gestion des services ministériels; Carl Zehr, maire de Kitchener; John Milloy, député de Kitchener-Centre; Patrick Monahan, sous-procureur général; Michael Harris, député de Kitchener-Conestoga; Ken Seiling, président de la région de Waterloo; et Lynne Wagner, sous-procureure générale adjointe, Division des services aux tribunaux.

À l'automne 2011, la Direction de la gestion des installations, en collaboration avec Infrastructure Ontario et CBRE, a procédé à la première phase de la description et de l'inventaire complet des biens de 125 emplacements appartenant au ministère, notamment des palais de justice et de certains locaux à bureaux de l'ensemble de la province. Cette première phase s'est terminée en 2012.

En 2013, la deuxième phase du plan de gestion des biens sera lancée. Cette phase comprend un inventaire complet, une description des biens et le calcul de la superficie de tous les ministères, organismes groupés et locaux à bureaux, notamment les salles d'audience, les tribunaux et les bureaux.

Les données recueillies seront utilisées comme fondement pour le plan de gestion des biens du ministère et lui permettront d'effectuer une gérance plus efficace, plus proactive, plus stratégique et plus financièrement responsable des tribunaux et des bureaux.

Projets d'affichage dans les tribunaux

En 2008, dans le cadre de l'engagement du ministère visant à accroître l'accessibilité dans les palais de justice, la Direction de la gestion des installations a lancé un projet dont l'objectif était d'améliorer l'affichage dans les palais de justice.

Grâce à la norme en matière d'affichage dans les tribunaux, une initiative provinciale, les Ontariennes et les Ontariens qui se présentent en cour trouvent

plus facilement l'information dont ils ont besoin sur les panneaux d'affichage.

Les commentaires reçus sur le projet pilote mené au palais de justice de Barrie en 2011 sont positifs. Les personnes qui se rendent dans ce palais de justice trouvent plus facilement et rapidement les salles d'audience et les services.

En raison du succès obtenu par ce projet, de nouveaux panneaux d'affichage améliorés ont été installés cette année dans les palais de justice de Brampton, de Gore Bay, de Hamilton, de Newmarket, d'Ottawa, de Sarnia, et du 245, avenue Windsor et du 200, rue Chatham à Windsor.

Justice juste-à-temps

Un certain nombre de projets concernant les installations ont été achevés dans la province pour soutenir l'objectif de la stratégie Justice juste-à-temps (JJAT) qui consiste à faciliter la collaboration entre tous les participants du secteur de la justice. Dans les palais de justice de Cochrane et de Haileybury, de nouveaux bureaux d'Aide juridique Ontario ont été mis en place pour permettre le traitement des demandes sur place. Divers projets ont aussi été réalisés à Toronto. Au 60, rue Queen Ouest, les bureaux du personnel et les services au comptoir ont été réaménagés, tandis qu'au 401, rue Bay et au 444, rue Yonge, les bureaux des procureurs de la Couronne ont été reconfigurés. De plus, le bureau des avocats de service au 1000, avenue Finch Ouest a été agrandi.

Rénovations et agrandissements

Le ministère poursuit ses investissements dans des projets de rénovation et d'agrandissement de tribunaux pour résoudre les problèmes de rendement des établissements. Les projets d'entretien pendant le cycle de vie, financés par les fonds du projet de renouvellement de l'infrastructure du ministère, visent à réparer les déficiences des installations pour accroître la durée de vie utile des palais de justice actuels. Voici quelques projets terminés dans les palais de justice : élargissement du banc des jurés pour y accueillir 14 personnes, remplacement des bancs réservés au public, évaluation et réparation du système électrique, mise à niveau du système d'amplification du son, pose d'un nouveau tapis et application de peinture.

D'importantes rénovations de plus d'un million de dollars ont été effectuées aux palais de justice de Hamilton, d'Orangeville, d'Ottawa, de Sault Ste. Marie et de Toronto. Le ministère continue de collaborer avec ses partenaires du secteur de la justice pour cerner les problèmes associés au nombre de places et les régler, plus particulièrement aux palais de justice de Barrie, de Newmarket et de Brampton.

Construction de nouveaux palais de justice

Projets de diversification des modes de financement et d'approvisionnement

Par l'intermédiaire de son Bureau des projets de diversification des modes de financement et d'approvisionnement pour les tribunaux et en collaboration avec le ministère de l'Infrastructure et Infrastructures Ontario, le ministère réalise plusieurs projets de nouveaux

palais de justice. Ce processus fait appel au savoir-faire et au financement du secteur privé pour l'érection en temps voulu et selon le budget prévu d'infrastructures indispensables comme les palais de justice, tout en leur assurant un mode approprié de propriété et de contrôle publics.

Situé au centre-ville d'Oshawa, le palais de justice de la région de Durham est le premier palais de justice financé au moyen du modèle de diversification des modes de financement et d'approvisionnement. Ce palais de justice est pleinement opérationnel depuis le printemps 2010. Il est l'un des palais de justice les plus accessibles, les plus écologiques et les plus avancés sur le plan technologique de l'Ontario et il continue d'être reconnu par l'industrie. En 2012, il a remporté un prix de design urbain de la ville d'Oshawa.

Palais de justice central de la région de Waterloo

La construction de ce nouveau palais de justice, situé au centre-ville de Kitchener, était presque terminée en date du 12 janvier 2013. Le palais de justice de sept étages compte 30 salles d'audience et est de conception contemporaine, ce qui correspond aux normes locales, puisque son aménagement paysager porte sur le thème de la « rivière Grand » et inclut de grands espaces publics. La fin des travaux de construction a été célébrée le 22 février 2013, et le palais de justice devrait être pleinement opérationnel en avril 2013.

Palais de justice polyvalent de Thunder Bay

Les travaux de construction avancent très bien, et le nouveau palais de justice est presque terminé. En fait, la majeure partie des travaux devrait être finie pour l'automne 2013. En construction depuis 2011, le nouveau



Les travaux de construction du palais de justice polyvalent de Thunder Bay devraient être terminés à l'automne 2013.

Dessin du palais de justice de St. Thomas, actuellement en construction



palais de justice est situé dans le district Fort Williams, au centre-ville de Thunder Bay.

Le nouveau palais de justice, qui comprend 15 salles d'audience, hébergera aussi la première salle de conférence en vue d'un règlement autochtone, un espace adapté à la réalité culturelle des autochtones qui servira pour la tenue de conférences préparatoires, aux tribunaux Gladue et aux audiences en matière de droit familial et de droit civil. Le nouveau palais de justice réunira la Cour de justice de l'Ontario, la Cour supérieure de justice et les bureaux des procureurs de la Couronne, du personnel administratif et des responsables du Programme d'aide aux victimes et aux témoins en une seule et même installation moderne. L'édifice sera de conception universelle et répondra à la norme argent du programme Leadership in Energy and Environmental Design (LEED).

Palais de justice polyvalent de Quinte

Les travaux de construction du palais de justice polyvalent de Quinte, situé dans le centre-ville de Belleville, devraient être presque terminés en mai 2013. L'édifice de six étages réunit les services de quatre palais de justice : trois à Belleville et un à Trenton. Il comprendra 11 salles d'audience, cinq salles de conférence et de règlement, les bureaux des procureurs de la Couronne, le bureau des responsables du Programme d'aide aux victimes et aux témoins, et des bureaux pour des organismes externes, comme l'association juridique, les agents de probation et de libération conditionnelle, et les accusés placés sous garde. Une des principales caractéristiques nominales du nouveau palais de justice consistera en sa capacité à s'adapter aux besoins futurs associés à une croissance démographique, à l'adoption de nouvelles lois et à l'utilisation de nouvelles technologies. Certains secteurs du palais de justice pourront être modifiés en cas d'augmentation du nombre de causes à instruire ou du recours à une technologie de pointe.

Palais de justice polyvalent de St. Thomas

Les travaux de construction du nouveau palais de justice polyvalent de St. Thomas sont presque terminés. Le nouvel édifice, qui est érigé sur le terrain de l'actuel palais de justice historique du comté d'Elgin, compte huit salles d'audience, et les caractéristiques du palais de justice historique et du Bureau d'enregistrement immobilier sont très présentes dans sa conception. Les travaux devraient être terminés en novembre 2013.

Planifier l'avenir

Modernisation des services judiciaires

Dans son budget de 2012, le gouvernement provincial avait annoncé son intention de moderniser les services judiciaires en offrant divers services en ligne.

La vision de la Division concernant la modernisation des services judiciaires consiste à mettre en place des processus davantage automatisés sans documents papier, à faciliter les comparutions dans les régions éloignées et à fournir des services électroniques au public, comme des formules électroniques et des documents d'information en ligne.

En 2012-2013, une Direction de la modernisation des services aux tribunaux a été créée pour élaborer et mettre en œuvre un plan pluriannuel par étapes pour atteindre ces objectifs. Lorsque ce plan sera mis en œuvre, la Division pourra fournir plus d'information sur les initiatives de modernisation des services aux tribunaux.

Chapitre 6

Rapport sur les ressources

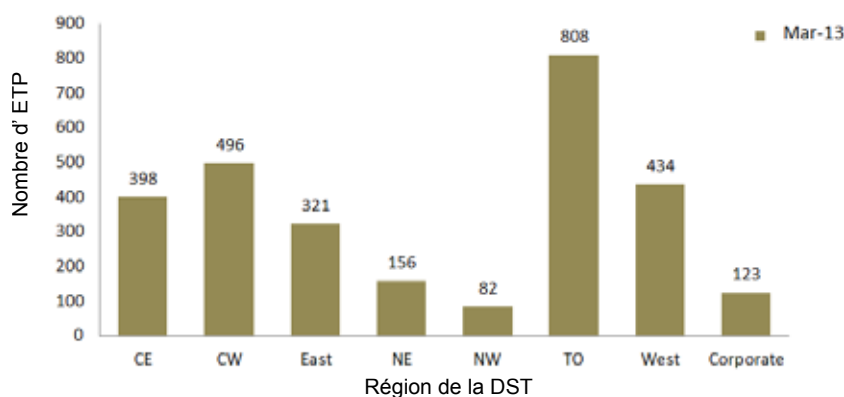
Ressources humaines par région*

Source des données : outil de suivi des ETP –
Unité des activités stratégiques des ressources
humaines

Région	Mars 2013
Centre-Est	398
Centre-Ouest	496
Est	321
Nord-Est	156
Nord-Ouest	82
Toronto	808
Ouest	434
Bureau de la direction	123
Total	2,818

* Remarque : les ressources humaines ne comprennent pas le personnel de soutien de la magistrature ni le personnel judiciaire de soutien

Ressources humaines (ETP) pour l'exercice financier 2012-13



Remarque :

1. Le nombre d'ETP (équivalent temps plein) représente le nombre d'employés actifs, au dernier jour du mois de mars de chaque année.
2. Le nombre d'ETP comprend tous les employés à temps partiel convertis en temps plein. Par exemple, un employé permanent à temps partiel.

Recettes par région 2012-2013

	Centre-Est	Centre-Ouest	Est	Nord-Est	Nord-Ouest	Toronto	Ouest	Total
Droits et honoraires	10,322,488	18,930,115	7,549,709	2,553,842	910,000	25,579,285	9,200,168	75,045,607
Ventes	50,541	92,686	36,965	12,504	4,456	125,242	45,046	367,440
Amendes	9,673,459	9,624,632	8,470,308	2,255,627	1,125,121	5,470,489	9,555,800	46,175,436
Remboursements*	3,358,549	3,341,597	2,940,824	783,136	390,633	1,899,311	3,317,699	16,031,749
Divers	735,909	1,349,562	538,233	182,068	64,876	1,823,594	655,897	5,350,139
Gouvernement du Canada	837,517	1,535,898	612,547	207,206	73,833	2,075,379	746,457	6,088,837
Total	24,978,463	34,874,490	20,148,586	5,994,383	2,568,919	36,973,300	23,521,067	149,059,208

* Remboursements provenant des municipalités pour des services liés à la LIP.

État des dépenses

Pour les exercices se terminant le 31 mars 2013, 2012, 2011, 2010 et 2009

	2012-13	2011-12	2010-11	2009-10	2008-09
FONCTIONNEMENT					
Administration de la justice					
Ces coûts concernent l'inscription des dossiers au rôle, le maintien des dossiers du tribunal, la perception des amendes et des droits et honoraires, la mise à exécution des ordonnances civiles, la fourniture de renseignements sur la justice au public, la fourniture d'un soutien en salles d'audience et la facilitation de la prestation d'autres services liés à la justice.					
Traitements et salaires	160 586 337	163 046 341	156 778 664	155 423 547	158 402 114
Avantages sociaux	27 346 524	27 451 579	27 063 988	26 615 373	26 208 454
Transport et communications	8 705 460	7 825 174	8 980 511	7 894 891	7 992 780
Services	59 122 384	55 098 226	53 925 295	50 952 200	47 171 444
Fourniture et matériel	9 755 103	7 559 511	11 615 035	8 464 357	9 894 049
Recouvrements ¹	0	- 3 630 965	-4 529 943	-313 875	
	265 515 808	257 349 866	253 853 590	249 036 493	249 668 841
Services judiciaires					
Ces coûts comprennent la rémunération des juges et des juges de paix de la Cour de l'Ontario et des fonctionnaires quasi judiciaires de la Cour supérieure et la fourniture d'un soutien administratif judiciaire à la Cour de justice de l'Ontario et à la Cour supérieure de justice ainsi qu'à la Cour d'appel.					
Traitements et salaires	131 104 524	130 102 004	124 991 380	123 388 419	116 066 660
Avantages sociaux des employés et de la magistrature	9 226 657	9 400 827	9 576 455	9 502 594	8 990 087
Transport et communications	2 751 937	3 032 764	3 157 931	3 487 156	3 766 835
Services	11 331 131	11 788 870	10 775 643	10 468 583	10 300 133
Fourniture et matériel	591 257	491 298	582 444	748 288	851 698
Paiements de transfert (à l'Institut national de la magistrature et à la Conférence des juges de l'Ontario)	231 951	231 951	231 951	231 951	231 951
		155 047 714	149 315 804	147 826 991	140 207 364
Créances douteuses ²	5 373 269	4 867 686	6 677 773	6 525 162	7 838 480
TOTAL - FONCTIONNEMENT	426 126 534	417 265 266	409 847 167	403 388 646	397 714 686
BUDGET DU FONCTIONNEMENT	426 442 800	418 631 800	411 361 100	402 190 600	397 096 685
IMMOBILISATIONS					
Construction de tribunaux					
Acquisition/Construction de biens immobiliers	21 610 023	291 938 465	158 384 759	70 406 368	159 677,578
TOTAL - Immobilisations	21 610 023	291 938 465	158 384 759	70 406 368	159 677 578
BUDGET DES IMMOBILISATIONS	21 658 000	294 229 600	174 787 900	81 334 000	163 528 400

1. Les recouvrements comprennent les dépenses reliées au système de gestion des données judiciaires récupérées auprès du Bureau de modernisation des applications.

2. Les créances douteuses comprennent les amendes imposées en vertu du *Code criminel* et les cautionnements confisqués qui sont considérés non recouvrables.

Annexe A

Plan quinquennal
de la Division des services aux tribunaux
de 2012-2013 à 2016-2017

Mission, objectifs prescrits par la loi et objectifs opérationnels

Mission :

Offrir des services aux tribunaux modernes et professionnels qui favorisent la prestation de services judiciaires accessibles, équitables, rapides et efficaces.

Objectifs prescrits par la loi :

- **Maintenir l'indépendance de la magistrature en tant qu'organe de gouvernement distinct.**
- **Reconnaître les rôles et responsabilités respectives du procureur général et de la magistrature dans l'administration de la justice.**
- **Favoriser l'accès du public aux tribunaux et sa confiance envers l'administration de la justice.**
- **Améliorer la prestation des services au public.**
- **Promouvoir l'utilisation efficace des ressources publiques.**

Objectifs opérationnels :

Traitement rapide et efficient des causes :

- La technologie utilisée dans les salles d'audience favorise un traitement efficient des causes.
- Le suivi électronique des causes permet d'assurer un suivi continu du volume des instances, du cheminement des causes et des décisions rendues à leur égard.
- Le dépôt des documents et l'entrée des données des tribunaux sont cohérents, exacts et à jour, dans tous les greffes.
- Les règles et procédures des tribunaux favorisent le règlement rapide des causes et réduisent les comparutions et les coûts inutiles.
- La Division collabore avec la magistrature, le barreau et les partenaires du secteur judiciaire à l'élimination des retards dans le traitement des causes.

Services accessibles :

- Les obstacles aux services offerts par la Division des services aux tribunaux sont définis et réduits ou éliminés
- Le public, et particulièrement les parties non représentées devant le tribunal de la famille et la Cour des petites créances, peut accéder facilement aux services d'information.
- La technologie facilite l'accès aux renseignements, aux dossiers et aux rôles des tribunaux et permet la comparution à distance des parties, des témoins et des interprètes.
- L'accès aux documents, aux dossiers et aux bases de données des tribunaux est régi par un cadre juridique et stratégique.

Services uniformes et de qualité :

- Un personnel judiciaire professionnel et compétent fournit des services uniformes, responsables, avisés et courtois aux comptoirs et aux greffes des tribunaux, un soutien de grande qualité à la magistrature, tant sur le plan administratif qu'en salle d'audience, et des services d'exécution efficaces.
- Des services judiciaires spécialisés sont offerts, dans les cas opportuns.
- La Division collabore avec les municipalités, la magistrature et le barreau, les partenaires du secteur de la justice, les autres ministères et organismes, les autres divisions du ministère du Procureur général ainsi que les syndicats et associations de la fonction publique.
- Une stratégie fédérale-provinciale-territoriale est en place.
- La Division a des liens avec des organismes externes pour relever les nouveaux enjeux, définir les pratiques exemplaires et améliorer l'analyse des données des tribunaux.
- Les greffes appliquent des pratiques efficaces de gestion des dossiers et des fichiers.
- Le processus de sélection des jurés et les accommodements favorisent la participation aux jurys.
- Des services de transcription des délibérations des tribunaux et des services d'interprétation de haute qualité sont disponibles au besoin.

Processus décisionnel responsable et efficace :

- Le plan quinquennal de la Division fournit une orientation stratégique pluriannuelle en fonction de ses priorités.
- La satisfaction de la clientèle à l'égard des services fait l'objet d'une surveillance continue au moyen de procédures relatives aux plaintes du public et de sondages.
- Des normes et des pratiques de contrôle de qualité sont en place à l'échelle de la Division.
- Les pratiques et programmes locaux de même que les projets et essais pilotes sont évalués à des fins d'application dans toute la province.
- Des services provinciaux de gestion permettent d'assurer que les cours municipales offrent des services en vertu de la *Loi sur les infractions provinciales* qui favorisent la prestation de services judiciaires accessibles, équitables, rapides et efficaces.
- Des rapports d'information de gestion sont régulièrement mis à la disposition de la Division, du ministère du Procureur général, de la magistrature et du public pour faciliter l'examen continu des programmes et l'analyse des tendances du traitement des causes, de la satisfaction de la clientèle à l'égard des services, de même que de la responsabilité à l'égard du public quant au fonctionnement des tribunaux.
- L'accessibilité pour les personnes handicapées est présente dans tous les plans d'activités, plans opérationnels, demandes et propositions de financement.
- L'amélioration continue de l'accessibilité pour les personnes handicapées découlera du plan stratégique d'accessibilité.

Gestion efficace des ressources :

- Des modèles de ressources fournissent une base objective pour l'évaluation des besoins des salles d'audience et des greffes en matière de personnel, des effectifs judiciaires et de juges de paix nécessaires à la Cour de justice de l'Ontario, des effectifs régionaux et des coûts privés et publics des procédures judiciaires.
- Des politiques sont en vigueur pour assurer la perception des amendes impayées et des cautionnements confisqués.
- La Division collabore avec la Direction de la gestion des installations pour assurer une gestion efficace des installations judiciaires et élaborer un plan stratégique pluriannuel des infrastructures pour la construction de futurs palais de justice.
- La Division gère un système efficace de gestion des documents et des ressources.
- La Division gère efficacement les fonds en fiducie.
- Des mesures de service interrégional sont en place.

Initiatives du plan quinquennal réalisées en 2011-2012 et retirées du plan

Objectif prescrit par la loi :

Maintenir l'indépendance de la magistrature en tant qu'organe de gouvernement distinct.

Objectif opérationnel :

Services accessibles

Réalisation :

- Intégration aux travaux en cours avec la Cour de justice de l'Ontario et la Cour supérieure de justice relativement à l'accès aux données sur les activités des tribunaux.

Objectif prescrit par la loi :

Reconnaître les responsabilités et rôles respectifs du procureur général et de la magistrature dans l'administration de la justice.

Objectif opérationnel :

Gestion efficace des ressources

Réalisation :

- Collaboration avec les partenaires du secteur de la justice et la magistrature à la planification de nouveaux palais de justice pouvant offrir des services intégrés pour les causes en droit de la famille.

Objectif prescrit par la loi :

Favoriser l'accès du public aux tribunaux et sa confiance envers l'administration de la justice.

Objectif opérationnel :

Services accessibles

Réalisations :

- Appui à la mise en place de bureaux d'Aide juridique Ontario dans les palais de justice comme contribution aux objectifs des tribunaux en matière de droit criminel et de droit de la famille.
- Mise à jour de tous les guides de procédures des tribunaux de droit de la famille.
- Élaboration d'une politique et d'outils de planification sur la façon de prévenir, d'éliminer ou d'atténuer les obstacles au moment d'établir et de revoir la législation, les programmes, les politiques et les propositions et demandes de financement, et transfert de la responsabilité de cette initiative à la Division des politiques et des tribunaux décisionnels en 2012-2013.
- Élaboration d'un plan d'accessibilité annuel pour améliorer l'accessibilité dans les tribunaux et les autres secteurs d'activité du ministère.
- Transfert, en 2012-2013, de la responsabilité de l'Unité de l'accessibilité du ministère à la nouvelle direction de l'inclusion, qui relève de l'Unité des activités stratégiques des ressources humaines.
- Appui au projet pilote d'aide juridique bénévole dans la région de Toronto.
- Mise à jour des guides de procédures de la Cour des petites créances.

Objectif prescrit par la loi :

Améliorer la prestation des services au public.

Objectif opérationnel :

Traitement rapide et efficient des causes

Réalisations :

- Achèvement des travaux d'expansion des services à la famille en vue d'offrir dans toutes les cours principales de l'Ontario saisies d'affaires relevant du droit de la famille des services de médiation sur place et gratuits, ou hors site avec honoraires selon une formule d'échelle mobile.
- Mise au point et lancement d'une nouvelle base de données pour compiler les statistiques des services de médiation familiale et les données recueillies par le Centre d'information sur le droit de la famille.
- Amélioration de l'accès aux services de justice à la famille, y compris les centres d'information sur le droit de la famille et les services de médiation et d'information aux parents, dans tous les tribunaux de l'Ontario qui ont compétence en matière de droit de la famille, avec des mesures d'adaptation appropriées pour les petits tribunaux et ceux du Nord, et expansion des services de base en droit de la famille à toutes les cours principales et à tous les tribunaux accessibles autrement que par la voie des airs.
- Participation au projet d'amélioration des services de justice à la famille du procureur général et facilitation de celui-ci en vue de l'expansion des services dans toute la province.
- Mise au point d'une nouvelle base de données pour compiler les statistiques des services de médiation familiale et les données recueillies par le Centre d'information sur le droit de la famille
- Intégration de la mise en œuvre des recommandations à court terme formulées dans le document *Technology for Ontario Courtrooms : A Discussion Paper* aux initiatives de modernisation de la technologie utilisée dans les tribunaux sur lesquelles la Division continue de travailler.
- Utilisation de la technologie de la télévision en circuit fermé et de la vidéoconférence pour permettre davantage de comparutions à distance, en particulier dans les tribunaux du Nord et de la région du Centre-Est, ce que la Division continue de faire au moyen d'une technologie de pointe.
- Mise en œuvre des améliorations apportées au système de suivi des causes criminelles et au rendement, à la conception et à la fonctionnalité des systèmes de gestion des cas. La Division continue d'apporter des améliorations au système ICON, au système FRANK et au Système de gestion financière (des séances de formation et des mesures de soutien sont offertes pour ce dernier système).

Objectif opérationnel :

Services uniformes et de qualité

Réalisations :

- Achèvement, en collaboration avec les tribunaux et Aide juridique Ontario, de l'extension à toutes les cours principales saisies d'affaires relevant du droit de la famille dans l'ensemble de la province des services de justice à la famille suivants : le Programme d'information obligatoire, les coordonnateurs des services d'information et d'orientation, et les services de médiation sur place et gratuits ou hors site avec honoraires selon une formule d'échelle mobile.
- Consultation du personnel et de la magistrature pour élaborer une stratégie d'avenir pour la Division; cette initiative a été intégrée aux démarches de modernisation de la Division des services aux tribunaux.

Initiatives prioritaires de la Division

Objectif prescrit par la loi no 1 :

Maintenir l'indépendance de la magistrature en tant qu'organe de gouvernement distinct

Objectif opérationnel : Services accessibles

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		12/13	13/14	14/15	15/16	16/17
La Division collabore avec les municipalités, la magistrature et le barreau, les partenaires du secteur de la justice, les autres ministères et organismes, les autres divisions du ministère du Procureur général ainsi que les syndicats et associations de la fonction publique. Continuer de soutenir des forums de collaboration avec la magistrature, y compris le Sommet de la justice, le Comité directeur de la Cour de la famille, des tables rondes des politiques opérationnelles et d'autres réunions régulières.	Poursuite des discussions avec les cabinets des juges en chef sur le protocole d'entente.	✓				
	Élaboration d'un protocole d'entente avec la Cour d'appel de l'Ontario. Réalisation en 2012-2013 : Mise au point d'un protocole d'entente en mai 2012.	✓				
	Conclusion d'un protocole d'entente avec le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix et le Comité consultatif sur les nominations à la magistrature, comme l'exige la <i>Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes</i> . Réalisation en 2012-2013 : Présentation de la version provisoire du protocole d'entente conclu avec le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix et le Comité consultatif sur les nominations à la magistrature aux présidents des deux comités aux fins de discussion et de signature.	✓				
L'accès aux documents, aux dossiers et aux bases de données des tribunaux est régi par un cadre juridique et stratégique.	En consultation avec la magistrature, poursuite de l'examen continu du cadre juridique et stratégique pour assurer un équilibre entre le droit d'accès du public aux renseignements et aux services judiciaires et le droit à la confidentialité et à la protection de la vie privée. Réalisation en 2012-2013 : Poursuite des discussions continues.	✓				

Objectif prescrit par la loi no 2 :

Reconnaître les responsabilités et rôles respectifs du procureur général et de la magistrature dans l'administration de la justice

Objectif opérationnel : Services accessibles

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		12/13	13/14	14/15	15/16	16/17
Les obstacles aux services offerts par la Division des services aux tribunaux sont définis et réduits ou éliminés.	Participation au Comité d'accessibilité aux tribunaux de l'Ontario (CATO), un comité multi-intervenants dont font partie des représentants des tribunaux, du barreau, du ministère et de la communauté des personnes handicapées, et soutien offert à ce comité. Réalisations en 2012-2013 : Poursuite de l'exercice de la coprésidence du CATO. Promotion du projet de formation sur le plein accès des personnes handicapées aux tribunaux coordonné par le sous-comité de formation du personnel judiciaire Poursuite des réunions régulières et publication de deux numéros du bulletin du CATO en version papier et en format électronique. Promotion du bulletin du CATO, qui contient des articles sur divers sujets liés à l'accessibilité dans les tribunaux. Participation aux séances de formation destinées aux membres de la magistrature offertes par le Barreau du Haut-Canada.	✓				
La Division collabore avec la Cour de justice de l'Ontario et la Cour supérieure de justice en vue d'élaborer des indicateurs de cheminement des dossiers de protection de l'enfance.	Collaboration avec les cabinets des juges en chef pour élaborer un rapport type détaillé pour les dossiers de protection de l'enfance. Réalisation en 2012-2013 : Reconvocation d'un comité de surveillance du droit de la famille composé de plusieurs ministères et intervenants, en collaboration avec les deux cabinets des juges en chef, dans le but premier d'examiner les statistiques relatives à la protection de l'enfance et les pratiques exemplaires en la matière.	✓				
Le public, et particulièrement les parties non représentées devant le tribunal de la famille et la Cour des petites créances, peut accéder facilement aux services d'information.	Collaboration avec la magistrature afin d'améliorer les services en ligne et l'accès public aux formules et aux listes des cours, ainsi qu'à d'autres documents. Réalisations en 2012-2013 : Création de formules et de documents accessibles en droit de la famille et en droit civil, et inclusion de renseignements sur les services offerts par le coordonnateur de l'information sur l'accessibilité dans certaines de ces formules. Mise à jour des guides de procédures de la Cour des petites créances à la lumière des nouvelles procédures adoptées pour la consignation d'une somme d'argent au tribunal et des autres modifications d'ordre administratif. Publication en ligne de documents d'information publique sur les questions de succession, notamment un sommaire des modifications apportées aux règles et aux formules des tribunaux, un tableau de l'impôt sur l'administration des successions préalablement calculé, et une liste de vérification des erreurs fréquentes à éviter au moment de présenter une demande de certificat de nomination à titre de fiduciaire de la succession. Élimination des obstacles législatifs associés au dépôt de documents par voie électronique et aux comparutions à distance dans les causes relevant de la <i>Loi sur les infractions provinciales</i>.	✓				

✓ = Un crochet indique que les réalisations ont été accomplies au cours de l'exercice, en appui à l'initiative. Les zones ombragées représentent les années qui restent avant la fin de l'échéance de l'initiative.

Objectif prescrit par la loi no 2 :

Reconnaître les responsabilités et rôles respectifs du procureur général et de la magistrature dans l'administration de la justice

Objectif opérationnel : Services uniformes et de qualité

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		12/13	13/14	14/15	15/16	16/17
La Division collabore avec les municipalités, la magistrature et le barreau, les partenaires du secteur de la justice, les autres ministères et organismes, les autres divisions du ministère du Procureur général ainsi que les syndicats et associations de la fonction publique. Continuer de soutenir des forums de collaboration avec la magistrature, y compris le Sommet de la justice, le Comité directeur de la Cour de la famille, des tables rondes des politiques opérationnelles et d'autres réunions régulières.	Poursuite des discussions avec les cabinets des juges en chef sur le protocole d'entente. Réalisation en 2012-2013 : Élaboration d'un protocole d'entente avec le juge en chef de l'Ontario pour la Cour d'appel de l'Ontario, la juge en chef de la Cour supérieure de justice de l'Ontario, et la juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario.	✓				
	Resserrement des liens entre les ministères qui offrent des services aux familles, en commençant avec ceux qui s'occupent de la protection de l'enfance. Réalisations en 2012-2013 : Reconvocation d'un comité de surveillance du droit de la famille composé de plusieurs ministères et intervenants, en collaboration avec les deux cabinets des juges en chef, dans le but premier d'examiner les statistiques relatives à la protection de l'enfance et les pratiques exemplaires en la matière. Mise à l'essai d'un nouveau processus d'admission des dossiers du Bureau de l'avocat des enfants faisant l'objet d'un renvoi ordonné par le tribunal. Conclusion d'un projet pilote visant à centraliser les fonctions d'exécution du Bureau des obligations familiales (BOF), et mise en œuvre du projet dans toute la province de façon continue.	✓				

Objectif prescrit par la loi no 2 :

Reconnaître les responsabilités et rôles respectifs du procureur général et de la magistrature dans l'administration de la justice

Objectif opérationnel : Gestion efficace des ressources

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		12/13	13/14	14/15	15/16	16/17
La Division collabore avec la Direction de la gestion des installations pour assurer une gestion efficace des installations judiciaires et élaborer un plan stratégique pluriannuel des infrastructures pour la construction de futurs palais de justice. - Élaborer un plan stratégique pluriannuel pour la gestion des immobilisations et des biens importants. - Assurer un suivi continu et une planification stratégique. - Collaborer avec la Direction de la gestion des installations pour élaborer des plans annuels d'infrastructure.	Collaboration avec les partenaires de la justice et la magistrature à la planification de nouveaux palais de justice pouvant offrir des services intégrés pour les causes en droit de la famille. Réalisations en 2012-2013 : Poursuite de l'étroite collaboration avec la magistrature aux échelons local, régional et ministériel pour favoriser la participation de celle-ci à la planification de tous les projets concernant les installations prévus dans le programme de renouvellement des infrastructures locales et financés au moyen du modèle de diversification des modes de financement et d'approvisionnement des palais de justice. Participation avec la Cour supérieure de justice à l'élaboration d'une norme de conception pour les services de droit de la famille dans les palais de justice nouveaux et existants.	✓				
	Collaboration avec la Direction de la gestion des installations pour élaborer un plan d'accessibilité pluriannuel visant à rendre tous les palais de justice appartenant au gouvernement ontarien accessibles aux personnes handicapées. Réalisations en 2012-2013 : Mise en œuvre d'une approche globale pour inclure les projets concernant les installations et l'accessibilité des édifices dans le processus d'identification des projets afin que tous les projets recensés par les régions et les palais de justice locaux soient inclus dans le processus de planification annuelle. Collaboration avec la Division de la gestion des services ministériels pour répertorier des projets qui permettent de combler les lacunes en matière d'accessibilité dans les palais de justice et pour établir l'ordre de priorité de ces projets. Intégration des projets d'amélioration de l'accessibilité et de réfection dans le processus d'identification de la liste des projets de gestion du cycle de vie et de renouvellement de l'infrastructure de la Division des services aux tribunaux. Poursuite de l'étroite collaboration avec la Direction de la gestion des installations du ministère pour cerner et améliorer les caractéristiques d'accessibilité des palais de justice lorsque d'autres travaux de rénovation sont nécessaires Achèvement des projets d'accessibilité suivants (quelques exemples de projets) : - Kenora (216, rue Water) – Réaménagement du comptoir pour le public afin de le rendre accessible.	✓				

✓= Un crochet indique que les réalisations ont été accomplies au cours de l'exercice, en appui à l'initiative. Les zones ombragées représentent les années qui restent avant la fin de l'échéance de l'initiative.

Objectif prescrit par la loi no 2 :

Reconnaître les responsabilités et rôles respectifs du procureur général et de la magistrature dans l'administration de la justice

Objectif opérationnel : Gestion efficace des ressources (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		12/13	13/14	14/15	15/16	16/17
La Division collabore avec la Direction de la gestion des installations pour assurer une gestion efficace des installations judiciaires et élaborer un plan stratégique pluriannuel des infrastructures pour la construction de futurs palais de justice (suite).	- Toronto (Osgoode Hall) – Installation d'ouvre-portes automatiques et de boutons de contrainte dans les toilettes du 3e étage. - Toronto (393, avenue University) – Installation d'une tribune à accès facile dans la salle d'audience 905, et construction d'une salle de conférence et des motions à accès facile. - Ottawa (161, rue Elgin) – Lors des travaux de rénovation effectués à la suite d'une inondation, la barre des témoins de deux salles d'audience a été modifiée pour être accessible. - Peterborough (70, rue Simcoe) – Modification des bancs de quatre salles d'audience pour accueillir les fauteuils roulants. - Sudbury (159, rue Cedar) – Construction d'un nouveau comptoir pour le public accessible. - Haileybury (393, rue Main) – Construction d'un bureau d'Aide juridique Ontario accessible. - Cochrane (149, avenue Fourth) – Construction d'une salle d'interrogatoire accessible pour les prisonniers et leur avocat.					
	Collaboration avec le Bureau des projets de diversification des modes de financement et d'approvisionnement pour les tribunaux du ministère pour veiller à ce que l'accessibilité soit prise en compte dans la conception des nouveaux palais de justice, dans l'approvisionnement des produits utilisés dans la conception des palais de justice et dans les diverses phases des travaux de construction des nouveaux palais de justice. Prise de mesures pour veiller à ce que tous les espaces réservés au public et au personnel du ministère dans les nouvelles installations soient conçus pour être accessibles et comprennent, entre autres, des caractéristiques d'accessibilité uniques, comme des lutrins, des bancs des jurés, des barres des témoins et des bancs des prisonniers ajustables, ainsi que des appareils d'aide de suppléance à l'audition permanents.	✓				

Objectif prescrit par la loi no 3 :

Favoriser l'accès du public aux tribunaux et sa confiance envers l'administration de la justice

Objectif opérationnel : Services accessibles

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		12/13	13/14	14/15	15/16	16/17
L'accessibilité pour les personnes handicapées est présente dans tous les plans d'activités, plans opérationnels, demandes et propositions de financement.	Élaboration d'une politique et d'outils de planification sur la façon de prévenir, d'éliminer ou d'atténuer les obstacles au moment d'établir et de revoir la législation, les programmes, les politiques et les propositions et demandes de financement. Réalisations en 2012-2013 : Prise de mesures pour veiller au respect des dispositions sur l'accessibilité de la Directive en matière d'approvisionnement de la fonction publique de l'Ontario (FPO) à l'aide de communications, et pour veiller à ce que les exigences soient satisfaites lors de tout examen de la conformité (ce point est également souligné dans la planification annuelle des approvisionnements de la Division pour 2013-2014). Élaboration, en collaboration avec le ministère des Services gouvernementaux, d'un plan de projet pour la révision de la législation sur l'accessibilité (la responsabilité de ce plan incombe maintenant à la Division des politiques et des tribunaux décisionnels du ministère).	✓				
	Conformité avec la <i>Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario</i>, y compris les nouvelles Normes d'accessibilité intégrées que le gouvernement de l'Ontario devra progressivement appliquer de 2012 à 2020. Réalisations en 2012-2013 : Collaboration avec les partenaires municipaux afin d'améliorer l'accès aux formules prescrites en vertu de la <i>Loi sur les infractions provinciales</i>. Offre d'une nouvelle formation standard sur le Règlement de l'Ontario 191/11 (Normes d'accessibilité intégrées) pour que la haute direction satisfasse aux exigences des normes d'accessibilité énoncées dans le Règlement au plus tard le 31 décembre 2013, et le personnel, au plus tard le 31 mai 2013. Achèvement du processus d'assurance de la conformité pour toutes les obligations imposées par la loi. Présentation, en mai 2012, d'un rapport de conformité au règlement pris en application de la <i>Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario</i>.	✓				
	Mise en place d'appareils et d'accessoires fonctionnels, et mise en œuvre de politiques et de procédures opérationnelles pour répondre aux besoins d'accessibilité courants dans les palais de justice. Réalisations en 2012-2013 : Achèvement du processus d'approvisionnement pour les appareils d'aide de suppléance à l'audition qui seront installés en 2013. Mise en œuvre d'une approche globale pour recenser les projets concernant les installations et les inclure dans le processus de planification annuelle. Fourniture d'appareils d'aide de suppléance à l'audition à tous les palais de justice, et offre de guides et de possibilités de formation (l'installation de tous les appareils dans les palais de justice se terminera en 2013-2014). Création de formules et de documents accessibles en droit de la famille et en droit civil, et inclusion de renseignements sur les services offerts par le coordonnateur de l'information sur l'accessibilité dans certaines de ces formules.	✓				

✓= Un crochet indique que les réalisations ont été accomplies au cours de l'exercice, en appui à l'initiative. Les zones ombragées représentent les années qui restent avant la fin de l'échéance de l'initiative.

Objectif prescrit par la loi no 3 :

Favoriser l'accès du public aux tribunaux et sa confiance envers l'administration de la justice

Objectif opérationnel : Services accessibles (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		12/13	13/14	14/15	15/16	16/17
Les obstacles aux services offerts par la Division des services aux tribunaux sont définis et réduits ou éliminés (suite).	Amélioration constante des services offerts par le coordonnateur de l'information sur l'accessibilité, y compris l'expansion des services aux tribunaux satellites et aux tribunaux accessibles seulement par avion, à titre de ressource sur la façon de répondre aux besoins d'accessibilité des personnes handicapées pour le personnel judiciaire, les intervenants du secteur judiciaire et le public. Réalisations en 2012-2013 : Expansion des services offerts par le coordonnateur de l'information sur l'accessibilité à tous les tribunaux satellites. Offre d'outils de formation aux coordonnateurs de l'information sur l'accessibilité ainsi que des conseils et du soutien continu sur les questions d'adaptation complexes et sur l'interprétation des politiques.	✓				
	Élaboration et mise en œuvre de politiques, de procédures et de mesures opérationnelles pour répondre en temps utile aux fréquents besoins d'adaptation dans les palais de justice. Réalisations en 2012-2013 : Mise en œuvre d'une approche globale pour inclure les projets concernant les installations et l'accessibilité des édifices dans le processus d'identification des projets afin que tous les projets recensés par les régions et les palais de justice locaux soient inclus dans le processus de planification annuelle. Collaboration avec la Division de la gestion des services ministériels pour répertorier des projets qui permettent de combler les lacunes en matière d'accessibilité dans les palais de justice et pour établir l'ordre de priorité de ces projets.	✓				
	Collaboration avec d'autres divisions du ministère afin de dresser un plan pour fournir des services spécialisés et des ressources de formation au personnel judiciaire afin de l'aider à servir les clients qui souffrent de troubles neurologiques, de troubles de santé mentale, de déficiences développementales et de lésion cérébrale acquise. Réalisation en 2012-2013 : Partenariat avec l'Association canadienne pour la santé mentale (ACSM) afin de mettre sur pied une formation sur les personnes souffrant de troubles de santé mentale qui ont des démêlés avec le système de justice et proposer des mesures de soutien pour ces personnes.	✓				
	Collaboration avec la Direction de la gestion des installations pour élaborer un plan d'accessibilité pluriannuel visant à rendre tous les palais de justice appartenant au gouvernement ontarien accessibles aux personnes handicapées. Réalisations en 2012-2013 : Mise en œuvre d'une approche globale pour recenser tous les projets concernant les installations. Intégration de l'accessibilité au processus d'identification des projets afin que tous les projets recensés par les régions et les palais de justice locaux soient inclus dans le processus de planification annuelle et que la Division puisse continuer à collaborer avec la Division de la gestion des services ministériels pour répertorier des projets qui permettent de combler les lacunes en matière d'accessibilité dans les tribunaux et établir l'ordre de priorité de ces projets.	✓				

✓ = Un crochet indique que les réalisations ont été accomplies au cours de l'exercice, en appui à l'initiative. Les zones ombragées représentent les années qui restent avant la fin de l'échéance de l'initiative.

Objectif prescrit par la loi no 3 :

Favoriser l'accès du public aux tribunaux et sa confiance envers l'administration de la justice

Objectif opérationnel : Services accessibles (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		12/13	13/14	14/15	15/16	16/17
Les obstacles aux services offerts par la Division des services aux tribunaux sont définis et réduits ou éliminés (suite).	Élaboration d'une stratégie visant à améliorer l'accès à la justice pour les peuples des Premières Nations. Réalisations en 2012-2013 : Publication, le 26 février 2013, du rapport demandé à l'honorable Frank Iacobucci pour soutenir les efforts constants de la Division en vue d'accroître la représentation des Premières Nations sur la liste des jurés en Ontario. Lancement de la première étape des travaux, qui consiste à mettre en œuvre les deux principales recommandations formulées par M. Iacobucci (création d'un groupe consultatif et d'un comité de mise en œuvre). Poursuite des efforts de la Division pour accroître la représentation des membres des Premières Nations sur la liste des jurés et des efforts continus du gouvernement pour créer des liens constructifs et collaboratifs avec ses partenaires des Premières Nations de l'Ontario en misant sur le respect mutuel, la dignité et la participation au processus décisionnel. Coprésidence du Groupe de travail sur les tribunaux mobiles de la Cour de justice de l'Ontario et du ministère du Procureur général, dont le mandat est de trouver des moyens concrets d'améliorer la prestation des services judiciaires et l'accès à la justice dans les communautés accessibles seulement par la voie des airs.	✓				
	Examen et modernisation du processus de nomination des juges. Réalisations en 2012-2013 : Actualisation et clarification, dans les nouvelles dispositions du Règlement de l'Ontario 386/12 (Commissaires aux affidavits et autres personnes habilitées à recevoir des affidavits), des catégories de personnes qui sont d'office ou en raison de leur profession considérées comme des commissaires aux affidavits. Commencement de l'examen continu des politiques et procédures en vigueur pour la présentation d'une demande pour remplir les fonctions de commissaire aux affidavits et de notaire.	✓				

Objectif prescrit par la loi no 3 :

Favoriser l'accès du public aux tribunaux et sa confiance envers l'administration de la justice

Objectif opérationnel : Services accessibles (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		12/13	13/14	14/15	15/16	16/17
Les obstacles aux services offerts par la Division des services aux tribunaux sont définis et réduits ou éliminés (suite).	Création, pour les nominations judiciaires, d'un site Web public offrant des renseignements et des formulaires aux candidats aux fonctions de commissaire aux affidavits et de notaire. Réalisations en 2012-2013 : Mise à jour du site Web pour informer les utilisateurs qu'un examen est en cours en vue d'améliorer la foire aux questions afin de donner plus de renseignements aux candidats. Participation aux discussions avec la Direction des communications pour transférer l'actuel site Web à Ontario.ca dans le cadre de la nouvelle stratégie Site unique du gouvernement.	✓				
	Création de documents d'information plus détaillés pour les commissaires aux affidavits nouvellement nommés. Réalisations en 2012-2013 : Rédaction d'une foire aux questions détaillée qui sera publiée sur le site Web des nominations judiciaires. Commencement de l'examen continu des politiques et lignes directrices en vigueur pour les nominations aux fonctions de commissaire aux affidavits ou de notaire.	✓				
	Prise de mesures pour veiller à ce que les clients du système judiciaire reçoivent des services en français de qualité. Réalisations en 2012-2013 : Création du Comité de suivi sur les recommandations concernant les services en français de la DST, dont le mandat est d'examiner les recommandations formulées par le Comité de la magistrature et du barreau pour les services en français à l'intention de la Division des services aux tribunaux et d'y répondre. Réception d'une mention honorable dans le rapport annuel du commissaire aux services en français pour l'approche coopérative et inclusive adoptée par le Sous-comité des services en français du Groupe chargé des questions relatives à la LIP pour favoriser la prestation de services en français dans les cours municipales. Il s'agit d'une des pratiques exemplaires recensées par le sous-ministre délégué aux Affaires francophones.	✓				

Objectif prescrit par la loi no 3 :

Favoriser l'accès du public aux tribunaux et sa confiance envers l'administration de la justice

Objectif opérationnel : Services accessibles (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		12/13	13/14	14/15	15/16	16/17
Le public, et particulièrement les parties non représentées devant le tribunal de la famille et la Cour des petites créances, peut accéder facilement aux services d'information. Continuer d'assurer et d'annoncer la disponibilité des documents d'éducation publique.	Collaboration avec la magistrature afin d'améliorer les services en ligne et l'accès public aux formules et aux listes des cours, ainsi qu'à d'autres documents. Réalisations en 2012-2013 : Mise en œuvre d'un projet pilote à la Cour de justice de l'Ontario pour faire parvenir par courriel les registres de la cour à plusieurs participants du secteur de la justice, ce qui permettra à la Division de réaliser davantage d'économies, d'accroître le recours à la technologie et de soutenir l'initiative d'écologisation de la FPO. Collaboration avec la magistrature afin de mettre à jour les formules en ligne et papier à la lumière des modifications législatives apportées et d'accroître leur convivialité. Collaboration avec la magistrature afin de rédiger des formules distinctes en anglais et en français pour ce qui est des formules des <i>Règles de procédure en matière criminelle</i>.	✓				
La technologie facilite l'accès aux renseignements, aux dossiers et aux rôles des tribunaux et permet la comparution à distance des parties et des témoins. - Afficher de l'information à jour à propos des services des tribunaux sur le site Internet du ministère (par exemple des renseignements sur les questions de succession, le processus de sélection des jurés, l'emplacement des palais de justice, les guides et les brochures disponibles et le processus de nomination des juges). - S'assurer que la technologie fournie à la magistrature et au personnel est moderne, efficace et sûre, qu'elle assure la protection des renseignements personnels et qu'elle est gérée de façon responsable et confidentielle	Ajout de la possibilité d'accès par voie électronique aux dossiers et aux rôles des tribunaux, ainsi qu'à tous les services au comptoir des tribunaux, notamment au dépôt de documents et au paiement des amendes et frais. Réalisations en 2012-2013 : Création d'une équipe de projet et poursuite des travaux. Mise à jour du site Web consacré aux fonctions de juré à la suite du transfert du Centre provincial de sélection des jurés de London à Toronto. À la suite d'une demande de la Cour supérieure de justice, mise en place de mesures de sécurité additionnelles et d'un processus pour permettre aux juges d'avoir plus facilement accès aux enregistrements des instances qu'ils président. Réalisation en 2012-2013 : Conception d'une structure des fichiers numériques et électroniques améliorée qui permet de téléverser automatiquement chaque jour les enregistrements, permettant ainsi aux juges d'effectuer des recherches dans tous les enregistrements des instances qu'ils ont présidées au moyen d'une seule icône sur le bureau.	✓				
		✓				

✓ = Un crochet indique que les réalisations ont été accomplies au cours de l'exercice, en appui à l'initiative. Les zones ombragées représentent les années qui restent avant la fin de l'échéance de l'initiative.

Objectif prescrit par la loi no 3 :

Favoriser l'accès du public aux tribunaux et sa confiance envers l'administration de la justice

Objectif opérationnel : Services accessibles (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		12/13	13/14	14/15	15/16	16/17
La technologie facilite l'accès aux renseignements, aux dossiers et aux rôles des tribunaux et permet la comparution à distance des parties et des témoins (suite).	Utilisation de la technologie pour permettre davantage de comparutions à distance. Réalisations en 2012-2013 : Intégration des modifications apportées aux lois et aux règlements pour favoriser les comparutions à distance dans les cours municipales lors d'affaires relevant de la <i>Loi sur les infractions provinciales</i>. Déploiement de la vidéoconférence pour appuyer les comparutions en cour, et obtention des résultats suivants : - Les palais de justice d'Oshawa et de Timmins ont pu établir une communication visuelle directe entre les avocats de la défense et les accusés incarcérés dans les centres correctionnels locaux. - Le transfèrement des détenus de leur centre correctionnel vers le palais de justice d'Ottawa pour leur première comparution devant le tribunal siégeant les fins de semaine et les jours fériés est moins fréquent. - La région de Toronto recourt à la vidéoconférence pour permettre la comparution des témoins à l'étranger. La vidéoconférence a été utilisée à Milton pour la sélection des jurés dans une communauté éloignée lors de la composition d'un tableau des jurés comprenant 300 noms.	✓				

Objectif prescrit par la loi no 4 :

Améliorer la prestation des services au public

Objectif opérationnel : Traitement rapide et efficient des causes

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		12/13	13/14	14/15	15/16	16/17
Le dépôt des documents et la saisie des données des tribunaux sont cohérents, exacts et à jour dans tous les greffes.	Appui aux initiatives des cours municipales visant à transférer au Réseau intégré d'information sur les infractions (ICON) les données sur les accusations recueillies par l'intermédiaire de systèmes électroniques de contraventions. Réalisations en 2012-2013 : Appui à l'expansion de l'initiative des cours municipales visant à transférer à ICON les données sur les accusations recueillies par l'intermédiaire de systèmes électroniques de contraventions. Cette initiative a été mise en œuvre avec succès à London et à Brampton. Offre de mesures de soutien et de séances de formation continues aux utilisateurs des systèmes utilisés par les tribunaux.	✓				
	Offre de mesures de soutien et de séances de formation continues aux utilisateurs des systèmes utilisés par les tribunaux (le système ICON, le système FRANK et le Système de gestion financière). Réalisations en 2012-2013 : Tenue de neuf séances de formation sur Ask ICON et Ask FRANK destinées au personnel des tribunaux pour l'aider à utiliser ces systèmes de gestion des causes. Tenue de 18 séances de formation sur le Système de gestion financière destinées au personnel des divers tribunaux de la province.	✓				
	Amélioration des applications de gestion des causes utilisées par les tribunaux, conformément aux exigences des lois et des politiques. Réalisations en 2012-2013 : Mise en œuvre de l'avis de rencontre pour règlement rapide dans les affaires relevant de la <i>Loi sur les infractions provinciales</i> . Amélioration du système ICON, notamment en supprimant les codes et les facteurs de logique associés à la première comparution, et mise en œuvre de codes afin d'appuyer la nouvelle législation concernant les processus de rencontre pour règlement rapide. Ajout des modifications législatives suivantes visant les tribunaux pénaux dans le système FRANK, le système ICON et le Système d'information sur les successions : - les huit nouvelles accusations figurant dans le <i>Code criminel</i>; - les 17 nouvelles accusations figurant dans la <i>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</i>; - les exigences relatives à la date de naissance du Système d'information sur les successions.	✓				
	Mise en œuvre des nouvelles règles en matière criminelle de la Cour de justice de l'Ontario. Réalisations en 2012-2013 : Appui à la mise en œuvre des nouvelles règles, qui sont beaucoup plus concises que les anciennes règles, comprennent moins de formules, et simplifient et allègent les tâches administratives associées à la présentation d'affaires criminelles. Appui à l'élaboration d'un guide destiné aux accusés qui doivent subir un procès criminel, et ajout d'un lien vers le guide à la section sur le droit criminel du site Web du ministère.	✓				

✓= Un crochet indique que les réalisations ont été accomplies au cours de l'exercice, en appui à l'initiative. Les zones ombragées représentent les années qui restent avant la fin de l'échéance de l'initiative.

Objectif prescrit par la loi no 4 :

Améliorer la prestation des services au public

Objectif opérationnel : Traitement rapide et efficient des causes (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		12/13	13/14	14/15	15/16	16/17
La technologie utilisée dans les salles d'audience favorise un traitement efficient des causes (suite).	Formulation de recommandations sur la technologie utilisée pour présenter les preuves par voie électronique dans les tribunaux, offre de mesures de soutien et déploiement de la technologie. Réalisation en 2012-2013 : Présentation du résultat des efforts soutenus du Groupe de travail sur les besoins technologiques des tribunaux, dont font partie des représentants de la Division des services aux tribunaux, de la Division du droit criminel et de la Division des services aux victimes et aux personnes vulnérables : - modèle standard fixe pour l'installation d'équipement audiovisuel utilisé pour faire jouer et pour afficher les éléments de preuve par voie électronique; - installation terminée dans cinq palais de justice (huit salles d'audience) de la région de Toronto.	✓				
	Conception de formules en ligne et simplification des processus pour favoriser un traitement rapide et efficient des causes. Réalisations en 2012-2013 : Lancement du processus de conception de formules en ligne en format accessible qui seront utilisées lors des poursuites privées. Appui offert à la Cour de justice de l'Ontario pour la mise à l'essai des nouvelles ordonnances types en langage clair au moyen des formules en ligne, et simplification des processus administratifs	✓				
	Utilisation de la technologie pour permettre davantage de comparutions à distance. Réalisation en 2012 2013 : Déploiement de la vidéoconférence pour appuyer les comparutions en cour, et obtention des résultats suivants : - Les palais de justice d'Oshawa et de Timmins ont pu établir une communication visuelle directe entre les avocats de la défense et les accusés incarcérés dans les centres correctionnels locaux. - Le transfèrement des détenus de leur centre correctionnel vers le palais de justice d'Ottawa pour leur première comparution devant le tribunal siégeant les fins de semaine et les jours fériés est moins fréquent. - La région de Toronto recourt à la vidéoconférence pour permettre la comparution des témoins à l'étranger. - La vidéoconférence a été utilisée à Milton pour la sélection des jurés dans une communauté éloignée lors de la composition d'un tableau des jurés comprenant 300 noms.	✓				

✓= Un crochet indique que les réalisations ont été accomplies au cours de l'exercice, en appui à l'initiative. Les zones ombragées représentent les années qui restent avant la fin de l'échéance de l'initiative.

Objectif prescrit par la loi no 4 :

Améliorer la prestation des services au public

Objectif opérationnel : Traitement rapide et efficient des causes (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		12/13	13/14	14/15	15/16	16/17
Le suivi électronique des causes permet d'assurer un suivi continu du volume des instances, du cheminement des causes et des décisions rendues à leur égard.	Utilisation des données de suivi électronique des causes aux fins d'analyse, et offre de mesures de soutien aux responsables de l'administration des tribunaux. Réalisations en 2012-2013 : Mise en œuvre des modifications apportées à la programmation du système ICON pour fixer la date et l'heure des rencontres pour règlement rapide tenues en personne ou par voie électronique et pour faire le suivi de ces rencontres. Harmonisation et simplification des codes utilisés dans le système ICON pour soutenir l'objectif de l'initiative Justice juste-à-temps, notamment les nouveaux rapports financiers adoptés pour les affaires relevant de la <i>Loi sur les infractions provinciales</i>.	✓				
	Participation aux séances de formation sur le système ICON, le système FRANK et le Système de gestion financière, et obtention de mesures de soutien pour l'utilisation de ces systèmes. Réalisations en 2012-2013 : Tenue de séances de formation mensuelles sur Ask ICON par l'intermédiaire du service Live Meeting de Microsoft. Ces séances ont été animées par la Direction du soutien à la Division, en collaboration avec la Direction des politiques et des programmes en matière de droit criminel. Poursuite des séances de formation et des mesures de soutien continus par l'intermédiaire du service Live Meeting. • Tenue de neuf séances de formation sur Ask ICON et Ask FRANK destinées au personnel des tribunaux pour l'aider à utiliser ces systèmes de gestion des causes. • Tenue de 18 séances de formation sur le Système de gestion financière destinées au personnel des divers tribunaux de la province.	✓				
	Amorce de la planification stratégique concernant le Système de gestion de l'information sur l'administration judiciaire (système JUDI), qui fait maintenant partie des initiatives de modernisation de la Division des services aux tribunaux. Réalisation en 2012-2013 : Poursuite de la consultation des membres de la magistrature et des partenaires du secteur de la justice dans le cadre des efforts de la Division visant à rendre le système judiciaire plus moderne et accessible.	✓				

Objectif prescrit par la loi no 4 :

Améliorer la prestation des services au public

Objectif opérationnel : Traitement rapide et efficient des causes (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		12/13	13/14	14/15	15/16	16/17
La Division collabore avec la magistrature, le barreau et les partenaires du secteur de la justice à l'élimination des retards dans le traitement des causes.	Collaboration avec la Division du droit criminel pour réduire l'arriéré des affaires criminelles et soutenir la stratégie Justice juste-à-temps. Réalisations en 2012-2013 : Mise sur pied d'un projet pilote visant à mettre à l'essai un processus plus efficace pour fournir aux procureurs de la Couronne des copies certifiées conformes des documents de procédure dans la région de Toronto. (Remarque : Il ne s'agit pas d'une composante de l'initiative Justice juste-à-temps.) Appui statistique et opérationnel continu en vue de l'application de la stratégie Justice juste-à-temps.	✓				
	Modification de la stratégie Justice juste-à-temps en vue de son application aux affaires relevant du droit de la famille. Réalisations en 2012-2013 : Élaboration d'une stratégie de traitement rapide, efficient et simplifié des causes relevant du droit de la famille et d'autres projets pilotes en droit de la famille afin d'éliminer les retards dans le traitement de ces causes. Reconvocation d'un comité de surveillance du droit de la famille composé de plusieurs ministères et intervenants, en collaboration avec les deux cabinets des juges en chef, dans le but premier d'examiner les statistiques relatives à la protection de l'enfance et les pratiques exemplaires en la matière.	✓				
	Appui aux initiatives municipales de billets de contravention électroniques. Réalisations en 2012-2013 : Élimination des obstacles législatifs à l'utilisation des billets de contravention électroniques. Appui à l'expansion de l'initiative des cours municipales visant à transférer à ICON les données sur les accusations recueillies par l'intermédiaire de systèmes électroniques de contraventions. Cette initiative a été mise en œuvre avec succès à London et à Brampton.	✓				
	Soutien offert à la Cour de justice de l'Ontario pour l'élaboration et le lancement, à Toronto, du projet pilote de tribunal intégré pour l'instruction des causes de violence familiale (TIICVF). Réalisation en 2012-2013 : Expansion du projet pilote en rendant les renvois obligatoires et en ajoutant le tribunal pénal de College Park.	✓				

✓= Un crochet indique que les réalisations ont été accomplies au cours de l'exercice, en appui à l'initiative. Les zones ombragées représentent les années qui restent avant la fin de l'échéance de l'initiative.

Objectif prescrit par la loi no 4 :

Améliorer la prestation des services au public

Objectif opérationnel : Traitement rapide et efficient des causes (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		12/13	13/14	14/15	15/16	16/17
La Division collabore avec la magistrature, le barreau et les partenaires du secteur de la justice à l'élimination des retards dans le traitement des causes (suite).	Appui à la création d'une Cour de la famille efficace à Ottawa. Réalisation en 2012-2013 : Prolongation du projet pilote de gestionnaire des causes en droit de la famille jusqu'en juin 2014.	✓				
	Collaboration avec la Direction de la gestion des installations pour élaborer un plan d'accessibilité pluriannuel visant à rendre tous les palais de justice appartenant au gouvernement Ontarien accessibles aux personnes handicapées. Réalisations en 2012-2013 : Mise en œuvre d'une approche globale pour inclure les projets concernant les installations et l'accessibilité des édifices dans le processus d'identification des projets afin que tous les projets recensés par les régions et les palais de justice locaux soient inclus dans le processus de planification annuelle. Collaboration avec la Division de la gestion des services ministériels pour répertorier des projets qui permettent de combler les lacunes en matière d'accessibilité dans les palais de justice et pour établir l'ordre de priorité de ces projets.	✓				
	Collaboration avec la Cour de justice de l'Ontario et la Cour supérieure de justice en vue d'élaborer des indicateurs de cheminement des causes pour les affaires portant sur la protection de l'enfance. Réalisation en 2012-2013 : Reconvocation d'un comité de surveillance du droit de la famille composé de plusieurs ministères et intervenants, en collaboration avec les deux cabinets des juges en chef, dans le but premier d'examiner les statistiques relatives à la protection de l'enfance et les pratiques exemplaires en la matière.	✓				
	Amélioration et modernisation de la législation et des règlements sur l'application de la loi. Réalisation en 2012-2013 : Élaboration d'un processus d'exemption pour les débiteurs visés par la <i>Loi sur l'exécution forcée</i> en attendant son adoption lorsque les modifications proposées seront apportées au règlement.	✓				

Objectif prescrit par la loi no 4 :

Améliorer la prestation des services au public

Objectif opérationnel : Traitement rapide et efficient des causes (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		12/13	13/14	14/15	15/16	16/17
En collaboration avec Aide juridique Ontario, la Cour de justice de l'Ontario et la Cour supérieure de justice offrent aux clients de la Cour de la famille les services suivants : • Dès le départ, plus d'information sur les répercussions d'une séparation sur les adultes et les enfants. • Un processus d'accueil servant à aiguiller les familles vers les services dont elles ont besoin et à leur offrir des solutions autres que le tribunal. • Des possibilités accrues d'obtenir des conseils juridiques et d'avoir recours à des solutions autres que le tribunal. • Un processus judiciaire plus simple pour les affaires devant être présentées au tribunal.	Instauration d'un programme d'information intégré pour la plupart des clients en droit familial de la Cour de justice de l'Ontario et de la Cour supérieure de justice. Réalisations en 2012-2013 : Offre de séances de formation sur le Programme d'information obligatoire aux fournisseurs de services, avec sous-titrage codé. Lancement du Programme d'information sur le droit de la famille pour les familles autochtones. Lancement des travaux en vue de l'élaboration de séances de formation sur le Programme d'information obligatoire en langage gestuel américain.	✓				

Objectif prescrit par la loi no 4 :

Améliorer la prestation des services au public

Objectif opérationnel : Traitement rapide et efficient des causes (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		12/13	13/14	14/15	15/16	16/17
En collaboration avec Aide juridique Ontario, la Cour de justice de l'Ontario et la Cour supérieure de justice offrent aux clients de la Cour de la famille les services suivants (suite).	À Brampton, à Milton et à Newmarket, soutien au programme d'affectation d'agents de règlement des différends établi par la Cour supérieure de justice. Réalisation en 2012-2013 : Expansion du programme d'affectation d'agents de règlement des différends à Durham, à Barrie et à Hamilton.	✓				
	Création d'un modèle de services de médiation permettant dès le début des procédures de traiter certaines affaires propices hors du système judiciaire. Réalisation en 2012-2013 : Évaluation de l'expansion des services de justice à la famille, notamment la médiation.	✓				
	Simplification des processus judiciaires en vigueur et examen de projets de centralisation, s'il y a lieu. Réalisations en 2012-2013 : Conclusion d'un projet pilote visant à centraliser les fonctions d'exécution du Bureau des obligations familiales (BOF), et mise en œuvre du projet dans toute la province de façon continue. Élaboration de projets pilotes visant à centraliser le traitement des causes de divorce.	✓				
	Élaboration de stipulations types pour les ordonnances de la Cour de la famille afin d'en faciliter la rédaction et l'exécution. Réalisation en 2012-2013 : Élaboration de plusieurs projets pilotes sur la production d'ordonnances au moyen de stipulations types et d'un outil de rédaction des ordonnances.	✓				

Objectif prescrit par la loi no 4 :

Améliorer la prestation des services au public

Objectif opérationnel : Services uniformes et de qualité

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		12/13	13/14	14/15	15/16	16/17
Un personnel judiciaire professionnel et compétent fournit des services uniformes, responsables, avisés et courtois aux comptoirs et aux greffes des tribunaux, un soutien de grande qualité à la magistrature, tant sur le plan administratif qu'en salle d'audience, et des services d'exécution efficaces. - Offrir un soutien aux membres du personnel des tribunaux au moyen de l'actualisation constante des politiques, des guides et des formulaires électroniques, de l'intranet, etc. - Offrir de la formation afin de faire face aux changements survenus dans les pratiques, les règles, les procédures, la législation et la technologie, et assurer une capacité régionale de formation continue liée aux programmes. - Évaluer les nouvelles exigences de la FPO en matière de politiques. - Offrir des programmes de perfectionnement du personnel. - Examiner les besoins de dotation en personnel des salles d'audience et des greffes et trouver des solutions au roulement de personnel élevé. - Établir, à l'intention de tout le personnel, des plans de rendement qui reflètent les objectifs de la Division et mener des évaluations de rendement annuelles.	Priorisation et mise en œuvre des résultats attendus du plan des ressources humaines en recourant à des stratégies ayant un bon rapport coût-efficacité ou n'entraînant pas de coûts. Réalisations en 2012-2013 : Poursuite de la mise en place de programmes de formation opérationnelle pour la Division, y compris l'élaboration d'outils d'apprentissage électronique pour offrir la formation opérationnelle de façon uniforme et rentable. Maintien des outils permettant à tous les membres du personnel de tracer un cheminement de carrière, et publication des documents d'information et de formation sur le site intranet de la Division des services aux tribunaux et dans le manuel de l'employé. Poursuite des séances de formation sur le maintien d'un milieu de travail professionnel et respectueux au moyen d'un outil d'apprentissage électronique pour la formation continue des nouveaux employés. Poursuite du projet d'activités destinées à la direction de la Division, en insistant sur les compétences en modernisation, en gestion du changement et en leadership pour appuyer les activités courantes et quotidiennes, ainsi que les initiatives de la Division.	✓				
	Examen des politiques et procédures relatives aux serments et affirmations, notamment en consultation avec la magistrature. Réalisation en 2012-2013 : Poursuite de l'examen des politiques et procédures.	✓				
	Formation du personnel du secteur du droit de la famille, en collaboration avec d'autres ministères et organismes qui sont au service des familles. Réalisation en 2012-2013 : Appui offert à l'initiative BOF à l'œuvre, et offre de séances de formation sur cette initiative au personnel des tribunaux par le personnel du Bureau des obligations familiales.	✓				

Objectif prescrit par la loi no 4 :

Améliorer la prestation des services au public

Objectif opérationnel : Services uniformes et de qualité (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		12/13	13/14	14/15	15/16	16/17
Un personnel judiciaire professionnel et compétent fournit des services uniformes, responsables, avisés et courtois aux comptoirs et aux greffes des tribunaux, un soutien de grande qualité à la magistrature, tant sur le plan administratif qu'en salle d'audience, et des services d'exécution efficaces (suite).	Amélioration des formules et manuels utilisés par les tribunaux pour tenir compte des modifications législatives et opérationnelles. Réalisations en 2012-2013 : Mise à jour des formules et manuels utilisés par la Division pour tenir compte des modifications apportées aux lois, aux règlements, aux règles et à la jurisprudence (projet de loi C 10, <i>Loi sur la sécurité des rues et des communautés</i>, et <i>Règles en matière criminelle de la Cour de justice de l'Ontario</i>). Rédaction et mise à jour des formules des <i>Règles de procédure en matière criminelle</i>, en collaboration avec le Cabinet du juge en chef. Production des premières versions prêtes à remplir des formules prescrites par la <i>Loi sur le privilège dans l'industrie de la construction</i>. Rédaction d'une nouvelle série de formules relatives à la vente de bien-fonds par le shérif. Mise à jour des guides de procédures de la Cour des petites créances. Mise à jour de nombreuses formules relatives au <i>Code criminel</i>, à la <i>Loi sur les infractions provinciales</i>, aux <i>Règles en matière de droit de la famille</i> et aux <i>Règles de procédure civile</i>. Offre de versions accessibles des formules aux personnes handicapées. Poursuite de l'amélioration des formules et manuels utilisés par les tribunaux pour tenir compte des modifications législatives et opérationnelles. Mise à jour du manuel des procédures applicables aux successions pour tenir compte des modifications apportées aux règles de pratique et des autres modifications d'ordre administratif. Mise à jour des manuels des procédures de la Cour des petites créances et des tribunaux civils pour tenir compte des nouvelles procédures législatives adoptées pour la consignation d'une somme d'argent au tribunal et des autres modifications d'ordre administratif. Application de nouvelles règles et rédaction de nouvelles formules pour la consignation d'une somme d'argent au tribunal et l'arbitrage familial.	✓				
	Collaboration avec les universités et les collèges communautaires pour mettre sur pied et soutenir des programmes de certificats, de diplômes et de diplômes d'études supérieures pour le personnel et les cadres, et des programmes de perfectionnement des chefs. Réalisation en 2012-2013 : Maintien de l'appui aux programmes de soutien des tribunaux offerts au Collège Durham, au Collège Algonquin et au Collège Centennial en fournissant des conseils à jour sur les procédures judiciaires et le décorum.	✓				

✓= Un crochet indique que les réalisations ont été accomplies au cours de l'exercice, en appui à l'initiative. Les zones ombragées représentent les années qui restent avant la fin de l'échéance de l'initiative.

Objectif prescrit par la loi no 4 :

Améliorer la prestation des services au public

Objectif opérationnel : Services uniformes et de qualité (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		12/13	13/14	14/15	15/16	16/17
Un personnel judiciaire professionnel et compétent fournit des services uniformes, responsables, avisés et courtois aux comptoirs et aux greffes des tribunaux, un soutien de grande qualité à la magistrature, tant sur le plan administratif qu'en salle d'audience, et des services d'exécution efficaces (suite).	Tenue d'activités de formation en soutien opérationnel pour tout le personnel de soutien des tribunaux de la province, notamment aux employés œuvrant dans le domaine du droit criminel. Réalisations en 2012-2013 : Tenue de séances d'information sur la numérisation des documents judiciaires par l'intermédiaire du service Live Meeting de Microsoft. Remise de troussees d'information sur le projet pilote d'ordonnances électroniques. Participation à la rédaction du guide sur la numérisation des documents judiciaires. Offre, en collaboration avec la Direction des solutions pour les tribunaux, de séances de formation au personnel des tribunaux siégeant les fins de semaine et les jours fériés en vue du projet d'harmonisation des tribunaux satellites. Présentation, lors de la Table de concertation technique en matière de droit criminel, des nouvelles règles de procédure de la Cour de justice de l'Ontario, de la nouvelle législation fédérale et de la nouvelle jurisprudence. Peaufinage et publication du guide <i>High Risk Exhibit Phase II</i> . Élaboration et offre d'une formation sur les processus et procédures à suivre pour manipuler et entreposer de façon sécuritaire les pièces à risque élevé, conformément aux exigences énoncées dans le guide. Publication, en juillet 2012, de la version définitive du manuel de gestion des jurys sur le site intranet de la Division des services aux tribunaux. Poursuite de l'examen et de la mise à jour du manuel de gestion des jurys après chaque cycle de sélection des jurés. Tenue de séances de formation annuelles en vue de l'entrée en vigueur du processus de sélection des jurés membres des Premières Nations en 2012. Mise à jour régulière du manuel des procédures judiciaires pour tenir compte des modifications apportées aux politiques et aux procédures. Formation du personnel responsable des successions sur les modifications apportées aux règles de pratique et sur la nouvelle application intégrée au Système d'information sur les successions pour faire le suivi des dossiers. Formation du personnel des tribunaux civils et de la Cour des petites créances sur les nouvelles procédures adoptées pour la consignation d'une somme d'argent au tribunal. Élaboration de modules d'apprentissage pour le personnel du Bureau de l'exécution sur les améliorations apportées au système des brefs, et offre de cette formation aux nouveaux et aux anciens utilisateurs. Poursuite de l'élaboration et de l'offre de formations sur les tactiques de défense pour préserver la santé et la sécurité des agents d'exécution du ministère du Procureur général et de leurs personnes désignées.					
		✓				

Objectif prescrit par la loi no 4 :

Améliorer la prestation des services au public

Objectif opérationnel : Services uniformes et de qualité (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		12/13	13/14	14/15	15/16	16/17
Un personnel judiciaire professionnel et compétent fournit des services uniformes, responsables, avisés et courtois aux comptoirs et aux greffes des tribunaux, un soutien de grande qualité à la magistrature, tant sur le plan administratif qu'en salle d'audience, et des services d'exécution efficaces (suite).	En consultation avec le personnel, mise au point des options en vue de produire des communiqués à intervalles réguliers sur les priorités du ministère et de la Division, les activités et les politiques, les tables rondes et les activités du sous-comité du Comité de direction de la Division ainsi que sur les changements de personnel. Réalisations en 2012-2013 : Distribution directe au personnel des communications provenant de la sous-procureure générale adjointe sur les grandes priorités de la Division. En consultation avec le personnel, production du bulletin trimestriel de la Division des services aux tribunaux, lequel met l'accent sur les thèmes ayant trait aux priorités de la Division et aux points à améliorer selon le Sondage sur la participation des employés 2011. Mise à jour de la page Web sur la participation des employés, y compris la composante de rétroaction accessible à tous les membres du personnel et les renseignements sur les priorités du ministère et de la Division. Poursuite de la mise à jour continue du manuel de l'employé de façon à intégrer les changements en matière de politique, de formation et d'information visant le personnel. Rédaction de documents à l'intention des directeurs et des chefs de l'administration des tribunaux en vue des rencontres individuelles entre employés et chefs de 2013, et production d'une vidéo d'orientation à laquelle a participé la sous-procureure générale adjointe. Lancement de la première phase du Projet de recrutement de secrétaires judiciaires, qui vise à offrir des outils de gestion du recrutement cohérents et à améliorer les protocoles de communication entre les chefs de la Division et les chefs régionaux de la Cour supérieure de justice et de la Cour de justice de l'Ontario à propos du recrutement des secrétaires judiciaires.	✓				
	Mise au point des plans de rendement annuels de tous les membres du personnel de la Division. Réalisations en 2012-2013 : Poursuite de la mise en application des plans de rendement annuels, une mesure obligatoire pour tous les membres du personnel. Mise en œuvre supervisée des plans de rendement 2012-2013 par la direction, en collaboration avec l'Unité des activités stratégiques des ressources humaines, se traduisant par une conformité très élevée dans toute la Division.	✓				

Objectif prescrit par la loi no 4 :

Améliorer la prestation des services au public

Objectif opérationnel : Services uniformes et de qualité (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		12/13	13/14	14/15	15/16	16/17
Un personnel judiciaire professionnel et compétent fournit des services uniformes, responsables, avisés et courtois aux comptoirs et aux greffes des tribunaux, un soutien de grande qualité à la magistrature, tant sur le plan administratif qu'en salle d'audience, et des services d'exécution efficaces (suite).	Élargissement continu du matériel didactique informatisé lié au traitement des requêtes et au soutien aux clients pour le personnel judiciaire en appui aux services. Réalisations en 2012-2013 : Poursuite des séances de formation et des mesures de soutien continus par l'intermédiaire du service Live Meeting. - Tenue de neuf séances de formation sur Ask ICON et Ask FRANK destinées au personnel des tribunaux pour l'aider à utiliser ces systèmes de gestion des causes. - Tenue de 18 séances de formation sur le Système de gestion financière destinées au personnel des divers tribunaux de la province Soutien direct pour le dépôt de requêtes et le règlement des incidents fourni à plus de 6 000 usagers ayant présenté des requêtes aux tribunaux. Soutien direct pour le dépôt de requêtes et le règlement des incidents fourni à plus de 6 000 usagers ayant présenté des requêtes aux tribunaux.	✓				
	Des services judiciaires spécialisés sont offerts, dans les cas opportuns. En consultation avec la magistrature, offrir un soutien opérationnel et politique aux tribunaux spécialisés.	✓				
	Établissement de normes de conception pour les centres d'information sur le droit de la famille. Réalisation en 2012-2013 : Communication avec la Direction de la gestion des installations à propos de la conception des centres d'information sur le droit de la famille en utilisant le plan de conception du palais de justice polyvalent de Durham comme norme indirecte.	✓				
	Planification et promotion d'une augmentation de l'effectif judiciaire à la division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice. Réalisation en 2012-2013 : Communication entre le personnel, le ministère et les responsables fédéraux pour établir le niveau d'intérêt du gouvernement fédéral dans l'expansion de la Cour de la famille.	✓				

✓= Un crochet indique que les réalisations ont été accomplies au cours de l'exercice, en appui à l'initiative. Les zones ombragées représentent les années qui restent avant la fin de l'échéance de l'initiative.

Objectif prescrit par la loi no 4 :

Améliorer la prestation des services au public

Objectif opérationnel : Services uniformes et de qualité (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		12/13	13/14	14/15	15/16	16/17
La Division a mis en place une stratégie fédérale-provinciale-territoriale. - Surveiller les retombées, sur la charge de travail et sur les procédures des tribunaux, des changements à la politique et aux programmes législatifs fédéraux. - La Division participe au forum fédéral-provincial-territorial sur la justice, par exemple au Comité coordonnateur des hauts fonctionnaires – Justice familiale.	Négociation d'une entente pour obtenir du gouvernement fédéral un financement continu sous forme de contribution pour les services de justice familiale ainsi que le montant des économies résultant de l'expansion de la Cour de la famille. Réalisations en 2012-2013 : Présentation d'une proposition triennale consolidée, qui couvre toute la période jusqu'à l'expiration du fonds, en 2014. Présentation d'un rapport sur les dépenses et les projets spéciaux de l'exercice 2011-2012.	✓				
La Division a des liens avec des organismes externes pour cerner les nouveaux enjeux et définir les pratiques exemplaires, et pour améliorer l'analyse des données des tribunaux. - Miser sur les relations avec l'Association des administrateurs judiciaires du Canada, le Centre canadien de la statistique juridique et le National Center for State Courts. - Établir des partenariats avec les universités, les facultés de droit et d'autres organismes de recherche.	Établissement de partenariats de recherche. Réalisation en 2012-2013 : Appui à la recherche dans le domaine du droit de la famille réalisée par Rachel Birnbaum (Ph.D.), Julie McFarlane (Ph.D.) et Desmond Ellis (professeur).	✓				
Des pratiques efficaces de gestion des dossiers et des fichiers sont en cours dans tous les greffes.	Examen des politiques et procédures pour la manipulation et l'entreposage en lieu sûr des pièces, et création d'un manuel de gestion des pièces. Réalisations en 2012-2013 : Peaufinage et publication du guide <i>High Risk Exhibit Phase II</i> . Élaboration et offre d'une formation sur les processus et procédures à suivre pour manipuler et entreposer de façon sécuritaire les pièces à risque élevé, conformément aux exigences énoncées dans le guide. Poursuite de l'examen du contenu et de l'élaboration du manuel de gestion des pièces.	✓				

✓ = Un crochet indique que les réalisations ont été accomplies au cours de l'exercice, en appui à l'initiative. Les zones ombragées représentent les années qui restent avant la fin de l'échéance de l'initiative.

Objectif prescrit par la loi no 4 :

Améliorer la prestation des services au public

Objectif opérationnel : Services uniformes et de qualité (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		12/13	13/14	14/15	15/16	16/17
Des pratiques efficaces de gestion des dossiers et des fichiers sont en cours dans tous les greffes (suite).	Examen des politiques et procédures pour la manipulation et l'entreposage en lieu sûr des enregistrements des tribunaux, et création d'un manuel de gestion des enregistrements. Réalisations en 2012-2013 : Création du manuel de gestion des enregistrements pour faire connaître au personnel les pratiques et directives approuvées pour l'entreposage, le classement et la manipulation sécuritaires des enregistrements des tribunaux, ainsi que pour la gestion des transcriptions et l'accès aux fichiers audio. Mise à jour du manuel de gestion des enregistrements en fonction des modifications apportées aux politiques et aux lois.	✓				
Le processus de sélection des jurés et les accommodements favorisent la participation du public aux jurys.	Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'amélioration des processus de sélection des membres d'un jury et des accommodements offerts aux jurés, notamment en mettant à jour les politiques et les procédures, et en créant des partenariats avec les collectivités et les organisations des Premières Nations afin d'améliorer la participation des personnes qui vivent sur les réserves au processus de sélection des membres d'un jury. Réalisations en 2012-2013 : Publication, en juillet 2012, de la version définitive du manuel de gestion des jurys sur le site intranet de la Division des services aux tribunaux. Poursuite de l'examen et de la mise à jour du manuel de gestion des jurys après chaque cycle de sélection des jurés. Achèvement des directives concernant le processus de sélection des jurés membres des Premières Nations et les reports et dispenses accordés aux jurés, et distribution de ces directives au personnel judiciaire. Conclusion d'une entente en vue de tenir des forums de sensibilisation à la fonction de juré en collaboration avec le Grand Council Treaty N° 3 dans six grands centres situés dans le territoire du Grand conseil. • L'entente a été conclue en 2013, et jusqu'à présent, trois des six forums ont eu lieu. Les trois autres auront lieu à une date indéterminée pour le moment. Tenue de neuf forums de sensibilisation à la fonction de juré afin d'échanger des renseignements et de faire participer les personnes qui vivent sur les réserves au processus de sélection des membres d'un jury.	✓				
	Revue des politiques et procédures actuelles relativement aux jurés et examen des pratiques en cours dans les autres provinces et territoires, afin d'en arriver à une approche uniforme pour toute la province. Réalisation en 2012-2013 : Fin de la recherche effectuée dans les autres provinces et territoires pour orienter les politiques et procédures actuelles et à venir relativement aux jurés, et poursuite de l'examen de ces politiques et procédures pour appuyer les initiatives continues.	✓				

✓= Un crochet indique que les réalisations ont été accomplies au cours de l'exercice, en appui à l'initiative. Les zones ombragées représentent les années qui restent avant la fin de l'échéance de l'initiative.

Objectif prescrit par la loi no 4 :

Améliorer la prestation des services au public

Objectif opérationnel : Services uniformes et de qualité (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		12/13	13/14	14/15	15/16	16/17
La Division participe aux révisions générales des lois et des politiques dans le but d'améliorer le processus judiciaire.	Participation et soutien au projet Amélioration des services de justice à la famille du procureur général. Réalisation en 2012-2013 : Achèvement de l'expansion des principaux services de justice familiale à toutes les cours principales saisies d'affaires relevant du droit de la famille dans l'ensemble de la province.	✓				
	Mise en œuvre de stratégies en vue d'améliorer la prestation de services d'interprétation et recherche d'occasions de partenariat à la grandeur de la FPO afin d'améliorer l'accès à ces services. Réalisation en 2012-2013 : Poursuite de l'étude des options et de l'élaboration de stratégies en vue de répondre aux besoins d'interprètes en langage gestuel américain.	✓				
Des services de transcription des délibérations des tribunaux et des services d'interprétation de haute qualité sont disponibles au besoin.	Examen des services de sténographie judiciaire et de transcription en Ontario et, par suite des recommandations issues de l'examen, élaboration et mise en œuvre d'une méthode améliorant la prestation de ces services. Réalisations en 2012-2013 : Installation d'appareils d'enregistrement numérique dans 99 % des tribunaux de l'Ontario. Envoi de communications et de présentations à la magistrature, à la direction et au personnel concernant l'enregistrement numérique. Soutien offert à la direction, aux coordonnateurs des systèmes et aux experts régionaux de l'enregistrement numérique. Élaboration et mise en œuvre de processus normalisés pour le personnel qui fournit aux parties autorisées des copies des enregistrements numériques, et application des tarifs réglementés pour l'accès autorisé aux fichiers audio. Création d'un manuel de gestion des enregistrements destiné au personnel responsable de la gestion et de l'entreposage sécuritaire des fichiers d'enregistrement numérique. Conception et début de la mise en œuvre d'un Système de gestion des enregistrements par l'intermédiaire de SharePoint. Ce système est un outil normalisé de gestion, de suivi et de génération de rapports pour toutes les ordonnances de transcription. En collaboration avec la Direction des services de communications, conception et début de la mise en œuvre d'une structure des fichiers pour les enregistrements numériques qui permet de téléverser automatiquement chaque jour les fichiers numériques vers le serveur local, permettant ainsi aux juges d'avoir plus facilement accès aux enregistrements des instances qu'ils président.	✓				

✓= Un crochet indique que les réalisations ont été accomplies au cours de l'exercice, en appui à l'initiative. Les zones ombragées représentent les années qui restent avant la fin de l'échéance de l'initiative.

Objectif prescrit par la loi no 4 :

Améliorer la prestation des services au public

Objectif opérationnel : Services uniformes et de qualité (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		12/13	13/14	14/15	15/16	16/17
Des services de transcription des délibérations des tribunaux et des services d'interprétation de haute qualité sont disponibles au besoin (suite).	Élaboration de critères de contrôle et de formation plus précis pour la prestation des services d'interprétation, et offre de perfectionnement professionnel continu en partenariat avec les organisations d'interprètes. Réalisations en 2012-2013 : Poursuite du recrutement actif en insistant sur les langues les plus en demande en vue d'accroître le nombre d'interprètes possédant l'accréditation. Administration de plus de 230 tests d'interprétation dans l'ensemble de la province d'avril 2012 à mars 2013.	✓				
L'accessibilité pour les personnes handicapées est présente dans tous les plans d'activités, plans opérationnels, demandes et propositions de financement.	Élaboration d'une politique et d'outils de planification sur la façon de prévenir, d'éliminer ou d'atténuer les obstacles au moment d'établir et de revoir la législation, les programmes, les politiques et les propositions et demandes de financement. Réalisations en 2012-2013 : Prise de mesures pour veiller au respect des dispositions sur l'accessibilité de la Directive en matière d'approvisionnement de la FPO en communiquant les exigences à tous les intéressés et pour veiller à ce que les exigences soient satisfaites lors de tout examen de la conformité (pour les approbations et dans le cadre du programme d'assurance de la qualité). Collaboration avec le ministère des Services gouvernementaux afin d'élaborer un plan de projet pour la révision de la législation sur l'accessibilité. La responsabilité de ce plan incombe maintenant à la Division des politiques et des tribunaux décisionnels du ministère.	✓				

Objectif prescrit par la loi no 4 :

Améliorer la prestation des services au public

Objectif opérationnel : Processus décisionnel responsable et efficace

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		12/13	13/14	14/15	15/16	16/17
L'accessibilité pour les personnes handicapées est présente dans tous les plans d'activités, plans opérationnels, demandes et propositions de financement.	Élaboration d'une politique et d'outils de planification sur la façon de prévenir, d'éliminer ou d'atténuer les obstacles au moment d'établir et de revoir la législation, les programmes, les politiques et les propositions et demandes de financement. Réalisations en 2012-2013 : Prise de mesures pour veiller au respect des dispositions sur l'accessibilité de la Directive en matière d'approvisionnement de la FPO en communiquant les exigences à tous les intéressés et pour veiller à ce que les exigences soient satisfaites lors de tout examen de la conformité (pour les approbations et dans le cadre du programme d'assurance de la qualité). Les exigences seront soulignées dans la planification annuelle des approvisionnements de la Division pour 2013-2014. Collaboration avec le ministère des Services gouvernementaux afin d'élaborer un plan de projet pour la révision de la législation sur l'accessibilité. La responsabilité de ce plan incombe maintenant à la Division des politiques et des tribunaux décisionnels du ministère.	✓				
Le plan quinquennal de la Division fournit une orientation stratégique pluriannuelle en fonction de ses priorités.	Le plan quinquennal est mis à jour annuellement de concert avec la magistrature et les usagers des tribunaux. Réalisation en 2012-2013 : Poursuite de l'examen et de la simplification du plan pour répondre aux besoins futurs de la Division.	✓				
La satisfaction de la clientèle à l'égard des services fait l'objet d'une surveillance continue au moyen de procédures relatives aux plaintes du public et de sondages.	Suivi de tous les services et programmes des tribunaux au moyen de sondages réguliers sur la satisfaction de la clientèle. Réalisations en 2012-2013 : Sondage sur la satisfaction de la clientèle 2012-2013 de la Division des services aux tribunaux à l'égard des services au comptoir des tribunaux. Ce sondage a été effectué en ligne et en personne en février 2013. Poursuite de la réalisation de sondages sur la satisfaction de la clientèle pour tous les services de justice à la famille. Ces sondages doivent avoir lieu en mai et en novembre.	✓				
La Division a mis en place des normes et des pratiques de contrôle de qualité des données.	Amélioration de la cohérence et de l'intégrité de la collecte des données relatives aux activités des tribunaux et des rapports à leur sujet. Réalisation en 2012-2013 : Lancement de la création, sur plusieurs années, d'un nouvel outil de gestion plus global.	✓				

✓ = Un crochet indique que les réalisations ont été accomplies au cours de l'exercice, en appui à l'initiative. Les zones ombragées représentent les années qui restent avant la fin de l'échéance de l'initiative.

Objectif prescrit par la loi no 4 :

Améliorer la prestation des services au public

Objectif opérationnel : Processus décisionnel responsable et efficace (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		12/13	13/14	14/15	15/16	16/17
Des services provinciaux de gestion permettent de s'assurer que les cours municipales offrent des services en vertu de la <i>Loi sur les infractions provinciales</i> qui favorisent la prestation de services judiciaires accessibles, équitables, rapides et efficaces. La conformité aux normes et aux exigences est assurée grâce à une surveillance régulière des activités des tribunaux, et ce, au moyen de l'analyse des rapports financiers et de vérifications annuelles sur place.	Examen de la fonction de surveillance prévue dans la <i>Loi sur les infractions provinciales</i> , y compris le processus de vérification des cours municipales. Réalisations en 2012-2013 : Achèvement des examens opérationnels pour toutes les cours municipales qui n'avaient pas déjà fait l'objet d'un examen, y compris plusieurs bureaux de Toronto. Dépôt des rapports annuels par tous les partenaires municipaux, et examen de ces rapports par le personnel de la Division.	✓				
	Amélioration de la collecte et de l'analyse de données sur les activités de la cour criminelle ainsi que de la présentation de rapports à leur sujet, pour relever et éliminer les causes des retards dans le traitement des affaires criminelles. Réalisation en 2012-2013 : Poursuite des objectifs de la stratégie Justice juste-à-temps.	✓				
Des rapports d'information de gestion sont régulièrement mis à la disposition de la Division, du ministère du Procureur général, de la magistrature et du public pour faciliter l'examen continu des programmes et l'analyse des tendances du traitement des causes, de la satisfaction de la clientèle à l'égard des services, de même que de la responsabilité à l'égard du public quant au fonctionnement des tribunaux.	Élaboration de nouveaux rapports types pour les affaires en droit de la famille, en droit civil et à la Cour des petites créances, ainsi que les affaires criminelles relevant de la Cour supérieure de justice et les affaires relevant de la <i>Loi sur les infractions provinciales</i> . Réalisation en 2012-2013 : Création d'un groupe de travail de la Municipal Court Managers' Association composé notamment de représentants du personnel de la Division afin d'élaborer de nouveaux rapports types pour les affaires relevant de la <i>Loi sur les infractions provinciales</i> .	✓				
	Formation du personnel à la collecte de données, à l'utilisation de bases de données et à la lecture et à l'interprétation de rapports de données. Réalisation en 2012-2013 : Collaboration continue avec le personnel pour la formation sur la collecte de données et l'utilisation de données statistiques.	✓				

✓= Un crochet indique que les réalisations ont été accomplies au cours de l'exercice, en appui à l'initiative. Les zones ombragées représentent les années qui restent avant la fin de l'échéance de l'initiative.

Objectif prescrit par la loi no 4 :

Améliorer la prestation des services au public

Objectif opérationnel : Processus décisionnel responsable et efficace (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		12/13	13/14	14/15	15/16	16/17
Des rapports d'information de gestion sont régulièrement mis à la disposition de la Division, du ministère du Procureur général, de la magistrature et du public pour faciliter l'examen continu des programmes et l'analyse des tendances du traitement des causes, de la satisfaction de la clientèle à l'égard des services, de même que de la responsabilité à l'égard du public quant au fonctionnement des tribunaux (suite).	Collaboration avec des représentants de la magistrature et des usagers du tribunal afin de mettre en place des partenariats de recherche en vue de rehausser la capacité d'analyse des données. Réalisation en 2012-2013 : Poursuite de la collaboration avec l'équipe de Justice juste-à-temps pour l'aider à atteindre ses objectifs.	✓				
	Rapprochement des données statistiques sur l'activité des tribunaux avec d'autres données pour faciliter les prévisions quant à la charge de travail et aux ressources. Réalisation en 2012-2013 : Poursuite de l'élaboration d'une méthodologie pour évaluer l'affectation des ressources.	✓				

Objectif prescrit par la loi no 5 :

Promouvoir l'utilisation efficace des ressources publiques

Objectif opérationnel : Gestion efficace des ressources

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		12/13	13/14	14/15	15/16	16/17
Des modèles de ressources fournissent une base objective pour l'évaluation des besoins des salles d'audience et des greffes en matière de personnel, des effectifs judiciaires et de juges de paix nécessaires à la Cour de justice de l'Ontario et des effectifs régionaux.	Élaboration d'un modèle de prévision des coûts par domaine de pratique, notamment une méthode de comptabilisation des coûts par domaine de pratique. Réalisations en 2012-2013 : Lancement de la création, sur plusieurs années, d'un nouvel outil de gestion plus global. Achèvement de la collecte des données provisoires et de l'analyse des données afin d'élaborer un modèle de prévision des coûts par domaine de pratique. Harmonisation du modèle de prévision des coûts par domaine de pratique avec l'initiative de modernisation de la Division afin de concevoir un système de gestion de l'information à partir de diverses sources de données.	✓				
	Élaboration et mise en œuvre d'un plan de perception des amendes impayées qui ont été imposées sous le régime du <i>Code criminel</i> et des cautionnements confisqués. Réalisations en 2012-2013 : Lancement de la première phase de l'initiative de perception des cautionnements confisqués, et commencement, en mai 2012, de la phase active de perception des brefs de cautionnement confisqués visant un seul débiteur. Lancement de la stratégie visant à étendre la phase active de perception des brefs aux débiteurs multiples, en collaboration avec le ministère des Services gouvernementaux.	✓				
	Collaboration avec les partenaires municipaux et les autres ministères afin d'améliorer la perception des amendes imposées en vertu de la <i>Loi sur les infractions provinciales</i> . Réalisation en 2012-2013 : Collaboration avec d'autres ministères et des associations municipales afin de répertorier les multiples initiatives interreliées pour améliorer la perception des amendes imposées en vertu de la <i>Loi sur les infractions provinciales</i> .	✓				

✓= Un crochet indique que les réalisations ont été accomplies au cours de l'exercice, en appui à l'initiative. Les zones ombragées représentent les années qui restent avant la fin de l'échéance de l'initiative.

Objectif prescrit par la loi no 5 :

Promouvoir l'utilisation efficace des ressources publiques

Objectif opérationnel : Gestion efficace des ressources (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		12/13	13/14	14/15	15/16	16/17
La Division collabore avec la Direction de la gestion des installations pour assurer une gestion efficace des installations judiciaires et élaborer un plan stratégique pluriannuel des infrastructures pour la construction de futurs palais de justice. - Élaborer un plan stratégique pluriannuel pour la gestion des immobilisations et des biens importants. - Assurer un suivi continu et une planification stratégique. - Collaborer avec la Direction de la gestion des installations pour élaborer des plans annuels d'infrastructure.	Mise en œuvre de la recommandation formulée dans le cadre de l'Examen provincial-municipal du financement et du mode de prestation des services, en vue de prendre en charge, à compter de 2012 et jusqu'à concurrence de 125 millions de dollars par année, les coûts de la sécurité dans les tribunaux et du transport des prisonniers assumés par les municipalités. Réalisations en 2012-2013 : Réception des premiers versements de financement pris en charge pour 2012 des municipalités visées, ce qui a permis aux municipalités de l'Ontario de se partager plus de 17 millions de dollars pour compenser les coûts de la sécurité dans les tribunaux et du transport des prisonniers qu'elles assument. Cette initiative doit s'échelonner sur une période de plus de sept ans, jusqu'à concurrence de 125 millions de dollars à l'échéance, en 2018. Le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels est chargé de l'allocation et de la répartition du financement pris en charge. Réception des commentaires de divers partenaires du secteur de la justice à la suite de la publication, en 2011, du document de consultation sur le cadre normatif en matière de sécurité dans les tribunaux. Rédaction de la version finale d'un rapport faisant état des réponses des intervenants au document de consultation. Reconvocation du Groupe de travail sur les normes de sécurité dans les tribunaux pour discuter des résultats du document de consultation sur le cadre normatif en matière de sécurité dans les tribunaux.	✓				
	Évaluation du potentiel de planification stratégique dans l'amélioration des palais de justice. Réalisations en 2012-2013 : Collaboration avec les participants du secteur de la justice et la magistrature pour fixer les priorités de la Division quant aux éléments à inclure dans les plans annuels d'infrastructure du ministère. Recensement d'un certain nombre de priorités stratégiques clés pour les territoires de compétence à forte croissance afin d'appuyer l'utilisation de la technologie dans les salles d'audience et de veiller à ce que les investissements dans les principaux palais de justice soient durables. Élaboration d'un plan de gestion des biens ministériels, sous la direction de la Direction de la gestion des installations, afin de fournir des renseignements organisationnels essentiels sur l'état physique des installations et d'appuyer la décision d'investir dans un palais de justice précis, ce qui comprend l'entretien régulier de l'installation.	✓				

✓ = Un crochet indique que les réalisations ont été accomplies au cours de l'exercice, en appui à l'initiative. Les zones ombragées représentent les années qui restent avant la fin de l'échéance de l'initiative.

Objectif prescrit par la loi no 5 :

Promouvoir l'utilisation efficace des ressources publiques

Objectif opérationnel : Gestion efficace des ressources (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		12/13	13/14	14/15	15/16	16/17
La Division gère un système efficace de gestion des documents et des ressources.	Participation à l'élaboration de stratégies et d'outils d'aide à la gestion intégrée des ressources. Réalisations en 2012-2013 : Mise en place de mesures de contrôle pour gérer efficacement les ressources, notamment ce qui suit : • gestion budgétaire rigoureuse grâce à la présentation de rapports mensuels; • contrôle des ETP, notamment par l'approbation interne des mesures de dotation; • surveillance mensuelle de la taille des effectifs. Rencontre mensuelle avec le groupe responsable de la planification interne afin de promouvoir la cohérence des systèmes de gestion et le respect de la Directive en matière d'approvisionnement de la FPO. Mise à l'essai du système d'enregistrement des présences pour les tribunaux, un outil électronique de suivi des présences utilisé dans la région de l'Est et visant à harmoniser les processus d'enregistrement des présences actuels et à satisfaire aux exigences locales, régionales et ministérielles concernant le suivi et la gestion des heures de travail du personnel des tribunaux. Achèvement des modifications apportées au système d'enregistrement des présences pour les tribunaux afin d'offrir une fonctionnalité de pointe en vue de son déploiement progressif dans toute la province.	✓				
	La Division gère efficacement les fonds en fiducie.	✓				

Annexe B:
Statistiques sur les
tribunaux
de 2008-2009 à
2012-2013

Table des matières de l'annexe

Glossaire	B3
Les tribunaux de droit criminel	
Aperçu des affaires civiles par région	B4
Affaires civiles reçues	B6
Événements entendus en droit civil	B8
Les tribunaux de droit criminel	
Cour de justice de l'Ontario : aperçu des affaires pénales par région	B10
Cour de justice de l'Ontario : causes reçues au criminel	B12
Cour de justice de l'Ontario : causes au criminel à l'égard desquelles une décision a été rendue	B14
Cour de justice de l'Ontario : causes en instance au criminel	B16
Cour de justice de l'Ontario : événements entendus au criminel	B18
Cour de justice de l'Ontario : aperçu des affaires pénales par région	B20
Cour supérieure de justice : heures d'activité des salles d'audience par région	B21
Cour de justice de l'Ontario : actes d'accusation et appels reçus en droit pénal	B22
Cour de justice de l'Ontario : actes d'accusation et décisions d'appel rendues en droit pénal	B24
Cour supérieure de justice : actes d'accusation et appels en instance en droit pénal	B26
Cour supérieure de justice : événements entendus en droit pénal	B28
Les tribunaux de la famille	
Cour supérieure de justice, Cour de la famille de la Cour supérieure de justice, et Cour de justice de l'Ontario : aperçu des affaires de droit de la famille par région.....	B30
Cour supérieure de justice, Cour de la famille de la Cour supérieure de justice, et Cour de justice de l'Ontario : nouvelles affaires de droit de la famille	B32
Cour supérieure de justice, Cour de la famille de la Cour supérieure de justice, et Cour de justice de l'Ontario : événements entendus en droit de la famille	B34
Cour supérieure de justice : aperçu des affaires de droit de la famille par région	B36
Cour supérieure de justice : nouvelles affaires de droit de la famille	B38
Cour supérieure de justice : événements entendus en droit de la famille	B40
Cour de la famille de la Cour supérieure de justice : aperçu des affaires de droit de la famille par région	B42
Cour de la famille de la Cour supérieure de justice : nouvelles affaires de droit de la famille	B43
Cour de la famille de la Cour supérieure de justice : événements entendus en droit de la famille	B44
Cour de justice de l'Ontario : aperçu des affaires de droit de la famille par région	B45
Cour de justice de l'Ontario : nouvelles affaires de droit de la famille	B46
Cour de justice de l'Ontario : événements entendus en droit de la famille	B48
La Cour des petites créances	
Cour des petites créances : aperçu des affaires par région	B50
Cour des petites créances : demandes déposées	B52
Cour des petites créances : événements entendus	B54
La Cour d'appel de l'Ontario	
Cour d'appel de l'Ontario : appels en matière criminelle	B56
Cour d'appel : Appels en matière de droit civil et de droit de la famille	B56
Cour d'appel : Requêtes entendues par un juge seul	B56
Cour d'appel : Requêtes entendues par un juge seul à l'égard desquelles une décision a été rendue	B57
Cour d'appel : Requêtes entendues par une formation	B57
Cour d'appel : Requêtes entendues par une formation à l'égard desquelles une décision a été rendue	B57

Glossaire

ICON	Le Réseau intégré d'information sur les infractions (ICON) est un système opérationnel qui assure le suivi des accusations criminelles déposées à la Cour de justice de l'Ontario.
FRANK	Le système FRANK de suivi des causes a été élaboré comme système opérationnel pour les tribunaux de l'Ontario. Le système recueille les données et facilite les activités de suivi pour les audiences dans les domaines du droit suivants : droit civil, droit de la famille, Cour des petites créances, et instances criminelles de la Cour supérieure de justice. Depuis le 31 mars 2008, tous les tribunaux, sauf celui de Toronto, utilisent le système FRANK de suivi des causes. Toronto a continué d'utiliser l'ancien système, SUSTAIN, avant d'adopter le système FRANK vers le milieu de l'année 2008.
Droit criminel	Les données criminelles incluent toutes les infractions visées par le <i>Code criminel du Canada</i> ou par la <i>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</i> , la <i>Loi sur les stupéfiants</i> , la <i>Loi sur les aliments et drogues</i> , et toutes les autres infractions à une loi fédérale ayant été commises par des adultes ou des adolescents.
Droit civil	Les données civiles incluent toutes les instances relevant de la Loi sur le privilège dans l'industrie de la construction ou concernant des véhicules motorisés, toutes les instances concernant une succession et toutes les autres instances civiles de la Cour supérieure de justice. Elles n'incluent pas les affaires relevant des petites créances ou du droit de la famille.
Petites créances	Les données sur les petites créances incluent toutes les affaires qui sont du ressort de la Cour des petites créances (c'est-à-dire, avant le 1er janvier 2010, les réclamations civiles pour un montant inférieur ou égal à 10 000 \$, à l'exception des actions en vertu de la Loi sur le privilège dans l'industrie de la construction et d'autres instances qui relèvent de la compétence exclusive de la Cour supérieure de justice; après le 1er janvier 2010, les réclamations civiles portant sur un montant inférieur ou égal à 25 000 \$, à l'exception des actions en vertu de la Loi sur le privilège dans l'industrie de la construction et d'autres instances qui relèvent de la compétence exclusive de la Cour supérieure de justice).
Droit de la famille	Les données de la famille incluent toutes les affaires qui sont sous le régime de la Loi sur le droit de la famille (excepté la partie V), de la Loi portant réforme du droit de l'enfance (sauf les articles 59 et 60), des parties III, VI et VII de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille, de la Loi de 2002 sur les ordonnances alimentaires d'exécution réciproque, de la Loi sur le changement de nom, ou de l'article 6 de la Loi sur le mariage, et d'autres affaires en droit de la famille. Elles incluent aussi les questions relevant de la Loi de 1996 sur les obligations familiales et l'exécution des arriérés d'aliments dans les événements entendus en droit de la famille.

Aperçu des affaires civiles par région

Région	Exercice financier	Affaires reçues	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Centre-Est	2008-09	9 919	16 962	5 456
	2009-10	9 350	16 640	5 747
	2010-11	8 373	16 479	6 258
	2011-12	8 883	15 625	5 962
	2012-13	8 863	15 576	5 958
Centre-Ouest	2008-09	25 372	30 424	11 403
	2009-10	27 439	31 133	10 310
	2010-11	22 166	28 572	8 555
	2011-12	21 962	27 833	7 863
	2012-13	21 900	28 163	9 112
Est	2008-09	8 523	14 565	4 116
	2009-10	8 372	14 621	4 527
	2010-11	6 636	11 799	4 064
	2011-12	5 834	10 668	4 125
	2012-13	5 847	10 772	4 388
Nord-Est	2008-09	3 192	6 117	1 489
	2009-10	2 960	6 410	1 472
	2010-11	2 562	5 875	1 718
	2011-12	2 362	5 063	914
	2012-13	2 247	5 039	1 423
Nord-Ouest	2008-09	969	2 015	761
	2009-10	959	2 265	677
	2010-11	795	1 948	857
	2011-12	775	1 889	625
	2012-13	755	1 904	988

Aperçu des affaires civiles par région (suite)

Région	Exercice financier	Affaires reçues	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Toronto	2008-09	32 865	53 589	28 520
	2009-10	34 263	53 052	27 154
	2010-11	31 390	50 849	26 371
	2011-12	33 068	46 313	26 105
	2012-13	32 436	45 553	25 537
Ouest	2008-09	13 467	28 362	7 124
	2009-10	13 923	26 267	5 934
	2010-11	11 320	22 871	5 663
	2011-12	9 816	22 760	5 171
	2012-13	8 518	20 089	5 359
Ontario	2008-09	94 307	152 034	58 869
	2009-10	97 266	150 388	55 821
	2010-11	83 242	138 393	53 486
	2011-12	82 700	130 151	50 764
	2012-13	80 566	127 096	52 764

1. Les nouvelles procédures incluent tous les nouveaux dossiers qui ont été ouverts, à l'exception des affidavits relatifs aux ventes en bloc, des ordonnances de dédommagement, des évaluations de la relation avocat-client, des demandes visant une dispense des frais, et des affaires concernant les successions non contestées.
2. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un officier de justice qui préside (y compris les ajournements). Bien que les affidavits relatifs aux ventes en bloc, les ordonnances de dédommagement, les évaluations de la relation avocat-client et les demandes visant une dispense des frais ne fassent pas partie des nouvelles procédures, les activités concernant les événements relatifs à ces procédures sont incluses dans le total des événements entendus.
3. Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal..

SOURCE: FRANK

Affaires civiles reçues

Région	Emplacement	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13	Écart de 08-09 à 12-13	% d'écart de 08-09 à 12-13
Centre-Est	Barrie	1 801	1 660	1 425	1 371	1 408	-393	-22%
	Bracebridge	195	207	139	150	147	-48	-25%
	Cobourg	159	144	117	126	140	-19	-12%
	Durham	1 695	1 644	1 355	1 336	1 427	-268	-16%
	Lindsay	188	180	155	138	126	-62	-33%
	Newmarket	5 535	5 161	4 888	5 504	5 309	-226	-4%
	Peterborough	346	354	294	258	306	-40	-12%
Total Centre-Est		9 919	9 350	8 373	8 883	8 863	-1 056	-11%
Centre-Ouest	Brampton	4 878	5 501	4 656	4 894	5 607	729	15%
	Brantford	870	866	643	694	364	-506	-58%
	Cayuga	82	66	43	55	39	-43	-52%
	Hamilton	8 816	8 997	7 802	7 585	6 817	-1 999	-23%
	Milton	8 126	9 326	7 029	7 002	7 078	-1 048	-13%
	Orangeville	893	1 010	584	369	587	-306	-34%
	Simcoe	152	150	125	115	109	-43	-28%
	St. Catharines	848	896	658	626	635	-213	-25%
	Welland	707	627	626	622	664	-43	-6%
Total Centre-Ouest		25 372	27 439	22 166	21 962	21 900	-3 472	-14%
Est	Belleville	391	361	320	362	398	7	2%
	Brockville	175	176	116	176	188	13	7%
	Cornwall	223	254	195	157	137	-86	-39%
	Kingston	497	495	452	483	502	5	1%
	L'Orignal	72	80	85	82	62	-10	-14%
	Napanee	27	37	27	27	43	16	59%
	Ottawa	6 839	6 671	5 215	4 335	4 256	-2 583	-38%
	Pembroke	173	153	119	128	111	-62	-36%
	Perth	100	117	75	63	104	4	4%
	Picton	26	28	32	21	46	20	77%
Total Est		8 523	8 372	6 636	5 834	5 847	-2 676	-31%
Nord-Est	Cochrane (inc. Timmins)	419	342	301	308	279	-140	-33%
	Gore Bay	22	29	16	25	21	-1	-5%
	Haileybury	118	85	93	82	74	-44	-37%
	North Bay	337	255	265	255	250	-87	-26%
	Parry Sound	111	94	107	122	98	-13	-12%
	Sault Ste. Marie	411	354	351	339	331	-80	-19%
	Sudbury	1 774	1 801	1 429	1 231	1 194	-580	-33%
Total Nord-Est		3 192	2 960	2 562	2 362	2 247	-945	-30%

Affaires civiles reçues (suite)

Region	Location	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13	Écart de 08-09 à 12-13	% d'écart de 08-09 à 12-13
Nord-Ouest	Fort Frances	1 801	1 660	1 425	1 371	1 408	-393	-22%
	Kenora	184	126	99	104	70	-114	-62%
	Thunder Bay	756	814	681	652	663	-93	-12%
Total Nord-Ouest		969	959	795	775	755	-214	-22%
Toronto	Toronto Superior Court Of Justice	32 865	34 263	31 390	33 068	32 436	-429	-1%
Total Toronto		32 865	34 263	31 390	33 068	32 436	-429	-1%
Ouest	Chatham	294	270	245	253	224	-70	-24%
	Goderich	95	76	63	60	95	0	0%
	Guelph	546	463	383	439	421	-125	-23%
	Kitchener	2 095	2 152	2 091	2 164	1 386	-709	-34%
	London	7 506	8 347	6 195	4 617	4 238	-3268	-44%
	Owen Sound	257	270	260	234	235	-22	-9%
	Sarnia	277	266	243	224	202	-75	-27%
	St. Thomas	110	99	111	88	79	-31	-28%
	Stratford	145	112	135	116	86	-59	-41%
	Walkerton	99	82	75	85	57	-42	-42%
	Windsor	1 853	1 606	1 430	1 418	1 390	-463	-25%
	Woodstock	190	180	89	118	105	-85	-45%
Total Ouest		13 467	13 923	11 320	9 816	8 518	-4 949	-37%
Total Ontario		94 307	97 266	83 242	82 700	80 566	-13 741	-15%

1. Les nouvelles procédures incluent tous les nouveaux dossiers qui ont été ouverts, à l'exception des affidavits relatifs aux ventes en bloc, des ordonnances de dédommagement, des évaluations de la relation avocat-client, des demandes visant une dispense des frais, et des affaires concernant les successions non contestées.

SOURCE: FRANK

Événements entendus en droit civil

Région	Emplacement	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13	Écart de 08-09 à 12-13	% d'écart de 08-09 à 12-13
Centre-Est	Barrie	1 801	1 660	1 425	1 371	1 408	-393	-22%
	Bracebridge	487	398	403	438	374	-113	-23%
	Cobourg	270	290	235	291	296	26	10%
	Durham	3 516	3 668	3 388	2 979	3 157	-359	-10%
	Lindsay	436	436	396	345	318	-118	-27%
	Newmarket	8 875	8 551	8 521	8 595	8 302	-573	-6%
	Peterborough	704	581	536	656	661	-43	-6%
Total Centre-Est		16 962	16 640	16 479	15 625	15 576	-1 386	-8%
Centre-Ouest	Brampton	6 620	6 625	6 019	5 697	6 297	-323	-5%
	Brantford	1 088	988	850	867	929	-159	-15%
	Cayuga	183	174	163	130	112	-71	-39%
	Hamilton	13 010	13 501	12 471	12 699	12 274	-736	-6%
	Milton	4 668	4 782	4 358	4 127	4 293	-375	-8%
	Orangeville	679	668	510	570	442	-237	-35%
	Simcoe	487	434	396	338	327	-160	-33%
	St. Catharines	2 367	2 529	2 219	1 969	2 053	-314	-13%
Centre-Ouest	Welland	1 322	1 432	1 586	1 436	1 436	114	9%
Total Centre-Ouest		30 424	31 133	28 572	27 833	28 163	-2 261	-7%
Est	Belleville	889	820	799	715	770	-119	-13%
	Brockville	407	388	345	284	280	-127	-31%
	Cornwall	223	237	233	227	203	-20	-9%
	Kingston	873	841	759	756	798	-75	-9%
	L'Orignal	117	98	106	103	92	-25	-21%
	Napanee	44	33	29	35	57	13	30%
	Ottawa	11 443	11 660	9 001	8 037	8 181	-3 262	-29%
	Pembroke	394	360	322	349	259	-135	-34%
	Perth	122	129	146	106	88	-34	-28%
	Picton	53	55	59	56	44	-9	-17%
Total Est		14 565	14 621	11 799	10 668	10 772	-3 793	-26%
Nord-Est	Cochrane (inc. Timmins)	1 005	926	760	721	752	-253	-25%
	Gore Bay	29	60	73	50	72	43	148%
	Haileybury	231	250	284	235	174	-57	-25%
	North Bay	787	779	853	758	751	-36	-5%
	Parry Sound	176	201	211	194	182	6	3%
	Sault Ste. Marie	921	1 049	968	974	928	7	1%
	Sudbury	2 968	3 145	2 726	2 131	2 180	-788	-27%
Total Nord-Est		6 117	6 410	5 875	5 063	5 039	-1 078	-18%

Événements entendus en droit civil (suite)

Région	Emplacement	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13	Écart de 08-09 à 12-13	% d'écart de 08-09 à 12-13
Nord-Ouest	Fort Frances	44	64	50	63	49	5	11%
	Kenora	399	381	257	220	251	-148	-37%
	Thunder Bay	1 572	1 820	1 641	1 606	1 604	32	2%
Total Nord-Ouest		2 015	2 265	1 948	1 889	1 904	-111	-6%
Toronto	Toronto Superior Court Of Justice	53 589	53 052	50 849	46 313	45 553	-8 036	-15%
Total Toronto		53 589	53 052	50 849	46 313	45 553	-8 036	-15%
Ouest	Chatham	951	797	645	550	602	-349	-37%
	Goderich	255	199	171	143	198	-57	-22%
	Guelph	1 280	1 130	1 098	990	1 029	-251	-20%
	Kitchener	3 884	3 777	3 159	3 552	3 304	-580	-15%
	London	13 278	13 052	12 152	12 352	9 803	-3 475	-26%
	Owen Sound	468	472	479	461	444	-24	-5%
	Sarnia	566	559	454	413	368	-198	-35%
	St. Thomas	398	298	287	243	273	-125	-31%
	Stratford	269	269	226	208	218	-51	-19%
	Walkerton	162	130	148	118	131	-31	-19%
	Windsor	6 518	5 240	3 762	3 444	3 486	-3 032	-47%
	Woodstock	333	344	290	286	233	-100	-30%
Total Ouest		28 362	26 267	22 871	22 760	20 089	-8 273	-29%
Total Ontario		152 034	150 388	138 393	130 151	127 096	-24 938	-16%

1. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un officier de justice qui préside (y compris les ajournements). Bien que les affidavits relatifs aux ventes en bloc, les ordonnances de dédommagement, les évaluations de la relation avocat-client et les demandes visant une dispense des frais ne fassent pas partie des nouvelles procédures, les activités concernant les événements relatifs à ces procédures sont incluses dans le total des événements entendus.

SOURCE: FRANK

Cour de justice de l'Ontario : aperçu des affaires pénales par région

Region	Exercice financier	Cases Received	Cases Disposed	Cases Pending	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Centre-Est	2008-2009	46 233	46 215	19 081	358 488	53 360
	2009-2010	46 707	48 761	17 330	341 249	56 132
	2010-2011	45 882	48 581	15 080	308 328	54 550
	2011-2012	43 271	44 429	13 886	276 396	52 823
	2012-2013	39 042	39 525	12 912	241 159	53 183
Centre-Ouest	2008-2009	48 580	46 994	24 405	393 447	55 782
	2009-2010	48 588	49 168	23 265	386 859	56 220
	2010-2011	49 132	51 211	21 400	367 857	55 071
	2011-2012	48 034	47 431	21 305	354 105	54 899
	2012-2013	46 547	45 423	22 067	348 709	52 942
Est	2008-2009	36 719	36 093	14 320	285 498	33 521
	2009-2010	34 815	35 635	13 143	266 296	33 844
	2010-2011	32 121	34 640	11 618	233 810	34 116
	2011-2012	31 126	31 465	10 728	218 048	33 533
	2012-2013	30 494	30 240	11 723	200 568	33 355
Nord-Est	2008-2009	19 846	19 751	6 963	131 259	16 069
	2009-2010	19 488	19 712	6 618	123 888	16 141
	2010-2011	19 346	20 496	5 993	117 651	15 909
	2011-2012	18 573	18 568	5 422	110 146	15 557
	2012-2013	18 205	17 721	5 207	104 251	14 991
Nord-Ouest	2008-2009	12 894	12 957	3 718	77 845	7 762
	2009-2010	13 610	13 244	4 037	77 916	7 785
	2010-2011	13 168	13 686	4 054	78 338	8 089
	2011-2012	13 530	13 001	4 175	77 927	8 341
	2012-2013	11 613	12 429	3 297	72 207	7 905
Toronto	2008-2009	57 407	57 075	28 301	544 029	76 152
	2009-2010	56 845	55 427	27 388	508 838	75 321
	2010-2011	53 917	53 656	25 300	474 475	74 129
	2011-2012	54 700	53 732	24 561	450 299	72 644
	2012-2013	51 618	51 220	23 382	420 791	69 369

Cour de justice de l'Ontario : aperçu des affaires pénales par région (suite)

Région	Exercice financier	Cases Received	Cases Disposed	Cases Pending	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Ouest	2008-2009	50 847	50 759	18 185	368 472	45 741
	2009-2010	49 172	49 844	17 639	347 610	46 955
	2010-2011	47 372	50 282	15 732	329 195	46 309
	2011-2012	45 752	46 255	14 655	315 070	43 564
	2012-2013	43 599	44 263	13 678	311 273	45 391
Ontario	2008-2009	272 526	269 844	114 973	2 159 038	288 386
	2009-2010	269 225	271 791	109 420	2 052 656	292 398
	2010-2011	260 938	272 552	99 177	1 909 654	288 173
	2011-2012	254 986	254 881	94 732	1 801 991	281 362
	2012-2013	241 118	240 821	92 266	1 698 958	277 136

1. On entend par « cause » toutes les accusations figurant dans la dénonciation d'un accusé. On entend par « dénonciation » le document qui énonce toutes les accusations portées contre un accusé.
2. On entend par « causes reçues » toutes les causes reçues par un tribunal, en tenant compte des transferts entre les tribunaux.
3. On entend par « décisions rendues » les causes entendues devant la Cour de justice de l'Ontario, y compris celles déferées devant la Cour supérieure de justice, pour lesquelles une décision a été rendue.
4. On entend par « cause en instance » les causes à venir dont la date du procès est fixée.
5. On entend par « événements entendus » les procès, les conférences préparatoires aux procès, les audiences relatives à une motion, les audiences de mise en liberté sous caution, les enquêtes préliminaires et les autres audiences.
6. Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal.

SOURCE: ICON

Ontario Court of Justice: Criminal Cases Received

Région	Emplacement	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13	Écart de 08-09 à 12-13	% d'écart de 08-09 à 12-13
Centre-Est	Barrie	9 125	9 274	8 727	8 510	8 350	-775	-8%
	Bracebridge	1 549	1 519	1 624	1 301	1 248	-301	-19%
	Cobourg	1 517	1 499	1 521	1 332	1 286	-231	-15%
	Durham	12 099	12 262	12 718	11 766	9 863	-2 236	-18%
	Lindsay	2 579	2 416	2 047	1 842	1 887	-692	-27%
	Newmarket	14 187	14 460	14 051	13 415	11 598	-2 589	-18%
	Orillia	1 869	2 116	2 200	1 953	1 688	-181	-10%
	Peterborough	3 308	3 161	2 994	3 152	3 122	-186	-6%
Total Centre-Est		46 233	46 707	45 882	43 271	39 042	-7 191	-16%
Centre-Ouest	Brampton	18 905	19 169	19 811	20 024	19 556	651	3%
	Brantford	3 901	4 145	3 982	3 560	3 375	-526	-13%
	Cayuga	901	857	721	830	640	-261	-29%
	Hamilton	8 978	9 192	9 520	9 175	8 747	-231	-3%
	Milton	4 968	4 821	4 844	4 879	4 452	-516	-10%
	Orangeville	2 217	1 865	1 895	1 825	1 862	-355	-16%
	Simcoe	1 475	1 335	1 280	1 235	1 189	-286	-19%
	St. Catharines	6 181	6 107	6 023	5 476	5 640	-541	-9%
	Welland	1 054	1 097	1 056	1 030	1 086	32	3%
Total Centre-Ouest		48 580	48 588	49 132	48 034	46 547	-2 033	-4%
Est	Belleville	3 078	2 890	2 585	2 484	2 341	-737	-24%
	Brockville	2 895	2 791	2 564	2 344	2 127	-768	-27%
	Cornwall	4 616	4 377	4 284	4 079	3 928	-688	-15%
	Kingston	3 311	3 291	3 230	3 411	3 191	-120	-4%
	L'Orignal	1 620	1 674	1 558	1 665	1 902	282	17%
	Napanee	1 290	1 205	1 035	998	884	-406	-31%
	Ottawa	15 812	14 611	13 024	12 267	12 635	-3 177	-20%
	Pembroke	2 064	2 041	1 907	2 054	1 839	-225	-11%
	Perth	1 656	1 556	1 537	1 487	1 339	-317	-19%
	Picton	377	379	397	337	308	-69	-18%
Total Est		36 719	34 815	32 121	31 126	30 494	-6 225	-17%
Nord-Est	Cochrane	1 665	1 435	1 398	1 342	1 470	-195	-12%
	Elliot Lake	393	442	466	397	389	-4	-1%
	Espanola	337	323	378	368	363	26	8%
	Gore Bay	694	803	735	786	575	-119	-17%
	Haileybury	1 177	1 201	1 216	1 071	1 151	-26	-2%
	Kirkland Lake	275	250	183	196	156	-119	-43%
	North Bay	3 158	2 936	2 906	2 951	2 670	-488	-15%
	Parry Sound	1 242	1 370	1 206	1 059	1 009	-233	-19%
	Sault Ste. Marie	3 133	2 955	2 877	2 566	2 554	-579	-18%
	Sudbury	5 308	5 121	5 266	5 191	5 123	-185	-3%
	Timmins	2 464	2 652	2 715	2 646	2 745	281	11%
Total Nord-Est		19 846	19 488	19 346	18 573	18 205	-1 641	-8%

Ontario Court of Justice: Criminal Cases Received (continued)

Région	Emplacement	08-09	09-10	10-11	11-Dec	12-13	Écart de 08-09 à 12-13	% d'écart de 08-09 à 12-13
Nord-Ouest	Dryden	2 781	2 711	2 536	2 542	2 259	-522	-19%
	Fort Frances	761	725	694	770	687	-74	-10%
	Kenora	3 011	3 376	3 335	3 576	3 113	102	3%
	Thunder Bay	6 341	6 798	6 603	6 642	5 554	-787	-12%
Total Nord-Ouest		12 894	13 610	13 168	13 530	11 613	-1 281	-10%
Toronto	1000 Finch Avenue West	9 125	9 388	8 953	8 714	7 755	-1 370	-15%
	1911 Eglinton Avenue	9 679	9 662	8 979	9 440	8 961	-718	-7%
	2201 Finch Avenue West	8 599	9 190	8 956	8 649	7 920	-679	-8%
	311 Jarvis Street	2 649	2 432	2 211	2 154	1 875	-774	-29%
	College Park	9 093	9 145	7 979	8 194	7 694	-1 399	-15%
	Old City Hall	18 262	17 028	16 839	17 549	17 413	-849	-5%
Total Tota		57 407	56 845	53 917	54 700	51 618	-5 789	-10%
Ouest	Chatham	2 992	3 056	2 675	2 534	2 364	-628	-21%
	Goderich	1 186	1 155	1 025	985	1 177	-9	-1%
	Guelph	3 548	3 560	3 608	3 049	3 030	-518	-15%
	Kitchener	10 232	9 992	9 449	9 598	9 044	-1 188	-12%
	London	13 574	12 443	12 504	11 883	11 468	-2 106	-16%
	Owen Sound	1 696	1 850	1 586	1 448	1 277	-419	-25%
	Sarnia	3 410	3 456	3 322	3 397	3 000	-410	-12%
	St. Thomas	1 836	1 707	1 534	1 495	1 454	-382	-21%
	Stratford	1 232	1 109	1 112	1 077	1 091	-141	-11%
	Walkerton	1 348	1 261	1 391	1 362	1 321	-27	-2%
	Windsor	7 777	7 718	7 396	7 109	6 570	-1 207	-16%
	Woodstock	2 016	1 865	1 770	1 815	1 803	-213	-11%
Total Ouest		50 847	49 172	47 372	45 752	43 599	-7 248	-14%
Total Ontario		272 526	269 225	260 938	254 986	241 118	-31 408	-12%

1. On entend par « cause » toutes les accusations figurant dans la dénonciation d'un accusé. On entend par « dénonciation » le document qui énonce toutes les accusations portées contre un accusé.
2. On entend par « causes reçues » toutes les causes reçues par un tribunal, en tenant compte des transferts entre les tribunaux.

SOURCE: ICON

Ontario Court of Justice: Criminal Cases Disposed

Région	Emplacement	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13	Écart de 08-09 à 12-13	% d'écart de 08-09 à 12-13
Centre-Est	Barrie	9 183	9 182	9 462	8 519	8 232	-951	-10%
	Bracebridge	1 567	1 653	1 509	1 471	1 304	-263	-17%
	Cobourg	1 698	1 593	1 716	1 286	1 328	-370	-22%
	Durham	12 158	12 944	13 124	12 328	10 343	-1 815	-15%
	Lindsay	2 583	2 775	2 500	1 934	1 804	-779	-30%
	Newmarket	13 685	15 018	14 161	13 778	11 662	-2 023	-15%
	Orillia	1 954	1 894	2 494	1 945	1 784	-170	-9%
	Peterborough	3 387	3 702	3 615	3 168	3 068	-319	-9%
Total Centre-Est		46 215	48 761	48 581	44 429	39 525	-6 690	-14%
Centre-Ouest	Brampton	18 298	19 187	20 556	19 208	18 566	268	1%
	Brantford	3 663	4 095	4 490	3 946	3 562	-101	-3%
	Cayuga	1 005	811	789	809	713	-292	-29%
	Hamilton	8 530	9 315	9 604	9 045	8 679	149	2%
	Milton	4 853	4 840	5 262	4 779	4 450	-403	-8%
	Orangeville	2 188	2 087	1 975	1 782	1 956	-232	-11%
	Simcoe	1 415	1 467	1 540	1 217	1 192	-223	-16%
	St. Catharines	6 061	6 245	5 939	5 639	5 395	-666	-11%
	Welland	981	1 121	1 056	1 006	910	-71	-7%
Total Centre-Ouest		46 994	49 168	51 211	47 431	45 423	-1 571	-3%
Est	Belleville	2 940	2 949	2 840	2 498	2 296	-644	-22%
	Brockville	2 852	2 715	2 657	2 556	1 998	-854	-30%
	Cornwall	4 455	4 569	4 366	4 174	3 938	-517	-12%
	Kingston	3 158	3 167	3 425	3 384	3 248	90	3%
	L'Orignal	1 721	1 645	1 760	1 554	1 702	-19	-1%
	Napanee	1 317	1 178	1 173	1 018	943	-374	-28%
	Ottawa	15 461	15 340	14 495	12 488	12 618	-2 843	-18%
	Pembroke	2 129	2 152	1 908	2 041	1 778	-351	-16%
	Perth	1 711	1 538	1 591	1 404	1 400	-311	-18%
	Picton	349	382	425	348	319	-30	-9%
Total Est		36 093	35 635	34 640	31 465	30 240	-5 853	-16%
Nord-Est	Cochrane	1 666	1 631	1 519	1 397	1 174	-492	-30%
	Elliot Lake	394	410	545	411	375	-19	-5%
	Espanola	334	301	342	368	340	6	2%
	Gore Bay	699	737	796	742	611	-88	-13%
	Haileybury	1 180	1 267	1 211	1 105	1 283	103	9%
	Kirkland Lake	248	259	249	173	180	-68	-27%

Ontario Court of Justice: Criminal Cases Disposed (continued)

Région	Emplacement	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13	Écart de 08-09 à 12-13	% d'écart de 08-09 à 12-13
	North Bay	2 920	2 958	2 939	2 893	2 704	-216	-7%
	Parry Sound	1 243	1 311	1 363	1 136	997	-246	-20%
	Sault Ste. Marie	3 206	3 027	3 289	2 559	2 478	-728	-23%
	Sudbury	5 399	5 293	5 417	5 174	4 890	-509	-9%
	Timmins	2 462	2 518	2 826	2 610	2 689	227	9%
Total Nord- Est		19 751	19 712	20 496	18 568	17 721	-2 030	-10%
Nord-Ouest	Dryden	2 592	2 667	2 411	2 497	2 364	-228	-9%
	Fort Frances	818	702	709	714	694	-124	-15%
	Kenora	3 071	3 357	3 380	3 392	3 142	71	2%
	Thunder Bay	6 476	6 518	7 186	6 398	6 229	-247	-4%
Total Nord-Ouest		12 957	13 244	13 686	13 001	12 429	-528	-4%
Toronto	1000 Finch Avenue West	9 254	9 567	8 875	8 772	7 770	-1 484	-16%
	1911 Eglinton Avenue	9 840	9 638	9 163	9 389	8 665	-1 175	-12%
	2201 Finch Avenue West	9 322	8 813	8 879	8 795	8 345	-977	-10%
	311 Jarvis Street	2 488	2 421	2 378	2 043	2 132	-356	-14%
	College Park	8 459	8 805	8 483	8 009	7 969	-490	-6%
	Old City Hall	17 712	16 183	15 878	16 724	16 339	-1 373	-8%
Total Toronto		57 075	55 427	53 656	53 732	51 220	-5 855	-10%
Ouest	Chatham	2 642	2 862	3 152	3 041	2 447	-195	-7%
	Goderich	1 164	1 172	1 121	1 058	1 163	-1	0%
	Guelph	3 382	3 712	3 640	3 227	3 088	-294	-9%
	Kitchener	10 019	10 000	10 716	9 282	8 945	-1 074	-11%
	London	13 509	13 164	12 388	11 647	11 263	-2 246	-17%
	Owen Sound	1 768	1 746	1 787	1 578	1 291	-477	-27%
	Sarnia	3 319	3 318	3 275	3 486	3 057	-262	-8%
	St. Thomas	1 983	1 880	1 593	1 402	1 466	-517	-26%
	Stratford	1 245	1 087	1 173	1 048	1 110	-135	-11%
	Walkerton	1 453	1 331	1 470	1 320	1 341	-112	-8%
	Windsor	8 167	7 721	8 052	7 320	7 260	-907	-11%
	Woodstock	2 108	1 851	1 915	1 846	1 832	-276	-13%
Total Ouest		50 759	49 844	50 282	46 255	44 263	-6 496	-13%
Total Ontario		269 844	271 791	272 552	254 881	240 821	-29 023	-11%

1. On entend par « cause » toutes les accusations figurant dans la dénonciation d'un accusé. On entend par « dénonciation » le document qui énonce toutes les accusations portées contre un accusé.
2. On entend par « décisions rendues » les causes entendues devant la Cour de justice de l'Ontario, y compris celles déferées devant la Cour supérieure de justice, pour lesquelles une décision a été rendue.

Ontario Court of Justice: Criminal Cases Pending

Région	Emplacement	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13	Écart de 08-09 à 12-13	% d'écart de 08-09 à 12-13
Centre-Est	Barrie	3 284	3 403	2 928	2 822	2 756	-528	-16%
	Bracebridge	617	460	355	290	316	-301	-49%
	Cobourg	576	471	373	390	336	-240	-42%
	Durham	4 878	4 542	4 115	3 662	3 117	-1 761	-36%
	Lindsay	1 162	902	665	573	667	-495	-43%
	Newmarket	6 238	5 417	5 032	4 578	4 195	-2 043	-33%
	Orillia	596	775	623	602	514	-82	-14%
	Peterborough	1 730	1 360	989	969	1 011	-719	-42%
Total Centre-Est		19 081	17 330	15 080	13 886	12 912	-6 169	-32%
Centre-Ouest	Brampton	10 209	9 728	9 164	9 580	10 102	-107	-1%
	Brantford	2 128	2 161	1 756	1 357	1 336	-792	-37%
	Cayuga	376	395	343	338	271	-105	-28%
	Hamilton	3 844	3 786	3 660	3 683	3 790	-54	-1%
	Milton	2 666	2 619	2 204	2 248	2 200	-466	-17%
	Orangeville	1 065	822	729	735	653	-412	-39%
	Simcoe	665	539	324	365	394	-271	-41%
	St. Catharines	2 901	2 685	2 708	2 505	2 727	-174	-6%
	Welland	551	530	512	494	594	43	8%
Total Centre-Ouest		24 405	23 265	21 400	21 305	22 067	-2 338	-10%
Est	Belleville	1 009	963	854	821	818	-191	-19%
	Brockville	1 141	1 146	1 085	808	880	-261	-23%
	Cornwall	2 374	2 187	2 012	1 844	1 785	-589	-25%
	Kingston	1 323	1 319	1 139	1 035	840	-483	-37%
	L'Orignal	523	437	345	367	458	-65	-12%
	Napanee	307	320	213	201	139	-168	-55%
	Ottawa	6 226	5 509	4 760	4 468	5 687	-539	-9%
	Pembroke	775	634	648	599	621	-154	-20%
	Perth	508	505	445	492	410	-98	-19%
	Picton	134	123	117	93	85	-49	-37%
Total Est		14 320	13 143	11 618	10 728	11 723	-2 597	-18%
Nord-Est	Cochrane	746	437	402	401	497	-249	-33%
	Elliot Lake	230	243	199	126	137	-93	-40%
	Espanola	153	172	187	165	179	26	17%
	Gore Bay	279	324	297	322	257	-22	-8%
	Haileybury	531	475	474	406	303	-228	-43%
	Kirkland Lake	124	81	44	69	39	-85	-69%

Ontario Court of Justice: Criminal Cases Pending (continued)

Région	Emplacement	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13	Écart de 08-09 à 12-13	% d'écart de 08-09 à 12-13
	North Bay	1 134	1 124	1 049	966	841	-293	-26%
	Parry Sound	371	393	319	230	245	-126	-34%
	Sault Ste. Marie	1 089	1 016	876	747	716	-373	-34%
	Sudbury	1 484	1 480	1 391	1 247	1 275	-209	-14%
	Timmins	822	873	755	743	718	-104	-13%
Total Nord-Est		6 963	6 618	5 993	5 422	5 207	-1 756	-25%
Nord-Ouest	Dryden	585	562	635	570	418	-167	-29%
	Fort Frances	154	187	183	201	192	38	25%
	Kenora	943	1 033	1 083	1 188	1 053	110	12%
	Thunder Bay	2 036	2 255	2 153	2 216	1 634	-402	-20%
Total Nord-Ouest		3 718	4 037	4 054	4 175	3 297	-421	-11%
Toronto	1000 Finch Avenue West	3 892	3 544	3 609	3 624	3 464	-428	-11%
	1911 Eglinton Avenue	5 055	4 915	4 389	4 286	4 371	-684	-14%
	2201 Finch Avenue West	4 626	4 699	4 504	4 071	3 536	-1 090	-24%
	311 Jarvis Street	1 230	1 171	979	1 052	807	-423	-34%
	College Park	4 107	4 235	3 554	3 593	3 366	-741	-18%
	Old City Hall	9 391	8 824	8 265	7 935	7 838	-1 553	-17%
Total Toronto		28 301	27 388	25 300	24 561	23 382	-4 919	-17%
Ouest	Chatham	1 299	1 505	1 182	750	629	-670	-52%
	Goderich	431	407	369	320	336	-95	-22%
	Guelph	1 569	1 406	1 381	1 190	1 022	-547	-35%
	Kitchener	2 993	3 035	2 590	2 748	2 612	-381	-13%
	London	4 761	3 997	3 896	3 885	3 944	-817	-17%
	Owen Sound	525	630	531	421	362	-163	-31%
	Sarnia	1 424	1 476	1 502	1 274	1 162	-262	-18%
	St. Thomas	578	466	389	472	446	-132	-23%
	Stratford	238	239	179	189	171	-67	-28%
	Walkerton	409	346	366	341	308	-101	-25%
	Windsor	3 296	3 443	2 779	2 529	2 158	-1 138	-35%
	Woodstock	662	689	568	536	528	-134	-20%
Total Ouest		18 185	17 639	15 732	14 655	13 678	-4 507	-25%
Total Ontario		114 973	109 420	99 177	94 732	92 266	-22 707	-20%

1. On entend par « cause » toutes les accusations figurant dans la dénonciation d'un accusé. On entend par « dénonciation » le document qui énonce toutes les accusations portées contre un accusé.

2. On entend par « cause en instance » les causes à venir dont la date du procès est fixée.

Cour de justice de l'Ontario : événements entendus au criminel

Région	Emplacement	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13	Écart de 08-09 à 12-13	% d'écart de 08-09 à 12-13
Centre-Est	Barrie	66 389	64 852	59 427	54 113	52 346	-14 043	-21%
	Bracebridge	7 362	7 852	7 566	6 208	5 420	-1 942	-26%
	Cobourg	12 401	10 621	10 156	7 588	7 064	-5 337	-43%
	Durham	102 758	100 564	95 168	80 622	60 380	-42 378	-41%
	Lindsay	23 650	18 800	14 184	12 645	12 034	-11 616	-49%
	Newmarket	98 525	93 398	85 580	82 533	72 515	-26 010	-26%
	Orillia	9 461	10 233	10 958	9 190	8 418	-1 043	-11%
	Peterborough	37 942	34 929	25 289	23 497	22 982	-14 960	-39%
Total Centre-Est		358 488	341 249	308 328	276 396	241 159	-117 329	-33%
Centre-Ouest	Brampton	159 537	155 485	140 596	138 492	140 460	-19 077	-12%
	Brantford	30 441	32 088	30 808	26 240	23 883	-6 558	-22%
	Cayuga	6 080	5 552	5 259	5 209	4 853	-1 227	-20%
	Hamilton	70 043	73 669	76 538	76 031	70 690	647	1%
	Milton	36 476	34 755	34 177	32 809	31 557	-4 919	-13%
	Orangeville	17 565	13 932	12 005	11 378	11 954	-5 611	-32%
	Simcoe	10 605	9 140	7 560	6 955	7 045	-3 560	-34%
	St. Catharines	52 473	52 726	52 717	48 403	47 860	-4 613	-9%
	Welland	10 227	9 512	8 197	8 588	10 407	180	2%
Total Centre-Ouest		393 447	386 859	367 857	354 105	348 709	-44 738	-11%
Est	Belleville	20 064	19 280	17 242	16 982	15 635	-4 429	-22%
	Brockville	19 498	18 546	16 952	15 742	13 165	-6 333	-32%
	Cornwall	35 298	34 552	31 070	30 900	27 149	-8 149	-23%
	Kingston	27 888	27 901	25 787	22 499	19 493	-8 395	-30%
	L'Orignal	7 360	8 003	7 565	7 203	6 777	-583	-8%
	Napanee	5 771	5 563	4 362	3 370	3 085	-2 686	-47%
	Ottawa	138 416	124 436	106 058	96 830	92 754	-45 662	-33%
	Pembroke	14 944	13 634	11 695	12 059	10 715	-4 229	-28%
	Perth	14 486	12 435	11 372	10 950	10 492	-3 994	-28%
	Picton	1 773	1 946	1 707	1 513	1 303	-470	-27%
Total Est		285 498	266 296	233 810	218 048	200 568	-84 930	-30%
Nord-Est	Cochrane	10 230	8 778	7 193	7 322	7 465	-2 765	-27%
	Elliot Lake	1 791	1 884	2 073	1 705	1 719	-72	-4%
	Espanola	1 770	1 889	1 944	2 316	1 923	153	9%
	Gore Bay	4 747	5 018	5 201	5 465	4 113	-634	-13%
	Haileybury	7 600	6 888	6 539	6 368	6 264	-1 336	-18%

Cour de justice de l'Ontario : événements entendus au criminel (suite)

Région	Emplacement	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13	Écart de 08-09 to 12-13	% d'écart de 08-09 to 12-13
	Kirkland Lake	1 859	1 254	937	917	624	-1 235	-66%
	North Bay	21 888	21 144	18 953	18 353	16 328	-5 560	-25%
	Parry Sound	6 258	6 961	6 879	5 233	4 319	-1 939	-31%
	Sault Ste. Marie	23 450	20 860	19 227	15 754	16 817	-6 633	-28%
	Sudbury	35 854	33 646	33 887	33 166	31 240	-4 614	-13%
	Timmins	15 812	15 566	14 818	13 547	13 439	-2 373	-15%
Total Nord-Est		131 259	123 888	117 651	110 146	104 251	-27 008	-21%
Nord-Ouest	Dryden	12 682	11 972	12 097	11 419	10 329	-2 353	-19%
	Fort Frances	3 820	3 254	3 111	3 489	3 723	-97	-3%
	Kenora	18 228	19 353	19 294	21 678	19 713	1 485	8%
	Thunder Bay	43 115	43 337	43 836	41 341	38 442	-4 673	-11%
Total Nord-Ouest		77 845	77 916	78 338	77 927	72 207	-5 638	-7%
Toronto	1000 Finch Avenue West	63 513	56 746	53 815	54 252	49 819	-13 694	-22%
	1911 Eglinton Avenue	88 828	83 907	73 824	71 645	70 649	-18 179	-20%
	2201 Finch Avenue West	79 854	76 064	70 580	63 739	57 037	-22 817	-29%
	311 Jarvis Street	21 577	21 944	19 036	17 704	16 082	-5 495	-25%
	College Park	80 451	80 452	73 954	68 394	63 011	-17 440	-22%
	Old City Hall	209 806	189 725	183 266	174 565	164 193	-45 613	-22%
Total Toronto		544 029	508 838	474 475	450 299	420 791	-123 238	-23%
Ouest	Chatham	20 255	21 529	19 257	17 048	15 793	-4 462	-22%
	Goderich	7 059	6 929	6 005	6 135	6 610	-449	-6%
	Guelph	24 426	24 766	24 134	20 196	18 667	-5 759	-24%
	Kitchener	65 363	63 336	61 009	63 782	61 480	-3 883	-6%
	London	113 264	99 428	93 290	90 889	94 826	-18 438	-16%
	Owen Sound	9 050	9 985	8 646	8 489	6 862	-2 188	-24%
	Sarnia	26 588	27 635	26 627	24 957	23 985	-2 603	-10%
	St. Thomas	13 306	10 959	9 775	9 360	10 606	-2 700	-20%
	Stratford	5 857	4 872	5 128	4 615	4 826	-1 031	-18%
	Walkerton	8 328	7 887	8 543	7 326	6 444	-1 884	-23%
	Windsor	60 641	56 603	55 282	51 687	49 876	-10 765	-18%
	Woodstock	14 335	13 681	11 499	10 586	11 298	-3 037	-21%
Total Ouest		368 472	347 610	329 195	315 070	311 273	-57 199	-16%
Total Ontario		2 159 038	2 052 656	1 909 654	1 801 991	1 698 958	-460 080	-21%

1. On entend par « cause » toutes les accusations figurant dans la dénonciation d'un accusé. On entend par « dénonciation » le document qui énonce toutes les accusations portées contre un accusé.
2. On entend par « événements entendus » les procès, les conférences préparatoires aux procès, les audiences relatives à une motion, les audiences de mise en liberté sous caution, les enquêtes préliminaires et les autres audiences.

SOURCE: ICON

Cour de justice de l'Ontario : aperçu des affaires pénales par région

Région	Exercice financier	Actes d'accusation et appels reçus	Actes d'accusation et décisions d'appel rendues	Actes d'accusation et appels en instance	Événements entendus
Centre-Est	2009-2010	436	352	290	5 619
	2010-2011	426	265	301	5 040
	2011-2012	388	297	213	4 894
	2012-2013	384	287	311	4 723
Centre-Ouest	2009-2010	824	608	666	10 388
	2010-2011	836	524	714	10 523
	2011-2012	843	595	563	10 357
	2012-2013	892	633	849	11 231
Est	2009-2010	562	376	480	5 612
	2010-2011	503	334	454	5 491
	2011-2012	511	394	318	5 176
	2012-2013	477	378	459	5 429
Nord-Est	2009-2010	261	143	176	2 324
	2010-2011	279	161	194	2 394
	2011-2012	267	169	123	2 292
	2012-2013	294	135	215	2 517
Nord-Ouest	2009-2010	109	90	61	1 093
	2010-2011	70	52	48	957
	2011-2012	119	59	42	1 047
	2012-2013	84	58	80	1 009
Toronto	2009-2010	1 241	876	1 038	16 766
	2010-2011	1 107	821	1 097	16 037
	2011-2012	1 112	1 134	706	16 137
	2012-2013	1 113	937	982	14 532
	2012-2013	84	58	80	1 009
Ouest	2009-2010	674	492	553	6 638
	2010-2011	717	459	570	6 900
	2011-2012	681	521	384	6 745
	2012-2013	724	493	636	7 233
Ontario	2009-2010	4 107	2 937	3 264	48 440
	2010-2011	3 938	2 616	3 378	47 342
	2011-2012	3 921	3 169	2 349	46 648
	2012-2013	3 968	2 921	3 532	46 674

1. En raison d'un changement dans les méthodes d'entrée et de collecte des données à Ottawa, Toronto et Windsor, les statistiques provenant de données antérieures ne sont pas comparables aux données obtenues grâce à la nouvelle méthode de collecte. Pour cette raison, les données sur les tendances sur une période de cinq ans ne seront pas disponibles jusqu'en 2013 2014.
2. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un juge (y compris les ajournements). Bien que les requêtes, les motions et les révisions de cautionnement ne soient pas comptées dans le nombre des activités liées à la cause (c.-à-d. les causes reçues, les causes pour lesquelles une décision a été rendue et les causes en instance), les activités concernant les événements relatifs à ces procédures sont incluses dans le total d'événements entendus.
3. Une mise en accusation est considérée comme étant réglée lorsqu'une décision définitive a été rendue pour chacun des chefs d'accusation relatifs à cette mise en accusation (lorsque la détermination de la peine est terminée dans le cas d'une mise en accusation avec condamnation). Un appel est considéré comme réglé lorsque la décision en appel a été rendue.
4. Une mise en accusation est considérée comme étant en instance lorsqu'une décision définitive est attendue sur l'un ou l'autre des chefs d'accusation concernant cette mise en accusation et qu'une date est prévue pour un événement à venir. (Les affaires non réglées pour lesquelles aucun événement n'est prévu sont considérées comme étant inactives et ne sont pas comptées dans le total). Un appel est considéré comme étant en instance lorsqu'aucune décision n'a encore été rendue au sujet de cet appel et qu'une date est prévue pour un événement à venir.

SOURCE: FRANK

Cour supérieure de justice : heures d'activité des salles d'audience par région

Région	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13
Centre-Est	8 162	8 803	8 196	8 022	7 671
Centre-Ouest	11 098	11 768	11 475	12 335	12 800
Est	7 067	6 261	7 204	7 289	7 513
Nord-Est	2 249	2 067	1 815	1 276	1 868
Nord-Ouest	839	566	510	612	868
Toronto	18 408	17 409	16 524	15 727	13 087
Ouest	5 854	6 692	6 776	7 311	6 593
Ontario	53 678	53 565	52 501	52 572	50 401

1. Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal.

SOURCE: FRANK

Cour supérieure de justice : Actes d'accusation et appels reçus en droit pénal

Région	Emplacement	09-10	10-11	11-12	12-13
Centre-Est	Barrie	141	149	138	111
	Bracebridge	6	9	6	15
	Cobourg	16	12	10	19
	Durham	128	119	94	100
	Lindsay	36	26	18	15
	Newmarket	87	86	79	87
	Peterborough	22	25	43	37
Total Centre-Est		436	426	388	384
Centre-Ouest	Brampton	444	446	441	458
	Brantford	16	18	18	19
	Cayuga	12	6	9	6
	Hamilton	183	174	177	216
	Milton	78	85	83	86
	Orangeville	25	38	26	23
	Simcoe	13	12	9	20
	St. Catharines	24	25	40	28
	Welland	29	32	40	36
Total Centre-Ouest		824	836	843	892
Est	Belleville	52	30	33	48
	Brockville	37	37	47	33
	Cornwall	94	79	77	76
	Kingston	74	52	60	58
	L'Orignal	44	26	35	13
	Napanee	12	20	12	11
	Ottawa	195	197	188	174
	Pembroke	28	31	32	23
	Perth	21	23	23	32
	Picton	5	8	4	9
Total Est		562	503	511	477
Nord-Est	Cochrane (inc. Timmins)	34	34	49	58
	Gore Bay	16	17	21	19
	Haileybury	26	29	34	23
	North Bay	52	52	50	37
	Parry Sound	22	27	21	28
	Sault Ste. Marie	35	33	30	24
	Sudbury	76	87	62	105
Total Nord-Est		261	279	267	294

Cour supérieure de justice : Actes d'accusation et appels reçus en droit pénal (suite)

Région	Emplacement	09-10	10-11	11-12	12-13
Nord-Ouest	Fort Frances	5	8	4	4
	Kenora	42	22	32	23
	Thunder Bay	62	40	83	57
Total Nord-Ouest		109	70	119	84
Toronto	Toronto Superior Court of Justice	1 241	1 107	1 112	1 113
Total Toronto		1 241	1 107	1 112	1 113
Ouest	Chatham	20	34	31	26
	Goderich	26	27	15	17
	Guelph	41	41	42	51
	Kitchener	57	58	53	45
	London	183	187	203	216
	Owen Sound	14	23	18	14
	Sarnia	54	46	36	72
	St. Thomas	34	37	28	33
	Stratford	55	46	67	52
	Walkerton	27	23	15	15
	Windsor	141	170	153	158
	Woodstock	22	25	20	25
Total Ouest		674	717	681	724
Total Ontario		4 107	3 938	3 921	3 968

1. En raison d'un changement dans les méthodes d'entrée et de collecte des données à Ottawa, Toronto et Windsor, les statistiques provenant de données antérieures ne sont pas comparables aux données obtenues grâce à la nouvelle méthode de collecte. Pour cette raison, les données sur les tendances sur une période de cinq ans ne seront pas disponibles jusqu'en 2013-2014.
2. Les affaires reçues comprennent les mises en accusation et les appels concernant tant les adultes que les jeunes.

SOURCE: FRANK

Cour supérieure de justice : Actes d'accusation et décisions d'appel rendues en droit

Région	Emplacement	09-10	10-11	11-12	12-13
Centre-Est	Barrie	120	89	120	114
	Bracebridge	9	6	8	5
	Cobourg	18	12	2	11
	Durham	116	70	83	86
	Lindsay	27	17	18	19
	Newmarket	48	56	38	36
	Peterborough	14	15	28	16
Total Centre-Est		352	265	297	287
Centre-Ouest	Brampton	293	242	278	306
	Brantford	9	12	15	11
	Cayuga	9	4	3	4
	Hamilton	171	152	141	184
	Milton	65	51	76	55
	Orangeville	14	19	16	8
	Simcoe	6	9	4	8
	St. Catharines	18	16	33	25
	Welland	23	19	29	32
Total Centre-Ouest		608	524	595	633
Est	Belleville	37	28	25	32
	Brockville	9	18	29	17
	Cornwall	50	48	68	63
	Kingston	59	39	33	50
	L'Orignal	37	10	31	8
	Napanee	2	2	7	6
	Ottawa	128	138	153	159
	Pembroke	31	25	26	25
	Perth	19	21	19	15
	Picton	4	5	3	3
Total Est		376	334	394	378
Nord-Est	Cochrane (inc. Timmins)	20	23	19	41
	Gore Bay	6	2	5	5
	Haileybury	19	24	28	19
	North Bay	28	39	35	32
	Parry Sound	14	10	21	21
	Sault Ste. Marie	16	20	31	14
	Sudbury	40	43	30	3
Total Nord-Est		143	161	169	135

Cour supérieure de justice : Actes d'accusation et décisions d'appel rendues en droit pénal (suite)

Région	Emplacement	09-10	10-11	11-12	12-13
Nord-Ouest	Fort Frances	2	3	4	2
	Kenora	38	17	12	11
	Thunder Bay	50	32	43	45
Total Nord-Ouest		90	52	59	58
Toronto	Toronto Superior Court of Justice	876	821	1 134	937
Total Toronto		876	821	1 134	937
Ouest	Chatham	15	16	25	29
	Goderich	19	17	7	13
	Guelph	48	41	37	20
	Kitchener	37	45	30	28
	London	84	103	131	120
	Owen Sound	7	5	15	7
	Sarnia	43	39	38	40
	St. Thomas	26	28	29	31
	Stratford	39	36	40	37
	Walkerton	17	12	7	6
	Windsor	139	101	141	147
	Woodstock	18	16	21	15
Total Ouest		492	459	521	493
Total Ontario		2 937	2 616	3 169	2 921

1. En raison d'un changement dans les méthodes d'entrée et de collecte des données à Ottawa, Toronto et Windsor, les statistiques provenant de données antérieures ne sont pas comparables aux données obtenues grâce à la nouvelle méthode de collecte. Pour cette raison, les données sur les tendances sur une période de cinq ans ne seront pas disponibles jusqu'en 2013 2014.
2. Une mise en accusation est considérée comme étant réglée lorsqu'une décision définitive a été rendue pour chacun des chefs d'accusation relatifs à cette mise en accusation (lorsque la détermination de la peine est terminée dans le cas d'une mise en accusation avec condamnation). Un appel est considéré comme réglé lorsque la décision en appel a été rendue.

SOURCE: FRANK

Cour supérieure de justice : Actes d'accusation et appels en instance en droit pénal

Région	Emplacement	09-10	10-11	11-12	12-13
Centre-Est	Barrie	87	121	70	84
	Bracebridge	7	5	1	11
	Cobourg	12	7	6	16
	Durham	79	79	67	83
	Lindsay	25	20	13	13
	Newmarket	66	56	36	63
	Peterborough	14	13	20	41
Total Centre-Est		290	301	213	311
Centre-Ouest	Brampton	382	418	357	515
	Brantford	16	17	10	18
	Cayuga	6	6	5	3
	Hamilton	139	125	82	148
	Milton	59	68	53	80
	Orangeville	14	14	5	7
	Simcoe	9	8	7	7
	St. Catharines	20	25	20	29
	Welland	21	33	24	42
Total Centre-Ouest		666	714	563	849
Est	Belleville	38	22	25	40
	Brockville	17	30	24	32
	Cornwall	100	86	54	86
	Kingston	60	41	37	57
	L'Orignal	24	28	10	10
	Napanee	6	13	10	10
	Ottawa	191	195	124	185
	Pembroke	17	17	16	12
	Perth	22	17	16	21
	Picton	5	5	2	6
Total Est		480	454	318	459
Nord-Est	Cochrane (inc. Timmins)	25	24	29	37
	Gore Bay	9	10	10	17
	Haileybury	22	22	13	13
	North Bay	38	37	23	29
	Parry Sound	11	19	9	18
	Sault Ste. Marie	20	21	10	21
	Sudbury	51	61	29	80
Total Nord-Est		176	194	123	215

Cour supérieure de justice : Actes d'accusation et appels en instance en droit pénal (suite)

Région	Emplacement	09-10	10-11	11-12	12-13
Nord-Ouest	Fort Frances	3	4	0	2
	Kenora	19	13	10	18
	Thunder Bay	39	31	32	60
Total Nord-Ouest		61	48	42	80
Toronto	Toronto Superior Court Of Justice	1 038	1 097	706	982
Total Toronto		1 038	1 097	706	982
Ouest	Chatham	16	27	26	23
	Goderich	18	18	18	19
	Guelph	23	16	7	34
	Kitchener	56	47	17	41
	London	143	153	104	228
	Owen Sound	11	16	11	8
	Sarnia	41	39	30	57
	St. Thomas	26	33	17	24
	Stratford	31	25	24	25
	Walkerton	10	12	3	8
	Windsor	163	165	113	145
	Woodstock	15	19	14	24
Total Ouest		553	570	384	636
Total Ontario		3 264	3 378	2 349	3 532

1. En raison d'un changement dans les méthodes d'entrée et de collecte des données à Ottawa, Toronto et Windsor, les statistiques provenant de données antérieures ne sont pas comparables aux données obtenues grâce à la nouvelle méthode de collecte. Pour cette raison, les données sur les tendances sur une période de cinq ans ne seront pas disponibles jusqu'en 2013 2014..
2. Une mise en accusation est considérée comme étant en instance lorsqu'une décision définitive est attendue sur l'un ou l'autre des chefs d'accusation concernant cette mise en accusation et qu'une date est prévue pour un événement à venir. (Les affaires non réglées pour lesquelles aucun événement n'est prévu sont considérées comme étant inactives et ne sont pas comptées dans le total). Un appel est considéré comme étant en instance lorsqu'aucune décision n'a encore été rendue au sujet de cet appel et qu'une date est prévue pour un événement à venir.

SOURCE: FRANK

Cour supérieure de justice : Événements entendus en droit pénal

Région	Emplacement	09-10	10-11	11-12	12-13
Centre-Est	Barrie	1 566	1 332	1 510	1 372
	Bracebridge	94	88	77	119
	Cobourg	234	108	98	109
	Durham	1 815	1 754	1 697	1 488
	Lindsay	425	276	243	240
	Newmarket	1 190	1 180	958	940
	Peterborough	295	302	311	455
Total Centre-Est		5 619	5 040	4 894	4 723
Centre-Ouest	Brampton	5 728	6 033	5 786	6 143
	Brantford	319	356	342	435
	Cayuga	109	78	84	82
	Hamilton	2 164	1 804	1 849	2 084
	Milton	855	830	910	875
	Orangeville	243	303	174	92
	Simcoe	121	128	125	107
	St. Catharines	394	439	516	539
	Welland	455	552	571	874
Total Centre-Ouest		10 388	10 523	10 357	11 231
Est	Belleville	482	328	331	301
	Brockville	259	286	402	382
	Cornwall	1 022	997	969	866
	Kingston	661	623	549	717
	L'Orignal	194	170	175	117
	Napanee	39	104	128	105
	Ottawa	2 390	2 569	2 194	2 490
	Pembroke	266	173	179	147
	Perth	224	195	172	221
	Picton	75	46	77	83
Total Est		5 612	5 491	5 176	5 429
Nord-Est	Cochrane (inc. Timmins)	453	338	342	446
	Gore Bay	205	149	133	257
	Haileybury	184	194	169	170
	North Bay	394	404	438	408
	Parry Sound	157	206	202	209
	Sault Ste. Marie	460	452	381	352
	Sudbury	471	651	627	675
Total Nord-Est		2 324	2 394	2 292	2 517

Cour supérieure de justice : Événements entendus en droit pénal (suite)

Région	Emplacement	09-10	10-11	11-12	12-13
Nord-Ouest	Fort Frances	34	42	38	26
	Kenora	379	364	271	238
	Thunder Bay	680	551	738	745
Total Nord-Ouest		1 093	957	1 047	1 009
Toronto	Toronto Superior Court Of Justice	16 766	16 037	16 137	14 532
Total Toronto		16 766	16 037	16 137	14 532
Ouest	Chatham	158	163	202	169
	Goderich	224	209	180	156
	Guelph	448	437	401	371
	Kitchener	647	780	684	679
	London	1 583	1 905	1 908	2 418
	Owen Sound	167	251	181	178
	Sarnia	442	430	367	470
	St. Thomas	213	225	205	221
	Stratford	246	231	242	271
	Walkerton	125	181	176	108
	Windsor	2 183	1 898	1 999	1 900
	Woodstock	202	190	200	292
Total Ouest		6 638	6 900	6 745	7 233
Total Ontario		48 440	47 342	46 648	46 674

1. En raison d'un changement dans les méthodes d'entrée et de collecte des données à Ottawa, Toronto et Windsor, les statistiques provenant de données antérieures ne sont pas comparables aux données obtenues grâce à la nouvelle méthode de collecte. Pour cette raison, les données sur les tendances sur une période de cinq ans ne seront pas disponibles jusqu'en 2013 2014.
2. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un juge (y compris les ajournements). Bien que les requêtes, les motions et les révisions de cautionnement ne soient pas comptées dans le nombre des activités liées à la cause (c.-à-d. les causes reçues, les causes pour lesquelles une décision a été rendue et les causes en instance), les activités concernant les événements relatifs à ces procédures sont incluses dans le total d'événements entendus.

SOURCE: FRANK

Cour supérieure de justice. Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et Cour de justice de l'Ontario : aperçu des affaires de droit de la famille par région

Région	Exercice financier	Nouvelles affaires	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Centre-Est	2008-09	14 268	52 965	16 882
	2009-10	14 225	52 872	18 254
	2010-11	13 450	52 043	19 464
	2011-12	13 506	49 152	20 154
	2012-13	13 282	48 676	20 805
Centre-Ouest	2008-09	18 535	60 863	20 226
	2009-10	18 718	62 497	21 485
	2010-11	17 767	60 600	22 320
	2011-12	17 719	58 812	21 824
	2012-13	16 892	57 014	20 013
Est	2008-09	11 780	38 057	11 403
	2009-10	11 562	37 049	10 748
	2010-11	10 934	36 280	11 258
	2011-12	11 091	35 207	12 187
	2012-13	10 315	34 537	11 582
Nord-Est	2008-09	5 318	26 073	6 082
	2009-10	5 230	26 118	6 783
	2010-11	5 188	24 984	5 833
	2011-12	4 996	23 808	6 198
	2012-13	5 154	25 545	5 761
Nord-Ouest	2008-09	1 905	9 325	2 246
	2009-10	1 783	9 836	2 161
	2010-11	1 689	8 576	2 188
	2011-12	1 660	8 149	2 329
	2012-13	1 599	7 899	2 091

**Cour supérieure de justice Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et
Cour de justice de l'Ontario : aperçu des affaires de droit de la famille par région
(suite)**

Région	Exercice financier	Nouvelles affaires	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Toronto	2008-09	18 003	53 503	16 398
	2009-10	18 019	51 969	15 967
	2010-11	17 127	48 846	15 795
	2011-12	16 863	46 535	16 035
	2012-13	15 293	45 493	16 635
Ouest	2008-09	16 429	71 566	16 770
	2009-10	16 616	72 053	17 871
	2010-11	15 681	70 091	17 861
	2011-12	15 574	69 797	17 799
	2012-13	15 032	68 803	17 731
Ontario	2008-09	86 238	312 352	90 007
	2009-10	86 153	312 394	93 268
	2010-11	81 836	301 420	94 719
	2011-12	81 409	291 460	96 526
	2012-13	77 567	286 967	94 618

1. Les nouvelles procédures incluent les requêtes, les motions en modification, les appels portés de la Cour de justice de l'Ontario à la Cour supérieure de justice et les demandes adressées à des tribunaux extra-provinciaux concernant des témoignages dans des affaires de garde ou de droit d'accès. Les procédures d'exécution et les demandes visant une dispense des frais ne constituent pas de nouvelles procédures.
2. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un fonctionnaire judiciaire (y compris les ajournements) et les événements entendus dans le cadre des procédures d'exécution. La participation au Programme d'information obligatoire n'est pas comptée dans le nombre total d'événements entendus, bien qu'elle soit consignée dans le système FRANK, parce qu'une séance d'information de groupe ne permet pas d'examiner ou de présenter une cause.
3. La division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice entend toutes les affaires de la famille dans les 17 villes suivantes: Barrie (y compris Orillia), Bracebridge, Cobourg, Lindsay, Newmarket, Whitby (y compris Oshawa) et Peterborough dans la région du Centre-Est; St. Catharines et Hamilton dans la région du Centre-Ouest; Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth dans la région de l'Est; et enfin London dans la région de l'Ouest. La Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario entendent les affaires de la famille dans les autres emplacements de la Cour. À ces endroits, la Cour qui entend l'affaire est déterminée en fonction des types de demandes qui sont adressées dans l'affaire.
4. Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal.

SOURCE: FRANK

Cour supérieure de justice, Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et Cour de justice de l'Ontario : nouvelles affaires de droit de la famille

Région	Emplacement	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13	Écart de 08-09 à 12-13	% d'écart de 08-09 à 12-13
Centre-Est	Barrie (inc. Orillia)	3 290	3 440	3 080	3 114	3 254	-36	-1%
	Bracebridge	486	479	509	461	404	-82	-17%
	Cobourg	697	597	583	607	587	-110	-16%
	Durham	4 554	4 334	4 060	4 115	3 984	-570	-13%
	Lindsay	703	674	639	620	607	-96	-14%
	Newmarket	3 536	3 682	3 640	3 660	3 476	-60	-2%
	Peterborough	1 002	1 019	939	929	970	-32	-3%
Total Centre-Est		14 268	14 225	13 450	13 506	13 282	-986	-7%
Centre-Ouest	Brampton	6 722	6 944	6 605	6 571	6 259	-463	-7%
	Brantford	1 438	1 440	1 318	1 322	1 233	-205	-14%
	Cayuga	305	320	320	314	286	-19	-6%
	Hamilton	3 798	3 642	3 451	3 509	3 368	-430	-11%
	Milton	2 181	2 183	2 067	2 088	1 935	-246	-11%
	Orangeville	484	451	530	423	415	-69	-14%
	Simcoe	462	493	504	456	459	-3	-1%
	St. Catharines	1 319	1 445	1 326	1 349	1 308	-11	-1%
	Welland (inc. Niagara Falls)	1 826	1 800	1 646	1 687	1 629	-197	-11%
Total Centre-Ouest		18 535	18 718	17 767	17 719	16 892	-1 643	-9%
Est	Belleville	1 630	1 553	1 316	1 379	1 262	-368	-23%
	Brockville	652	681	649	586	634	-18	-3%
	Cornwall	1 264	1 273	1 302	1 257	1 047	-217	-17%
	Kingston	1 021	1 090	1 024	1 080	980	-41	-4%
	L'Orignal	550	527	482	522	513	-37	-7%
	Napanee	321	278	253	293	254	-67	-21%
	Ottawa	4 840	4 751	4 572	4 655	4 290	-550	-11%
	Pembroke	831	772	733	724	767	-64	-8%
	Perth	492	472	426	443	431	-61	-12%
	Picton	179	165	177	152	137	-42	-23%
Total Est		11 780	11 562	10 934	11 091	10 315	-1 465	-12%
Nord-Est	Cochrane (inc. Timmins)	897	827	831	692	811	-86	-10%
	Gore Bay	164	132	145	142	156	-8	-5%
	Haileybury (inc. Kirkland Lake)	245	231	250	236	252	7	3%
	North Bay	1 084	1 035	1 012	1 030	993	-91	-8%
	Parry Sound	301	299	338	246	292	-9	-3%
	Sault Ste. Marie (inc. Elliot Lake)	949	941	914	893	873	-76	-8%
	Sudbury (inc. Espanola)	1 678	1 765	1 698	1 757	1 777	99	6%
Total Nord-Est		5 318	5 230	5 188	4 996	5 154	-164	-3%

Cour supérieure de justice Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et Cour de justice de l'Ontario : nouvelles affaires de droit de la famille (suite)

Région	Emplacement	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13	Écart de 08-09 à 12-13	% d'écart de 08-09 à 12-13
Nord-Ouest	Fort Frances	141	125	120	105	84	-57	-40%
	Kenora (inc. Dryden and Red Lake)	421	391	357	431	389	-32	-8%
	Thunder Bay	1 343	1 267	1 212	1 124	1 126	-217	-16%
Total Nord-Ouest		1 905	1 783	1 689	1 660	1 599	-306	-16%
	311 Jarvis Street	2 235	2 017	1 806	1 816	1 689	-546	-24%
	393 University Avenue	10 404	10 928	10 618	10 573	9 481	-923	-9%
	47 Sheppard Avenue East	5 364	5 074	4 703	4 474	4 123	-1 241	-23%
Total Toronto		18 003	18 019	17 127	16 863	15 293	-2 710	-15%
Ouest	Chatham	921	977	860	800	820	-101	-11%
	Goderich	364	296	307	312	292	-72	-20%
	Guelph	1 267	1 154	1 104	1 171	1 081	-186	-15%
	Kitchener (inc. Cambridge)	3 852	3 701	3 504	3 510	3 310	-542	-14%
	London	3 233	3 445	3 317	3 261	3 119	-114	-4%
	Owen Sound	665	702	662	599	604	-61	-9%
	Sarnia	1 057	1 028	1 028	999	921	-136	-13%
	St. Thomas	791	836	689	708	697	-94	-12%
	Stratford	483	529	538	509	559	76	16%
	Walkerton	367	368	321	311	342	-25	-7%
	Windsor	2 462	2 569	2 399	2 470	2 384	-78	-3%
	Woodstock	967	1 011	952	924	903	-64	-7%
Total Ouest		16 429	16 616	15 681	15 574	15 032	-1 397	-9%
Total Ontario		86 238	86 153	81 836	81 409	77 567	-8 671	-10%

1. Les nouvelles procédures incluent les requêtes, les motions en modification, les appels portés de la Cour de justice de l'Ontario à la Cour supérieure de justice et les demandes adressées à des tribunaux extra-provinciaux concernant des témoignages dans des affaires de garde ou de droit d'accès. Les procédures d'exécution et les demandes visant une dispense des frais ne constituent pas de nouvelles procédures.
2. La division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice entend toutes les affaires de la famille dans les 17 villes suivantes: Barrie (y compris Orillia), Bracebridge, Cobourg, Lindsay, Newmarket, Whitby (y compris Oshawa) et Peterborough dans la région du Centre-Est; St. Catharines et Hamilton dans la région du Centre-Ouest; Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth dans la région de l'Est; et enfin London dans la région de l'Ouest. La Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario entendent les affaires de la famille dans les autres emplacements de la Cour. À ces endroits, la Cour qui entend l'affaire est déterminée en fonction des types de demandes qui sont adressées dans l'affaire.

SOURCE: FRANK

Cour supérieure de justice, Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et Cour de justice de l'Ontario : événements entendus en droit de la famille

Région	Emplacement	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13	Écart de 08-09 à 12-13	% d'écart de 08-09 à 12-13
Centre-Est	Barrie (inc. Orillia)	11 707	11 527	11 309	10 905	11 176	-531	-5%
	Bracebridge	1 433	1 516	1 604	1 586	1 408	-25	-2%
	Cobourg	2 493	2 482	2 076	2 115	2 219	-274	-11%
	Durham	17 096	16 863	16 945	16 002	15 714	-1 382	-8%
	Lindsay	3 092	3 299	2 964	2 702	2 651	-441	-14%
	Newmarket	13 049	12 645	13 062	12 034	12 019	-1 030	-8%
	Peterborough	4 095	4 540	4 083	3 808	3 489	-606	-15%
Total Centre-Est		52 965	52 872	52 043	49 152	48 676	-4 289	-8%
Centre-Ouest	Brampton	20 136	20 827	19 834	18 430	18 287	-1 849	-9%
	Brantford	5 377	5 347	5 087	4 891	4 547	-830	-15%
	Cayuga	974	970	1 042	1 323	1 076	102	10%
	Hamilton	12 694	13 541	12 323	11 854	11 560	-1 134	-9%
	Milton	6 489	6 393	6 641	6 981	6 580	91	4%
	Orangeville	1 802	1 740	1 856	1 822	1 550	-252	-14%
	Simcoe	1 694	1 948	2 153	1 978	1 888	194	11%
	St. Catharines	5 358	5 783	5 656	5 647	5 406	48	1%
	Welland (inc. Niagara Falls)	6 339	5 948	6 008	5 886	6 120	-219	-3%
Total Centre-Ouest		60 863	62 497	60 600	58 812	57 014	-3 849	-6%
Est	Belleville	7 475	6 990	6 429	5 762	5 303	-2 172	-29%
	Brockville	2 560	2 804	2 615	2 494	2 466	-94	-4%
	Cornwall	2 794	2 798	2 794	2 813	2 567	-227	-8%
	Kingston	3 320	3 458	3 514	3 493	3 602	282	8%
	L'Orignal	1 631	1 722	1 670	1 673	1 637	6	0%
	Napanee	1 028	1 086	993	1 020	862	-166	-16%
	Ottawa	12 437	12 066	12 834	12 162	12 345	-92	-1%
	Pembroke	4 498	3 980	3 348	3 629	3 589	-909	-20%
	Perth	1 483	1 536	1 445	1 544	1 535	52	4%
	Picton	831	609	638	617	631	-200	-24%
Total Est		38 057	37 049	36 280	35 207	34 537	-3 520	-9%
Nord-Est	Cochrane (inc. Timmins)	4 297	4 283	4 403	4 377	4 638	341	8%
	Gore Bay	549	507	481	446	493	-56	-10%
	Haileybury (inc. Kirkland Lake)	842	864	906	989	1 071	229	27%
	North Bay	5 020	4 752	4 597	4 886	5 493	473	9%

Cour supérieure de justice, Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et Cour de justice de l'Ontario : événements entendus en droit de la famille (suite)

Région	Emplacement	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13	Écart de 08-09 à 12-13	% d'écart de 08-09 à 12-13
	Parry Sound	1 281	1 554	1 379	1 039	1 176	-105	-8%
	Sault Ste. Marie (inc. Elliot Lake)	6 159	6 315	6 126	6 493	6 122	-37	-1%
	Sudbury (inc. Espanola)	7 925	7 843	7 092	5 578	5 552	-2 373	-30%
Total Nord-Est		26 073	26 118	24 984	23 808	24 545	-1 528	-6%
Nord-Ouest	Fort Frances	642	612	442	389	383	-259	-40%
	Kenora (inc. Dryden and Red Lake)	1 613	1 563	1 323	1 358	1 435	-178	-11%
	Thunder Bay	7 070	7 661	6 811	6 402	6 081	-989	-14%
Total Nord-Ouest		9 325	9 836	8 576	8 149	7 899	-1 426	-15%
	311 Jarvis St.	11 702	10 947	9 499	9 611	9 097	-2 605	-22%
	393 University Avenue	16 499	15 969	15 966	15 419	14 992	-1 507	-9%
	47 Sheppard Avenue East	25 302	25 053	23 381	21 505	21 404	-3 898	-15%
Total Toronto		53 503	51 969	48 846	46 535	45 493	-8 010	-15%
Ouest	Chatham	5 586	6 077	5 721	5 222	5 807	221	4%
	Goderich	2 363	2 181	1 962	2 119	1 677	-686	-29%
	Guelph	4 280	4 341	3 656	3 866	3 664	-616	-14%
	Kitchener (inc. Cambridge)	13 561	13 975	13 454	13 706	12 867	-694	-5%
	London	10 719	11 247	11 119	11 416	11 858	1 139	11%
	Owen Sound	3 197	3 100	2 997	3 256	3 149	-48	-2%
	Sarnia	7 120	7 057	7 273	6 664	6 484	-636	-9%
	St. Thomas	3 420	3 222	2 883	2 919	2 968	-452	-13%
	Stratford	2 144	2 071	2 125	2 097	1 986	-158	-7%
	Walkerton	1 630	1 828	1 764	1 595	1 579	-51	-3%
	Windsor	11 198	10 692	11 359	11 326	11 551	353	3%
	Woodstock	6 348	6 262	5 778	5 611	5 213	-1 135	-18%
Total Ouest		71 566	72 053	70 091	69 797	68 803	-2 763	-4%
Total Ontario		312 352	312 394	301 420	291 460	286 967	-25 385	-8%

1. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un fonctionnaire judiciaire (y compris les ajournements) et les événements entendus dans le cadre des procédures d'exécution. La participation au Programme d'information obligatoire n'est pas comptée dans le nombre total d'événements entendus, bien qu'elle soit consignée dans le système FRANK, parce qu'une séance d'information de groupe ne permet pas d'examiner ou de présenter une cause.
2. La division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice entend toutes les affaires de la famille dans les 17 villes suivantes: Barrie (y compris Orillia), Bracebridge, Cobourg, Lindsay, Newmarket, Whitby (y compris Oshawa) et Peterborough dans la région du Centre-Est; St. Catharines et Hamilton dans la région du Centre-Ouest; Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth dans la région de l'Est; et enfin London dans la région de l'Ouest. La Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario entendent les affaires de la famille dans les autres emplacements de la Cour. À ces endroits, la Cour qui entend l'affaire est déterminée en fonction des types de demandes qui sont adressées dans l'affaire.

SOURCE: FRANK

Cour supérieure de justice : aperçu des affaires de droit de la famille par région

Région	Exercice financier	Nouvelles affaires	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Centre-Ouest	2008-09	7 176	16 118	5 364
	2009-10	7 264	16 138	5 411
	2010-11	6 937	15 844	5 823
	2011-12	6 892	15 544	5 292
	2012-13	6 624	15 027	4 766
Est	2008-09	961	2 229	539
	2009-10	874	2 214	707
	2010-11	820	1 824	616
	2011-12	861	1 770	546
	2012-13	826	1 793	542
Nord-Est	2008-09	1 945	4 672	1 622
	2009-10	1 900	4 795	1 843
	2010-11	1 768	4 584	1 433
	2011-12	1 773	4 345	1 261
	2012-13	1 790	4 215	1 428
Nord-Ouest	2008-09	701	2 246	661
	2009-10	690	2 235	729
	2010-11	652	1 848	593
	2011-12	682	1 762	635
	2012-13	654	1 851	679
Toronto	2008-09	10 404	16 499	7 098
	2009-10	10 928	15 969	6 906
	2010-11	10 618	15 966	6 937
	2011-12	10 573	15 419	7 061
	2012-13	9 481	14 992	8 162

Cour supérieure de justice : aperçu des affaires de droit de la famille par région (suite)

Région	Exercice financier	Nouvelles affaires	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Ouest	2008-09	6 245	17 923	4 345
	2009-10	6 060	17 165	4 657
	2010-11	5 892	17 267	4 980
	2011-12	5 779	15 939	4 603
	2012-13	5 628	15 225	3 982
Ontario	2008-09	27 432	59 687	19 629
	2009-10	27 716	58 516	20 252
	2010-11	26 687	57 333	20 386
	2011-12	26 560	54 779	19 399
	2012-13	25 003	53 103	19 563

1. Les nouvelles procédures incluent les requêtes, les motions en modification, les appels portés de la Cour de justice de l'Ontario à la Cour supérieure de justice et les demandes adressées à des tribunaux extra-provinciaux concernant des témoignages dans des affaires de garde ou de droit d'accès. Les procédures d'exécution et les demandes visant une dispense des frais ne constituent pas de nouvelles procédures.
2. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un fonctionnaire judiciaire (y compris les ajournements) et les événements entendus dans le cadre des procédures d'exécution. La participation au Programme d'information obligatoire n'est pas comptée dans le nombre total d'événements entendus, bien qu'elle soit consignée dans le système FRANK, parce qu'une séance d'information de groupe ne permet pas d'examiner ou de présenter une cause.
3. Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal.
4. La Cour supérieure de justice n'entend aucune affaire de la famille aux endroits suivants : dans la région du Centre-Est; à sept emplacements de la Cour dans la région de l'Est (Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth); à deux emplacements de la Cour dans la région du Centre-Ouest (St. Catharines et Hamilton) et enfin à un emplacement de la Cour dans la région de l'Ouest (London). À ces emplacements, toutes les affaires de la famille sont entendues par la division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice.

SOURCE: FRANK

Cour supérieure de justice : nouvelles affaires de droit de la famille

Région	Emplacement	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13	Écart de 08-09 à 12-13	% d'écart de 08-09 à 12-13
Centre-Ouest	Brampton	3 799	3 923	3 740	3 792	3 593	-207	-5%
	Brantford	489	504	470	449	456	-33	-7%
	Cayuga	153	162	156	147	138	-15	-10%
	Milton	1 476	1 415	1 395	1 412	1 324	-152	-10%
	Orangeville	229	211	258	178	192	-37	-16%
	Simcoe	212	205	206	200	214	2	1%
	Welland (inc. Niagara Falls)	818	844	712	714	708	-110	-13%
Total Centre-Ouest		7 176	7 264	6 937	6 892	6 624	-552	-8%
Est	Belleville	561	496	475	501	456	-105	-19%
	Pembroke	351	329	279	310	318	-33	-9%
	Picton	49	49	66	50	52	3	6%
Total Est		961	874	820	861	826	-135	-14%
Nord-Est	Cochrane (inc. Timmins)	303	289	292	258	279	-24	-8%
	Gore Bay	28	26	26	28	44	16	57%
	Haileybury	90	91	95	87	97	7	8%
	North Bay	324	276	241	306	290	-34	-10%
	Parry Sound	91	94	102	86	97	6	7%
	Sault Ste. Marie	420	436	384	379	368	-52	-12%
	Sudbury	689	688	628	629	615	-74	-11%
Total Nord-Est		1 945	1 900	1 768	1 773	1 790	-155	-8%
Nord-Ouest	Fort Frances	62	62	53	52	40	-22	-35%
	Kenora	148	163	132	167	138	-10	-7%
	Thunder Bay	491	465	467	463	476	-15	-3%
Total Nord-Ouest		701	690	652	682	654	-47	-7%
Toronto	393 University Ave.	10 404	10 928	10 618	10 573	9 481	-923	-9%
Total Toronto		10 404	10 928	10 618	10 573	9 481	-923	-9%

Cour supérieure de justice : nouvelles affaires de droit de la famille (suite)

Région	Emplacement	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13	Écart de 08-09 à 12-13	% d'écart de 08-09 à 12-13
Ouest	Chatham	316	345	333	316	311	-5	-2%
	Goderich	151	139	137	137	137	-14	-9%
	Guelph	614	554	552	574	512	-102	-17%
	Kitchener (inc. Cambridge)	1 565	1 527	1 505	1 507	1 410	-155	-10%
	Owen Sound	323	280	316	297	307	-16	-5%
	Sarnia	478	428	404	385	413	-65	-14%
	St. Thomas	364	341	320	321	297	-67	-18%
	Stratford	200	213	211	206	223	23	12%
	Walkerton	178	175	155	159	155	-23	-13%
	Windsor	1 634	1 640	1 540	1 468	1 450	-184	-11%
	Woodstock	422	418	419	409	413	-9	-2%
Total Ouest		6 245	6 060	5 892	5 779	5 628	-617	-10%
Total Ontario		27 432	27 716	26 687	26 560	25 003	-2 429	-9%

1. Les nouvelles procédures incluent les requêtes, les motions en modification, les appels portés de la Cour de justice de l'Ontario à la Cour supérieure de justice et les demandes adressées à des tribunaux extra-provinciaux concernant des témoignages dans des affaires de garde ou de droit d'accès. Les procédures d'exécution et les demandes visant une dispense des frais ne constituent pas de nouvelles procédures.
2. La Cour supérieure de justice n'entend aucune affaire de la famille aux endroits suivants : dans la région du Centre-Est; à sept emplacements de la Cour dans la région de l'Est (Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth); à deux emplacements de la Cour dans la région du Centre-Ouest (St. Catharines et Hamilton) et enfin à un emplacement de la Cour dans la région de l'Ouest (London). À ces emplacements, toutes les affaires de la famille sont entendues par la division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice.

SOURCE: FRANK

Cour supérieure de justice : événements entendus en droit de la famille

Région	Emplacement	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13	Écart de 08-09 à 12-13	% d'écart de 08-09 à 12-13
Central-Ouest	Brampton	7 461	7 564	7 244	6 920	6 876	-585	-8%
	Brantford	1 174	1 140	1 167	1 040	984	-190	-16%
	Cayuga	348	360	444	468	421	73	21%
	Milton	3 654	3 559	3 676	3 995	3 636	-18	0%
	Orangeville	609	558	624	645	482	-127	-21%
	Simcoe	419	495	441	438	464	45	11%
	Welland (inc. Niagara Falls)	2 453	2 462	2 248	2 038	2 164	-289	-12%
Total Centre-Ouest		16 118	16 138	15 844	15 544	15 027	-1 091	-7%
Est	Belleville	1 110	1 159	942	951	941	-169	-15%
	Pembroke	987	957	746	712	724	-263	-27%
	Picton	132	98	136	107	128	-4	-3%
Total Est		2 229	2 214	1 824	1 770	1 793	-436	-20%
Nord-Est	Cochrane (inc. Timmins)	647	719	732	721	631	-16	-2%
	Gore Bay	55	62	55	45	59	4	7%
	Haileybury	206	192	192	173	187	-19	-9%
	North Bay	657	634	538	551	617	-40	-6%
	Parry Sound	203	171	203	177	228	25	12%
	Sault Ste. Marie	1 288	1 421	1 404	1 353	1 299	-11	1%
	Sudbury	1 616	1 596	1 460	1 325	1 194	-422	-26%
Total Nord-Est		4 672	4 795	4 584	4 345	4 215	-457	-10%
Nord-Ouest	Fort Frances	233	257	222	182	209	-24	-10%
	Kenora	396	492	352	366	367	-29	-7%
	Thunder Bay	1 617	1 486	1 274	1 214	1 275	-342	-21%
Total Nord-Ouest		2 246	2 235	1 848	1 762	1 851	-395	-18%
Toronto	393 University Ave.	16 499	15 969	15 966	15 419	14 992	-1 507	-9%
Total Toronto		16 499	15 969	15 966	15 419	14 992	-1 507	-9%

Cour supérieure de justice : événements entendus en droit de la famille (suite)

Région	Emplacement	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13	Écart de 08-09 à 12-13	% d'écart de 08-09 à 12-13
Ouest	Chatham	1 035	993	1 082	936	983	-52	-5%
	Goderich	640	567	512	564	502	-138	-22%
	Guelph	1 421	1 393	1 361	1 437	1 242	-179	-13%
	Kitchener (inc. Cambridge)	3 209	3 172	3 236	3 200	3 082	-127	-4%
	Owen Sound	717	680	663	727	751	34	5%
	Sarnia	2 171	2 329	2 237	1 773	1 668	-503	-23%
	St. Thomas	1 294	1 102	1 159	1 045	1 078	-216	-17%
	Stratford	507	606	536	427	489	-18	-4%
	Walkerton	389	482	490	406	345	-44	-11%
	Windsor	5 191	4 513	4 536	4 190	3 871	-1 320	-25%
	Woodstock	1 349	1 328	1 455	1 234	1 214	-135	-10%
Total Ouest		17 923	17 165	17 267	15 939	15 225	-2 698	-15%
Total Ontario		59 687	58 516	57 333	54 779	53 103	-6 584	-11%

1. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un fonctionnaire judiciaire (y compris les ajournements) et les événements entendus dans le cadre des procédures d'exécution. La participation au Programme d'information obligatoire n'est pas comptée dans le nombre total d'événements entendus, bien qu'elle soit consignée dans le système FRANK, parce qu'une séance d'information de groupe ne permet pas d'examiner ou de présenter une cause.
2. Les causes entendues dans la région du Centre-Est, à deux emplacements dans la région du Centre-Ouest (St. Catharines et Hamilton), à sept emplacements dans la région de l'Est (Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth) et à un emplacement dans la région de l'Ouest (London) le sont par la division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice.

SOURCE: FRANK

Cour de la famille de la Cour supérieure de justice : aperçu des affaires de droit

Région	Exercice financier	Nouvelles affaires	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Centre-Est	2008-09	14 268	52 965	16 882
	2009-10	14 225	52 872	18 254
	2010-11	13 450	52 043	19 459
	2011-12	13 506	49 152	20 154
	2012-13	13 282	48 676	20 800
Centre-Ouest	2008-09	5 117	18 052	6 438
	2009-10	5 087	19 324	7 292
	2010-11	4 777	17 979	7 597
	2011-12	4 858	17 501	7 573
	2012-13	4 676	16 966	7 152
Est	2008-09	9 140	25 253	8 930
	2009-10	9 072	25 470	8 207
	2010-11	8 708	25 865	8 937
	2011-12	8 836	25 199	9 929
	2012-13	8 149	25 014	9 395
Ouest	2008-09	3 233	10 719	2 999
	2009-10	3 445	11 247	3 240
	2010-11	3 317	11 119	3 276
	2011-12	3 261	11 416	3 391
	2012-13	3 119	11 858	3 857
Ontario	2008-09	31 758	106 989	35 249
	2009-10	31 829	108 913	36 992
	2010-11	30 252	107 006	39 269
	2011-12	30 461	103 268	41 047
	2012-13	29 226	102 514	41 205

1. Les nouvelles procédures incluent les requêtes, les motions en modification, les appels portés de la Cour de justice de l'Ontario à la Cour supérieure de justice et les demandes adressées à des tribunaux extra-provinciaux concernant des témoignages dans des affaires de garde ou de droit d'accès. Les procédures d'exécution et les demandes visant une dispense des frais ne constituent pas de nouvelles procédures.
2. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un fonctionnaire judiciaire (y compris les ajournements) et les événements entendus dans le cadre des procédures d'exécution. La participation au Programme d'information obligatoire n'est pas comptée dans le nombre total d'événements entendus, bien qu'elle soit consignée dans le système FRANK, parce qu'une séance d'information de groupe ne permet pas d'examiner ou de présenter une cause.
3. Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal.
4. La division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice entend toutes les affaires de la famille dans les 17 villes suivantes: Barrie (y compris Orillia), Bracebridge, Cobourg, Lindsay, Newmarket, Whitby (y compris Oshawa) et Peterborough dans la région du Centre-Est; St. Catharines et Hamilton dans la région du Centre-Ouest; Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth dans la région de l'Est; et enfin London dans la région de l'Ouest. La Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario entendent les affaires de la famille dans les autres emplacements de la Cour. À ces endroits, la Cour qui entend l'affaire est déterminée en fonction des types de demandes qui sont adressées dans l'affaire.

SOURCE: FRANK

Cour de la famille de la Cour supérieure de justice : nouvelles affaires de droit

Région	Emplacement	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13	Écart de 08-09 à 12-13	% d'écart de 08-09 à 12-13
Centre-Est	Barrie (inc. Orillia)	3 290	3 440	3 080	3 114	3 254	-36	-1%
	Bracebridge	486	479	509	461	404	-82	-17%
	Cobourg	697	597	583	607	587	-110	-16%
	Durham	4 554	4 334	4 060	4 115	3 984	-570	-13%
	Lindsay	703	674	639	620	607	-96	-14%
	Newmarket	3 536	3 682	3 640	3 660	3 476	-60	-2%
	Peterborough	1 002	1 019	939	929	970	-32	-3%
Total Centre-Est		14 268	14 225	13 450	13 506	13 282	-986	-7%
Centre-Ouest	Hamilton	3 798	3 642	3 451	3 509	3 368	-430	-11%
	St. Catharines	1 319	1 445	1 326	1 349	1 308	-11	-1%
Total Centre-Ouest		5 117	5 087	4 777	4 858	4 676	-441	-9%
Est	Brockville	652	681	649	586	634	-18	-3%
	Cornwall	1 264	1 273	1 302	1 257	1 047	-217	-17%
	Kingston	1 021	1 090	1 024	1 080	980	-41	-4%
	L'Orignal	550	527	482	522	513	-37	-7%
	Napanee	321	278	253	293	254	-67	-21%
	Ottawa	4 840	4 751	4 572	4 655	4 290	-550	-11%
	Perth	492	472	426	443	431	-61	-12%
Total Est		9 140	9 072	8 708	8 836	8 149	-991	-11%
Ouest	London	3 233	3 445	3 317	3 261	3 119	-114	-4%
Total Ouest		3 233	3 445	3 317	3 261	3 119	-114	-4%
Total Ontario		31 758	31 829	30 252	30 461	29 226	-2 532	-8%

1. Les nouvelles procédures incluent les requêtes, les motions en modification, les appels portés de la Cour de justice de l'Ontario à la Cour supérieure de justice et les demandes adressées à des tribunaux extra-provinciaux concernant des témoignages dans des affaires de garde ou de droit d'accès. Les procédures d'exécution et les demandes visant une dispense des frais ne constituent pas de nouvelles procédures.
2. La division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice entend toutes les affaires de la famille dans les 17 villes suivantes: Barrie (y compris Orillia), Bracebridge, Cobourg, Lindsay, Newmarket, Whitby (y compris Oshawa) et Peterborough dans la région du Centre-Est; St. Catharines et Hamilton dans la région du Centre-Ouest; Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth dans la région de l'Est; et enfin London dans la région de l'Ouest. La Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario entendent les affaires de la famille dans les autres emplacements de la Cour. À ces endroits, la Cour qui entend l'affaire est déterminée en fonction des types de demandes qui sont adressées dans l'affaire.

SOURCE: FRANK

Cour de la famille de la Cour supérieure de justice : événements entendus en droit

Région	Emplacement	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13	Écart de 08-09 à 12-13	% d'écart de 08-09 à 12-13
Centre-Est	Barrie (inc. Orillia)	11 707	11 527	11 309	10 905	11 176	-531	-5%
	Bracebridge	1 433	1 516	1 604	1 586	1 408	-25	-2%
	Cobourg	2 493	2 482	2 076	2 115	2 219	-274	-11%
	Durham	17 096	16 863	16 945	16 002	15 714	-1 382	-8%
	Lindsay	3 092	3 299	2 964	2 702	2 651	-441	-14%
	Newmarket	13 049	12 645	13 062	12 034	12 019	-1 030	-8%
	Peterborough	4 095	4 540	4 083	3 808	3 489	-606	-15%
Total Centre-Est		52 965	52 872	52 043	49 152	48 676	-4 289	-8%
Centre-Ouest	Hamilton	12 694	13 541	12 323	11 854	11 560	-1 134	-9%
	St. Catharines	5 358	5 783	5 656	5 647	5 406	48	1%
Total Centre-Ouest		18 052	19 324	17 979	17 501	16 966	-1 086	-6%
Est	Brockville	2 560	2 804	2 615	2 494	2 466	-94	-4%
	Cornwall	2 794	2 798	2 794	2 813	2 567	-227	-8%
	Kingston	3 320	3 458	3 514	3 493	3 602	282	8%
	L'Orignal	1 631	1 722	1 670	1 673	1 637	6	0%
	Napanee	1 028	1 086	993	1 020	862	-166	-16%
	Ottawa	12 437	12 066	12 834	12 162	12 345	-92	-1%
	Perth	1 483	1 536	1 445	1 544	1 535	52	4%
Total Est		25 253	25 470	25 865	25 199	25 014	-239	-1%
Ouest	London	10 719	11 247	11 119	11 416	11 858	1 139	11%
Total Ouest		10 719	11 247	11 119	11 416	11 858	1 139	11%
Total Ontario		106 989	108 913	107 006	103 268	102 514	-4 475	-4%

1. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un fonctionnaire judiciaire (y compris les ajournements) et les événements entendus dans le cadre des procédures d'exécution. La participation au Programme d'information obligatoire n'est pas comptée dans le nombre total d'événements entendus, bien qu'elle soit consignée dans le système FRANK, parce qu'une séance d'information de groupe ne permet pas d'examiner ou de présenter une cause.
2. La division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice entend toutes les affaires de la famille dans les 17 villes suivantes: Barrie (y compris Orillia), Bracebridge, Cobourg, Lindsay, Newmarket, Whitby (y compris Oshawa) et Peterborough dans la région du Centre-Est; St. Catharines et Hamilton dans la région du Centre-Ouest; Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth dans la région de l'Est; et enfin London dans la région de l'Ouest. La Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario entendent les affaires de la famille dans les autres emplacements de la Cour. À ces endroits, la Cour qui entend l'affaire est déterminée en fonction des types de demandes qui sont adressées dans l'affaire.

SOURCE: FRANK

Cour de justice de l'Ontario : aperçu des affaires de droit de la famille par région

Région	Exercice financier	Nouvelles affaires	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Centre-Ouest	2008-09	6 242	26 693	8 423
	2009-10	6 367	27 035	8 782
	2010-11	6 053	26 777	8 900
	2011-12	5 969	25 767	8 959
	2012-13	5 592	25 021	8 095
Est	2008-09	1 679	10 575	1 934
	2009-10	1 616	9 365	1 835
	2010-11	1 406	8 591	1 705
	2011-12	1 394	8 238	1 711
	2012-13	1 340	7 730	1 645
Nord-Est	2008-09	3 373	21 401	4 460
	2009-10	3 330	21 323	4 940
	2010-11	3 420	20 400	4 400
	2011-12	3 223	19 463	4 937
	2012-13	3 364	20 330	4 332
Nord-Ouest	2008-09	1 204	7 079	1 585
	2009-10	1 093	7 601	1 432
	2010-11	1 037	6 728	1 596
	2011-12	978	6 387	1 694
	2012-13	945	6 048	1 412
Toronto	2008-09	7 599	37 004	9 300
	2009-10	7 091	36 000	9 060
	2010-11	6 509	32 880	8 858
	2011-12	6 290	31 116	8 975
	2012-13	5 812	30 501	8 473
Ouest	2008-09	6 951	42 924	9 426
	2009-10	7 111	43 641	9 974
	2010-11	6 472	41 705	9 606
	2011-12	6 534	42 442	9 804
	2012-13	6 285	41 720	9 892
Ontario	2008-09	27 048	145 676	35 129
	2009-10	26 608	144 965	36 024
	2010-11	24 897	137 081	35 064
	2011-12	24 388	133 413	36 080
	2012-13	23 338	131 350	33 850

1. Les nouvelles procédures incluent les requêtes, les motions en modification, les appels portés de la Cour de justice de l'Ontario à la Cour supérieure de justice et les demandes adressées à des tribunaux extra-provinciaux concernant des témoignages dans des affaires de garde ou de droit d'accès. Les procédures d'exécution et les demandes visant une dispense des frais ne constituent pas de nouvelles procédures.
2. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un fonctionnaire judiciaire (y compris les ajournements) et les événements entendus dans le cadre des procédures d'exécution. La participation au Programme d'information obligatoire n'est pas comptée dans le nombre total d'événements entendus, bien qu'elle soit consignée dans le système FRANK, parce qu'une séance d'information de groupe ne permet pas d'examiner ou de présenter une cause.
3. Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal.
4. La Cour de justice de l'Ontario n'entend aucune affaire de la famille aux endroits suivants : dans la région du Centre-Est; à sept emplacements de la Cour dans la région de l'Est (Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth); à deux emplacements de la Cour dans la région du Centre-Ouest (St. Catharines et Hamilton) et enfin à un emplacement de la Cour dans la région de l'Ouest (London). À ces emplacements, toutes les affaires de la famille sont entendues par la division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice.

SOURCE: FRANK

Cour de justice de l'Ontario : nouvelles affaires de droit de la famille

Région	Emplacement	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13	Écart de 08-09 à 12-13	% d'écart de 08-09 à 12-13
Centre-Ouest	Brampton	2 923	3 021	2 865	2 779	2 667	-256	-9%
	Brantford	949	936	848	873	777	-172	-18%
	Cayuga	152	158	164	167	148	-4	-3%
	Milton	705	768	672	676	611	-94	-13%
	Orangeville	255	240	272	245	223	-32	-13%
	Simcoe	250	288	298	256	245	-5	-2%
	Welland (inc. Niagara Falls)	1 008	956	934	973	921	-87	-9%
Total Centre-Ouest		6 242	6 367	6 053	5 969	5 592	-650	-2%
Est	Belleville	1 069	1 057	841	878	806	-263	-25%
	Pembroke	480	443	454	414	449	-31	-6%
	Picton	130	116	111	102	85	-45	-35%
Total Est		1 679	1 616	1 406	1 394	1 340	-339	-20%
Nord-Est	Cochrane (inc. Timmins)	594	538	539	434	532	-62	-10%
	Gore Bay	136	106	119	114	112	-24	-18%
	Haileybury (inc. Kirkland Lake)	155	140	155	149	155	0	0%
	North Bay	760	759	771	724	703	-57	-8%
	Parry Sound	210	205	236	160	195	-15	-7%
	Sault Ste. Marie (inc. Elliot Lake)	529	505	530	514	505	-24	-5%
	Sudbury (inc. Espanola)	989	1 077	1 070	1 128	1 162	173	17%
Nord-Est Total		3 373	3 330	3 420	3 223	3 364	-9	0%
Nord-Ouest	Fort Frances	79	63	67	53	44	-35	-44%
	Kenora (inc. Dryden and Red Lake)	273	228	225	264	251	-22	-8%
	Thunder Bay	852	802	745	661	650	-202	-24%
Total Nord-Ouest		1 204	1 093	1 037	978	945	-259	-22%
Toronto	311 Jarvis Street	2 235	2 017	1 806	1 816	1 689	-546	-24%
	47 Sheppard Avenue East	5 364	5 074	4 703	4 474	4 123	-1 241	-23%
Total Toronto		7 599	7 091	6 509	6 290	5 812	-1 787	-24%

Cour de justice de l'Ontario : nouvelles affaires de droit de la famille (suite)

Région	Emplacement	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13	Écart de 08-09 à 12-13	% d'écart de 08-09 à 12-13
Ouest	Chatham	605	632	527	484	509	-96	-16%
	Goderich	213	157	170	175	155	-58	-27%
	Guelph	653	600	552	597	569	-84	-13%
	Kitchener (inc. Cambridge)	2 287	2 174	1 999	2 003	1 900	-387	-17%
	Owen Sound	342	422	346	302	297	-45	-13%
	Sarnia	579	600	624	614	508	-71	-12%
	St. Thomas	427	495	369	387	400	-27	-6%
	Stratford	283	316	327	303	336	53	19%
	Walkerton	189	193	166	152	187	-2	-1%
	Windsor	828	929	859	1 002	934	106	13%
	Woodstock	545	593	533	515	490	-55	-10%
Total Ouest		6 951	7 111	6 472	6 534	6 285	-666	-10%
Total Ontario		27 048	26 608	24 897	24 388	23 338	-3 710	-14%

1. Les nouvelles procédures incluent les requêtes, les motions en modification, les appels portés de la Cour de justice de l'Ontario à la Cour supérieure de justice et les demandes adressées à des tribunaux extra-provinciaux concernant des témoignages dans des affaires de garde ou de droit d'accès. Les procédures d'exécution et les demandes visant une dispense des frais ne constituent pas de nouvelles procédures.
2. La Cour de justice de l'Ontario n'entend aucune affaire de la famille aux endroits suivants : dans la région du Centre-Est; à sept emplacements de la Cour dans la région de l'Est (Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth); à deux emplacements de la Cour dans la région du Centre-Ouest (St. Catharines et Hamilton) et enfin à un emplacement de la Cour dans la région de l'Ouest (London). À ces emplacements, toutes les affaires de la famille sont entendues par la division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice.

SOURCE: FRANK

Cour de justice de l'Ontario : événements entendus en droit de la famille

Région	Emplacement	08-09	09-10	10-11	11-12	11-12	Écart de 08-09 à 12-13	% d'écart de 08-09 à 12-13
Centre-Ouest	Brampton	12 675	13 263	12 590	11 510	11 411	-1 264	-10%
	Brantford	4 203	4 207	3 920	3 851	3 563	-640	-15%
	Cayuga	626	610	598	855	655	29	5%
	Milton	2 835	2 834	2 965	2 986	2 944	109	4%
	Orangeville	1 193	1 182	1 232	1 177	1 068	-125	-10%
	Simcoe	1 275	1 453	1 712	1 540	1 424	149	12%
	Welland (inc. Niagara Falls)	3 886	3 486	3 760	3 848	3 956	70	2%
Total Centre-Ouest		26 693	27 035	26 777	25 767	25 021	-1 672	-6%
Est	Belleville	6 365	5 831	5 487	4 811	4 362	-2 003	-31%
	Pembroke	3 511	3 023	2 602	2 917	2 865	-646	-18%
	Picton	699	511	502	510	503	-196	-28%
Total Est		10 575	9 365	8 591	8 238	7 730	-2 845	-27%
Nord-Est	Cochrane (inc. Timmins)	3 650	3 564	3 671	3 656	4 007	357	10%
	Gore Bay	494	445	426	401	434	-60	-12%
	Haileybury (inc. Kirkland Lake)	636	672	714	816	884	248	39%
	North Bay	4 363	4 118	4 059	4 335	4 876	513	12%
	Parry Sound	1 078	1 383	1 176	862	948	-130	-12%
	Sault Ste. Marie (inc. Elliot Lake)	4 871	4 894	4 722	5 140	4 823	-48	-1%
	Sudbury (inc. Espanola)	6 309	6 247	5 632	4 253	4 358	-1 951	-31%
Total Nord-Est		21 401	21 323	20 400	19 463	20 330	-1 071	-5%
Nord-Ouest	Fort Frances	409	355	220	207	174	-235	-57%
	Kenora (inc. Dryden and Red Lake)	1 217	1 071	971	992	1 068	-149	-12%
	Thunder Bay	5 453	6 175	5 537	5 188	4 806	-647	-12%
Total Nord-Ouest		7 079	7 601	6 728	6 387	6 048	-1 031	-15%
Toronto	311 Jarvis Street	11 702	10 947	9 499	9 611	9 097	-2 605	-22%
	47 Sheppard Avenue East	25 302	25 053	23 381	21 505	21 404	-3 898	-15%
Total Toronto		37 004	36 000	32 880	31 116	30 501	-6 503	-18%

Cour de justice de l'Ontario : événements entendus en droit de la famille (suite)

Région	Emplacement	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	Écart de 08-09 à 12-13	% d'écart de 08-09 à 12-13
Ouest	Chatham	4 551	5 084	4 639	4 286	4 824	273	6%
	Goderich	1 723	1 614	1 450	1 555	1 175	-548	-32%
	Guelph	2 859	2 948	2 295	2 429	2 422	-437	-15%
	Kitchener (inc. Cambridge)	10 352	10 803	10 218	10 506	9 785	-567	-5%
	Owen Sound	2 480	2 420	2 334	2 529	2 398	-82	-3%
	Sarnia	4 949	4 728	5 036	4 891	4 816	-133	-3%
	St. Thomas	2 126	2 120	1 724	1 874	1 890	-236	-11%
	Stratford	1 637	1 465	1 589	1 670	1 497	-140	-9%
	Walkerton	1 241	1 346	1 274	1 189	1 234	-7	-1%
	Windsor	6 007	6 179	6 823	7 136	7 680	1 673	28%
	Woodstock	4 999	4 934	4 323	4 377	3 999	-1 000	-20%
Total Ouest		42 924	43 641	41 705	42 442	41 720	-1 204	-3%
Total Ontario		145 676	144 965	137 081	133 413	131 350	-14 326	-10%

1. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un fonctionnaire judiciaire (y compris les ajournements) et les événements entendus dans le cadre des procédures d'exécution. La participation au Programme d'information obligatoire n'est pas comptée dans le nombre total d'événements entendus, bien qu'elle soit consignée dans le système FRANK, parce qu'une séance d'information de groupe ne permet pas d'examiner ou de présenter une cause.
2. La Cour de justice de l'Ontario n'entend aucune affaire de la famille aux endroits suivants : dans la région du Centre-Est; à sept emplacements de la Cour dans la région de l'Est (Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth); à deux emplacements de la Cour dans la région du Centre-Ouest (St. Catharines et Hamilton) et enfin à un emplacement de la Cour dans la région de l'Ouest (London). À ces emplacements, toutes les affaires de la famille sont entendues par la division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice.

SOURCE: FRANK

Cour des petites créances : aperçu des affaires par région

Région	Exercice financier	Demandes déposées	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Centre-Est	2008-2009	11 592	14 588	5 714
	2009-2010	12 269	14 558	6 157
	2010-2011	13 485	14 956	6 612
	2011-2012	12 615	15 823	7 228
	2012-2013	12 643	16 352	7 128
Centre-Ouest	2008-2009	15 436	17 888	7 224
	2009-2010	15 198	18 486	7 538
	2010-2011	16 433	19 144	8 172
	2011-2012	16 126	21 098	8 796
	2012-2013	17 024	21 367	7 888
Est	2008-2009	6 519	8 456	3 111
	2009-2010	6 332	7 441	2 833
	2010-2011	7 141	7 020	3 117
	2011-2012	7 071	7 472	3 595
	2012-2013	7 230	8 141	4 008
Nord-Est	2008-2009	2 765	2 649	1 378
	2009-2010	2 908	2 684	1 315
	2010-2011	3 062	2 827	1 176
	2011-2012	2 943	3 057	1 385
	2012-2013	2 838	2 991	1 461
Nord-Ouest	2008-2009	1 401	832	403
	2009-2010	1 557	754	420
	2010-2011	1 404	813	423
	2011-2012	1 268	671	290
	2012-2013	1 445	797	348

Cour des petites créances : aperçu des affaires par région (suite)

Région	Exercice financier	Demandes déposées	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Toronto	2008-2009	15 512	25 369	10 919
	2009-2010	15 697	25 494	10 786
	2010-2011	15 866	26 702	10 979
	2011-2012	16 089	20 928	10 793
	2012-2013	15 000	21 806	8 864
Ouest	2008-2009	10 528	10 434	4 097
	2009-2010	10 293	9 765	4 053
	2010-2011	10 521	10 520	4 375
	2011-2012	10 282	11 045	4 574
	2012-2013	9 879	10 755	4 072
Ontario	2008-2009	63 753	80 216	32 846
	2009-2010	64 254	79 182	33 101
	2010-2011	67 912	81 982	34 855
	2011-2012	66 394	80 094	36 660
	2012-2013	66 059	82 209	33 769

1. Les affaires reçues incluent tous les nouveaux dossiers qui sont ouverts à l'exception des dossiers concernant des dossiers d'application de la loi et des demandes visant une dispense des frais.
2. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un fonctionnaire judiciaire (y compris les ajournements).
3. Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal.

SOURCE: FRANK

Cour des petites créances : demandes déposées

Région	Emplacement	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13	Écart de 08-09 à 12-13	% d'écart de 08-09 à 12-13
Centre-Est	Barrie	1 901	2 030	2 180	1 992	2 089	188	10%
	Bracebridge	409	390	460	385	420	11	3%
	Cobourg	306	345	375	368	376	70	23%
	Durham	2 736	2 969	3 105	2 824	3 092	356	13%
	Lindsay (inc. Minden)	359	374	422	385	444	85	24%
	Newmarket	913	995	1 180	1 053	1 169	256	28%
	Orillia	380	376	350	330	326	-54	-14%
	Peterborough	595	554	554	601	592	-3	-1%
	Richmond Hill	3 993	4 236	4 859	4 677	4 135	142	4%
Total Centre-Est		11 592	12 269	13 485	12 615	12 643	1 051	9%
Centre-Ouest	Brampton	7 453	7 097	7 904	7 963	8 898	1 445	19%
	Brantford	690	679	733	790	732	42	6%
	Burlington	702	852	1 308	1 248	1 447	745	106%
	Cayuga	163	203	164	205	160	-3	-2%
	Hamilton	2 625	2 741	2 824	2 595	2 545	-80	-3%
	Milton	491	585	579	542	512	21	4%
	Oakville	625	398	10	3	0	-625	-100%
	Orangeville	304	261	340	275	261	-43	-14%
	Simcoe	245	243	295	283	266	21	9%
	St. Catharines	985	971	1 093	1 006	1 008	23	2%
	Welland	1 153	1 168	1 183	1 216	1 195	42	4%
Total Centre-Ouest		15 436	15 198	16 433	16 126	17 024	1 588	10%
Est	Alexandria	101	75	84	87	92	-9	-9%
	Belleville	646	594	717	714	707	61	9%
	Brockville	404	426	428	473	483	79	20%
	Cornwall (inc. Iroquois)	393	349	365	340	353	-40	-10%
	Kingston (ins. Sharbot Lake)	519	489	553	583	581	62	12%
	L'Orignal	429	389	348	350	380	-49	-11%
	Morrisburg	54	60	58	45	64	10	19%
	Napanee (ins. Kalader)	143	148	181	162	169	26	18%
	Ottawa	3 064	3 126	3 602	3 463	3 513	449	15%
	Pembroke	233	213	283	263	286	53	23%
	Perth	299	243	286	324	336	37	12%
	Picton	107	86	116	106	115	8	7%
	Renfrew	127	134	120	161	151	24	19%
Total Est		6 519	6 332	7 141	7 071	7 230	711	11%
Nord-Est	Cochrane	60	66	97	76	68	8	13%
	Elliot Lake	57	68	77	82	67	10	18%
	Gore Bay	29	27	38	33	60	31	107%

Cour des petites créances : demandes déposées (suite)

Région	Emplacement	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13	Écart de 08-09 à 12-13	% Change from 08-09 to 12-13
	Haileybury	91	80	96	92	70	-21	-23%
	Kapuskasing	159	160	149	105	100	-59	-37%
	Kirkland Lake	84	93	80	58	96	12	14%
	North Bay	450	485	459	513	459	9	2%
	Parry Sound	158	210	241	211	257	99	63%
	Sault Ste. Marie	515	477	549	485	503	-12	-2%
	Sudbury	750	833	842	901	777	27	4%
	Timmins	412	409	434	387	381	-31	-8%
Total Nord-Est Total		2 765	2 908	3 062	2 943	2 838	73	3%
Nord-Ouest	Dryden	159	154	117	108	146	-13	-8%
	Fort Frances	101	63	67	69	88	-13	-13%
	Geraldton	33	16	22	21	14	-19	-58%
	Kenora	91	112	127	122	160	69	76%
	Nipigon	38	31	28	22	24	-14	-37%
	Red Lake	28	28	28	18	16	-12	-43%
	Thunder Bay	951	1 153	1 015	908	997	46	5%
Total Nord-Ouest		1 401	1 557	1 404	1 268	1 445	44	3%
Toronto	47 Sheppard Avenue East	15 512	15 697	15 866	16 089	15 000	-512	-3%
Total Toronto		15 512	15 697	15 866	16 089	15 000	-512	-3%
Ouest	Cambridge	778	688	758	760	544	-234	-30%
	Chatham	494	465	506	443	481	-13	-3%
	Goderich	208	175	216	175	234	26	13%
	Guelph	673	779	799	803	716	43	6%
	Kitchener	1 695	1 710	1 526	1 615	1 577	-118	-7%
	London	1 989	1 864	1 953	2 158	2 098	109	5%
	Owen Sound	475	476	506	453	449	-26	-5%
	Sarnia	595	629	633	585	515	-80	-13%
	St. Thomas	520	328	366	335	330	-190	-37%
	Stratford	296	288	325	273	314	18	6%
	Walkerton	270	295	295	292	304	34	13%
	Windsor	2 057	2 091	2 128	1 865	1 850	-207	-10%
	Woodstock	478	505	510	525	467	-11	-2%
Total Ouest		10 528	10 293	10 521	10 282	9 879	-649	-6%
Total Ontario		63 753	64 254	67 912	66 394	66 059	2 306	4%

1. Les affaires reçues incluent tous les nouveaux dossiers qui sont ouverts à l'exception des dossiers concernant des dossiers d'application de la loi et des demandes visant une dispense des frais.

SOURCE: FRANK

Cour des petites créances : événements entendus

Région	Emplacement	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13	Écart de 08-09 à 12-13	% d'écart de 08-09 à 12-13
Centre-Est	Barrie	2 127	1 836	2 115	2 080	1 916	-211	-10%
	Bracebridge	542	476	502	520	621	79	15%
	Cobourg	409	381	443	493	469	60	15%
	Durham	3 306	3 288	3 161	3 505	3 407	101	3%
	Lindsay (inc. Minden)	460	504	572	559	602	142	31%
	Newmarket	1 105	1 076	1 328	1 233	1 433	328	30%
	Orillia	377	321	293	342	548	171	45%
	Peterborough	623	632	689	681	799	176	28%
	Richmond Hill	5 639	6 044	5 853	6 410	6 557	918	16%
Total Centre-Est		14 588	14 558	14 956	15 823	16 352	1 764	12%
Centre-Ouest	Brampton	8 845	8 923	9 267	10 931	11 436	2 591	29%
	Brantford	697	729	724	864	946	249	36%
	Burlington	818	1 056	1 533	1 643	1 752	934	114%
	Cayuga	225	231	221	229	229	4	2%
	Hamilton	3 247	3 314	3 375	3 568	3 173	-74	-2%
	Milton	617	748	829	764	659	42	7%
	Oakville	829	892	331	83	43	-786	-95%
	Orangeville	342	359	398	404	381	39	11%
	Simcoe	292	227	256	268	299	7	2%
	St. Catharines	1 032	1 001	1 134	1 160	1 157	125	12%
	Welland	944	1 006	1 076	1 184	1 292	348	37%
Total Centre-Ouest		17 888	18 486	19 144	21 098	21 367	3 479	19%
Est	Alexandria	99	83	74	81	123	24	24%
	Belleville	741	659	619	713	852	111	15%
	Brockville	595	671	567	620	633	38	6%
	Cornwall (inc. Iroquois)	322	328	312	325	322	0	0%
	Kingston (ins. Sharbot Lake)	523	493	407	415	492	-31	-6%
	L'Orignal	457	403	343	386	431	-26	-6%
	Morrisburg	37	52	60	55	67	30	81%
	Napanee (ins. Kalader)	147	123	126	150	138	-9	-6%
	Ottawa	4 833	3 934	3 796	3 893	4 273	-560	-12%
	Pembroke	231	228	244	314	242	11	5%
	Perth	252	258	295	301	265	13	5%
	Picton	113	106	96	102	125	12	11%
	Renfrew	106	103	81	117	178	72	68%
Total Est		8 456	7 441	7 020	7 472	8 141	-315	-4%

Cour des petites créances : événements entendus (suite)

Région	Emplacement	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13	Écart de 08-09 à 12-13	% d'écart de 08-09 à 12-13
Nord-Est	Cochrane	90	47	53	37	74	-16	-18%
	Elliot Lake	44	43	55	64	89	45	102%
	Gore Bay	20	36	31	21	27	7	35%
	Haileybury	80	83	70	59	54	-26	-33%
	Kapuskasing	109	73	63	94	82	-27	-25%
	Kirkland Lake	71	38	84	40	45	-26	-37%
	North Bay	329	404	410	475	454	125	38%
	Parry Sound	166	194	254	231	245	79	48%
	Sault Ste. Marie	331	311	331	320	280	-51	-15%
	Sudbury	1 164	1 183	1 184	1 308	1 326	162	14%
	Timmins	245	272	292	408	315	70	29%
Total Nord-Est		2 649	2 684	2 827	3 057	2 991	342	13%
Nord-Ouest	Dryden	96	60	54	35	72	-24	-25%
	Fort Frances	26	17	38	43	44	18	69%
	Geraldton	14	22	11	14	14	0	0%
	Kenora	50	55	73	42	38	-12	-24%
	Nipigon	23	16	21	17	15	-8	-35%
	Red Lake	17	17	10	11	6	-11	-65%
	Thunder Bay	606	567	606	509	608	2	0%
Total Nord-Ouest		832	754	813	671	797	-35	-4%
Toronto	47 Sheppard Avenue East	25 369	25 494	26 702	20 928	21 806	-3 563	-14%
Total Toronto		25 369	25 494	26 702	20 928	21 806	-3 563	-14%
Ouest	Cambridge	716	633	706	809	820	104	15%
	Chatham	459	456	528	462	452	-7	-2%
	Goderich	217	162	181	156	180	-37	-17%
	Guelph	802	836	912	953	964	162	20%
	Kitchener	1 781	1 754	1 967	1 897	1 930	149	8%
	London	2 298	1 899	1 895	2 004	2 223	-75	-3%
	Owen Sound	430	383	493	489	323	-107	-25%
	Sarnia	494	477	461	533	502	8	2%
	St. Thomas	523	383	287	277	261	-262	-50%
	Stratford	230	215	231	286	237	7	3%
	Walkerton	209	181	281	247	273	64	31%
	Windsor	1 933	2 081	2 171	2 496	2 196	263	14%
	Woodstock	342	305	407	436	394	52	15%
Total Ouest		10 434	9 765	10 520	11 045	10 755	321	3%
Total Ontario		80 216	79 182	81 982	80 094	82 209	1 993	2%

1. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un fonctionnaire judiciaire (y compris les ajournements).

SOURCE: FRANK

Cour d'appel de l'Ontario : appels en matière criminelle

	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13
Appels en instance (au 1er avril)	1 177	1 134	1 190	1 187	1 156
Appels qui se sont ajoutés	756	872	905	913	869
Appels à l'égard desquels une décision a été rendue	799	816	956	824	807
Appels en instance (au 31 mars)	1 134	1 190	1 087	1 156	1 211

SOURCE : Cour d'appel de l'Ontario

Cour d'appel : Appels en matière de droit civil et de droit de la famille

	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13
Appels en instance (au 1er avril)	680	638	526	512	625
Appels qui se sont ajoutés	726	743	703	844	674
Appels à l'égard desquels une décision a été rendue	768	849	731	716	765
Appels en instance (au 31 mars)	638	526	512	625	539

SOURCE : Cour d'appel de l'Ontario

Cour d'appel : Requêtes entendues par un juge seul

	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13
Requêtes en droit civil et de la famille	409	392	473	478	418
Requêtes déposées par un avocat en droit criminel et en personne	368	378	369	388	384
Motions déposées par des détenus criminels autoreprésentés	109	85	107	114	82
Nombre total de requêtes entendues par un juge seul	886	855	949	980	884

SOURCE : Cour d'appel de l'Ontario

Cour d'appel : Requêtes entendues par un juge seul à l'égard desquelles une décision a été rendue

	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13
Requêtes en droit civil et de la famille à l'égard desquelles une décision a été rendue	419	388	450	427	377
Requêtes déposées par un avocat en droit criminel et en personne à l'égard desquelles une décision a été rendue	368	402	328	370	346
Requêtes déposées par des détenus criminels autoreprésentés à l'égard desquelles une décision a été rendue	100	87	91	102	88
Nombre total de requêtes entendues par un juge seul à l'égard desquelles une décision a été rendue	887	877	869	899	811

Cour d'appel : Requêtes entendues par une formation

	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13
Requêtes en droit civil et de la famille	190	235	239	246	190
Requêtes déposées par un avocat en droit criminel et en personne	14	19	20	20	11
Motions déposées par des détenus criminels autoreprésentés	13	12	6	9	8
Nombre total de requêtes entendues par un juge seul	217	266	265	275	209

SOURCE : Cour d'appel de l'Ontario

Cour d'appel : Requêtes entendues par une formation à l'égard desquelles une

	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13
Requêtes en droit civil et de la famille	217	221	214	240	192
Requêtes déposées par un avocat en droit criminel et en personne à l'égard desquelles une décision a été rendue	16	14	21	18	12
Requêtes déposées par des détenus criminels autoreprésentés à l'égard desquelles une décision a été rendue	15	12	10	9	12
Nombre total de requêtes entendues par un juge seul à l'égard desquelles une décision a été rendue	248	247	245	267	216

SOURCE : Cour d'appel de l'Ontario